FONDO PIZZOFALCONE

NAZIONALE
B. Prov.
XII
474
BIBLIOTECA
VITT. EM. III
NAPOLI

BIBLIOTECA PROVINCIALE
Armadio XXXI
Palchetto
Num.° d' ordine 32
N. 10

182
8
033

B Cuer
XII
2114

Digitized by Google

Digitized by Google

HISTOIRE

DE

LA VIE ET DES TRAVAUX

DE

J.-D. CASSINI IV.

G44541

HISTOIRE

DE

LA VIE ET DES TRAVAUX

SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES

DE

J.-D. CASSINI IV

ANCIEN DIRECTEUR DE L'OBSERVATOIRE,

MEMBRE DE L'ANCIENNE ET DE LA NOUVELLE ACADÉMIE DES SCIENCES,
DE L'INSTITUT DE BOLOGNE,
DE LA PLUPART DES ACADÉMIES ETRANGÈRES,
CHEVALIER DE SAINT-LOUIS ET DE LA LEGION-D'HONNEUR.

PAR

M. J. F. S.-DEVIC.

CLERMONT
(OISE)
CHEZ ALEXANDRE DAIX IMPRIMEUR,
RUE DE CONDÉ, 58.

1851.

DÉDICACE.

A

Madame de Tuillefroy de Silly, née Cassini.

Madame,

La piété filiale dont vous avez constamment donné de si touchantes preuves envers votre vénérable père pendant toute son existence, le culte que vous professez pour sa mémoire et ses vertus, vous porteront sans doute à accueillir, avec votre bonté accoutumée, l'hommage que vous fait ainsi qu'à tous les membres de la famille, celui qui a l'honneur d'être avec un profond respect,

Madame,

Votre très-honoré serviteur,

Devic.

INTRODUCTION.

Nous avons souvent réfléchi sur la difficulté de remplir convenablement et dignement la tâche que nous nous sommes imposée. Les conditions de l'éloge et celles de l'histoire ne se prêtent pas toujours un mutuel et bienveillant appui; les discours académiques que nous avons entendu prononcer il y a quelques années sont une preuve de ce que nous avançons. D'un côté, se présente une réunion de qualités, de talents, de vertus publiques et privées qui font un devoir de la louange; d'un autre côté, la vérité, la justice, je dirai même la probité de l'historien, lui font un devoir non moins impérieux de sauvegarder sa véracité.

A l'époque où nous vivons et à laquelle les travers de l'esprit humain, si souvent châtiés par la publicité, osent encore se faire un jeu de compromettre par des subtilités moins spirituelles qu'indélicates,

des réputations faites et bien fondées, à cette époque, dis-je, où la vanité d'un savoir médiocre ne s'étudie qu'à s'élever, au moyen de la critique et même de la satyre, sur les débris d'une renommée honnêtement acquise, laborieusement méritée, on ne sait qui l'on doit plaindre le plus ou celui qui éprouve l'injustice, ou celui qui s'en rend coupable.

Personne ne s'étonnerait de rencontrer dans la classe ignorante du peuple de ces basses passions qui ne s'avouent pas parce qu'elles humilient l'homme qui s'y laisse entraîner; l'envie est la passion des âmes basses; elle est toujours un signe de médiocrité, un indice certain du besoin de s'élever aux dépens d'autrui. Mais comment ces mêmes passions se rencontrent-elles si communément, là où l'esprit devrait leur interdire l'accès? Pourquoi tant d'orgueil se trouve-t-il dans les hautes régions de la science? Pourquoi cet oubli affecté des convenances que le savoir devrait imposer plus encore que l'élévation du rang et de la naissance? Celle-ci, née de l'habitude, peut ne pas beaucoup influer sur les hautes facultés de l'intelligence; tandis que le savoir doit nécessairement les développer et ennoblir tout l'homme.

De tout temps la science a enfanté l'orgueil. Mais les révolutions successives, et une sorte de frénésie d'ambition, ont donné de nos jours une bien autre extension à la vanité autrefois maintenue dans

d'étroites limites par la nécessité et surtout par l'éducation. Dans les corps savants on s'estimait, je dirai plus, on s'aimait et l'on se portait une mutuelle affection. La jalousie n'était qu'une rare exception, toujours timide, souvent confuse d'elle-même, et n'osant guère se montrer que sous les dehors du patriotisme; comme on a eu lieu de le remarquer lorsque Louis XIV, frappé de la haute réputation et des talents du grand Cassini, mit tout en œuvre pour s'approprier cette nouvelle gloire.

Que dire quand un roi tel que Louis XIV sait discerner de son coup d'œil d'aigle, jusques dans les pays étrangers, le vrai mérite, la véritable science? Il faut que la passion se taise si elle ne veut être abaissée par le judicieux discernement du grand roi, autant que par le savoir de l'homme éminent, mais modeste, qui en a été l'objet.

La confraternité de la science, à une époque plus religieuse que la nôtre, unissait les hommes par un même sentiment, qui les faisait rapporter à l'honneur du corps le mérite de chacun de ses membres. Tous concouraient au même but, et travaillaient sans relâche aux progrès de la science, dans l'intérêt, non d'eux-mêmes, mais de la société, et pour la gloire de la patrie.

L'honneur seul était le mobile de ces sublimes dévouements qui entraînèrent des savants jusques dans les déserts du nouveau monde, sur les plages

barbares, et dans les glaces du pôle, le plus souvent sans espoir de retour, pour y agrandir le domaine des sciences.

Oserait-on bien affirmer qu'il existe encore aujourd'hui une semblable union parmi les savants? La soif de l'or et des places, cette plaie hideuse de notre époque, n'a-t-elle pas envahi jusques le sanctuaire du génie?

L'égoïsme a pénétré partout, produisant partout la division, semant l'oubli entre des hommes d'autant plus capables de s'estimer qu'ils sont plus distingués par le savoir. L'esprit de corps si nécessaire à la gloire a subi le même sort que l'esprit de confraternité; la tête voit mourir ses membres sans s'émouvoir; les savants perdent un confrère avec indifférence; c'est ailleurs que parmi eux qu'il faut chercher le sentiment des convenances et trouver dans un monde moins matérialisé des amis qui jettent une fleur ou répandent une larme sur un tombeau.

Dans son feuilleton du 5 novembre 1845, le *Courrier français*, s'étonnant du silence de la presse et de l'Académie sur la mort récente de son vénérable doyen, ajoutait : « On peut dire qu'il a rempli une vie presque séculaire de nobles exemples et de bonnes actions, et cependant il est mort oublié; et nous osons l'avouer, il est mort oublié parce qu'il avait trop vécu. Nous ne craignons pas de placer ici ces dures paroles parce qu'elles caractérisent cette époque de

dévorante activité où l'homme n'a plus même le temps de vivre, où il n'a pas le droit de se reposer noblement après sa dette payée et sa tâche remplie... Aujourd'hui il faut mourir à la peine ; et encore quel est celui qui peut espérer de n'être pas oublié le lendemain ? Qui peut se flatter de laisser un vide ? »

Qu'est devenue pour l'Académie des sciences l'ancienne solidarité de l'illustration, dont une partie réjaillissait sur chacun des membres du corps savant? N'aurait-elle pas succombé dans cette séance déplorable du 9 août 1793, dont nous aurons à faire dans cette histoire une bien triste mention ? Ceux qui ont osé alors, dans un accès de délire anarchique, proférer en pleine séance ces paroles : *Séparons-nous, séparons-nous, obéissons, nous ne sommes plus rien ! ! !* ont prononcé un arrêt pitoyable, mais formidable pour leur propre considération, et pour celle de l'illustre corps auquel ils appartenaient.

L'honneur eût exigé qu'on luttât contre le dévergondage de l'opinion et l'ineptie des hommes de cette époque, où la saine raison s'était voilée; ou que du moins, au lieu de prêter la main à la ridicule destruction de l'ancienne Académie des sciences, on subît son sort avec la noble impassibilité du Sénat romain.

Nous avons lu quelque part que les nations étrangères et surtout les sociétés savantes avaient été moins frappées d'étonnement de l'attentat contre le

roi, qu'elles ne l'avaient été du décret contre l'Académie, et que dès lors on n'a plus douté de toutes les horreurs et de tous les crimes qui s'en suivraient.

Est-ce un éloge, est-ce un blâme que cette stupéfaction des peuples voisins à l'égard de l'ancienne Académie? Nous l'ignorons ; mais à coup sûr, ce ne saurait être un blâme contre les victimes, contre les membres qui ont eu le courage de protester à la face des démagogues contre une violence et une insulte d'autant plus ridicules et gratuites, qu'alors même qu'elles avaient lieu, on avait réclamé ses lumières pour des opérations scientifiques jugées impérieuses.

Il est un fait certain, c'est qu'avant 1793 l'Académie des sciences jouissait chez les nations étrangères d'une si haute prépondérance, que ses avis faisaient loi. C'était alors l'union dans le savoir, plus encore que la science isolée des membres de cet illustre corps, qui lui avait valu cette influence; c'était l'entente et la bonne intelligence dans l'usage des talents et des forces de tous, plutôt que les honneurs et les encouragements des rois, qui avaient élevé l'Académie au rang de suprême magistrature de la science.

Tous les Cassini ont largement contribué à l'honneur du corps auquel ils ont appartenu. En est-il un seul qui ait failli à l'attente publique? Le premier, on le sait, n'avait pas compté sur les largesses du grand roi pour s'adonner avec ardeur aux sciences et aux

lettres. Une vérité bonne à répéter ici c'est que Louis XIV avait compté sur la renommée du grand Cassini et son profond savoir pour l'honneur de son Académie et la gloire de la France.

L'Observatoire est plein du nom et des travaux des Cassini. La statue qui en décore l'amphithéâtre n'a pas seulement été érigée en l'honneur du premier astronome de l'Europe au XVIIe siècle, *comme ayant illustré les premiers temps de l'Académie des sciences, mais encore pour honorer et récompenser les services rendus par ses descendants* (1).

L'histoire ne nous redira probablement pas une seconde fois que cinq générations de savants se sont succédé à l'Académie des sciences ; le dévouement, le désintéressement, l'amour exclusif de la science pour la science elle-même ont pu seuls produire un fait si surprenant, rappelé avec complaisance par le marquis de Condorcet dans un discours de l'Académie. « Nous voyons aujourd'hui dans l'Académie, « dit-il, la quatrième génération de cette famille si « chère aux sciences, et cette manière de s'illustrer « a du moins cet avantage qu'elle ne peut appar- « tenir qu'au petit nombre de familles où le mérite

(1) Lettre de M. le comte d'Angivillers, ministre de la maison du roi, à Cassini IVe, du 8 décembre 1787, l'informant de la part du roi qu'il a choisi son bisaïeul parmi les quatre hommes illustres dont il veut honorer et perpétuer la mémoire.

« est héréditaire comme le nom et les titres (1). »

En 1811, M. Delambre écrivait à Cassini IV au nom du Bureau des Longitudes : « Le Président a « communiqué au Bureau des Longitudes la lettre « par laquelle vous donnez, Monsieur et cher con- « frère, sur la statue de votre illustre aïeul des ren- « seignements qu'il ne pouvait entendre qu'avec le « plus vif intérêt.

« Quelle place en effet conviendrait mieux à la « statue d'un grand astronome, que le monument « public dans lequel il a fait une partie des décou- « vertes qui l'ont immortalisé, où il a vécu, où tout « est plein de son nom, où tous ceux qui viendront « visiter ce théâtre de ses travaux seront charmés de « pouvoir contempler ses traits (2). »

Nous aurions à mentionner ici bien d'autres motifs de l'étonnement qu'a causé le silence, l'apathique indifférence de la presse dite nationale, et des savants de notre ingrate époque, à la nouvelle de l'extinction d'une famille si riche en vertus, en mérites et en patriotisme.

Mais en temps de révolution, tant d'hommes sortent volontairement ou sont entraînés, à leur insu,

(1) Discours de Condorcet, secrétaire perpétuel, à la séance publique de la rentrée de la Saint-Martin, 1776, à l'occasion de la présentation à l'Académie du buste de J.-D. Cassini, par le célèbre sculpteur Lemoine.

Pièces justificatives n° 1.

(2) Pièces justificatives n° 2.

hors de leur sphère, compromettent le corps auquel ils appartiennent, en se compromettant eux-mêmes, qu'il serait difficile de prononcer leur éloge, de ne vanter que leurs talents et de se taire complétement sur leur vie publique ou privée, et quelquefois sur leurs crimes. Ne serait-ce pas un motif semblable qui aurait fait tomber en désuétude l'ancien usage de l'Académie des sciences, de rendre de solennels hommages à ceux de ses membres qui l'avaient honorée pendant leur vie?

On se rappelle le fait de l'illustre auteur du *Génie du Christianisme*, nommé pour succéder à Chénier. Châteaubriand refusa formellement de prononcer l'éloge d'un homme qui avait traîné ses talents dans la boue, et aima mieux renoncer à appartenir à l'Académie, que de se déshonorer en mentant à sa conscience de chrétien et d'honnête homme (1).

Quoi qu'il en soit des motifs du silence de l'Académie, si énergiquement relevé en 1845, par le *Courrier Français*, nous n'avons ni la prétention de réparer cet oubli, ni de faire du dernier Cassini ce qu'on appelle son éloge. Nous n'avons voulu qu'acquitter une dette de reconnaissance envers un homme illustre, qui nous avait honoré de son amitié, et qui nous avait donné de nombreux témoignages de son estime.

(1) Châteaubriand ne fut admis que lorsque cet illustre corps prit le titre d'*Académie française*. (*Abrégé chronol. de l'Histoire de France, etc.*, page 601.)

Notre époque n'est pas d'ailleurs si féconde en vertus, en qualités d'esprit et du cœur, en dévouement, en désintéressement et en patriotisme, qu'il n'y ait quelque utilité à faire connaître à la postérité, les hommes qui se sont le plus distingués sous tous ces rapports pendant leur vie. Quand bien même nous abonderions en bons exemples et en modèles de ce genre, peut-être, serait-ce encore une bonne action d'en proposer un de plus à l'imitation de la postérité.

Les personnes qui ne considèrent Cassini IV que comme savant, s'étonneront que nous ayons osé entreprendre d'écrire sa vie. Nous confessons franchement notre incompétence à juger des ouvrages de sciences ou des travaux de Cassini, et nous entendons encore moins émettre une opinion quelconque à cet égard; quant à ce point, nous nous en remettons nous-même au jugement des autorités que nous citerons, et lorsque les autorités nous manqueront, nous nous contenterons de mentionner les ouvrages qui, pour la plupart, ont été portés par l'auteur lui-même à la connaissance de l'Académie.

Mais la vie de Cassini ne consiste pas seulement dans l'étude et la pratique des sciences. Si l'esprit a une bonne part dans l'existence de l'homme savant, le cœur et l'âme ont la leur dans la vie du savant chrétien, de l'homme qui fait abnégation de lui-même pour se dévouer au service, au bonheur de ses semblables et de sa patrie. C'est surtout sous ce double

rapport, que nous avons considéré tous les actes de Cassini, les événements principaux de sa vie, les circonstances qui sont venues entraver sa marche, les orages qui ont brisé sa carrière, les persécutions auxquelles il a été en but, les dangers contre lesquels il a eu à lutter, les vertus qu'il a pratiquées, le courage dont il a témoigné en mainte occasion, les bonnes œuvres qu'il a répandues partout, et la piété sincère dont il a donné de sublimes et de puissants exemples. N'est-ce pas là la vie de l'homme ? A quoi importerait la science à la société chrétienne et civilisée, si tout ce que nous venons de dire faisait défaut ?

En écrivant la vie de ce parfait homme de bien, nous avons eu l'intention de suivre autant que possible, l'ordre chronologique des faits. La vie de l'homme est en effet comme un tableau dont toutes les parties sont en rapport les unes avec les autres, et dans des proportions voulues. Les actes de la jeunesse ne sont pas ceux de l'âge mûr et ceux-ci sont empreints d'un tout autre caractère que ceux de la vieillesse.

En rapportant à chacun des différents âges de la vie de l'homme, les actions qui leur sont propres, c'est laisser au tableau ses proportions ; c'est le moyen de faire mieux apprécier les progrès de l'homme, le plus de mérite de ses actions, le degré d'importance de ses œuvres, son avancement dans la vertu ou le degré de culpabilité de ses écarts hors de la voie de l'honneur. Combien de faits qui ne s'expliquent que

par leur date et par l'âge de l'homme dont on lit la vie.

Nous avons en conséquence partagé l'histoire de la vie de Cassini en quatre époques, dont la première comprend toute sa jeunesse, jusqu'à sa réception à l'Académie. La seconde, depuis son entrée à l'Académie jusqu'à sa sortie de l'Observatoire. La troisième comprend son arrestation jusqu'à sa mise en liberté à la mort de Robespierre; la quatrième, enfin depuis sa sortie de prison jusqu'à sa mort.

Nous avons divisé ensuite chacune de ces époques, en autant de chapitres que les événements, les incidents d'une si longue vie, ou l'intérêt du sujet pouvait l'exiger.

Les histoires particulières des personnages qui ont porté, même honorablement, un nom célèbre, ne comportent pas toutes, à beaucoup près, autant d'intérêt que celle de Cassini. On y trouvera des anecdotes et des documents qui piqueront avec raison la curiosité du lecteur. On verra l'honnête homme aux prises avec la perversité du temps, sa patience dans l'adversité, sa fermeté dans les combats, sa résignation dans le malheur, sa soumission à la volonté de Dieu, et son inflexibilité dans ses principes.

Cassini aurait pu n'avoir point d'ennemis; les qualités de son cœur auraient dû l'en préserver; jamais il ne l'a été de personne, pas même de ceux qui lui avaient voulu nuire. Nous voudrions pouvoir dire

qu'il en a été ainsi à son égard, et que ni ses principes religieux, ni la faveur dont l'avait entouré le meilleur des rois, n'ont suscité les passions, la colère, les vengeances, les injustices et les persécutions que nous aurons à raconter.

Nous n'avançons rien dont nous n'ayons en main la preuve; c'est le devoir de l'historien. Notre intention bien ferme a été d'être vrai. Mais ce que par dessus tout, nous nous sommes proposé, c'est de rendre à une mémoire vénérée, un sincère et fidèle hommage.

Ce Livre est la propriété de l'Auteur.

Digitized by Google

HISTOIRE

DE

LA VIE ET DES TRAVAUX

DE

J.-D. CASSINI IV.

PREMIÈRE ÉPOQUE.

CHAPITRE Ier.

Naissance de Cassini IV. — Son éducation particulière. — Collége du Plessis. — Il demande à aller à Juilly. — Ses progrès; trait de bonté de son cœur. — Il suit par obéissance les cours de droit. — Il y renonce pour l'étude des sciences.

Jean-Dominique Cassini IV (1) est né à l'Observatoire royal de Paris, le 30 juin 1748, de César-François Cassini de Thury, et de dame Charlotte-Jeanne Drouin de Vaudeuil, fille de l'ancien président au parlement de Toulouse.

(1) La famille des Cassini s'étant illustrée de père en fils dans les sciences pendant si longtemps, il a fallu les distinguer par un chiffre comme les rois. On comptait de même les Maraldi, leurs parents.

La naissance d'un fils et l'apparition d'une nouvelle comète partagèrent sans doute l'attention de son père et de Jacques Cassini, son aïeul, qui vivait encore.

A peine sorti de la première enfance, son éducation fut d'abord confiée selon l'usage à un gouverneur. Mais cet homme que Cassini de Thury avait choisi pour précepteur de son fils était un des ingénieurs occupés à la carte de France, à laquelle on travaillait déjà avec ardeur, et ne pouvait par conséquent donner à son élève tous les soins nécessaires à son âge. Bientôt on s'aperçut du peu de progrès qu'il faisait; on ne pouvait tarder plus longtemps de prendre un parti favorable aux dispositions qu'annonçait Jean-Dominique. Mais l'on n'était pas encore fixé sur le choix du collége. On se détermina pour celui du Plessis, par la raison que les enfants de M. de Nicolaï, ami de la famille, y étaient en chambre particulière avec un précepteur, et que le premier président de la Cour des comptes voulait bien recommander au précepteur de ses fils de veiller également sur le jeune Cassini.

Il avait dix ans lorsqu'il entra en septième, *sous le bon M. Reglet, qu'il prit,* dit Cassini lui-même, *en amitié, et avec lequel il travailla de bon cœur* (1). Mais l'année suivante il ne rencontra pas les mêmes

(1) Extrait de notes manuscrites de Cassini, qui devaient servir à ses mémoires.

qualités attachantes dans son maître de sixième *qui ne cherchait pas à se faire aimer de ses écoliers.*

C'était la première année où les basses classes devaient être admises à concourir à l'Université. Son professeur, lui trouvant des moyens et des dispositions peu ordinaires, l'avait désigné pour être envoyé au concours. Les meilleurs sujets mis en évidence ne réussissent pas toujours; des recommandations impérieuses, trop sévères et jamais assez encourageantes de la part d'un professeur, ne sont guère propres qu'à troubler un jeune cerveau et à lui faire faire des fautes par la crainte qu'on lui inspire. C'est précisément ce qui arriva au jeune Cassini, envers lequel le professeur se donna le double tort de lui infliger la punition humiliante en usage alors dans les colléges.

On ne connaît jamais mieux son droit que quand on souffre injustement. Un châtiment infligé à tort tourne toujours au détriment de l'autorité, et peut avoir de graves conséquences sur l'avenir d'un enfant. Le caractère du jeune Cassini ne fut point abattu par cette injustice de son maître, mais son amour-propre en fut tellement blessé qu'il sollicita de ses parents d'être soustrait à la domination d'un homme à qui il manquait évidemment une des qualités essentielles à sa noble profession d'instruire et d'aimer les enfants.

Son père, Cassini de Thury, ne crut pas d'abord devoir céder aux désirs de son fils, bien qu'intérieurement il n'approuvât pas la conduite du professeur.

Mais le découragement de l'enfant pouvait survenir et nuire à l'avenir de ses études; depuis quelque temps ses progrès se ralentissaient. Ses instances pour changer de pension continuèrent jusqu'à l'année suivante, où il entra en cinquième, et ce fut seulement alors que ses parents se crurent raisonnablement obligés d'obtempérer à son désir formellement exprimé d'aller à Juilly.

Cette célèbre maison d'éducation, dans laquelle les bonnes traditions d'autrefois semblent s'être conservées jusqu'aujourd'hui dans l'intérêt physique et moral des enfants, était alors peuplée des maîtres les plus distingués en tout genre. C'était peut-être la seule où l'émulation fût portée si loin; les Pères de l'Oratoire ne ménageaient rien pour y parvenir, sachant que les causes les plus certaines des progrès des enfants viennent du désir qu'ils éprouvent d'avancer et de se distinguer; ce qui facilite singulièrement la tâche des maîtres.

Les Pères, ayant su les motifs de sa sortie du collége du Plessis, ne l'en accueillirent que mieux; désormais il n'y eut entre les maîtres et leur élève que réciprocité de sentiments, de confiance et d'affection. « Il acheva donc ses classes à Juilly, comme il nous le dit lui-même, sans jamais s'être attiré la moindre punition, sous des régents qui avaient l'art de se faire encore plus aimer que craindre de leurs élèves. »

Cassini était dans son enfance ce que nous l'avons

connu dans sa vieillesse : d'un naturel excellent, d'un caractère gai et ouvert, d'une grande franchise et d'une haute délicatesse. Il oubliait facilement le mal, mais il se rappelait avec complaisance et un profond sentiment de reconnaissance la moindre preuve d'affection qu'on lui donnait.

Comme il était un des élèves les plus distingués de Juilly, il est à croire qu'il aura été très-considéré de ses maîtres, qui lui auront sans doute témoigné en maintes circonstances leur affection ; car quand il parlait de Juilly on voyait chez lui un vif sentiment de plaisir ; il aimait à se rappeler le P. Viel, sous lequel il fit sa rhétorique et sa philosophie. « Le savant oratorien excitait tellement l'émulation dans sa classe, que parmi huit à dix élèves de première force, qui, les jours de composition, se disputaient les premières places, c'était à qui lui apporterait quelque pièce de vers ou de prose en plus du devoir obligé. » Si cela prouve le mérite du maître, celui de l'élève qui le raconte n'y perd rien.

A Juilly, Cassini IV préludait déjà à ses nombreux travaux académiques par des lectures fréquentes de sa composition.

Il y avait au collége de Juilly une académie composée des plus forts sujets de troisième, de seconde et de rhétorique, qui tenait dans l'année plusieurs séances publiques. Chaque académicien était tenu d'y lire une pièce de sa composition. « J'avais assez de

facilité, dit-il, pour la versification ; je lisais toujours quelque pièce de vers, ou plutôt de prose rimée qui recevait un accueil très-favorable d'un auditoire peu difficile. Je l'ennuyais moins que ceux qui, dans de belles amplifications latines, faisaient parler des généraux romains, des consuls ou des tribuns. Mais au milieu de mes succès mon petit amour-propre fut un peu humilié par la concurrence du Père Isoard de Lille, qui se mit à composer plusieurs pièces de vers français qu'il faisait de temps en temps lire (en fraude) par ses élèves. » Cassini prit sur le ton de la plaisanterie ce mauvais tour du père Isoard, devenu par là son antagoniste à Juilly. On peut croire qu'ils durent se rappeler ce fait lorsque plus tard ils se trouvèrent tous les deux confrères et membres de l'Institut. « Notre rivalité de collége, dit en plaisantant Cassini, ne nous a pas empêchés, le Père ni moi, d'être de bons amis dans le monde. »

Nous pourrions ici placer une anecdote de collége qui montrerait combien, dans son jeune âge, Cassini possédait déjà cette grandeur d'âme dont nous aurons à admirer tant de traits dans le cours de sa longue carrière. Mais comme cette anecdote a son côté plaisant et serait peut-être déplacée, quant au but sérieux que nous nous sommes proposé, nous y prendrons seulement le fait qui peint son caractère.

Les deux fils du prince de Hesse-Rinfeld-Rottemburg, pensionnaires à Juilly, ayant à se plaindre

d'un camarade, et voulant lui faire subir une mystification, jugèrent le jeune Cassini capable de seconder leurs vues, et vinrent l'engager à composer quelque chanson ou petite scène comique. Flatté de cette confiance et sans prendre le temps de réfléchir, Cassini accepta la commission. « Mais bientôt, dit-il, la réflexion me fit sentir que je faisais une mauvaise action, et qu'en servant la vengeance d'autrui, je pourrais être soupçonné de satisfaire ma jalousie envers un camarade de classe, qui me disputait souvent les premières places. » Quand une vertu est dans un homme accompagnée de la réflexion, elle y est bien réellement ; on la voit poindre à tout âge et dans toutes les circonstances de la vie.

Lorsque Cassini de Thury mena son fils à Juilly, il témoigna aux Pères de l'Oratoire, le désir qu'on l'appliquât de bonne heure à l'étude des mathématiques, parce qu'il le destinait à la carrière des sciences. Son aptitude aux sciences exactes était incontestable et ses progrès surprenants autant que dans les belles-lettres. En parlant ainsi, nous avons sous les yeux les programmes imprimés de plusieurs distributions des prix de Juilly, où nous trouvons les nombreuses nominations de Cassini, dans les facultés les plus intéressantes et les moins à la portée du grand nombre.

Au sortir du collége en 1765, il suivit le cours de physique du savant abbé Nollet, en même temps qu'il

continua sous M. Mauduit l'étude du calcul différentiel, intégral, et la haute géométrie. Quant à l'étude de l'astronomie, il s'y formait depuis longtemps, sans qu'il le parût, à l'école de son illustre père. Son bonheur, son occupation favorite, disons plutôt sa passion, était de feuilleter les livres d'astronomie, de passer ses moments au milieu des cabinets et des instruments de l'Observatoire, sous les yeux de son père, recevant des leçons assidues de M. Maraldi et de M. l'abbé Chappe.

Lancé dans la carrière de ses pères, on ne comprend pas trop la raison qu'eut sa famille de l'en distraire, en voulant lui faire faire son droit, surtout contrairement à ses inclinations. Une vocation, pour être bien décidée, peut ne pas être pour cela invariable surtout à l'âge de 17 ans, et dans un jeune homme dont les rares facultés se prêteraient à parcourir plus d'une carrière avec honneur. Par obéissance, Cassini fit ce qu'exigeait son père ; il suivit les cours de droit, prit plusieurs inscriptions, sans cependant renoncer à l'astronomie pour laquelle il témoignait sans cesse sa préférence.

Les matières du droit lui semblaient de jour en jour plus sèches et plus stériles ; il y renonça donc entièrement pour ne s'adonner qu'aux observations astronomiques, aux expériences de physique, à l'étude du ciel et de la nature qui lui présentaient un bien autre attrait. « Je jurai bien, dit-il, que jamais je ne

me mêlerais de procès, de chicane, ni de décider de la fortune ou de la vie d'autrui. »

Les sciences, comme les beaux arts ne se plaisent que dans la paix; les vrais génies sont ennemis du trouble et de la discorde. Les méditations du savant lui font aimer le silence et la solitude. Le quatrième des Cassini n'aurait pu croire alors, avec ses inclinations pour la science si honorée de ses pères et si ardemment cultivée par lui, que plus de cinquante ans de sa vie se passeraient dans des occupations absolument étrangères à ses goûts, et qu'une loi le constituerait juge de la vie ou de la mort de ses semblables. Mais n'anticipons pas sur les événements.

CHAPITRE II.

—

Son goût pour le dessin. — Le bon emploi du temps. — Ses délassements. — Ses occupations littéraires. — Il préfère les sciences. — L'Académie le charge d'une mission lointaine. — Beau trait de son caractère. — Anecdote. — Délicatesse de ses procédés. — Les Anglais s'opposent au débarquement. — Départ pour l'Afrique.

Il n'y a pas d'étude si attachante et si agréable qu'elle soit, qu'il ne faille s'en distraire momentanément, ne fût-ce que pour renouveler l'ardeur avec

laquelle on aime à s'y appliquer. L'arc trop longtemps bandé finit par perdre son ressort. Les uns cherchent leur délassement dans la promenade, d'autres dans le jeu. Cassini ne se permettait que celui des arts, et de la littérature plus séduisante encore, nous dit-il lui-même, et qui aurait fini peut-être par l'emporter, si son nom et sa destinée n'eussent pas été d'un si fort contre-poids dans la balance. Nous avons de lui plusieurs pièces de vers sur des sujets variés, qui font preuve d'une extrême facilité de composition dès l'âge de 18 ans.

Il y avait alors à l'Observatoire un atelier de graveurs de la fameuse carte de France à laquelle il devait plus tard attacher son nom à la suite de celui de son père, et même de son aïeul Jacques Cassini, qui avait travaillé aux premières opérations préliminaires à l'exécution de la carte. Le jeune Cassini se plaisait au milieu de ces artistes à les voir graver, et prenait un goût particulier au dessin. Lui tombait-il sous la main un cuivre de rebut, il se mettait aussitôt à y graver lui-même quelques figures ou des accidents de terrains. Ces essais firent renaître en lui un goût qu'il eut dans son enfance, et qui le portait à copier toutes les figures qu'il remarquait sur les paravents et les tentures. Il fallut lui donner un maître de dessin ; il y fit de tels progrès, que la raison seule put mettre un frein à la passion qui l'entraînait vers la peinture.

Dès lors il se borna à cultiver cet art en amateur, et à passer ses moments de loisir dans les ateliers des maîtres. Il se lia avec les peintres les plus célèbres de l'époque, tels que Le Prince, Lauterbourg, Doyen, Le Barbier et Vernet, dont le fils avait été son camarade de collége à Juilly. Mais, pour n'affaiblir en rien son enthousiasme pour les beaux arts, citons ses propres paroles : « Je dessinais quelques morceaux d'après ces grands maîtres, et passais les moments les plus agréables à causer avec eux sur la théorie de leur art. Pour bien juger des arts, il faut connaître et fréquenter les hommes supérieurs qui les cultivent. Combien leur conversation est instructive et intéressante ! Esprit, profondeur et finesse de vue ne manquent jamais à celui qui excelle dans sa partie ; mais vous ne trouverez rien de tout cela chez l'artiste médiocre... j'ai beaucoup fréquenté des artistes de tout genre, et rien ne m'intéressait davantage, que d'observer et de faire le rapprochement des principes, des raisonnements et des rapports qui lient entre eux presque tous les arts. »

La musique eut pour lui un moment quelque attrait, mais il reconnut bientôt que ce nouveau talent le détournerait trop de ses principales études, et le porterait, contre sa nature, à se répandre trop au dehors. Il s'en tint donc sagement au dessin « qui se suffit à lui-même et se perfectionne dans le silence et la solitude, » qui est d'une utilité plus générale

que la peinture elle-même ; car le dessin s'alliait à ses autres études. Il lui devint d'un grand secours dans ses observations astronomiques, pour représenter sur le papier la configuration de certains signes célestes, l'apparition de nouvelles étoiles, la forme de nouvelles comètes, etc., etc. C'est au talent du dessin que Cassini dut tant d'heureux moments, et peut-être la vie même, comme on le verra dans la suite.

On conçoit difficilement qu'un jeune homme né avec un caractère vif et gai, si apte à tant de genres de talents, ait passé son enfance et les plus belles années de sa jeunesse dans l'étude des sciences abstraites, et la culture des arts sérieux. On conçoit peut-être moins encore comment, à l'âge de 17 à 18 ans, il trouvait le temps de satisfaire à une si grande variété de goûts et d'occupations. Ecoutons-le résoudre lui-même cette difficulté. « La journée est toujours suffisante à celui qui sait l'employer et n'en pas perdre un instant. Dans tout le cours de ma vie, je n'ai point eu à me reprocher d'avoir perdu une heure au jeu ; je n'ai jamais manié de cartes. Les réunions de société, les repas, les bals, les visites et les conversations oiseuses n'ont jamais été de mon goût, et je n'ai accordé à la société que les plus strictes et indispensables devoirs ; ne sortant de mon cabinet que pour me distraire, et mes distractions n'étant que des études agréables et des moyens d'instruction. Avec

cette manière, on trouve toujours le temps de faire beaucoup de choses. »

Nous ne parlerons pas d'une foule de petits travaux littéraires qu'il composa dans le peu d'années qui s'écoulèrent depuis sa sortie du collége, et cela, sans nuire aucunement à ses études sérieuses et sans leur dérober un seul des moments qu'il leur consacrait. Un esprit si actif ne pouvait faire un pas hors de sa sphère habituelle, sans rencontrer quelque sujet propre à exciter sa verve poétique, ou sans inspirer son crayon.

Mais le temps approchait où il devait renoncer à ce qu'il appelait ses distractions, c'est-à-dire à ses occupations purement littéraires; ses prétentions à l'Académie lui firent trouver le temps plus précieux encore, lui qui avait su jusques-là si bien l'employer. Il se fit d'abord connaître à l'Académie par plusieurs mémoires et quelques observations intéressantes d'astronomie, qui décelaient ses capacités. Une circonstance heureuse se présenta pour Cassini de se faire encore mieux connaître des membres de ce corps savant, et pour une expédition qui supposait dans celui qui en serait chargé, non-seulement des connaissances acquises qui inspirassent de la confiance, mais encore une activité et un grand zèle à s'acquitter d'une mission importante.

Le fils du célèbre Julien Leroy venait d'inventer de nouvelles montres marines pour la détermination

des longitudes en mer. L'Académie, qui attachait une grande importance, ainsi que le gouvernement, à l'exécution de cet instrument, avait proposé un prix, outre l'honneur qui devait en revenir à son auteur. On parlait donc depuis quelque temps de la nécessité d'un voyage sous différentes latitudes pour éprouver ces montres. Il ne s'agissait pas seulement d'un résultat quelconque, mais d'observations minutieuses et consciencieuses qui pussent, après un rapport détaillé des circonstances de temps, de lieu et de température, fixer le jugement de l'Académie des sciences sur ce point.

Depuis plusieurs années l'arrière petit-fils du grand Cassini vivait pour ainsi dire sous les yeux de l'Académie, dont un bon nombre de membres fréquentaient journellement l'Observatoire. Rarement on avait vu si appliqué à la science un jeune homme de son âge, mûr avant le temps; tant il est vrai que l'étude donne des années, supplée parfois à l'inexpérience de la jeunesse, et imprime souvent sur la physionomie la gravité de l'homme fait.

La plus noble ambition, la seule permise à un homme de cœur, est de fixer sur lui, par son mérite, l'attention publique. Celle de Cassini avait été de mériter, par ses travaux et son application, que l'Académie se souvînt de lui dans l'occasion.

Son espérance ne fut pas trompée. Le choix que l'Académie et le gouvernement firent de lui pour cette

mission lointaine, fut la première récompense de ses efforts. Il fut nommé, en 1768, *Commissaire pour l'épreuve des montres marines.*

Une si haute preuve de confiance était pour lui un encouragement dans l'accomplissement de sa mission, et un puissant motif d'y répondre par ses travaux futurs. Bien que le jeune Cassini fût d'une bonne santé, il avait néanmoins alors tous les dehors d'une complexion délicate; de là, les soucis qu'éprouva sa mère lorsqu'il fut question d'un si long voyage. Elle aurait volontiers, par la crainte de perdre son fils unique, renoncé à la gloire qu'il pouvait acquérir dans cette mission. Mais Cassini de Thury, qui portait ses vues plus loin, et qui connaissait son fils comme très-capable de répondre à la confiance du gouvernement et du corps savant, le voyait déjà siégeant à ses côtés à l'Académie.

La frégate *l'Enjouée*, nouvellement construite, fut disposée sous le commandement du capitaine de Tronjoly, pour le transporter d'abord en Amérique, puis de là en Afrique, où le changement subit d'une température si différente devait faire subir aux montres marines une épreuve décisive.

Il n'avait pas encore atteint sa vingtième année lorsqu'il arriva au Hâvre le 13 juin 1768. On se figure quel dut être le chagrin de sa mère, au moment de l'embarcation, elle qui n'avait cédé qu'à grand'peine au départ de son fils unique, et sur les instances pres-

santes de ce fils. Elle voulut l'accompagner jusqu'au vaisseau, pour le recommander elle-même à tous les officiers, qui ne voyaient en lui qu'*un petit parisien*, dont la constitution ne paraissait pas telle que les alarmes d'une mère ne fussent pas fondées.

La frégate mit à la voile le même jour avec un vent favorable. Le lendemain, Cassini fut atteint du mal de mer; mais au lieu d'aller se coucher dans l'entrepont, une sorte de fierté le fit rester en plein air sur le tillac. Il s'était aperçu de la part de l'équipage, composé d'hommes robustes, d'une sorte de pitié qui signifiait : comment avait-on pu songer à envoyer dans des parages si lointains une nature si délicate? Son titre de Commissaire du Roi et le grave caractère d'Envoyé de l'Académie royale des sciences, soutint et releva son moral. Son énergie naturelle l'emporta pour ainsi dire sur la violence de l'élément ; et après vingt-quatre heures, il ne fut plus question du mal de mer pendant toute la traversée. Ainsi le *petit parisien*, que les marins de l'équipage avaient considéré entre eux comme ne devant point parvenir au but, et que chemin faisant ils seraient obligés d'ensevelir dans les replis des flots de l'Océan, le *jeune Parisien*, disons-nous, les étonna par son courage, son sang-froid et le zèle qu'il mit à ses opérations dans les stations déterminées.

Nous serions bien tenté d'arriver au plus tôt avec lui en Amérique; mais nous nous reprocherions de

ne pas faire part au lecteur de quelques pages écrites par Cassini lui-même à l'occasion de ce voyage, dans lesquelles l'homme se peint sans s'en douter.

« J'avais une petite chambre dans l'embrasure d'un canon au-dessus duquel était suspendu mon hamac. Une table était au-dessous, sur laquelle je travaillais, lisais, calculais. Rien ne me paraissait plus commode que de faire, sans m'en apercevoir, cinquante et soixante lieues par jour en dormant, mangeant et écrivant. Je passais la plus grande partie de la journée sur le pont, à contempler les flots et à admirer les manœuvres du vaisseau. Quel spectacle majestueux que celui d'une mer calme, et bien plus encore d'une mer en courroux! Quel beau coup d'œil que celui d'un horizon immense qui n'a pour borne qu'un grand cercle formé par la calotte d'un ciel pur qui s'abaisse et semble se plonger dans les eaux! Avec quel orgueil le pilote, se sentant transporté, vent arrière, à toutes voiles, sur l'humide plaine, voit les flots agités fuir devant lui comme un nombreux troupeau! S'ils osent s'élever contre lui et menacer de l'engloutir sous leur masse, riant de leurs maints efforts, avec quelle adresse il élude leur chute et se sert de la lame même pour s'élever à son sommet, lui échapper en la laissant passer et fuir au loin derrière lui! Oui, ce n'est que sur un vaisseau que l'on apprend jusqu'où peut aller la puissance du génie de l'homme. Mais si c'est là que Dieu lui a permis de

déployer toute sa force et ses ressources, c'est aussi là qu'il l'humilie en lui en montrant les bornes par les périls insurmontables qu'il lui suscite et dont le malheureux nautonier est si fréquemment la victime. »

La frégate, constamment favorisée par les vents, avait fait bonne route, et l'on approchait des îles Saint-Pierre et Miquelon, où l'on devait faire une première relâche, lorsqu'il survint entre le capitaine et Cassini une petite altercation que nous allons rapporter et dont celui-ci, avec une modération et un tact parfaits, sut faire tourner les résultats à son honneur et à l'avantage de sa mission.

Tout le monde était réuni dans la chambre du Conseil, et l'on parlait du peu d'agrément qu'on pouvait trouver dans cette première station, qui n'était qu'une retraite de malheureux pêcheurs de morues. Heureusement, dit le capitaine, que nous n'y resterons pas longtemps. — C'est selon, répliqua sans prétention Cassini.—M. de Tronjoly, brave et honnête marin, qui renfermait sous une écorce un peu rude, beaucoup de bonhomie, reprit avec un ton très-dur : — Que voulez-vous dire, Monsieur, sera-ce vous qu'il me faudra consulter ?—Peut-être bien, capitaine, répondit Cassini avec un grand sang-froid, et ce que je veux dire c'est que, ne pouvant disposer ici du beau ni du mauvais temps, je ne puis savoir ce que mes opérations exigeront de séjour, ni par conséquent l'époque où elles permettront de quitter la station.

De semblables motifs indépendants de la volonté de qui que ce fût, auraient dû satisfaire le commandant, d'autant plus qu'il savait que l'armement du vaisseau avait eu lieu uniquement pour l'accomplissement de la mission scientifique dont Cassini avait été chargé. Mais il est dans la nature du marin français d'être fier jusqu'au bout, c'est ce que fit le capitaine, sans se douter qu'il compromettait par là même son autorité. — C'est donc à dire, reprit-il encore, que c'est vous, monsieur, qui prétendez ici faire la loi ; sachez qu'un capitaine de vaisseau est seul et unique maître sur son bord, qu'on lui obéit et qu'il n'obéit à personne. — A ces paroles, Cassini sort comme un trait de la chambre du Conseil, va dans la sienne et rentre aussitôt dans l'assemblée, tenant un papier à la main ; il va droit au commandant et lui adresse très-posément ce discours : — « Je conçois, monsieur, aussi bien que personne, les prérogatives de votre rang, et la soumission entière due au capitaine commandant d'un vaisseau du Roi. Je sais de plus le respect et la déférence, qu'un jeune homme de mon âge doit à un homme du vôtre. Mais je n'ignore pas non plus, avec quelle soumission et quelle exactitude je dois exécuter la commission et les ordres que le Roi, mon maître et le vôtre, m'a donnés par l'organe de de son ministre, dans la lettre que voici, par laquelle il m'est enjoint de faire dans chaque station, toutes les opérations que je jugerais nécessaires pour cons-

tater l'état des montres qui me sont confiées. D'après quoi, prenant acte devant tout votre état-major ici présent, de la communication que j'ai l'honneur de vous faire en ce moment, je vous demande qu'il me soit libre de rester à Saint-Pierre et en tout autre lieu le temps qui me sera nécessaire; et, dans le cas où vous croiriez devoir agir autrement, je ne demanderai pas mieux de m'y conformer, mais en rejetant sur vous toute la responsabilité. »

Le jeune envoyé de l'Académie ne pouvait parler plus dignement, et en termes plus mesurés; aussi son discours eut-il tout l'effet désiré. Comme il voulait commencer à haute voix la lecture de la lettre du ministre, le brave capitaine, balbutiant quelques excuses, le pria d'en rester là, l'assurant qu'il n'avait pas eu l'intention de contrarier ses opérations, et qu'il en prendrait tout à son aise pour exécuter sa commission.

Cassini, en qui la délicatesse du sentiment et des procédés l'emportait toujours sur la fermeté du caractère, voyant le capitaine confus de ses propres paroles, crut devoir venir à son aide et le relever à ses propres yeux en face des officiers. « Nous voilà d'accord, capitaine, ajouta-t-il en souriant, et soyez sûr que je n'en ferai pas plus qu'il ne faudra. Je n'ai pas plus envie que vous de prolonger les séjours; mais quand j'en serais tenté j'aimerais encore mieux me rendre à vos désirs. »

Un silence de quelques minutes succéda à cette

discussion. Les officiers ne se doutaient pas que ses pouvoirs fussent si étendus. Cassini avait cru s'en apercevoir au ton avec lequel on lui avait adressé jusques-là la parole, et ne fut pas fâché d'avoir trouvé l'occasion de les en instruire. Désormais on lui témoigna beaucoup plus d'égards, et l'on se garda bien de l'appeler encore du nom par trop familier de *petit parisien*. C'est ainsi que sa fermeté, son aplomb et l'extrême politesse qu'il avait montrée en cette circonstance délicate lui rendirent la considération que son apparente jeunesse lui faisait accorder avec répugnance, surtout de la part de gens de mer.

Enfin, après une traversée de quarante-cinq jours, la frégate aborda à l'île Saint-Pierre. Ils n'eurent pas plutôt touché terre qu'ils apprirent qu'un vaisseau de haut-bord anglais et une frégate croisaient devant l'île, avec l'intention d'empêcher le vaisseau français d'y entrer. Ce n'est donc pas d'aujourd'hui, comme on voit, que les Anglais se croient seuls le droit de se montrer dans tous les parages du monde, et se plaisent à inquiéter et tracasser notre marine, même dans les circonstances les plus pacifiques. La jalousie britannique est à la hauteur de sa bonne foi ; comme la morgue anglaise est en sens inverse de l'observation des convenances et du respect du droit des gens.

Le surlendemain, en effet, on aperçut une voile au dehors, et bientôt l'on vit arriver un officier an-

glais qui monta à bord de l'*Enjouée* pour parler au capitaine. La prétention des Anglais était que : *par les traités, la France n'avait pas le droit d'envoyer un vaisseau de guerre dans ces parages.* C'était là de l'interprétation à l'anglaise. Les traités disaient qu'*aucune fortification ne pourrait être faite dans l'île, et que les canons qui seraient sur la plage ne pourraient pas même être montés sur des affûts, ne devant servir qu'à donner des signaux.* Cela ne voulait sans doute pas dire que le roi de France ne pouvait envoyer dans ces mers des forces pour protéger ses sujets, quelles que soient les raisons qui les aient amenés dans ces lieux. Le règne de Louis XV, si déplorable à certains égards, ne se serait jamais abaissé jusqu'à se lier par des traités humiliants, et pour le bon plaisir des Anglais ; avant tout l'on consultait encore alors l'honneur de la France et de son pavillon (1).

Le capitaine de Tronjoly, n'ayant pu entendre, sans un certain frémissement d'indignation l'espèce de sommation de l'officier anglais de ne pas aborder, répondit : « Qu'il était à Saint-Pierre par ordre du roi ; qu'il y resterait le temps qu'exigeait sa mission, et qu'on ne l'en chasserait qu'à coups de canon, auxquels il saurait répondre. »

A peine l'Anglais avait-il entendu ces dernières paroles qu'il entendit aussi le commandement de branle-bas, et vit la frégate s'embosser pour se pré-

(1) Écrit par l'auteur en 1846.

parer au combat. Voyant qu'il n'avait pas réussi à intimider le commandant français, il s'en retourna avec la honte d'être encore une fois venu inutilement mentir sur un vaisseau français, et ne reparut plus.

Le gouvernement britannique, quand il cède quelque chose ou qu'il consent à une cession envers la France, a toujours soin de s'assurer qu'il ne cède rien (1). Les îles Saint-Pierre et Miquelon ne sont qu'un désert, un pays désolé, dénué de toutes ressources, et sous un ciel âpre comme le sol, tellement que les pauvres colons qu'on y a transportés à diverses reprises ou sont morts de misère ou n'ont pu y rester. Des brouillards presque continuels empêchèrent Cassini de se livrer aussi fréquemment à ses observations, et il lui fut fort difficile de soumettre ses montres à des épreuves suffisantes.

Après dix jours de relâche, tout le monde témoigna sa joie de quitter un si triste climat. On leva l'ancre

(1) Lors du traité de la cession à la France des îles Saint-Pierre et Miquelon la prévoyance et la sagacité du ministère français fut mise en défaut. On n'avait aucune connaissance des lieux ni de leur pénurie. Sur l'observation qui fut faite qu'il n'y avait de bois ni pour bâtir ni pour se chauffer on s'en tint à la promesse des Anglais qui alléguèrent qu'à *Terre-Neuve on en aurait plus qu'on ne voudrait.* Mais aussitôt que le traité fut signé, dans lequel on n'avait stipulé aucune réserve tendant à faciliter là un établissement quelconque, le gouvernement anglais interdit toute communication entre les îles françaises et Terre-Neuve, où *aucun bâtiment ne pouvait aborder ou stationner qu'en cas de tempête.* Avions-nous tort de parler de la *bonne-foi* britannique?

le 7 août et l'on fit voile pour la côte d'Afrique où l'on devait trouver un climat et un aspect bien différents. La frégate jeta l'ancre devant Sâlé, dans l'empire du Maroc, après une traversée de vingt-deux jours par un très-beau temps. En abordant cette côte il n'était question que de faire éprouver aux montres un changement de température et d'en constater les résultats ; car, du reste, on n'espérait pas pouvoir se livrer à des observations sur cette terre barbare.

Cassini se rendit au consulat français, tenu alors par M. Chénier, père de l'infortuné André Chénier et de son trop célèbre frère. Le consul lui fit observer qu'il n'y aurait pas de sûreté pour lui s'il descendait à terre avec ses instruments qui, d'une part, pouvaient effrayer les gens du pays, et, d'autre part, exciter la curiosité du roi de Maroc, auquel il serait difficile et dangereux de refuser de les lui envoyer s'il les demandait. « Ce que j'appris, dit-il, de M. Chénier sur le caractère de Sa Majesté maroquine ne me donna aucune envie de faire connaissance avec elle. »

Le vaisseau resta pendant quinze jours devant Sâlé, mouillant en pleine côte, parce que la barre n'avait pas permis qu'on entrât dans le port. Cassini eut donc souvent occasion de voir M. Chénier, avec qui il aimait à s'entretenir. Nous nous rappelons avec plaisir ce qu'il nous en raconta, et combien il avait su

gré à l'honorable M. Chénier des conseils éclairés qu'il lui avait donnés. Nous dirons dans le chapitre suivant à quelle occasion.

CHAPITRE III.

—

Débarquement à Sâlé. — Anecdote presque dramatique. — Départ du Maroc. — Arrivée à Cadix. — Inquiétudes de Cassini sur M. l'abbé Chappe. — Son désir de voir une tempête. — Cassini et M. Verdun. — Débarquement à Brest. — Succès de la mission de Cassini.

Sur la terre d'Afrique, surtout quand on n'y est qu'en passant, un jeune homme qui n'a pas peur résiste difficilement au plaisir et, comme on dit, aux émotions d'une chasse au lion. On ne va pas exprès en Afrique, à moins d'être anglais, pour se procurer ce genre de délasssement. Mais quand on y est, qu'on peut disposer de quelques moments, il nous semble bien permis de désirer de se faire par expérience une idée de cette chasse qui ne doit ressembler à aucune autre.

Le jeune savant avait donc demandé à M. Chénier s'il lui serait possible de lui procurer ce plaisir ainsi qu'à l'état-major du navire. Celui-ci acquiesça d'abord à la demande et donna à ce sujet tous les ren-

seignements à sa connaissance. Il leur détailla tous les dangers ordinaires à ces sortes d'expéditions ; il leur dit que le roi du désert dédaignait la feinte et les ruses, et qu'il marchait de front ; qu'au reste, l'on n'était pas toujours sûr, après bien des fatigues et s'être fort éloigné, de rencontrer l'ennemi qui ne se rend pas encore si vulgaire, comme on pourrait le croire. « D'ailleurs, dit le prudent consul, je ne dois pas, Messieurs, vous dissimuler que je craindrais moins le lion que les hommes qu'il serait en mon pouvoir de vous procurer pour vous accompagner, et je ne pourrais, sous ce rapport, répondre de la vie d'aucun de vous. Voilà où nous en sommes dans cet empire de Maroc. » Cette dernière réflexion était assez sérieuse pour affaiblir l'envie de se mesurer avec maître lion, et l'on finit par y renoncer définitivement.

Cassini n'avait pas seulement avec lui sur le vaisseau ses instruments d'astronomie et son registre de voyage, qu'il tenait avec une rigoureuse exactitude ; mais il avait aussi ses cahiers de notes où il inscrivait tout ce qu'il apprenait de curieux, où il consignait ses observations de voyageur lettré, ses peintures de mœurs locales, etc. Il avait aussi ses crayons dont il faisait un fréquent usage. L'immense collection de vues rares, de sites pittoresques, de portraits, de charges surtout, genre dans lequel il excellait, qui remplissait les albums que nous avons parcourus et

feuilletés maintes fois avec un plaisir extrême, sont les produits de ce génie qui connaissait si bien le bon emploi du temps. Pour son instruction il tirait parti et profit de tout; recherchant toujours en voyage les entretiens des hommes les plus distingués par le bon ton et le savoir.

Pendant les quinze jours qu'il passa à Sâlé, il fit de même que partout ailleurs; il écrivit beaucoup, et il dut sans doute à cet infaillible moyen de se meubler la mémoire, de se rappeler jusques dans son extrême vieillesse une foule de récits et d'anecdotes qu'il avait la bonté de nous raconter selon que les circonstances en prêtaient l'occasion.

M. Chénier lui avait cité un fait qui suffisait pour donner une juste idée du caractère barbare du roi de Maroc; le lecteur nous permettra de le faire participer à l'intérêt que nous avons pris nous-même à cette histoire.

Parmi les esclaves du roi se trouvait un chrétien français, qui avait appris dans sa jeunesse l'état de jardinier, et qui avait un goût particulier pour le dessin. Il réussissait à plaire à son maître en exécutant avec talent les parterres du palais; car il y avait dans ce Français malheureux plus qu'un simple jardinier; le malheur et la nécessité rendent industrieux, et donnent parfois du génie; c'est une compensation providentielle. Son despote avait fini par le considérer plutôt comme employé de sa maison que comme es-

clave. Le pauvre homme lui-même, qui ne pouvait s'éloigner du palais sans courir le danger d'avoir la tête tranchée, avait fini par en prendre son parti, et rester jardinier du roi. Mais comme on n'est pas libre d'effacer de sa mémoire le souvenir de sa patrie, et comme cette pensée renaît plus vivace à mesure qu'on prétend la combattre et qu'on sent tout le poids de la privation de la liberté; ce Français saisissait avidement tout ce qui lui parlait de la France, soit aux yeux par des gravures, soit à ses oreilles par des conversations, soit à son imagination par des livres.

Or, quelles difficultés pour ce malheureux compatriote de se procurer de ces sortes de choses dans un pays où tout cela était alors proscrit ; où tout ce qui a trait aux beaux arts, aux sciences et aux lettres, loin de trouver accès auprès de ce peuple de brutes, n'était propre qu'à l'effrayer, et à exciter ou la ridicule convoitise du barbare sultan ou sa fureur insensée. Cependant, on ne sait comment il réussit à trouver une optique très-bonne, d'une assez grande dimension, et dont la lentille était très-forte. Toutes les gravures, en assez grand nombre, représentaient les plus beaux monuments de Paris et de la France, les palais, les grands établissements de charité, les hôpitaux, les intérieurs des plus belles cathédrales, en un mot tout ce qui peut le plus flatter l'œil du curieux, ce qui pouvait rendre en quelque sorte au pauvre exilé la patrie absente.

Ou le désespoir de cet homme était bien ingénieux, ou la divine Providence, qui veille sans cesse sur les siens dans quelque position qu'ils soient, vint au secours de l'infortuné jardinier.

Celui-ci jouissait en secret, mais non sans trouble, de la perspective d'objets qu'il avait vus et connus; c'était son pays! Il errait en imagination sur ces vastes places, dans ces magnifiques jardins des Tuileries ou du Luxembourg, dans ces beaux monuments gothiques auxquels l'art nouveau a tant à envier. Quelle horrible cruauté ne faudrait-il pas avoir pour priver cet homme d'une si modeste et innocente consolation!

Le roi, à qui rien n'échappait, apprit enfin que son jardinier avait une *machine extraordinaire*; il le fit appeler avec ordre d'apporter cette machine. Le jardinier, plus mort que vif, se remit un peu de sa première frayeur chemin faisant, et essaya de faire assez bonne contenance en présence de son farouche maître. L'espèce d'animal qu'on appelle roi de Maroc tourna d'abord plusieurs fois autour de l'instrument qu'il regardait de sa hauteur sans dire mot, et presque sans oser en approcher de trop près. Partout ailleurs notre infortuné compatriote aurait bien ri de la niaiserie de son ignorant despote; mais son imagination était trop inquiète du résultat pour songer à s'en divertir. — Qu'est-ce que cela, dit le tyran, en jetant sur le jardinier un regard effrayant? — C'est

une optique. — Qu'est-ce qu'une optique? — Je ne puis t'expliquer ce que c'est; si tu veux le voir je te le montrerai et tu en jugeras. — A quoi cela sert-il? — A représenter aux yeux des monuments qu'on ne peut pas voir en réalité.—Voyons cela?

Le jardinier disposa lestement son instrument et l'éleva de sorte que sa Hautesse n'eut pas la peine de se baisser. Il fit passer successivement quelques gravures sous les yeux du roi qui semblait y prendre quelque plaisir. Qu'on juge de la joie du jardinier lorsque le roi lui dit d'un air presque souriant que c'était assez pour cette fois, et qu'il remportât son instrument.

Un autre jour il lui prend fantaisie de se faire encore donner une représentation. Le jardinier se rend avec empressement au désir de son maître. Mais sa curiosité une fois excitée, il veut en savoir davantage, et exige que toutes les gravures lui soient expliquées. Le jardinier, en homme de goût, et sachant quelque chose de l'histoire, dispose les tableaux qui représentaient les principaux monuments de la capitale, et les fait passer en revue par le roi en lui faisant sur chacun un récit court, mais sur un ton d'enthousiasme qui, sans que le jardinier dût s'en douter, réveillait l'impuissante envie du tyran, lui qui se croyait le plus grand roi de la terre, et son palais l'unique merveille du monde. La scène allait devenir plus poignante pour le tyran, mais malheureusement aussi

plus dramatique et presque tragique pour le confiant jardinier. « — Qu'est-ce que cela? — C'est l'Hôtel-des-Invalides, bâti par le grand roi pour y retirer, y nourrir et y faire soigner ses soldats blessés gravement ou mutilés sur le champ de bataille. — Que font-ils là dedans ces soldats? — Ils n'y font que le service de l'hôtel, et s'y reposent sur les lauriers qu'ils ont cueillis au champ d'honneur. La générosité du roi de France a été de leur assurer le reste de leurs jours une existence honnête et honorable. »

A ces mots, le barbare sultan repousse l'instrument avec un geste de mépris, et dans sa jalouse fureur le met en pièces sous les yeux du pauvre jardinier, qu'il congédie d'un air menaçant.

D'après ce trait-là seul, nous concevons aisément que Cassini n'ait pas été tenté de faire connaissance avec un si brutal personnage. Il prit congé de M. Chénier, pour regagner le vaisseau, qui partit pour Cadix, où devait avoir lieu la troisième relâche, et où ils arrivèrent le 13 septembre.

Dans cette ville, Cassini eut le plaisir de rencontrer un de ses anciens camarades de Juilly, qui lui rendit son séjour fort agréable. Il s'était attendu d'y trouver l'abbé Chappe d'Autroche, astronome de l'Observatoire, qui devait se rendre en Californie pour y observer le passage de Vénus sur le soleil. La flotte espagnole qui devait le transporter au Mexique, était déjà en rade prête à partir, et il n'arrivait pas. Par

un noble sentiment d'affection et de reconnaissance envers un de ses maîtres en astronomie, Cassini témoigne dans ses notes une vive inquiétude de ce qui serait survenu à l'abbé Chappe, qui l'empêcherait d'arriver avant le départ de la flotte. Il fit part de ses craintes au consul M. Lecoulteux, qui lui dit : « Dans le caractère espagnol, vouloir et faire ne se sont jamais rencontrés le même jour. Je verrais appareiller aujourd'hui, que je gagerais les voir encore ici dans trois semaines. » Cassini crut que son ami plaisantait; mais après un séjour d'un mois à Cadix, il partit encore avant cette flotte. « L'abbé Chappe, dit Cassini, y arriva quatre jours après notre départ pour la France ; il y resta deux mois pour attendre que la flotte espagnole appareillât. Voyant enfin qu'elle différait toujours, et craignant d'arriver trop tard en Californie, il fut obligé de se jeter, lui, son monde et ses instruments, dans un méchant esquif pour traverser l'Océan, où il éprouva toutes les incommodités et les dangers que promettait la fragilité du bâtiment, mais qui n'abattirent point son courage. Hélas ! cet intrépide voyageur fut la victime de son zèle, et c'est moi qui, quelques années après, fut chargé de recueillir ses derniers travaux. »

Voilà avec quelle expression de sentiment, Cassini parlait de ses maîtres et de ses confrères à l'Académie. On nous saura gré de le citer de temps en temps; car nous ne saurions mieux le peindre que par ses pro-

pres paroles, puisque de lui surtout l'on pouvait dire avec assurance, qu'il ne parlait que d'abondance du cœur.

Nous croyons que, comme l'abbé Chappe dont il déplore la perte, Cassini eût fait aussi un intrépide voyageur, témoin son projet de voyage dans les mers du nord avec Bougainville, dont nous parlerons plus loin. Le spectacle de la mer l'inspirait, et son amour de la science lui aurait fait tout entreprendre. Dans le trajet d'Afrique en Espagne, « Je me rappelle, dit-il, que, par le travers du détroit de Gibraltar, je faisais des vœux secrets pour qu'un bon coup de vent vînt nous enfoncer dans la Méditerranée, et prolonger notre expédition. » Lorsqu'au retour, il vit les côtes de France, voilà, se dit-il tristement, voilà que j'ai abordé trois parties du monde, quel regret de n'avoir pas vu la quatrième ! Il en était presque à regretter de n'avoir vu que des gros temps, mais pas une véritable tempête ; sa pensée ne tarda pas à se réaliser ; la frégate était arrivée devant Brest où elle devait désarmer, lorsqu'un vent furieux vint l'assaillir et la porter sur les dangereux écueils appelés *la Chaussée des Saints*. Heureusement le vaisseau était neuf et bien construit, car on perdait à chaque bordée, et l'on pouvait calculer, à quelques heures près, le moment peu éloigné où l'on tomberait sur ces redoutables écueils. Enfin le vent mollit après soixante heures de tourmente ; le capitaine en profita, et par une ma-

nœuvre hardie, il enfila la rade de Brest et entra dans le port après un voyage de près de cinq mois, dans lequel Cassini disait qu'il *avait eu tous les agréments possibles*. Au nombre de ce qu'il appelait ses agréments, il comptait une de ces bonnes actions qu'il était si heureux de pouvoir faire, qu'il n'en aurait pas voulu à tout prix manquer l'occasion à quelque époque que ce fût de sa longue carrière. Quand on commence de si bonne heure à faire le bien, il en coûte moins de le faire dans les circonstances difficiles, où il se rencontre tant d'obstacles à vaincre. Dans l'état-major de la frégate, outre plusieurs officiers distingués, tels que MM. de Penneverne, Goyon et Roux avec lesquels il s'était lié d'amitié, il avait particulièrement remarqué un M. Verdun qui s'était distingué au combat de Larrache où il avait été grièvement blessé. Pendant le voyage il l'avait associé à ses opérations, à cause de son beau caractère, de ses connaissances et de ses dispositions pour l'astronomie.

Son attachement pour ce jeune officier ne se borna pas à ces procédés bienveillants. A son arrivée, il rendit de lui au ministre de la marine un compte favorable, qui lui fit obtenir la permission de venir à Paris s'instruire dans la pratique des observations astronomiques; ce qui le mit dans le cas d'avoir quelques années après un commandement, et d'être chargé d'une mission semblable à celle que Cassini venait de remplir.

Avant de quitter Brest, Cassini y fit quelques observations qui terminèrent sa mission. Il rendit compte au ministre du succès de son voyage. Le résultat des expériences sur les montres marines était des plus satisfaisants. Des deux montres de Leroy, l'une avait donné la longitude à un degré près, et l'autre à un degré trois quarts après plusieurs mois de navigation. Il mit sous les yeux de l'Académie des sciences ses registres tenus dans le plus grand ordre, et les observations auxquelles il avait apporté une exactitude scrupuleuse. Après un mûr examen, l'Académie crut devoir donner toute confiance au résultat; en fait de science c'est rendre le plus bel hommage à la vérité, de ne l'admettre qu'après un sérieux examen. Elle adjugea en conséquence le prix à l'auteur, qui le méritait à double titre; car l'instrument de son invention était fort utile. M. Leroy, qui s'était réellement dévoué en faisant aussi ce voyage, fut malade tout le temps que dura l'expédition, et le mal de mer ne le quitta qu'en touchant la terre de France.

CHAPITRE IV.

—

Mémoire de Cassini à l'Académie sur la comète de 1769. — Son application aux observations. — Il publie son voyage. — Il tient sa promesse envers M. de Verdun. — Sa grandeur d'âme envers M. Leroy.

La carrière scientifique de Cassini avait commencé sous d'heureux auspices; peu de savants peuvent se promettre d'être chargés à son âge d'une mission de quelque importance, surtout lorsque le rapport seul du commissaire doit fixer le jugement d'un corps savant, et servir de base à une décision aussi grave de l'Académie. Il en est moins encore qui puissent se flatter d'avoir, à vingt ans, conquis et mérité sa confiance. Cassini le sentit bien vivement, car dès lors il conçut pour l'Académie des sciences un profond sentiment de reconnaissance, croyant que jusqu'alors il n'avait encore rien fait pour se rendre digne d'une si haute distinction. Aussi ne l'oublia-t-il jamais, et fit-il tout ce qui dépendit de lui, jusques dans des circonstances aussi critiques que dangereuses, dont nous parlerons plus loin, pour procurer, soutenir et défendre l'honneur de cette illustre société.

Cette preuve d'estime, en lui créant de nouveaux devoirs, ne servit pas peu à agrandir la sphère de ses connaissances, car il redoubla d'application, passant même les nuits à parcourir le ciel, et comptant pour rien la fatigue et les veilles, pourvu qu'il continuât à justifier les espérances que son zèle et ses études avaient fait concevoir, et qu'il pût rendre à la société des services plus signalés.

Généralement l'on n'a pas une idée exacte du mérite d'un homme qui se livre tout entier à l'astronomie, et qui poursuit avec zèle les progrès de cette science. Outre qu'il lui faut veiller, il est encore nécessaire, dans de fréquentes circonstances, par exemple dans l'observation des éclipses de satellites, qui sont les plus pénibles, interrompre son repos à des heures toutes différentes ; ajoutons qu'elles sont fatigantes pour la vue. L'astronome observe la nuit, et calcule pendant le jour. De sorte que de la fatigue du corps il passe à la contention de l'esprit.

Ce n'est pas tout, il a encore besoin d'une patience à toute épreuve ; il doit ne se rebuter ni des veilles, ni des préparatifs perdus par l'obscurcissement subit de la partie du ciel qu'il voulait inspecter, ni des allées et venues, ni des dangers. Il lui faut une santé robuste, beaucoup de courage, et encore plus de constance. « Telles sont les qualités qui distinguent l'astronome des autres savants, et qui nécessairement rendent plus rares et plus précieux, les

hommes qui ont les qualités voulues pour se livrer à l'astronomie. »

Nous venons de dire que le but de Cassini était de se rendre bien autrement digne des distinctions de l'Académie par des travaux toujours plus marquants. L'occasion le servit bientôt selon ses vœux; car, à peine avait-il repris le cours de ses observations que parut la belle comète de 1769. Elle lui fournit matière à un mémoire, dans lequel, après avoir exposé ses observations et donné les éléments du nouvel astre, il présentait des réflexions sur la différence assez grande que les éléments d'une même comète pouvaient présenter à ses différentes apparitions. Il en donnait pour raisons que les erreurs des observations, le plus ou le moins de temps des apparitions, le trouble que pouvait éprouver l'orbite de la comète en traversant celle d'autres planètes, pouvaient défigurer ces éléments et les rendre méconnaissables.

La comète de 1769 présentait en effet un exemple de l'influence des circonstances que nous venons d'énoncer. Cassini l'avait observée pendant un intervalle de cinquante-quatre jours, ce qui était déjà pour lui une garantie d'importance ; mais de plus il avait pu prendre, pour en déterminer les éléments, des observations favorables et faites tant avant qu'après son *passage au Périhélie*. Zanotti, qui n'avait pu jouir que de dix-sept jours d'observations et toutes

exécutées du même côté, avant le passage de l'astre au *Périhélie*, ayant calculé les éléments de cette même comète, avait trouvé une inclinaison de onze degrés plus grande que celle de Cassini. Voilà donc un même astre qui, dans la même apparition, paraît avoir deux inclinaisons fort différentes, par l'effet de données prises dans des circonstances différentes. A cette occasion Cassini faisait remarquer que, d'après les observations faites par son bisaïeul à Paris en même temps qu'en Chine par le P. Fontenai, sur la comète de 1699, et sur celle de 1742, par Jacques Cassini son grand-père, ces deux comètes ne différaient qu'en un seul élément.

L'Académie ayant entendu avec un intérêt marqué la lecture de ce mémoire, qui démontrait dans le jeune savant une grande recherche d'observation, celui-ci vit que le moment était favorable pour songer à acquérir de nouveaux titres à son adoption à l'Académie. Il mit la dernière main à son travail sur l'expérience des montres marines, et publia au commencement de 1770, son *Voyage fait par ordre du roi en* 1768, *pour éprouver les montres marines inventées par M. Leroy*.

Nous avons vu précédemment sa noble conduite en faveur d'un jeune officier dont il avait remarqué les qualités, l'esprit et l'aptitude à l'astronomie ; nous allons le voir encore donner un libre cours aux sentiments généreux dont il était animé pour le mérite,

non-seulement dans l'intérêt de la science, mais aussi par un instinct inné de justice. Il avait pour les artistes, qui se distinguaient comme M. Leroy, une singulière prédilection. Nous aurons plus loin l'occasion de dire plus au long jusqu'où allait son zèle et sa générosité à cet égard. Il nous suffit maintenant de faire remarquer que dans la publication de son voyage il semble s'oublier parfois lui-même pour faire ressortir davantage le mérite de l'inventeur. Il eût pu lui paraître suffisant de lui avoir rendu toute justice dans son compte-rendu à l'Académie, puisque sur ce rapport le prix lui avait été adjugé; mais il crut nécessaire d'en rendre le public juge, en s'étendant sur les avantages du nouvel instrument dont il donne une description détaillée.

Dans son ouvrage, Cassini traite d'abord du but de sa mission. Aux détails circonstanciés de l'épreuve des montres, il ajouta quelques notes historiques et géographiques sur les îles Saint-Pierre et Miquelon, peu connues alors, sur la pêche et les apprêts de la morue du grand banc de Terre-Neuve, et sur la ville de Sâlé.

Il profita de la publication de son voyage pour donner les premières tables horaires qui aient jusques-là été calculées, dans le but de faciliter aux marins la détermination de l'heure en mer, et par conséquent l'usage des montres marines. Ce sont ces mêmes tables horaires que plus tard M. de Lalande a beaucoup étendues.

Il y a de quoi être bien étonné quand on considère quel emploi Cassini a dû faire de son temps pour pouvoir venir à bout de ce qu'il entreprenait de travaux scientifiques. Quand avec l'âge on a acquis assez d'expérience, on conçoit cette grande facilité du savant consommé dans la science. On a le droit d'attendre de lui, non-seulement des preuves de son génie, mais encore le talent, plus rare qu'on ne le croit, de savoir rendre ce qu'il pense, et de répandre par son style la lumière sur ses démonstrations.

Les travaux que Cassini avait déjà publiés, et les mémoires qu'il avait lus à l'Académie avant ses vingt-deux ans, étaient appréciés sous ces différents rapports. L'intérêt qu'on trouvait à les entendre ou à les lire était la pierre de touche de son savoir et de sa facilité à le communiquer au public. L'Académie voyait dans le jeune Cassini, comme plus tard le roi vit lui-même en lui, *le digne émule de ses pères*, et un membre capable de faire honneur au corps savant qui devait bientôt l'admettre dans son sein.

DEUXIÈME ÉPOQUE.

CHAPITRE Ier.

Réception de Cassini IV à l'Académie. — Régime de l'Observatoire. — M. de Thury, nommé Directeur par Louis XV. — Survivance pour son fils Cassini IV. — Voyage de M. l'abbé Chappe par Cassini IV. — Publie ce voyage. — Autres travaux astronomiques. — Projet de voyage au pôle-nord. — Scène de famille à cette occasion. — Projet de mariage avec mademoiselle de Pimodant. — Le prince de Conti. — Mariage de Cassini IV.

Le 23 juillet 1770, M. le duc de la Vrillière, ministre de la maison du roi, écrivait de Compiègne au jeune candidat, une lettre aussi aimable que flatteuse, lui apprenant qu'il était désigné pour succéder à Bailly, à la place d'adjoint astronome ; et cinq jours après, Cassini fut reçu en cette qualité à l'Académie des sciences.

Jusqu'ici nous avons, pensons-nous, fait connaître les titres de Cassini à son admission ; mais, n'étant pas le seul qui se fût distingué par ses talents, et bien qu'il eût la conscience de ce dont il se sentait capable,

du moins en fait de dévouement et de ferme volonté, il crut devoir prendre cette admission pour un engagement sacré à dévouer toute sa vie aux travaux les plus propres à justifier de nouveau le choix de ses illustres confrères.

Il comprit tout ce que lui imposait d'obligation le titre d'académicien, joint au nom qu'il portait et dont il lui semblait difficile de soutenir dignement l'honneur. Le ciel ne s'était-il pas montré trop prodigue envers les trois Cassini, ses pères, et les Maraldi ses parents? Le quatrième Cassini pouvait-il prétendre à de nouvelles faveurs? Ces réflexions auraient porté le découragement dans son âme, s'il n'eût pensé que, sans prétendre atteindre à la hauteur de certains génies, tels que son bisaïeul, qui par leurs découvertes reculent les bornes des connaissances humaines et devinent les vérités, par une propriété aussi rare que merveilleuse de l'esprit, l'on peut encore mériter des sciences par des travaux utiles, assidus, qui éclaircissent, développent et étendent les premières conceptions toujours susceptibles de perfectionnement. « Car tel est le sort des plus belles inventions et découvertes de l'homme, que celui-ci n'invente pas, mais qu'il ne fait que découvrir et tirer de la mine les faits ou les vérités qui y étaient ensevelis, et d'où ils sortent toujours revêtus en quelque sorte d'une poussière, dont ils ont besoin d'être petit à petit dégagés. »

Depuis l'érection de l'Observatoire de Paris jusqu'en 1771, son régime intérieur était constamment resté le même; ou pour mieux dire, il n'y avait ni régime particulier, ni règlement. C'était un édifice public élevé à la pratique de la science, mais sans chef nominal, et par conséquent sans direction, sans ensemble ni plan suivi dans les recherches. « Chacun venait dans les cabinets faire selon ses caprices l'observation qui lui convenait. Les instruments étaient au premier occupant; et ces instruments maniés par tant de mains, pas toutes également soigneuses ou intelligentes, en éprouvaient souvent du dommage. Personne n'étant particulièrement chargé de la pendule, elle se trouvait fréquemment arrêtée. Nombre d'observations demeuraient incomplètes, faute de vérifications préliminaires et subséquentes, ou pour n'avoir pas été suffisamment répétées. Tels sont les inconvénients préjudiciables à la science qui ont été constatés d'après l'inspection des registres de l'Observatoire, dont Cassini IV parle dans son *Histoire céleste de l'Observatoire*, et qui lui donnèrent l'idée d'un nouvel établissement quand il en eut la direction générale.

Tous ces motifs, dont il serait difficile et peut-être absurde de contester la gravité, furent exposés au roi par son ministre, qui concluait en exposant la nécessité d'une direction dans les travaux, tant des élèves que des autres astronomes qui habitaient l'Observa-

toire. En conséquence, Louis XV créa la place de *Directeur général* et nomma César-François Cassini de Thury, donnant la survivance à son fils. Le roi désire, dit le brevet, *que, vu les travaux qui ont illustré les Cassini, et que par les connaissances profondes que le fils a acquises en astronomie, il est déja émule de son père et digne de la haute réputation de ses ayeux, la place de Directeur soit conservée dans sa famille.....*

Remarquons en passant que cette place de directeur général était purement honorifique, et que les descendants du grand astronome ne jouissaient que de la pension faite à leur aïeul, mais réduite après lui à trois mille francs! Malgré les motifs impérieux de l'ordonnance royale et l'exiguité de la pension, la création de cette place déplut un peu à quelques membres de l'Académie. Les uns craignaient sans doute, mais à tort, que le titre ne donnât une trop grande influence; d'autres furent choqués de la supériorité qu'il semblait attribuer à l'illustre auteur de la carte de France, sur les autres astronomes de l'Observatoire. C'était évidemment mettre son amour-propre au-dessus des avantages et des progrès de la science.

Loin de s'étonner des mesures que réclamait le bon ordre, et de la préférence donnée aux Cassini, les hommes qui voyaient les choses sans passion, étaient au contraire surpris en apprenant que les Cassini, établis depuis un siècle à l'Observatoire, n'y avaient eu jusqu'alors aucun titre qui les distinguât

de tant d'astronomes, qui avaient été leurs élèves et qui s'étaient formés sous leur direction.

Néanmoins, nous devons faire observer qu'à certains égards, le régime de l'Observatoire n'était pas tout-à-fait le même, sous Jean-Dominique et une bonne partie du temps de son fils Jacques Cassini ; « si leur prééminence n'était pas de droit, elle existait de fait ; tout se faisait par eux ou sous leur influence. » Aussi a-t-on pu constater que, dans cet intervalle, les progrès de la science n'avaient pas cessé leur mouvement ascendant.

Peut-être serait-il juste d'attribuer en partie les lacunes des registres d'observations, aux fréquentes et longues absences de Cassini de Thury occupé, absorbé pendant bien des années à son immortel ouvrage, aux travaux préliminaires duquel, son père Jacques Cassini avait lui-même mis la main. Toutefois, le temps n'était pas encore éloigné où le respect et la dépendance n'humiliait personne, où l'on trouvait tout simple et naturel, que dans tout établissement il y eût un chef et des subordonnés.

Hâtons-nous de dire que l'Académie ne vit pas d'un mauvais œil, la création de la place de Directeur général. Dans sa haute sagesse, elle considéra cette mesure, d'abord dans l'intérêt des sciences, et comme un acte d'impartiale justice de la part du gouvernement, qui d'ailleurs n'avait fait en cela que suivre les inspirations de l'Académie elle-même.

En effet, peu de temps après la réception de Cassini IV, l'Académie lui avait donné un nouveau témoignage de sa confiance en le chargeant de la rédaction du voyage du malheureux abbé Chappe en Californie (1). Si l'honneur de sortir avec avantage d'un mauvais pas est en proportion de la difficulté, et se mesure au degré du danger d'échouer, on peut dire avec certitude que la tâche que lui imposait l'Académie, dut singulièrement le grandir à ses yeux.

Qui n'aurait pas été embarrassé d'avoir à rendre un compte satisfaisant d'un voyage tel que celui-là, et seulement sur des notes peu nombreuses auxquelles la mémoire de l'auteur seul pouvait suppléer? Comment traiter un sujet si intéressant sous le rapport de l'histoire, de la géographie et de l'astronomie sans avoir rien vu des choses, dont des notes éparses et sans suite ne donnent qu'une idée imparfaite? « Ce qu'un voyageur dépose dans son journal, n'est qu'une espèce de canevas que ses souvenirs doivent un jour remplir; c'est une légère exquise des principales formes des objets dont il devra achever de mé-

(1) On ne comprend pas l'erreur commise dans la *Biographie Universelle*, à l'article *Chappe*, où M. Michaud attribue à César-François Cassini la rédaction de ce voyage, tandis que c'est Jean-Dominique, son fils, qui en est l'auteur. Etait-il donc si difficile de s'assurer du fait? consultez donc les Biographies pour écrire l'histoire. Cassini de Thury a écrit, à la vérité quelques journaux du voyage en Californie, mais ce n'est pas lui qui a été chargé par l'Académie de rédiger le dernier voyage sur les notes de l'abbé Chappe.

moire le tableau. » D'ailleurs l'abbé Chappe, espérant à son retour, passer par les mêmes lieux, n'avait jeté qu'un léger coup d'œil sur sa première route. Cassini eut beau consulter ceux qui l'avaient accompagné, il ne put retirer d'eux que de très-faibles renseignements pour la partie historique; trop effrayés des dangers qu'ils avaient courus, trop affectés de la perte de leur chef, ils ne s'étaient occupés que des moyens de sortir d'une contrée qui leur avait été si funeste. Heureusement que la partie des observations astronomiques était complète, et ne laissa rien à désirer aux savants. Cassini se mit donc à l'œuvre, et publia en 1772, le *Voyage en Californie, pour l'Observation du passage de Vénus sous le disque du soleil, le 3 juin 1769, par M. l'abbé Chappe d'Auteroche, de l'Académie des sciences* (1). »

« Pour rendre l'ouvrage plus intéressant, il y ajouta l'histoire abrégée de la *parallaxe du soleil*, en présentant le tableau de toutes les observations du passage de Vénus faites par les plus célèbres astronomes, et la discussion des résultats de ce fameux phénomène céleste, depuis si longtemps attendu, pour éclaircir et décider un des points les plus importants du système solaire. »

Après avoir rendu compte des travaux et fait le récit du malheur de l'abbé Chappe, Casini, loin d'avoir

(1) Voir les Mémoires de l'Académie, année 1772.

perdu son goût si prononcé pour les voyages, n'en conçut que plus de désir de se dévouer dans le même but que son maître en astronomie.

Il était alors fortement question d'un voyage au pôle boréal dans le but d'y découvrir un passage de communication entre les mers des deux hémisphères. Le célèbre Bougainville souhaitait vivement cette expédition, et était en instances pour en presser l'exécution. Déjà il s'était assuré de presque tout son monde, mais il lui manquait un homme essentiel pour la partie scientifique, et il le cherchait depuis assez longtemps, lorsque le prince de Conti, à qui il avait fait part de ses desseins et de ses recherches, lui répondit : « *Bon! qu'à cela ne tienne, j'ai votre affaire, et je connais un jeune savant, à qui ce voyage ne fera pas plus peur qu'à vous; je réponds de lui.* »

Deux jours après, Bougainville rencontra Cassini, alla droit à lui et, sans autre préambule, dit en lui prenant la main : *Eh bien! vous seriez donc homme à venir avec moi au pôle nord?* Cassini qui ne savait encore rien, n'ayant pas eu occasion de voir le prince de Conti, mais en qui l'idée seule d'un voyage, si périlleux qu'il fût, faisait vibrer une fibre sensible à cette impression, répondit avec une assurance qui fit le plus grand plaisir à Bougainville : *Pourquoi pas; j'irais je ne sais où avec vous.* Le lendemain, le célèbre marin eut avec le jeune savant un entretien dans lequel il lui fit part de ses vues, de ses moyens d'exé-

cution, du plan de l'expédition, et des propositions qu'il avait faites au ministre de la marine. Ils se séparèrent après s'être assurés mutuellement qu'ils pouvaient compter l'un sur l'autre.

Chargé de la partie physique et astronomique, Cassini se mit aussitôt à travailler à un mémoire pour l'Académie. Après l'avoir informé du projet, lui avoir détaillé ses plans d'observations et d'expériences, il discutait la possibilité du succès et le choix des moyens qui devaient être employés.

La lecture de ce mémoire à l'Académie, rendit public le projet tenu jusques-là en réserve. Les Anglais, qui ne pensaient sans doute pas encore à réaliser un pareil voyage, s'emparèrent aussitôt de cette idée, et annoncèrent aussi une expédition au pôle; projet qu'ils ne mirent que plus tard à exécution, et qui leur coûte encore en ce moment tant d'efforts et de sacrifices.

Cassini de Thury, pour l'honneur de son nom, ne voulut pas détourner son fils de sa noble détermination, et encore moins de ce qui pouvait lui revenir de gloire dans l'emploi de ses talents et l'exercice de son dévouement, malgré qu'il sût bien tout ce que pouvait entraîner de périls et de misère un pareil voyage. Les Cassini n'avaient point appris à marchander avec les difficultés ni avec la crainte. Sensibles à l'honneur, ce n'était pas à leurs yeux une

considération sans importance, de suivre l'exemple de leur aïeul.

Mais il y avait à compter avec les sentiments maternels, et Cassini était excellent fils. Alors les liens de famille étaient encore respectés; les droits des parents étaient sacrés. L'âge ni la science ne suffisaient pas pour secouer l'autorité d'un père ou d'une mère, ou sanctionner l'indépendance d'un fils. Cassini, dont l'éducation maternelle avait été si tendre et si attachante, considérait les frayeurs de sa mère comme de nouveaux titres à son amour filial. Comment donc apprendre et faire goûter un projet de voyage au pôle à une mère, à laquelle le premier voyage, qui était loin de présenter autant de dangers, avait déja tant coûté, et auquel elle n'avait consenti que pour les plus graves raisons, l'avenir de son fils.

Cassini IV étant entré à l'Académie et pouvant remplir ses devoirs d'académicien, comme tant d'autres sans sortir de France, il n'y avait plus à alléguer aucun motif péremptoire. Voici ce qu'il imagina pour entrer en matière. Il fit faire son portrait monté sur une boîte à bonbons, qu'il glissa un beau matin près du miroir de sa mère pendant qu'elle faisait sa toilette ; — Quelle folie! dit-elle en souriant, qu'ai-je besoin de la copie quand j'ai près de moi l'original?... — Oui, maman, reprit ce bon fils,..... mais quand il n'y sera plus.....

La mère comprit, sans plus de paroles, de quoi il pouvait être encore une fois question, et tomba dans un état d'abattement et de désolation, qui fit regretter à son fils de lui avoir causé tant de mal, et surtout inutilement; car, quelques jours après, il apprit que le voyage n'aurait pas lieu, le ministre ayant refusé à Bougainville de lui procurer les moyens qu'exigeaient la prudence et le succès de l'expédition.

M. le prince de Conti étant la première cause de cet incident, madame de Thury conçut quelque peine à l'égard du prince avec lequel elle ne se réconcilia que lorsqu'il entreprit de couper court à tout projet de voyage, en aidant au mariage de Cassini.

Rappelons-nous ce que nous avons dit plus haut du dégoût que Cassini avait éprouvé pour l'étude du droit. Ses dispositions particulières le portaient à voyager, mais dans l'intérêt de la science. Dans les grandes familles de France, régnait encore assez généralement un préjugé bizarre et passablement déraisonnable, qui faisait le plus grand tort à un grand nombre de jeunes gens de bonne maison, passant leur jeunesse dans l'inutilité et le désœuvrement, en attendant une position ou dans l'épée, ou dans la magistrature. Des parents et des amis de la famille de M. de Thury, partageant ce préjugé, regardaient le titre de savant comme n'étant point un état qui pût procurer à son fils un établissement avantageux. Le service des mousquetaires n'étant pas fort

exigeant, on pensa qu'il ne l'entraînerait pas hors de la carrière des sciences. On eut donc l'idée en 1771 de le faire recevoir dans la compagnie des mousquetaires noirs, où était Cornette le marquis de Pimodant, dont il avait été question de lui faire épouser la sœur. Déjà le contrat avait été signé par le roi, lorsqu'une maladie affreuse, dont fut atteinte la jeune personne, vint tout rompre.

Le jeune académicien, qui ne voyait pas sans quelque peine qu'on eût ainsi hâté son établissement, et qui n'y avait guère donné son assentiment que par considération pour les motifs de sûreté que cherchait sa mère, n'en vit pas le dénouement avec autant de déplaisir. Pour lui, c'était un immense avantage que de pouvoir encore quelque temps garder sa position pour s'adonner plus librement à ses études de prédilection. Il ne perdait pas l'espoir de revoir la mer pour quelque expédition scientifique, et pensait bien que les liens du mariage, les soucis de la paternité, lui deviendraient des obstacles aussi sérieux pour le moins que l'opposition de sa mère.

Mais M. de Conti, pour regagner les bonnes grâces de madame de Thury, s'occupait efficacement de ce mariage. Les bontés de son Altesse pour le jeune savant, les prévenances dont il était depuis longtemps l'objet à la cour du prince, avaient donné à M. de Conti sur son protégé, un ascendant dont le prince usa pour vaincre les répugnances de Cassini pour un

mariage quelconque. Pour en venir là plus sûrement il fit donner à Cassini le brevet de capitaine à la suite du régiment de La Marche-Conti, et lui fit épouser le 7 avril 1773, la fille de Madame la comtesse de la Myre-Mory, dame d'honneur de la princesse de Conti, sa belle-fille.

CHAPITRE II.

—

Motifs de l'intérêt du prince pour Cassini. — Cassini IV et le prince de Conti. — Leur patriotisme. — Projet d'une histoire céleste par Cassini.

Nous allons en peu de mots, rendre raison du vif intérêt du prince de Conti pour la famille de M. de Thury, et des bontés dont son Altesse honora la jeunesse de Cassini.

« Ce prince, dont l'âme élevée et l'esprit supérieur étaient dignes de son rang, aimait les arts, la littérature, s'occupait de science et surtout d'astronomie. Il allait de temps à autre à l'Observatoire voir M. de Thury; il l'avait pris en telle affection, qu'il lui avait fait arranger un appartement dans son palais du Temple, où il le retenait souvent très-tard, et

avait voulu qu'il vînt dîner tous les dimanches avec lui en petit comité. Le prince y réunissait constamment quelques personnes seulement, avec lesquelles il pouvait converser de choses toutes étrangères aux gens de cour, dont son rang le forçait de subir les assiduités les autres jours de la semaine. »

Après sa réception à l'Académie, Cassini fut du nombre des élus du dimanche, et était exact à se rendre au petit comité où l'on ne discutait que des sujets scientifiques. Le prince, juste appréciateur des talents, lui savait bon gré d'avoir suivi la carrière de ses ancêtres, et ce n'était pas là un des moindres motifs de l'affection qu'il lui portait. Il avait un plaisir singulier à converser avec lui, et à l'entendre développer en sa présence ses idées en astronomie, ses plans et sa méthode d'observation; c'était professer et avoir pour élève un prince du sang, qui lui faisait calculer des tables et des tableaux astronomiques à son usage.

« C'est entièrement d'après les propres idées de M. de Conti que Cassini fit alors exécuter un calendrier perpétuel très-ingénieux qu'il communiqua à l'Académie, au moyen duquel, par une simple ouverture de compas, on trouvait pour chaque jour de l'année, le lever, le coucher du soleil, sa déclinaison, le temps moyen, etc. C'était un petite *connaissance des temps* portative, pour laquelle la division des différentes échelles demandait une grande précision de

la part des graveurs, qu'il était obligé de suivre et de diriger. »

Ces attentions bienveillantes et dévouées lui avaient déjà mérité la considération du prince; mais ses connaissances dans les arts l'insinuèrent plus avant dans ses bonnes grâces. Avec beaucoup de tact il sut découvrir dans le prince de Conti une disposition analogue à sa manière de voir à l'égard des artistes distingués, qu'il désirait voir favorisés et encouragés, autant par esprit de justice, que par passion pour les progrès des arts, et par un profond sentiment de patriotisme. Il sut avec adresse mettre à profit les bonnes dispositions du prince, et leur donner une noble direction. Il le menait dans les ateliers des peintres avec lesquels il avait entretenu des relations dès sa jeunesse, lui faisait acheter de leurs ouvrages, d'après ce principe qu'il avait su lui faire goûter et adopter, que « *la meilleure manière d'encourager les arts, surtout pour un prince, c'était de donner toujours la préférence à un ouvrage français, et de le payer au moins aussi cher qu'un ouvrage étranger, lui fût-il même inférieur en mérite.* » Le patriotisme entendu de cette manière, valait bien sans doute celui de 1793, qui aurait sans doute assassiné un prince de Conti, s'il ne fût mort avant ce temps, comme il a expulsé de l'Observatoire un Cassini (1).

(1) Pour l'Observateur éclairé toutes les phases révolutionnaires en

Chacun sait qu'à cette époque du règne de Louis XV, l'anglomanie était devenue une véritable folie. On payait au poids de l'or un mauvais outil anglais, et l'on ne voulait rien donner d'un bon outil français. Cassini voyait avec un vif déplaisir ce ridicule et se plaisait à le stigmatiser en toute occasion. Il se félicitait avec raison d'avoir réussi à détourner le prince de Conti d'une pareille voie, non-seulement indigne d'un prince, mais de tout homme qui tient à l'honneur du nom français.

Tout projet de voyage lointain était écarté par le mariage que Cassini venait de contracter, et dont il se félicitait, ayant heureusement rencontré dans mademoiselle de la Myre la réunion des plus excellentes qualités du cœur et de l'esprit. Il conçut l'idée d'un ouvrage dont l'exécution, selon lui, devait suppléer par le travail qu'il exigerait, à ce qu'il s'était proposé de dévouement à la science par les voyages. Dans cet ouvrage qu'il intitulait : *Histoire céleste de l'Observatoire royal de Paris*, il devait rendre compte des immenses travaux et de toutes les découvertes faites depuis l'origine de ce célèbre établissement. Pour cela il lui fallait calculer toutes les observations pré-

France, à telle époque que ce soit, ont eu quelque caractère anglais et antipatriotique, soit qu'elles fussent le résultat de ligues ou d'intrigues politiques, ou des aberrations des philosophes du XVIIIe siècle. La conduite antinationale et révolutionnaire de plusieurs d'Orléans et la correspondance des philosophes en font foi.

cédentes, les appliquer aux diverses théories astronomiques. Le 10 mai 1774 il présenta à l'Académie, le prospectus de son travail qui devait offrir le vaste tableau de l'état et des progrès de l'astronomie en France depuis 1671, date du commencement des observations régulièrement faites et soigneusement annotées par son bisaïeul. Pour prouver que ce n'était pas une de ces vaines annonces qui promettent beaucoup et ne tiennent rien, il présenta en même temps le manuscrit d'une série de douze années.

Quand on pense à la longue carrière qu'a parcourue Cassini, on se fait l'idée de l'étendue qu'aurait eu cette *Histoire céleste*, si sa carrière se fût terminée à l'Observatoire. Mais la révolution française en décida autrement, et son œuvre, qui devait comprendre au moins cent ans d'observations, est demeurée incomplète (1).

(1) Le plan qu'il s'était tracé et dont il donna communication à l'Académie était savamment conçu. Les soixante premières années devaient être comprises dans une première partie, et à dater de 1732 les autres années devaient remplir la seconde partie. Il donnait pour raison de cette division l'usage constant qu'on avait fait dans cette dernière période du grand mural de 6 pieds de rayon placé dans les cabinets adjacents de l'Observatoire, et que la plupart des observations faites au moyen de ce cercle l'avaient été par la même méthode tant par Cassini de Thury et Maraldi, que par d'autres savants qui vivaient encore.

Son esprit d'ordre lui avait fait adopter le classement des observations en observations faites au méridien et celles faites hors du méridien. Deux tables les comprenaient toutes, et chaque table, divisée en huit colonnes, indiquait : la première l'année et les jours du mois, la deuxième les passages au mural en temps observé, ces passages réduits au méridien, les hau-

Peu importe aux hommes de révolution que les sciences souffrent ou restent stationnaires. Le célèbre Lavoisier que la renommée et ses talents auraient dû sauver, n'a pas trouvé grâce auprès de ses bourreaux; rappelons-le pour la honte de cette exécrable époque, où il ne lui a pas même été donné de terminer quelques expériences de chimie pour lesquelles il n'avait sollicité que le temps nécessaire avant de monter à l'échafaud.

Bien que par des événements de force majeure Cassini ait laissé inachevée son *Histoire céleste*, il n'en continua pas moins de recueillir tous les documents nécessaires à son achèvement et réunit à cet effet de nombreux matériaux, dont la mise en ordre et les calculs remplirent un certain nombre d'années de sa vie. Cette collection assez volumineuse qui ren-

teurs prises au mural, les noms des astres observés, enfin les degrés du thermomètre au moment de chaque observatiou. Puis les éclipses de satellites, de Jupiter, de soleil, de lune, et les hauteurs correspondantes, etc. C'eût été en un mot comme nn cours complet d'astronomie, car la seconde partie devait être précédée d'une description et de l'nsage des instruments d'astronomie, des méthodes d'observations et de calculs accompagnés d'exemples.

A en jnger par ce rapide exposé et par la série de douze années offerte à l'Académie, on peut dire qne les amateurs d'astronomie ont perdu à l'interruption de cet ouvrage avant la seconde partie. Les commissaires nommés par l'Académie pour donner leur sentiment sur ce cadre et l'utilité de l'ouvrage étaient Bailly, Legentil et Jeaurat. Leur rapport a dû être favorable puisque nons voyons Cassini persister dans sa tâche jusqu'à ce que la tempête révolntionnaire vint l'en arracher.

fermait le fruit de ses patientes et courageuses recherches comprenait quatorze manuscrits in-folio. Dans l'intérêt de la science, Cassini en fit généreusement le dépôt à la bibliothèque de l'Observatoire, le 27 mars 1822.

CHAPITRE III.

—

Voyage de Cassini en Italie.— Fêtes auxquelles il assiste.— A Florence. — Visite à la méridienne de Bologne. — A Rome.— Attention délicate du souverain Pontif. — Retour à Sienne. — Visite au Grand Duc de Toscane. — Entretien de Cassini IV sur l'exécution d'une carte de la Toscane.

Nous avons un peu empiété sur les dates au sujet de ce grand ouvrage de Cassini IV, parce que plus tard il nous aurait fallu reprendre les faits de plus haut, et intercaller dans les faits plus importants qui doivent suivre, des pages qui n'y auraient eu aucun rapport. Quoique nous nous fussions proposé pardessus tout de suivre l'ordre chronologique autant que possible, il nous coûterait néanmoins d'interrompre les récits les plus intéressants de la vie d'un homme illustre à tant de titres, par la mention réitérée d'un même travail scientifique, dont l'exécution

demandait tant d'années. Son travail sur les dix premières années de cette histoire, ainsi que ses autres occupations à l'Observatoire au sujet de la carte de France, furent de nouveau interrompus pendant quelques mois par un voyage en Italie.

Des notes trouvées dans les papiers du grand Cassini et écrites de sa main, avaient depuis longtemps donné à connaître que la famille était originaire de Sienne, où, dès le XIIIe siècle, elle était fort en honneur dans la république. En 1426 l'archevêque de Sienne, Antoine Cassini, avait été honoré de la pourpre romaine par le pape Martin V; mais un de ses neveux, jeune homme ardent et plus encore étourdi, ayant trempé dans une conspiration, eut la tête tranchée, et fut cause de la dispersion de la famille. La découverte des titres honorifiques et des priviléges dont avaient joui les Cassini depuis plusieurs siècles, avait réveillé dans l'esprit d'un frère de M. de Thury, l'idée de l'ancienne patrie de ses pères. Dominique-Joseph, marquis de Cassini, qui avait embrassé l'état militaire, tenait plus à l'ancienne illustration de ses ancêtres qu'à celle des sciences. Exempt des gardes du corps et maréchal-de-camp, il était plus désireux que son frère et son neveu de recouvrer des titres au sénat de Sienne. S'étant occupé de recherches relatives à cet objet, il avait obtenu du Grand Duc de Toscane, un diplôme qui rétablissait les Cassini dans les droits et priviléges de

leurs ancêtres. Il s'agissait dès lors d'aller faire acte de session au sénat. Il partit pour Sienne, le 20 mars 1775, avec son neveu, le jeune académicien, que la renommée de son mérite avait précédé en Italie.

Celui-ci devant trouver dans ce voyage d'agrément de grands avantages pour son instruction, avait pris toutes ses mesures pour en tirer le meilleur parti. Sa modestie ne lui avait pas laissé présumer l'accueil honorable qui lui fut fait par les princes et les savants. Tous les monuments célèbres, les palais, les académies lui furent ouverts ; partout il fut, comme son oncle, l'objet d'attentions les plus empressées et les plus délicates.

Quand on sait avec quelles difficultés l'on voyageait alors par terre, on ne sera plus étonné de ne les voir arriver à Florence que le 28 avril ; le marquis de Cassini n'ayant pu supporter le trajet de mer que jusqu'à Gènes, ils avaient été obligés de prendre là le chemin alors encore si périlleux de *la Corniche* pour éviter de revenir sur leurs pas.

Dès le début du voyage, les circonstances semblent se prêter à satisfaire la curiosité de Cassini et à le lui rendre des plus agréables. « Un volume suffirait à peine pour la nomenclature des objets qui attirèrent son attention. Pendant les sept mois que dura ce voyage, il eut le bonheur de rassembler ce qu'aucun voyageur ne pourrait se flatter de voir dans le cours de plusieurs années ; fêtes à l'occasion de ma-

riages princiers, illuminations, tournois, banquet royal, procession du pape le jour de l'Ascension, cérémonie antique de *la Haquenée*, l'illumination de la coupole de Saint-Pierre, l'éruption du Vésuve, les courses des gondoles à Venise, le mariage du Doge avec la mer, la cérémonie du *Bucentaure*, la fête de *la Régate* qui ne se donnait que tous les trente ans. Sur ces entrefaites, l'empereur Joseph II était arrivé à Venise, Cassini eut l'honneur de l'accompagner dans la visite qu'il fit de l'arsenal. Enfin, pendant le stage de son oncle au sénat de Sienne, il eut occasion d'y voir une réception de chevaliers de Saint-Etienne, faite par le prince régnant, et une procession des sénateurs, toutes choses bien propres à piquer la curiosité du voyageur, et à provoquer une foule de remarques, de la part d'un observateur aussi éclairé que Cassini. »

Il y avait le 7 mai au palais du Grand Duc une cérémonie de l'ordre de la Toison-d'Or, c'est ce même jour que les deux voyageurs lui furent présentés. Le souverain les reçut avec une haute distinction, et se plut à rappeler la perte qu'avait faite l'Italie, en la personne de Jean-Dominique, dont le souvenir était ineffaçable comme les monuments qu'il y avait laissés de son profond savoir et de ses vertus. C'était vanter l'acquisition que la France avait faite par les soins de Louis XIV. Jacques Cassini avait aussi accompagné son illustre père en Italie, lorsqu'il voulut

en 1695, revoir sa méridienne de Sainte-Pétrone.

Il tardait au jeune savant de voir un de ces monuments élevés à la science par son illustre aïeul ; il se rendit donc à Bologne, où il visita la fameuse Méridienne en compagnie des savants de l'Institut de cette ville, qui lui firent un accueil des plus flatteurs. Dans les fréquentes réunions qui eurent lieu à Bologne, à l'occasion de l'arrivée de Cassini, les progrès de la science firent tous les frais, et l'académicien français y laissa des impressions qui le firent juger digne d'être le descendant de l'ancien grand maître de l'Université (1), dont les membres lui faisaient les honneurs.

Cassini éprouvait pour cette ville un attrait particulier ; le culte rendu à la mémoire de son aïeul l'attachait à ces lieux qui avaient été le berceau de sa haute renommée qui projetait un honorable reflet sur son arrière petit-fils.

De Bologne, qu'il ne quittait qu'à regret et pour y revenir bientôt, il se rendit à Rome. Quand il n'eût pas eu d'autre raison de visiter la ville éternelle, le saint pontif qui venait d'être élevé sur la chaire de Saint-Pierre l'y eût attiré, et ses principes religieux lui en auraient presque fait un devoir. Mais la capitale du monde chrétien offrait encore à son goût

(1) La médaille frappée en Italie, à l'occasion de la méridienne de Sainte-Pétrone lui donne ce titre entourant son portrait, et le revers représente l'image du soleil sur le pavé de l'église.

pour les beaux-arts un aliment plein d'attraits.

Par un singulier hasard, il était arrivé depuis peu de jours à Rome, un descendant en ligne directe du célèbre Ticho-Brahë, dont Cassini ignorait la présence. Mais le souverain Pontif le savait et avait été aussi informé de l'arrivée de Cassini. Les deux voyageurs, sans se douter de leur rencontre, avaient chacun de son côté sollicité la faveur d'être reçus par Sa Sainteté. Le pape voulut profiter de la circonstance pour témoigner, comme tous ses prédécesseurs, son estime particulière pour les sciences et pour ceux qui s'y distinguaient. Il parut se plaire à réunir dans une même audience les deux descendants des deux plus célèbres astronomes. Les deux voyageurs se connurent seulement alors, et s'empressèrent d'exprimer au vénérable Pontif leur reconnaissance d'une si bienveillante attention.

Cassini n'a jamais oublié ce trait d'exquise délicatesse du chef de l'Église, et le tact avec lequel il sut ménager cette entrevue de deux hommes venant de pays si éloignés. Il se rappelait avec attendrissement la bonté avec laquelle le pape l'avait accueilli, les encouragements qu'il lui avait donnés à suivre constamment la carrière de ses ancêtres, les souvenirs qu'il avait des travaux de son grand aïeul, et les félicitations qu'il lui avait prodiguées de son titre d'académicien à l'âge où il était seulement parvenu. Le digne Pontif, voulant donner à Cassini un souvenir

d'une si honorable et si agréable audience, lui fit présent d'un chapelet dont les grains étaient de lapis-lazuli montés d'or (1).

A la facilité que rencontrait partout le jeune académicien dans ses excursions dans Rome, dans ses visites des palais, des musées, et partout où la curiosité et son amour des arts pouvaient être satisfaits, il crut s'apercevoir qu'il y avait eu quelques recommandations faites par le pape à son sujet. Cassini fut toute sa vie bien sensible aux bontés du souverain Pontif. En se les rappelant il éprouvait deux sentiments bien opposés. Sa reconnaissance faisait place à son indignation qui n'était que trop fondée contre les hommes du Directoire. Il ne pouvait sans frémir penser à leur exécrable cruauté contre le vénérable Pie VI, que le misérable La Réveillère-Lepeaux avait eu l'audacieuse imbécillité de comparer à Néron (2).

Cassini alla passer quelques jours à Naples où il fit visite à Hamilton ; et après avoir parconru les environs du Vésuve d'Herculanum, Pompeia et Portici, il revint à Rome pour y voir une dernière fois le palais Chigi ; c'est dans ce palais, qui avait été habité par Christine de Suède, que le grand Cassini avait fait tant d'observations astronomiques par complaisance

(1) Ce chapelet est en manière de collier au cou de la statue de la Sainte-Vierge, dans l'église de Thury.

(2) *Abrégé chronologique de l'Histoire de France*, du président Hénaedt, page 589, col. 1.

pour cette reine, qui avait mis (dit-on) son goût pour les sciences au-dessus de la valeur d'une couronne.

Le 15 juillet, Cassini quitta Rome pour revenir à Sienne. A l'occasion de l'entrée de son oncle au Sénat il y eut un grand bal de la noblesse que le neveu ouvrit avec la marquise de Spinola. Le Grand-Duc y arriva le 9 août suivant, et le lendemain il donna audience aux deux Cassini, qui assistèrent aux fêtes données en son honneur. Ils quittèrent Sienne le 1er septembre pour retourner à Florence.

Le Grand-Duc donna une nouvelle audience à Cassini, dans laquelle il lui parla avec éloge de la belle entreprise de la carte de France, lui laissant à entendre qu'il serait bien aise de pouvoir s'en procurer une semblable de la Toscane. Cassini offrit au prince de faire exécuter la carte de ses États, et des conférences s'établirent à ce sujet et par ordre du souverain avec MM. Salviati et Serrati, ses ministres.

Dans cet entretien, Cassini développa tous les moyens d'exécution qu'il convenait d'employer, et donna aux ministres les renseignements qu'ils pouvaient désirer. Ils en parurent satisfaits, et dès lors disposés à seconder les vues du Grand-Duc, dont les voyageurs prirent congé après peu de jours pour revenir en France. Les ministres avaient parlé à Cassini de façon à lui faire croire qu'il ne pouvait tarder d'être rappelé en Italie pour l'exécution du projet; mais, soit que le souverain, prince très-économe, ait été

effrayé des frais de l'entreprise, soit que par jalousie nationale ses ministres l'aient détourné d'employer un étranger (1), il n'entendit plus parler de rien.

CHAPITRE IV.

—

L'Observatoire menace ruine. — Plaintes de M. Cassini de Thury. — Soucis de Cassini IV pour l'Observatoire. — Ses sollicitations. — On restaure le monument. — Suspension des observations. — Buste de Jean-Dominique Cassini. — Cassini IV reçu membre de l'Institut de Bologne. — Mémoire sur l'Observatoire et les instruments.

Depuis la construction de l'Observatoire il n'avait été fait aucune réparation ni travail d'entretien au monument. On ne comprend pas que le grand roi n'y ait pas pourvu par une dotation, n'ayant pas d'ailleurs l'assurance des bonnes dispositions de ses successeurs au trône, et moins encore de leurs ministres. Non-seulement pour le bâtiment, mais encore pour l'entretien des instruments, ou pour l'achat de nou-

(1) Casssini venait d'être reconnu par le Grand-Duc comme originaire de Toscane et noble Siennois; il pouvait donc être regardé comme compatriote, et était par conséquent moins que tout autre dans le cas de porter ombrage. (Voir aux pièces justificatives le certificat du Sénat, n° 3).

veaux plus en rapport avec les progrès des sciences, il eût fallu que des fonds y fussent affectés.

Il y avait déjà plusieurs années que l'édifice périclitait, et que les *Cabinets* (1) étaient devenus presque inhabitables, lorsqu'en 1765 Cassini de Thury qui, en homme de cœur, souffrait de cet état de choses, demanda avec instance au ministre, M. de Marigny, la permission de faire l'avance des fonds nécessaires aux plus urgentes des réparations, garnir les cabinets des instruments convenables, tirer enfin cet établissement de l'état d'abandon et de misère où il se trouvait alors, et qui n'était pas moins préjudiciable aux sciences que honteux pour la nation.

Il y aurait eu, surtout de la part d'un gouvernement, quelque pudeur à accepter les offres de M. de Thury, dont les appointements n'étaient que de 3,000 francs. On aima mieux louer son zèle, lui répondre par les phrases les plus flatteuses (2), et laisser là l'Observatoire au moins jusqu'à nouvel ordre, au risque de le voir s'écrouler. Malheureusement il avait eu affaire au duc de La Vrillère et au marquis de Marigny, frère de madame de Pompadour, dont on ne pouvait espérer un concours efficace.

(1) On appelait *cabinets* à l'Observatoire les deux bâtiments octogones qui accompagnent de chaque côté le corps de l'édifice, et où se faisaient la plupart des observations.

(2) Voir *Mémoires pour servir à l'Histoire des Sciences*, page 187.

M. de Thury crut donc devoir attendre des temps meilleurs, puisque, pour des dépenses qui eussent été alors peu considérables, on prétextait les frais de la guerre comme cause d'empêchement. Pendant l'espace de six ans il eut la douleur de voir s'aggraver les dégâts qui devaient amener la destruction entière du plus beau, sinon du plus commode observatoire de l'Europe (1).

Cependant M. de Thury s'adonnait à son immense entreprise de la carte de France. Mais son fils, qui souffrait comme son père de l'état de l'Observatoire, ne se rebuta pas d'après les motifs de temporisation allégués par le ministre. Nommé, en 1771, pour survivre à son illustre père dans la charge de Directeur, il comprit que ce titre lui imposait dès lors l'obligation de faire d'incessantes démarches, et de renouveler les sollicitations que son père avait faites inutilement. Dès 1776, la santé de M. de Thury s'était notablement altérée. Son fils dut suppléer par son activité à ce que l'état de son père pourrait laisser en souffrance, tant sous le rapport des travaux de la carte qu'au sujet de l'Observatoire. Il n'eut plus d'autre pensée que de sauver l'édifice. Malgré sa solidité apparente, le grand bâtiment faisait concevoir de sérieuses craintes sur sa conservation. Les

(1) Les personnes qui nous liront après avoir visité l'Observatoire de Naples, construit sur le Vésuve, à peu de distance de l'ermitage, ne seront pas étonnées de notre remarque.

cabinets, bâtis aux frais de l'Académie, et conséquemment avec économie, n'étaient pas en meilleur état. Les instruments avaient besoin d'être réparés et même remplacés; car l'art de les construire avait fait de grands progrès, et les plus petits observatoires en possédaient de plus parfaits que celui de Paris.

Dans ses moyens, Cassini fut infiniment plus heureux que son père. M. le comte d'Angivillers, ancien ami de la famille, fut nommé aux bâtiments, et M. le baron de Breteuil parvint au ministère de la maison du roi. C'est à ces deux hommes que, par modestie, il attribue l'honneur du succès de ses démarches, comme de tout ce qu'il a tenté par la suite pour le bien de l'astronomie, et pour la restauration de l'Observatoire, deux choses qui, pendant dix-huit ans, ont été l'objet de toute sa sollicitude.

Il dit lui-même qu'il y mit une telle opiniâtreté, une telle persévérance, que, malgré les difficultés plus grandes encore des commencements du règne de Louis XVI, il obtint en même temps (en 1777) non seulement la reconstruction des anciens cabinets et une addition importante, mais encore de grandes réparations aux voûtes du grand bâtiment. Le père a eu la gloire de la bonne volonté et l'honneur d'avoir généreusement proposé de faire de grands sacrifices en disproportion avec sa fortune; mais Cassini IV, digne fils d'un tel père, peut être regardé à juste titre comme le sauveur de l'Observatoire.

M. le comte d'Angivillers lui avait donné sa parole que les premiers fonds disponibles seraient pour l'Observatoire. Cassini, qui n'avait pas oublié cette promesse pendant son voyage en Italie, continua à son retour ses sollicitations. Il demanda qu'on commençât par restaurer les anciens cabinets, puisque c'était là que se faisaient les observations journalières les plus importantes auxquels le grand bâtiment n'était nullement propre, et au moyen des additions qu'il projetait il pouvait se passer du grand observatoire dont il craignait que les réparations se fissent encore longtemps attendre. D'ailleurs, l'instabilité des ministres était telle alors qu'il dût se hâter de profiter du zèle et de la bonne volonté de ceux dont il avait su captiver l'attention, et mettre à l'épreuve le dévouement, pour réaliser ce qu'il y avait de plus essentiel et de moins long dans l'exécution.

Il était allé passer quelques jours chez M. de Riencourt, son beau-frère, vers la fin de septembre 1776, lorsqu'il apprit que la reconstruction des cabinets était commencée. On ne saurait dire la joie qu'il ressentit à cette nouvelle qui précéda de peu de jours celle de la maladie de son père. Il revint donc à Paris sans plus tarder, et prit, le 13 octobre, la direction à la place de M. de Thury. D'un côté tourmenté par ce fâcheux incident, et d'un autre côté par les projets exagérés des architectes qui pouvaient par là détourner le gouvernement des réparations urgentes; il eut le

bonheur de soutenir par son propre zèle celui du ministre.

Les observations astronomiques furent nécesssairement suspendues pendant ces travaux, et par là même son *Histoire céleste de l'Observatoire.* Cassini profita de cette interruption forcée pour aller passer quelques jours dans la famille de son épouse. Nous avons vu dès le commencement que son exactitude, quand il s'agissait des convenances, lui faisait également un devoir de n'y consacrer que le temps nécessaire ; ses distractions étaient de courte durée. Ses travaux le rappelèrent bientôt à Paris. Le 13 novembre il y revint pour la rentrée de l'Académie. C'est à cette première séance que fut présenté le buste de Jean-Dominique Cassini, par le fameux sculpteur Lemoine, et que le marquis de Condorcet prononça ce discours que nous avons mentionné dans la préface, et dans lequel l'orateur fait mention de la présence du quatrième descendant de *cette famille si chère aux sciences et à l'astronomie.*

Quelques jours plus tard, Cassini recevait de l'Institut de Bologne un témoignage non moins flatteur de l'estime qu'il y avait su conquérir; les savants lui envoyaient son diplôme d'associé.

Aux yeux de l'Académie, Cassini IV, vu la position de son père, était chargé de l'Observatoire. Il présenta en conséquence à l'assemblée un état détaillé des instruments dont le soin lui était désormais con-

fié, et des observations sur la situation actuelle de ces mêmes instruments. Quelques jours après, il lut à l'Académie un mémoire plein de détails sur l'Observatoire, dont il lui importait de constater le délabrement au moment où il en prenait la direction. Ses occupations journalières et de cabinet ne l'empêchèrent pas de surveiller les travaux qui s'exécutaient. Il obtint qu'on fît l'essai du mastic Loriot sur la plateforme de l'Observatoire, dans le but de ménager au gouvernement, si c'était possible, la dépense d'une reconstruction complète des voûtes à travers lesquelles les eaux filtraient depuis trop longtemps. Mais ces desseins d'économie ne faisaient pas le compte des architectes; et avant qu'on pût juger de la bonté ou de l'insuffisance du moyen, ils réussirent à éconduire l'inventeur.

CHAPITRE V.

—

Cassini IV reprend son cours d'observations. — Il publie son voyage en Italie. — Mémoires à l'Académie. — Cours continu d'observations. — Projet patriotique. — Opinion de l'Académie à ce sujet. — M. de Breteuil favorable au projet. — Opinion de M. de Lalande sur le même sujet.

Les cabinets étant terminés l'année suivante, Cassini s'empressa d'y replacer les instruments et de reprendre la suite de ses observations. Jusques-là et dans ses moments libres, il avait réuni ses souvenirs d'Italie et s'était occupé d'écrire sur son voyage. Un homme de goût ne parcourt pas des pays seulement pour son propre agrément, mais il se propose de communiquer les observations qu'il a pu faire et qu'il a jugées utiles. Le savant va plus loin dans l'intérêt public. Comme ses remarques doivent être nécessairement plus intéressantes, son travail doit avoir plus d'importance et surtout d'une plus évidente utilité. Cassini sut réunir tout cela dans le livre qu'il publia en 1778, sous le modeste titre de *Manuel de l'étranger qui voyage en Italie.* Ce petit in-12 était accompagné de plans, de cartes et d'un itinéraire très-

commode liant entre elles les principales villes d'Italie. Il y avait joint une notice sur les meilleurs tableaux à voir dans chaque ville.

Il n'y a guère que les hommes instruits qui savent voyager ; c'est un véritable talent que de le bien faire, et l'on ne saurait voyager utilement sans avoir acquis des connaissances variées par des études et une application sérieuses. Bien différent de ces touristes auxquels il suffit de se faire traîner avec leur ennui sur les routes des pays étrangers, et comme enchassés dans leurs voitures, Cassini avait fait en Italie une nombreuse collection de notes sur la topographie, sur les mœurs et les usages des divers Etats, sur les beaux-arts. Ce qu'il reconnaissait d'utile, il avait, comme son célèbre aïeul, le talent de le faire comprendre et de le communiquer ; aussi avait-il mis en tête de son livre un discours des plus intéressants sur la *manière de tirer le meilleur fruit des voyages*, auquel il avait ajouté des aperçus lumineux, et comme une méthode *pour bien juger les chefs-d'œuvre des arts en Italie.*

Ce livre était pour le public ; mais comme il avait aussi travaillé pour l'Académie, avant de le publier, et presqu'aussitôt après son retour en France, il y avait lu un mémoire contenant diverses observations de physique et d'histoire naturelle qu'il avait recueillies dans ses excursions de savant amateur. L'année ne se passa pas sans qu'il donnât encore des preuves de

cette activité étonnante, qui dénotait en lui une haute capacité et son ardeur pour l'avancement des sciences. Infatigable dans la poursuite du but qu'il s'était proposé et dans la recherche des moyens qui devaient l'y conduire, il avait repris, aussitôt la restauration des cabinets, la suite de son grand ouvrage; travail de patience s'il en fut. Il ne tarda pas à y trouver matière à des communications scientiques dans un long mémoire qu'il lut à l'Académie *sur l'obliquité de l'écliptique* résultante de toutes les observations faites à l'Observatoire depuis un siècle.

Prévoyant la longue durée de son travail, il avait jugé à propos, comme nous l'avons déja fait remarquer ci-dessus, d'en faire connaître, en attendant, les plus intéressants résultats. Cassini avait porté loin la crainte d'être détourné de ses occupations chéries par le mariage; on voit si ses craintes étaient fondées et si sa vie laborieuse souffrit des distractions et des soucis attachés à cet état. Un caractère si fortement trempé ne pouvait être accessible qu'aux impressions du devoir. Sensible à l'amitié, il payait d'un généreux retour les témoignages qu'il en recevait. Parfaitement heureux de l'union qu'il avait contractée, à pareille date et juste un siècle après le mariage de Jean-Dominique, il venait de voir son bonheur s'augmenter des joies de la paternité, un premier enfant lui était né le 25 février 1777. Il en eut successivement cinq autres, dont un mourut en bas âge; nous aurons

occasion plus tard de parler de chacun d'eux. C'était comme une compensation anticipée à la peine qu'il devait éprouver des vides successifs qui allaient se faire dans sa famille et dans celle de sa digne épouse. Cette même année il perdit son beau-père le comte de la Myre; en 1779 Dominique-Jean, son oncle, frère aîné de son père, et propriétaire de Thury; puis deux mois plus tard M. de Forceville, et peu après M. Ducharmoy, deux oncles maternels.

La mort de son oncle aîné le mettait, d'après arrangement, en possession de la terre de Thury. Il y alla l'année suivante pour dessiner et faire exécuter les bosquets qui ont fait ses seuls délices après que la révolution eût brisé sa carrière; séjour que ses vertus et ses bonnes œuvres embellissent encore. Mais n'anticipons pas sur ce que nous aurons à dire en son lieu de sa vie solitaire.

On conçoit qu'il dût s'attacher à ce qu'il venait de créer, et d'autant plus que ses ancêtres, qui avaient habité Thury, y avaient laissé pour lui le souvenir des observations astronomiques qu'ils y avaient faites pendant leurs courts séjours. Il faut bien aimer la science pour trouver son délassement uniquement à changer momentanément le lieu de ses travaux habituels; Cassini fit sous ce rapport comme ses pères, même après avoir affermé à vie sa terre à son oncle le marquis de Cassini. Il n'aurait pas pu prévoir en 1780 que, treize ans plus tard, la révolution prendrait

de ce fait si simple un prétexte de lui voler une bonne partie de son patrimoine.

Cassini avait un talent particulier pour faire marcher de paire ses travaux et le peu de délassements qu'il se permettait. La position de son père lui laissait moins de temps que jamais. Il venait de faire à l'Académie le rapport de la cométographie de Pingré, lorsqu'il fit une excursion à Ermenonville où il composa sur *la tour de Gabrielle*, un couplet qui parut dans la relation de ce voyage que M. Mayer fit imprimer. Les événements semblaient devoir se multiplier comme ses travaux, et néanmoins il suffisait à tout. Il était moins occupé de la découverte qu'il venait de faire d'une comète, à son retour de l'Académie, que d'un dessein qu'il méditait depuis longtemps, et qui, dans ses vues, devait être d'une bien autre importance pour la perfection de l'astronomie.

Que le lecteur veuille bien se rappeler ce que nous avons dit précédemment, au sujet des lacunes rencontrées par Cassini dans les registres d'observations, à l'occasion de ses recherches pour son *Histoire céleste;* car ce sont les motifs que nous avons énoncés, qui lui ont fait concevoir le projet dont nous allons parler.

« Jusqnes là on ne s'était guère attaché qu'à la détermination du lieu des planètes, dans les principaux points de leur orbite. Il était néanmoins intéressant de les suivre dans tous les autres, pour

reconnaître si leur marche suivait une courbe parfaitement régulière. » Le moyen, d'atteindre ce but, selon l'avis de Cassini, était d'établir un cours perpétuel d'observations. Son plan rédigé et mûri par l'expérience, il le présenta au gouvernement, le 13 mai 1784.

Il s'agissait de créer à l'Observatoire trois places d'élèves qui, sous les yeux du Directeur, se succèderaient sans interruption, et dont les observations seraient, à la fin de chaque année, rédigées, calculées et publiées. Il demandait qu'il fût affecté une somme fixe annuelle à l'entretien des instruments et d'une bibliothèque; enfin, qu'on établît à l'Observatoire même un atelier dans lequel se construiraient toutes les grandes machines propres à la construction des instruments d'astronomie, et dont l'usage serait livré gratuitement, dans l'intérêt des arts, aux ouvriers français, auxquels les moyens de fortune ne permettaient pas de se les procurer.

Ce plan était sagement combiné; M. de Thury y avait lui-même réfléchi. C'était, pour ainsi dire, au nom de son illustre père, comme on peut le voir dans le rapport fait à l'Académie des sciences au nom des deux Cassini, que le fils l'avait proposé. Il devait nécessairement en résulter que les astronomes, tant régnicoles qu'étrangers, les voyageurs, les navigateurs pourraient trouver dans les registres de l'Observatoire de Paris, les observations correspondantes aux leurs, ce qu'on

n'eût trouvé peut-être dans aucun autre pays du globe, bien que l'Observatoire de Paris fût à peu près le seul jusqu'alors où il n'y eût pas d'élèves en astronomie. Outre les avantages qui en résulteraient évidemment pour la science, la fondation de trois places d'élèves devait procurer une ressource, qui n'était point à dédaigner, à des jeunes gens qui annonceraient du talent, du zèle, et une aptitude prononcée à l'astronomie.

Mais il y avait au fond de ce projet quelque chose de plus noble que ce qu'il présente dans ses détails ; il y avait une conception toute patriotique, un sentiment national qui défiera encore longtemps et les hommes de l'époque, peu d'exceptés, mais surtout ceux des temps où nous vivons, hommes d'état ou savants.

En demandant la création d'un atelier d'artistes à l'Observatoire, Cassini, français jusqu'au fond des entrailles, n'avait pas seulement en vue d'affranchir la France devenue tributaire des artistes anglais pour les instruments d'optique et d'astronomie, mais encore de donner aux artistes français qui n'étaient point encouragés, et qui, avec des dispositions mais pas de fortune, ne pouvaient parvenir à rien, leur donnait, disons-nous, la liberté si nécessaire aux progrès de la fabrication, et, autant qu'il était en lui, les moyens de développer les talents dont ils étaient doués.

Le meilleur, le plus généreux des rois, mais aussi le plus méconnu d'une tourbe ingrate, Louis XVI enfin, chez qui le patriotisme, l'amour de son peuple et de la vraie liberté allaient jusqu'à l'exaltation, comprit ce que le projet présenté par Cassini renfermait de nobles sentiments, de vues généreuses, de zèle pour la science, de dévouement à la gloire de la France. M. le baron de Breteuil, digne ministre d'un si excellent prince, aussi dévoué que lui à son pays, avait vu, à la simple lecture du projet, les heureux résultats qui devaient en être les conséquences.

Malgré leurs convictions, le roi et son ministre voulurent en soumettre le plan au jugement de l'Académie, dans la pensée qu'elle ne pouvait manquer d'en apprécier l'ensemble et son évidente utilité, non-seulement pour la science, mais pour les arts. Qui peut dire en effet à quoi se bornerait, en fait d'avanvantages, un cours perpétuel d'observations astronomiques et météorologiques après un certain nombre d'années, lorsque ces observations multipliées se font avec assiduité, sont inscrites avec de minutieux détails? Tant de causes inconnues peuvent influer sur la constitution de l'atmosphère et occasionner ses variations, qu'on pouvait avec raison espérer de découvrir un jour certaines lois, certaines périodes, dont la connaissance eût pu être d'un grand intérêt pour l'agriculture, la médecine, etc.

D'ailleurs, il n'en est pas autrement de l'application aux sciences qu'à tout autre état. L'homme se fait une habitude de tout, et tend perpétuellement au relâchement; c'est dans sa nature, même en marchant dans la voie du progrès. Les savants de notre époque ne pourraient sans doute pas tous se vanter avec plus de droit que ceux qui les ont précédés, de ne travailler incessamment qu'aux sciences, et de n'avoir pas consacré une trop notable partie de leur précieuse existence à des occupations absolument étrangères à leurs connaissances spéciales et à la carrière qui est leur plus beau titre de noblesse. Ajoutons que les hommes les plus marquants dans la science sont ordinairement livrés à trop d'abstractions du génie, surtout les géomètres et les astronomes, pour être propres à un exercice continuel d'observations de jour et de nuit. La meilleure volonté ne saurait suppléer à l'âge, à la santé et à la fatigue.

Nous appelons l'attention du lecteur sur ce que nous allons raconter; cela lui expliquera certaines phases de la vie de Cassini IV, et les tracasseries, les oppositions occultes qu'il a rencontrées plus tard et dont nous aurons à parler.

Le projet remédiait aux lacunes des temps qui avaient précédé, malgré l'existence de plusieurs astronomes à l'Observatoire, et obviait aux inconvénients dont nous venons de parler, par une mesure infaillible, en obligeant le Directeur et les élèves à rendre

chaque année au public le compte exact de leurs travaux et de leurs veilles.

En soumettant à l'Académie le plan d'établissement conçu par les deux Cassini, le roi avait voulu, en lui rendant hommage, l'étayer de ses suffrages. L'académie avait chargé en conséquence les membres de la classe d'astronomie, d'examiner le mémoire de MM. Cassini et de lui en faire le rapport. MM. les Commissaires le firent le 4 août 1784; plusieurs refusèrent de le signer, *étant d'avis que le projet devait être approuvé en entier*. Ceux-ci, du nombre desquels était M. de Lalande, reconnaissaient la justesse des vues et la vérité des motifs du projet; les autres ne voulaient pas convenir que jusqu'alors les astronomes logés à l'Observatoire n'avaient pas rempli le but qu'on devait se proposer dans un pareil établissement; et, sans faire connaître les *inconvénients qui*, selon eux, *résulteraient des places d'élèves sous la dépendance du Directeur*, signèrent le rapport que d'ailleurs ils approuvaient quant au but, quant au besoin de nouveaux instruments et aux fonds à allouer à cet effet. Ils louaient le projet comme *une preuve de plus du zèle de MM. Cassini pour le progrès des sciences et de leur dévouement pour l'Académie*. Mais par un sentiment que nous avons déjà dévoilé ailleurs et que nous ne voulons pas même rappeler au lecteur, les opposants réduisirent le projet à n'avoir plus d'autre utilité que celle de leur procurer de nouveaux instruments, et de rendre aussi

commodes que possible leurs logements à l'Observatoire.

M. le baron de Breteuil, qui avait la connaissance des hommes, ayant découvert dans les réticences du rapport et dans la demi-approbation du projet un intérêt jaloux et personnel qui se décelait de lui-même, crut devoir passer outre. Il présenta au roi une ordonnance qui admettait en son entier le plan proposé, et comme annexe, un règlement également présenté par MM. Cassini et modifié par le ministre de concert avec le roi. La lettre du ministre (1) donne une idée exacte du plan que nous n'avons pu donner ici en détail, vu les bornes que nous nous sommes prescrites. On y verra encore un témoignage aussi indépendant que désintéressé du zèle des Cassini pour le progrès des sciences.

M. de Lalande, qui avait applaudi à tout le projet comme devant atteindre le but qu'on se proposait, écrivit au ministre, aussitôt que l'ordonnance de création du nouvel établissement fut rendue, pour le féliciter de ne pas avoir en cela suivi le sentiment du rapport des commissaires. M. de Lalande fit alors preuve d'impartialité; c'était assez dire le jugement qu'il portait sur l'établissement du cours continuel d'observations, dans l'intérêt d'une science dans laquelle il s'était déjà illustré lui-même.

(1) Voir *Mémoires pour servir à l'Histoire des Sciences*, p. 203 et 192.

En 1786, M. de Lalande sut justifier son zèle pour le nouvel établissement, et l'éloge qu'il en avait fait. Le cours d'observations avait commencé avec l'année 1785, et déjà en mars 1786, il faisait à l'Académie un rapport des plus satisfaisants sur le résultat obtenu par Cassini pendant cette première année. Le Directeur de l'Observatoire n'avait pas seulement présenté à l'Académie le riche tableau des observations faites par lui et ses élèves, qui contenait 80 pages in-folio, mais encore un volume de 175 pages de son *Histoire céleste*, faisant suite à ce qu'il en avait déjà publié. C'était comme de nouveaux anneaux à la chaîne d'observations, que le nouvel établissement créé par le roi devait continuer.

MM. de Lalande et Messier, en examinant le travail du Directeur et des élèves, avaient conçu la plus haute idée des avantages qu'on retirerait du plan des Cassini. La forme de rédaction leur paraissait extrêmement commode pour vérifier et employer ces observations à toutes les recherches de l'astronomie. Par ce moyen, dit leur rapport, « il n'y aura plus de « phénomène sans observateur, et de nuit sans obser- « vations ; et lorsqu'un navigateur reviendra avec des « observations de longitude faites dans quelque posi- « tion importante, on sera sûr d'avoir à Paris les « lieux vrais de la lune, de connaître l'erreur des « tables et de rectifier tous les calculs de longitude, « pour la perfection de la géographie. L'Académie

« ne peut voir sans une extrême satisfaction un travail « aussi complet et aussi utile, *qui lui fera honneur en « en faisant et à la France et au ministre qui nous procure « cet avantage sollicité depuis longtemps par tous ceux « qui aiment l'astronomie.* M. Cassini ne désire plus que « de faire jouir les savants de ce long et pénible tra- « vail. Il serait à souhaiter sans doute que *l'Histoire « céleste* fût imprimée en entier ; mais du moins, en « attendant, nous croyons que l'Académie, en fai- « sant insérer l'extrait dans le volume de ses Mé- « moires, où il occupera environ 30 pages, peut « demander qu'*il en soit tiré dès à présent* 100 *exem- « plaires séparés, pour être envoyés aux astronomes de « toute l'Europe,* afin qu'on jouisse plus promptement « de ces observations, et qu'elles deviennent par « ce moyen plus utiles aux progrès de l'astro- « nomie. »

Nous n'ajouterons rien à ces paroles ; nous ne pourrions d'ailleurs qu'en diminuer l'importance. Il suffit de les avoir citées pour montrer comment le quatrième Cassini savait concevoir un projet, le mettre à exécution, et remplir ses engagements envers le roi, l'Académie et la France.

On doit croire que, d'après ce rapport, aussi loyal que rigoureusement juste et désintéressé des deux célèbres académiciens, les préventions de quelques-uns de leurs confrères durent se dissiper. Cassini avait non-seulement prévu et mis en œuvre tout ce qui

devait dans son projet faire honneur à l'Académie, mais encore ménager la susceptibilité la plus ombrageuse (1), en demandant *que sa gestion fût soumise à la trésorerie de l'Académie, et que cet illustre corps voulût bien donner ses instructions* pour être suivies par les élèves dans les observations auxquelles elle croirait utile qu'ils s'appliquassent spécialement. C'est ainsi qu'il avait noblement atteint le but proposé, et avait même dépassé les espérances que les amateurs de la science en avaient pu concevoir.

Quand on considère les dépenses qui se font aujourd'hui et dont les résultats ne sont pas toujours à beaucoup près en rapport avec les frais, on est surpris de la modicité de la somme demandée par Cassini, pour son établissement du cours d'observations. Plus économe des intérêts du gouvernement qu'il ne l'eût été des siens propres, il trouva moyen avec les 6,000 francs qu'il avait sollicités et obtenus de faire un traitement gradué à chacun des élèves en exercice, d'avoir de quoi subvenir, au moins momentanément et d'année en année, à l'acquisition d'instruments les plus nécessaires, de fonder la bibliothèque qui existe aujourd'hui, et d'avoir encore quelques

(1) Pour se faire une idée de l'extrême délicatesse de Cassini dans ses procédés envers ses confrères, il suffira de lire son projet présenté au roi, ainsi que la lettre du ministre, qu'on trouvera dans les *Mémoires pour servir à l'Histoire des Sciences*, in-4°, pages 165 et suivantes.

fonds de reste, destinés, en conséquence du projet, à être donnés comme récompense et encouragement aux élèves qui se seraient le plus distingués par leur exactitude.

En dirigeant tous les plans d'améliorations vers l'astronomie, Cassini n'avait pas oublié de faire aussi quelque chose de très-utile à la géographie. Il s'était proposé d'établir à l'Observatoire un cours d'astronomie pratique où les marins et les personnes qui se destinaient à des voyages lointains, pussent venir se former à la pratique des observations; ce dont la géographie devait retirer les plus grands avantages. Enfin il eût voulu y faire le dépôt des montres marines et des boussoles qui, avant d'être remises aux marins de l'Etat ou du commerce, auraient subi à l'Observatoire les expériences qui eussent constater leur utilité.

CHAPITRE VI.

—

Mort de M. de Thury. — Cassini IV, son fils lui succède comme Directeur.— Il s'occupe d'achever la carte de France. — Historique de la carte de Cassini. — Ordre de suspendre l'ouvrage. — Cassini de Thury et Louis XV sauvent l'entreprise.

Cassini de Thury eut avant de mourir la consolation de voir son projet présenté par son fils et accueilli avec faveur par le ministre et par ses confrères de l'Académie; mais il ne vécut pas assez pour en voir ordonner l'exécution par le roi. Depuis plusieurs années sa santé allait sans cesse dépérissant de jour en jour. Enfin il mourut le 4 septembre 1784, vingt-cinq jours avant la réalisation des vœux qu'il avait formés dans l'intérêt des sciences.

Déjà accablé sous le poids d'immenses travaux, son fils, Jean-Dominique, se trouva par la mort de son père, chargé de nouvelles et non moins pesantes obligations. La mémoire de son illustre père autant que la gloire de ses ancêtres, lui faisaient un devoir sacré de pourvoir au plus tôt à l'achèvement de la carte de France, dont les travaux se trouvaient

interrompus et peut-être même au moment d'être abandonnés « à cause des difficultés et des mauvaises chicanes que suscitait la commission intermédiaire des États de Bretagne. »

Outre l'importance qu'il y avait à mener à bonne fin l'entreprise qui, depuis déjà trente-quatre ans, avait mis à de rudes épreuves la constance, le zèle et le désintéressement de M. de Thury, et dont la fin devait exercer la patience de son fils, il y avait encore à soutenir une question d'honneur et de délicatesse envers les fondateurs de l'entreprise, et à plaider pour leurs intérêts engagés. Jean-Dominique ajouta donc à ses nombreuses occupations le soin de terminer ce grand ouvrage, et parut dès-lors se multiplier pour faire face à tout.

L'histoire de la carte de Cassini est trop peu connue; le seul livre qui en parle est en bien peu de mains, et l'envie s'est trop évertuée à voiler la gloire des trois Cassini qui y ont travaillé, pour qu'on ne nous sache pas quelque gré d'en retracer ici le récit le plus abrégé possible.

Il faut rendre à chacun ce qui lui est dû; il est donc juste de dire que c'est à Louis XV que revient l'honneur de la première idée d'exécuter la carte générale de la France; en voici l'occasion. Le roi s'était fait accompagner de Cassini de Thury, dans la campagne de Flandre, pour lever le plan du pays qu'occupaient ses armées. « M. de Thury lui ayant pré-

senté des cartes dont les détails lui faisaient le plus grand plaisir, le roi lui demanda s'il ne serait pas possible d'en avoir de pareilles pour toute la France, et, sur l'affirmative, il donna ordre de s'occuper de tous les moyens d'exécution, et d'assigner les fonds nécessaires pour en assurer le succès. »

Les opérations antérieures pour la mesure et la vérification des degrés du méridien, faites par Picard en 1669, par le grand Cassini en 1683 et 1701, par Jacques Cassini son fils en 1718, par Cassini de Thury et Maraldi en 1732, enfin par le même Cassini et l'abbé Lacaille en 1739, le long des frontières et des côtes maritimes, comme dans l'intérieur du royaume, présentaient déjà le travail préliminaire le plus difficile et le plus important. « La France entière était pour ainsi dire couverte d'un réseau de grands triangles liant ensemble les villes principales, et fixant leur position respective. » Toutes les opérations subséquentes devenaient d'autant plus faciles et avantageuses, qu'on devait procéder d'après des bases fixes et certaines.

Cassini de Thury proposa, en 1750, de destiner à commencer l'entreprise une somme annuelle de 40,000 fr. Sa demande fut agréée; et aussitôt l'on se mit en devoir de se procurer et de former un nombre suffisant d'ingénieurs et de graveurs, de faire construire les instruments, d'établir à l'Observatoire une imprimerie, et d'y rassembler tout l'attirail nécessité

par une si vaste entreprise. La partie topographique, devant être toute différente des anciennes cartes, et comme un tableau parlant des divers incidents du sol de la France, sans que la nomenclature et le dessin se nuisissent l'un à l'autre, on fit de nombreux essais avant de fixer ce nouveau genre de gravure qui a tant servi alors à former les meilleurs artistes en ce genre.

Les opérations dont nous venons de parler, divisaient le territoire de la France en 180 parallélogrammes (1) presque égaux de 40,000 toises de largeur et de 25,000 de hauteur, dont chacun devait faire une carte séparée, sur une échelle d'une ligne pour 100 toises. Mais la surface de la France ne présentant pas un carré, la différence sur les contours réduisait à 160 feuilles la superficie à lever. Le devis se montait à 90,000 francs par an pendant dix ans qu'on présumait que l'ouvrage devait durer, supposé l'emploi de trente ingénieurs, levant chacun tous les ans au moins une demi-feuille. Le gouvernement ne s'en effraya pas, et la dépense fut ordonnée. Ce n'était d'ailleurs qu'une avance faite par l'État, puisque le produit de l'ouvrage devait lui rembourser et au-delà.

Le désir exprimé qu'on commençât par la généralité de Paris entra d'autant mieux dans les vues de

(1) Les premières cartes des départements répandues en France depuis cinquante ans ne sont guère que le calque des premiers travaux de Cassini, mais avec moins de détails.

M. de Thury, que cela lui rendait plus facile le moyen de former, d'exercer et de surveiller ses nouveaux ingénieurs.

Cette entreprise a d'autant plus de mérite, qu'elle a eu à lutter contre des obstacles de tous genres depuis son commencement jusqu'à la fin. Non-seulement les ingénieurs éprouvaient dans certaines provinces des refus de concours et de renseignements de la part de ceux qui auraient dû s'empresser de les fournir, mais encore il y en eût qui coururent risque de la vie. M. de Thury lui-même fut assailli de coups de fusil dans les clochers où il était monté pour ses opérations (1).

Cependant les travaux continuaient, et dès 1755, il y avait déjà 30 feuilles de levées et la moitié de gravées. Eu égard aux difficultés des préliminaires et à l'exercice des ingénieurs devenus plus habiles, Cassini de Thury estimait ce qui était fait comme le tiers du travail pour le temps à y employer désormais.

On se félicitait des progrès de l'entreprise, lorsque tout-à-coup Cassini reçut de M. Séchelles, contrôleur général des finances, l'ordre de suspendre les travaux,

(1) Aux yeux de certaines gens ces faits n'étonnent pas en pensant qu'ils se sont passés en Bretagne, et à une époque où l'on dit que le peuple était si peu éclairé. Mais que répondront ces mêmes gens au récit des assinats commis en 1832, dans les rues de Paris, et en plein jour, par des misérables qui accusaient le premier passant d'avoir empoisonné les fontaines, ne croyant pas à l'existence et aux ravages du choléra ?

par la raison que *les dépenses de la guerre ne permettaient plus la distraction d'aucuns fonds*, et qu'il fallait attendre des circonstances plus favorables.

La moindre remise d'une pareille affaire en détruisait le succès ; on ne renvoie pas chez eux des employés en si grand nombre avec l'espoir de les retrouver encore. Cassini de Thury déploya, dans cette circonstance, ce que peut le génie d'un grand homme qui a foi en ses moyens. Il prit la carte des environs de Compiègne qui venait heureusement d'être gravée, et courut la présenter au roi qui se trouvait alors dans cette ville. Le monarque en fut enchanté, fit le plus grand éloge de l'ouvrage, mais il prévint les réclamations qu'allait lui adresser M. de Thury, en lui exprimant le regret de ne pouvoir faire continuer l'entreprise, et lui disant ce que tout au plus pourrait dire un roi constitutionnel : « *Mon « contrôleur général ne le veut pas.* » A ces mots le caractère de Cassini sembla grandir comme la difficulté. Loin de s'en laisser abattre, il conçut aussitôt un autre projet, se retira pour le méditer, se contentant de dire au roi : *Sire, que votre Majesté daigne encore manifester des regrets si honorables, et la carte de France est sauvée.*

Trois jours après, Cassini se présenta au coucher du roi, qui ne manqua pas d'exprimer en présence de toute sa cour ses regrets au sujet de la carte; et, profitant de la circonstance, il remit au roi un projet

d'association de particuliers, que Louis XV lui rendit le lendemain avec la souscription des huit personnes les plus distinguées de la cour, que le monarque avait ainsi enrolées lui-même. Pour sa part, le roi faisait à la société l'abandon des avances faites jusqu'à cette époque et de tout le matériel de l'entreprise et un privilége pour trente ans. Le zèle et la générosité du souverain produisirent tout l'effet désirable, et Cassini trouva bientôt, tant dans sa famille qu'à la Chambre des comptes, parmi ses amis du Parlement et à l'Académie des sciences, le nombre d'associés nécessaire à la poursuite de l'ouvrage. L'acte d'association fut passé le 25 juin 1756.

Pour l'édification des temps où nous vivons, nous ne devons pas passer sous silence que le préambule de l'acte portait que « *l'association n'avait d'autre objet que l'honneur et les avantages qui en reviendraient à la nation.* » Les cinquante associés s'engageaient à verser, pendant dix ans, la somme annuelle de 1,600 francs; voilà, s'il en fut jamais, du patriotisme en action.

L'administration, une fois réglée, s'occupa activement de prendre tous les moyens d'économie pour arriver autant que possible à pouvoir se passer, dans un temps donné, des fonds des sociétaires, et de faire vivre l'entreprise sur ses propres produits. On supprima les appointements des ingénieurs et l'on conclut avec eux des marchés à forfait,

tant pour la levée que pour la vérification des planches, pour la gravure du plan et de la lettre. On passa des traités avec les divers États du royaume, qui avaient demandé des cartes particulières, ainsi qu'avec plusieurs évêques pour leurs diocèses.

Afin de laisser à ses associés tout le mérite de leur bonne intention et de la persévérance dans leur dévouement, Cassini de Thury s'était bien gardé de trop faire connaître tous les moyens ingénieux qu'il tenait en réserve dans leur intérêt. Mais ce qu'il imaginait par délicatesse, et appuyé sur la prévision raisonnable d'un débit avantageux et progressif de la carte, le jeta dans de nouveaux embarras. L'ignorance et l'insouciance du public vint le détromper. Dans la plupart des provinces éloignées, la carte était peu connue et peu demandée. Il fallut en venir, en 1759, à un appel de fonds de la part des associés; on aura peine à croire qu'on ne leur demanda une première fois que 150 francs, 250 en 1762, et enfin en 1763 une avance de 400 francs qui fut la dernière. Avec de si faibles ressources l'ouvrage allait plus lentement, et l'on pouvait prévoir encore une fois le moment où il serait suspendu de nouveau, lorsque le roi sauva l'entreprise en engageant les États à fournir un secours de 156,000 francs, réparti selon l'étendue des généralités du royaume (1). Cette somme, toute

(1) Sous un de ces rois qu'on a eu la niaiserie de traiter de despote,

insuffisante qu'elle était, mettait dans le cas d'attendre les ressources du débit et des créances arriérées.

La Bretagne fut la dernière à se décider à faire les frais de la levée de son territoire; encore fallut-il pour cela, que le roi lui fit témoigner son mécontentement. Les difficultés dans cette province ne furent pas moindres que dans les autres, mais les tracasseries allèrent jusqu'à l'ineptie; quelques membres des Etats mirent, sans s'en douter, leur ignorance en évidence; et si, avant de mourir, Cassini de Thury put enfin prévoir la fin de son admirable entreprise, ce ne fut pas sans avoir éprouvé toutes les causes de découragement et de dégoût.

Après la mort de son père, Cassini IV partit pour se rendre à l'assemblée des États de Bretagne pour achever l'opération. « Il parvint, mais avec beaucoup de peine, et à force de discussions, à lever toutes les difficultés, à éclaircir les malentendus survenus entre les directeurs de la carte et la commission nommée par les États, et revint à Paris plein de l'espoir de terminer en peu de temps la carte de Bretagne.

sous Louis XV, on vit des intendants de province se refuser d'obtempérer au désir exprimé par le roi, de contribuer à l'achèvement de la carte de France ; on vit des généralités refuser de donner 10,000 francs pour leur cotisation, et en dépenser 100,000 à faire exécuter elles-mêmes leur carte particulière. Y avait-il moins de liberté alors qu'aujourd'hui ? Un département oserait-il montrer une semblable indépendance ? Nous ne prétendons pas par ces réflexions dire que ces Etats d'autrefois usaient bien de leur liberté.

Sept ingénieurs en firent la levée et la finirent en 1787.

Les États s'étaient engagés à fournir sur 40,000 fr. une portion annuelle proportionnée à l'avancement de l'ouvrage. La compagnie reçut en tout un tiers de la somme totale, et fut encore pour le reste victime du manque de parole de cette province. Les dernières feuilles de cet immense atlas venaient d'être gravées, lorsque survinrent les troubles de 1789, qui anéantirent pour les associés de la carte, la créance des États de Bretagne avec bien d'autres.

En 1790 Cassini provoqua une assemblée générale de la compagnie, dans laquelle il lut un mémoire contenant l'exposé fidèle de l'état de la carte de France à cette époque de douloureuse mémoire (1). Dix associés seulement se trouvèrent à l'assemblée; la plupart n'avaient osé s'y rendre, tant le désordre avait déjà imprimé de terreur parmi les honnêtes gens. Le directeur n'en accomplit pas moins le devoir qu'il s'était imposé envers les associés, et dut, comme eux, attendre les événements. Les circonstances empêchèrent de réussir dans les moyens mis en œuvre pour combler le déficit occasionné par la mauvaise volonté et l'ignorance de plusieurs provinces. Les

(1) Ceux qui disent : *de glorieuse mémoire*, ont leurs raisons pour parler ainsi de l'anarchie. Beaucoup de ceux-là ont bien varié leurs expressions depuis quelques années, toujours pour raisons connues d'eux... et de la France aussi, nous devons le croire.

comme corollaire de son établissement du cours perpétuel d'observations, la fondation d'un atelier à l'Observatoire, où s'exécuteraient les instruments d'astronomie. Sa pensée à cet égard s'était parfaitement rencontrée avec celle du bon roi qui, dès la première année du cours, c'est-à-dire en 1785, avait exprimé le désir formel *que la dépense qu'il avait ordonnée tournât au profit et à l'encouragement des artistes français* (1), auxquels il voulait que fut confiée l'exécution des instruments jugés nécessaires par le Directeur de l'Observatoire. « Rien ne fut donc épargné pour exciter, ranimer et seconder l'industrie nationale, et pour mettre les ouvriers de la capitale dans le cas de disputer aux ouvriers anglais la prééminence dans ce genre de travail.

Cassini connaissait tous les artistes de Paris, non-seulement les maîtres, mais encore les ouvriers. C'est au milieu d'eux qu'il prenait une sorte de délassement, tant à les visiter qu'à les encourager. Il aimait à causer avec eux de l'exécution des instruments; peut-être en existe-t-il encore de ceux auxquels ses conseils ont été utiles, ou sa protection auprès du gouvernement favorable. Parmi les simples ouvriers il en avait remarqué de fort instruits, de très-adroits, capables de copier et d'imiter, à s'y méprendre, les instruments anglais qui seuls avaient alors la vogue.

(1) Preuve de la tyrannie de Louis XVI.

« Combien de fois, nous dit-il lui-même dans ses « notes inédites, je me suis indigné contre des per- « sonnes qui, me priant de leur procurer un bon « instrument, le marchandaient comme une aune de « drap! » Ses relations avec les artistes étant fréquentes, le mettaient à même de les juger et de distinguer leur mérite. Le roi ne pouvait qu'être éclairé par le rapport du savant et judicieux Directeur de l'Observatoire; aussi le digne Monarque voulut-il que son intention grande et toute française reçût au plus tôt son exécution.

On établit une fonderie à côté de l'atelier, et l'on y attira des artistes français qui annonçaient de bonnes dispositions à se distinguer par le goût et les talents. En 1786 l'on y avait déjà confectionné plusieurs objets importants, entre autres deux grands marbres polis à la manière des glaces, et dont l'usage était nécessaire à la vérification du plan des parties séparées des divers instruments de mathématiques et d'astronomie. Cassini, pour obtenir la ligne droite, avait fait dresser trois grandes règles d'acier, en les faisant glisser et user l'une sur l'autre pendant deux mois. Un cercle entier d'un mètre soixante centimètres de diamètre, avec ses rayons, avait été coulé d'un seul jet; un petit quart de cercle de soixante centimètres, et les diverses pièces d'un grand quart de cercle mural de plus de deux mètres de rayon, étaient déjà faits ou ébauchés, lorsque l'artiste, chef de l'ate-

lier, abandonna le travail et partit pour l'Espagne.

Au moment de reprendre les travaux que cet incident avait suspendus, et dont on pouvait se promettre les plus heureux succès, on fut de nouveau forcé de les abandonner entièrement, tant il était devenu urgent de faire au grand Observatoire des réparations qui devaient sauver l'édifice de sa ruine. L'atelier fut sacrifié à cette restauration; mais nous verrons bientôt par quel ingénieux et patriotique moyen, Cassini pensa suppléer à cette destruction momentanée.

On se souvient de la constance qu'avait eue Cassini à réclamer, du vivant même de son père, la reconstruction des cabinets, et de l'importunité dont il avait usé pour l'obtenir. Il avait eu le soin d'informer déjà à cette époque le gouvernement des dégradations qui se faisaient au grand bâtiment par les défauts des voûtes. Le gouvernement finit par céder au vœu du Directeur, dont le zèle et le désintéressement lui étaient bien connus. Louis XVI donna à M. d'Angivillers des ordres pour faire réparer l'Observatoire *d'une manière convenable et durable.*

En 1669 les architectes Mansard et Perrault n'avaient pas tenu compte des réclamations de Jean-Dominique, sur la mauvaise distribution d'un édifice dont il était néanmoins le seul juge compétent; mais en 1787 les architectes tinrent, à l'égard de l'arrière petit-fils du grand astronome, une conduite toute opposée. Celui-ci fut consulté et invité à donner ses

idées sur tout ce qui pouvait contribuer à corriger les défauts du bâtiment et à le rendre plus propre à sa véritable destination, *tout en conservant*, selon l'intention du roi, *la forme extérieure du monument*.

Le grand Observatoire masquait les cabinets plus commodes pour les observations ; Cassini le regardant comme inutile pour l'astronomie, avait d'abord osé proposer de le raser jusqu'au premier étage et de transporter au-dessus les cabinets eux-mêmes. Pour faire un Observatoire qui put remplir le but que doit se proposer un astronome, c'était sans doute le seul plan convenable. Ce qui a été exécuté depuis quelques années, sous la direction de M. Arago, est au fond l'exécution du plan qu'avait conçu Cassini en 1787 (1); seulement, par ce moyen, l'édifice reste intact. Mais Cassini n'eût jamais pu espérer à cette époque, d'obtenir qu'on fît une dépense si considérable, et ajoutons si utilement faite (2).

L'Observatoire fut évacué dès le mois de mars 1787; le Directeur en sortit lui-même pour aller habiter une maison de la petite rue voisine, appelée aujourd'hui du nom de Cassini. Les travaux commencèrent aussitôt et ne finirent qu'en 1791.

(1) Dans son volume de *Mémoires pour servir à l'Histoire des Sciences*, il parle d'un petit cabinet d'observations qui devait couronner la plate-forme, si un contre-ordre n'était venu arrêter les opérations.

(2) Voir aux pièces jusificatives une lettre de l'illustre savant Arago à M. Cassini au sujet de ces améliorations à l'Observatoire, nº 13.

Cassini revint alors habiter à l'Observatoire le seul logement qu'on y conserva pour le Directeur. Ce fut pour lui une nouvelle occasion de montrer les sentiments dont il était animé à l'égard des autres astronomes, ses confrères, qui avaient toujours demeuré à l'Observatoire. Il réclama les logements supprimés comme indispensables aux astronomes qui se livraient habituellement aux observations (1).

Les établissements qu'avait obtenus Cassini n'auraient rempli qu'imparfaitement ses vues généreuses, autant dans l'intérêt des artistes que dans celui du progrès des arts qui concouraient à l'avancement de l'astronomie. En cherchant ce qui pourrait donner aux talents naissants un plus libre essor, et par quels moyens il leur faciliterait de parcourir la carrière avec distinction, afin de se passer au plus tôt du secours de l'étranger, Cassini avait remarqué les abus du régime des communautés anciennes. La liberté dans la fabrication n'existait pas. Les talents ne pouvaient ainsi se développer. Cassini qui avaient horreur de tout ce qui entravait le progrès de la science, conçut le hardi projet de rendre la liberté au moins à un certain nombre d'ingénieurs les plus distingués par le goût et le savoir.

Il faut pousser bien loin l'amour de la science,

(1) *Mémoires pour servir à l'Histoire des Sciences*, page 206, note 1.

pour s'exposer, comme il le fit, aux tracasseries que lui suscitèrent ses projets si nobles, si désintéressés, mais qui avaient le tort d'être conçus à une époque où la lave du volcan révolutionnaire était déjà en ébullition.

Si l'honnête homme est ordinairement le dernier à voir le danger auquel il s'expose, il est aussi le premier à l'affronter, s'il a du caractère et des convictions. Cassini était dans ce cas. Il pouvait prévoir l'opposition qu'il rencontrerait de la part de quelques-uns de ses confrères, dont les vues étaient loin de se rapprocher des siennes. Il avait rêvé l'affranchissement des talents et surtout des talents sans fortune, entravés et comme enchaînés par les réglements qui régissaient alors les corps de métiers et toutes les professions. Déjà, en 1782, il avait usé de son crédit auprès du ministre pour sauver de la saisie, et arrêter les poursuites des maîtres fondeurs, contre un nommé Billot, ouvrier en instruments de physique. Il ne concevait pas que le talent ne pût se faire jour, et qu'une espèce d'inquisition fût poussée si loin qu'elle l'étouffât au berceau. « Est-ce donc en vain, « disait-il, que la nature aura doué tel artiste d'un « génie ou d'une adresse dont son art attendait sa « perfection, et la société son utilité ou son agré- « ment? Si ce malheureux est sans fortune, s'il ne « sacrifie pas le prix de ses sueurs et de ses premières « veilles, s'il n'arrache pas à sa famille, à lui-même

« la moitié de leur subsistance, pour acheter la « maîtrise, une communauté avide fond sur lui, « enlève ses outils, ses instruments, le chef-d'œuvre « près de sortir de ses mains..... Quoi! cet art « distingué, qui tient de si près aux sciences les plus « utiles, cet art, dont l'astronomie, la physique, la « navigation ne peuvent se passer et dont elles tirent « leur principal secours, ne méritait-il pas que l'on « formât pour ceux qui le cultivent, une classe, « une communauté particulière et privilégiée ? »

Il rédigea en conséquence un projet d'édit portant: que les professions d'ingénieurs en instruments d'optique, de physique et de mathématiques, tenant plus particulièrement aux sciences qu'aux arts mécaniques, et ne pouvant néanmoins s'exercer dans toutes leurs parties, à cause des gênes que pourraient leur opposer les maîtres de plusieurs communautés, il était à propos de les en affranchir..., d'exciter par des distinctions honorables ceux qui s'attachent à des professions si nécessaires aux progrès de la physique, de l'astronomie et de la navigation, etc., etc... Le mérite des artistes, qui devaient être admis à jouir de la franchise, devait être jugé par l'Académie des sciences, qui devait présenter les candidats au choix du roi.

Louis XVI accueillit ce projet (1) rempli, comme

(1) *Mémoires pour servir à l'Histoire des Sciences*, page 122.

on le voit, de vues généreuses et empreint d'un dévouement sans bornes pour les talents et les sciences; et par des lettres-patentes données à Versailles, le 7 février 1787, il créa ce corps d'ingénieurs libres qui firent faire à leur art des progrès marquants.

La conception d'un plan qui devait avoir de si heureuses conséquences et que le plus pur patriotisme avait pu lui inspirer, suffirait seul pour honorer la mémoire Cassini de IV. La confiance du roi dans le dévouement, la sagesse et les lumières du Directeur de l'Observatoire était entière; nous en avons une preuve convaincante dans l'adoption de tous ses projets d'établissements à l'Observatoire, et cela dans des temps difficiles, et à des époques où les finances n'étaient rien moins que prospères. Mais ce qui ajoute singulièrement à l'illustration de Cassini, c'est la noblesse de ses vues dans toutes ses œuvres; soit qu'il sollicitât sans se lasser la réparation de l'Observatoire, soit qu'il demandât la création de places d'élèves en astronomie, ou des ateliers pour la confection des instruments, il avait toujours pour but le progrès des sciences, l'avantage des artistes français qui avaient besoin d'être encouragés, et l'honneur du pays.

Il aurait même voulu alors, comme il le dit lui-même quelque part dans ses Annales, qu'il y eût à l'Académie une classe d'artistes, et des premiers sujets dans les arts les plus analogues aux sciences. Il y

voyait l'avantage de rassembler et de mettre en communication ceux qui conçoivent et ceux qui exécutent. Il manquait aux académiciens de connaître assez les procédés des arts pour l'exécution des instruments, et aux artistes la théorie nécessaire à une exécution parfaite. L'avancement de la science et les progrès des arts auraient dû inspirer aux savants la généreuse idée qu'avait Cassini d'ouvrir la classe de mécanique aux artistes qui se seraient distingués dans la fabrication. Il aurait voulu y voir les Leroy, les Berthoud, les Langlois, les Canivet, les Lenoir et les Carrochez, habiles artistes de l'époque. Il voyait dans leur entrée à l'Académie un puissant mobile d'encouragement et d'émulation pour ceux qui les suivaient dans la même carrière (1).

Cassini était doué d'une grande délicatesse et d'une prudence toujours raisonnée. Il savait dans ses demandes au gouvernement allier ces deux précieuses qualités à un savoir profond dont il tirait le meilleur parti, pour porter la conviction dans le cœur de ceux auxquels il s'adressait. Nous ne sommes pas surpris que roi et ministres l'aient écouté avec tant de faveur. La Convention elle-même en 1793 était demeurée convaincue de la justice des réclamations de Cassini, et elle y eût fait droit si quelques hommes affreusement pervers et injustes qui entraînaient l'Assemblée de

(1) L'Académie a réalisé plus tard en partie le projet de Cassini.

de crimes en crimes, n'eussent eu hâte de consommer envers lui l'inique spolation dont nous parlerons plus loin.

CHAPITRE VIII.

—

Jonction des méridiens de Paris et de Greenwich. — Voyage de Cassini en Angleterre.— Parti qu'il en tire.— Grande réparation à l'Observatoire.— Il ramène d'Angleterre un ouvrier pour la fabrication du flintglass.— M. de Breteuil sort du ministère.— Audience du roi à Cassini.— Statue de son bisaïeul.

Nous avons dit que les grandes réparations de l'Observatoire avait nécessité la destruction de l'atelier établi pour la confection des instruments; on s'était vu, malgré soi, obligé d'avoir recours aux artistes anglais. Une belle occasion se présenta pour Cassini de faire lui-même la commande des instruments dont la nécessité était des plus urgentes, et d'un usage journalier.

Le roi d'Angleterre avait été le seul souverain d'Europe qui, à la demande de Cassini de Thury, avait fait exécuter une carte d'Angleterre à l'instar de celle de la France. Il s'agissait d'opérer la jonction

des deux méridiens de Londres et de Paris. Des commissaires furent nommés de part et d'autre pour effectuer cette jonction ; le général Roy et le docteur Blagden pour l'Angleterre ; Cassini, Méchain et Legendre pour la France.

Ce n'était point assez pour Cassini de contribuer à cette opération ; il voulait tirer un parti plus avantageux que son propre honneur du voyage qu'il allait faire en Angleterre. Il alla trouver le ministre, M. le baron de Breteuil, et lui fit part de ses desseins. L'atelier de l'Observatoire n'existant plus, et les ouvriers qu'on y avait attirés n'étant plus dirigés, il avait imaginé d'obtenir du célèbre Ramsden, qu'il consentît à recevoir en apprentissage quelques-uns des jeunes ouvriers que lui, Cassini, avait déjà instruits dans la théorie. Il développa au ministre ses moyens ; lui fit comprendre toute l'importance d'une éducation préliminaire des ouvriers pour s'assurer de leurs progrès plus rapides en éclairant en eux la pratique et perfectionnant le travail des mains. « Le génie ne se donne pas ; mais le talent s'acquiert ; l'exercice et un bon maître forment l'excellent ouvrier. »

Il ne s'agissait pas seulement d'envoyer quelques sujets annonçant de bonnes dispositions dans un des meilleurs ateliers de Londres pour s'y former, rapporter en France les méthodes et les procédés ; mais encore Cassini demandait au ministre qu'on accordât une pension à celui des ouvriers qui, à son retour,

prouverait qu'il a le mieux profité, et aux autres une gratification.

Le ministre entra dans ses vues et le chargea de les exécuter. Cassini s'occupa dès-lors à faire donner des leçons de dessin, de géométrie et d'astronomie-pratique aux ouvriers qu'on destinait à envoyer en Angleterre, dans le cas où il réussirait à les faire recevoir; afin de les initier d'avance à l'usage des instruments qu'ils auraient à fabriquer, et leur faire connaître les qualités que ces instruments devaient avoir pour remplir leur objet. Car c'est à cela que tenait alors la supériorité des artistes anglais sur les nôtres.

Le mot était donné aux commissaires anglais pour se trouver ensemble le même jour sur les côtes des deux pays. Cassini partit le 17 septembre 1787 avec ses associés, pour se rendre sur la côte de France, depuis Boulogne jusqu'à Dunkerque. C'est dans cette opération que Cassini fit, pour la première fois, usage du cercle répétiteur du chevalier Borda. Il en rendit bientôt compte dans un mémoire qui ne fut toutefois imprimé qu'en 1791 sous ce titre : *Exposé des opérations faites en France en* 1787, *pour la jonction des Observatoires de Paris et de Greenwich.* Dans ce mémoire Cassini fait ressortir, à la louange de M. de Borda, l'utilité de son instrnment auquel serait resté l'avantage de la précision si, au lieu de n'avoir que douze pouces de diamètre, il eût eu les proportions triples

d'un grand théodolyte du célèbre Ramsden, employé par les commissaires anglais; la différence en faveur de ceux-ci n'ayant été que de deux secondes.

Après l'opération, les commissaires français se rendirent à Londres autant par curiosité que par convenance. Ils croyaient devoir faire une petite visite à l'Observatoire de Greenwich; mais Cassini avait bien d'autres vues à remplir, dont il était convenu avec M. le baron de Breteuil.

La grande restauration de l'Observatoire de Paris était commencée et devait durer longtemps. Le Directeur ne pouvant se flatter de relever et de rétablir ses ateliers avant plusieurs années, il fallait de toute nécessité se pourvoir non-seulement des instruments devenus le plus nécessaires, mais encore de préparer les moyens de dresser pour plus tard de bons artistes français, car alors il n'y avait en France aucun ouvrier capable, tant sous le rapport du savoir que sous celui de la dépense, d'exécuter chez lui l'instrument projeté par Cassini et qui avait été commencé à l'Observatoire. Chargé de pouvoirs par le ministre, il alla trouver Ramsden à dessein d'obtenir de lui qu'il voulût bien travailler pour l'Observatoire royal de Paris, et de l'amener à recevoir dans ses ateliers quelques-uns des jeunes artistes dont nous avons parlé plus haut, connaissant déjà la théorie, et préparés à tirer le plus grand fruit à l'école du fameux praticien anglais.

Ramsden consentit à la première proposition faite de la part du ministre ; mais il hésita quant à l'admission d'ouvriers français dans ses ateliers, par la crainte, dit-il, que ses ouvriers ne voulussent pas les souffrir. Mais Cassini, que son zèle portait à réussir dans ce projet tout entier dans l'intérêt de la science, eut recours à un autre artiste de Londres, nommé Adams, d'origine française, faisant des affaires avec Paris, et ne voyant pas les mêmes difficultés que Ramsden. De là, après s'être familiarisés avec la langue et les mœurs anglaises, les ouvriers français devaient passer chez les frères Strougton, puis enfin chez Ramsden où ils seraient alors reçus d'autant plus facilement qu'ils seraient déjà connus parmi les ouvriers anglais (1).

Les choses étant réglées sur ce sujet, Cassini chercha à engager un ouvrier de la manufacture de Flintglass, pour fabriquer en France cette matière si précieuse pour les lunettes astronomiques. Il en trouva un dans une des premières verreries d'Angleterre. C'était un très-bon ouvrier, de famille française protestante et réfugiée, qui ne demandait pas mieux que de rentrer en France, s'il pouvait être rétabli dans la possession de plusieurs parties des biens de sa famille qui existaient encore. Il mettait

(1) Cassini avait trop ajouté foi à la parole de Ramsden, et peut-être aussi à celle des autres artistes. Le patriotisme anglais est de sa nature exclusif.

pour condition, qu'on lui procurerait un établissement de verrerie où il pourrait faire les essais convenables, pour obtenir, par un procédé sûr, un cristal pure et propre à l'usage de l'optique.

Cassini se hâta de revenir en France, et de rendre compte de sa découverte à M. de Breteuil. Le ministre leva toutes les difficultés et fit promettre à cet homme que ce qu'il demandait lui serait accordé. Le ministre fit plus : il lui offrit un établissement dans une de ses terres, où il y avait déjà eu une verrerie. On écrivit en même temps à Ramsden pour lui faire officiellement la commande d'une lunette méridienne et d'un mural semblable à celui du duc de Malboroug.

L'accueil que le Directeur de l'Observatoire avait reçu partout en Angleterre flattait moins son amour-propre que la réussite dans ses négociations en faveur de la science. Mais tant de peines et d'agitations, tant de démarches et de sollicitations que le plus pur esprit d'honneur national lui avait inspirées, tout cela fut anéanti par la retraite d'un ministre. En des temps où la raison eût conservé tout son empire M. de Breteuil serait resté au ministère, et, par son pouvoir autant que par son patriotique dévouement, Cassini aurait pu rendre aux artistes français et aux sciences le plus signalé service. Si les événements, qui se précipitaient alors, entravèrent de si nobles projets, ceux qui les avaient entrepris eurent du moins la gloire et le mérite de la bonne volonté.

La première entrevue de Cassini avec le successeur de M. de Breteuil fut dans les meilleurs termes ; mais dans un second entretien, le ministre lui dit qu'il fallait s'en tenir aux commandes faites, et remettre à des temps plus favorables l'exécution du reste.

Cassini comprit tout ce qu'il y avait de fâcheux dans cette circonstance ; c'était un coup fatal porté au progrès de la science ; il le sentit comme s'il lui était porté à lui-même personnellement. Néanmoins, d'après la parole du nouveau ministre, il commanda à Ramsden les trois plus essentiels instruments d'astronomie, une *lunette méridienne*, un *quart de cercle* tournant, et un *cercle entier*, avec lesquels il se fût consolé du renversement de tous ses projets, en continuant son cours d'observations au moyen de ces instruments nouveaux. Mais le célèbre opticien anglais, bien que pressé par de hauts personnages, fut cause par sa lenteur ordinaire que Cassini attendit en vain, et qu'il fut ainsi privé du seul dédommagement de ses zélées autant que fatigantes démarches.

Le gouvernement devait à l'illustration des Cassini un monument digne de dévouement de cette famille à l'avancement de l'astronomie. Le 2 de juillet 1787, avant son départ pour Londres, l'arrière petit-fils de Jean-Dominique avait eu à Versailles une audience du roi dans laquelle il présenta à Sa Majesté plusieurs feuilles de la carte de la France nouvellement gravées. Le roi accueillit Cassini avec une bonté toute particu-

lière, et en connaisseur il s'entretint avec lui des opérations que ces nouvelles feuilles avaient exigées de lui. Il lui tint compte du *zèle qu'il avait mis à poursuivre l'œuvre de son père.* Le 10 décembre de la même année, M. le comte d'Angivillers écrivit à Cassini pour lui annoncer que le roi venait de commander la statue en marbre du grand Cassini, *en vue d'honorer non-seulement l'auteur de tant de découvertes, mais encore ses descendants qui lui ont si noblement succédé dans la carrière des sciences.*

CHAPITRE IX.

—

Cassini aperçoit le volcan sur la lune.— Il continue la carte de France. Les ambassadeurs de Tippo-Saib à l'Observatoire. — Blagden y vient aussi. — Premiers symptômes de la Révolution. — Cassini étranger à la politique.

Malgré les grands travaux qui se faisaient à l'Observatoire, et quoiqu'il n'y demeurât pas, Cassini n'en continuait pas moins ses observations. Le 13 mars 1788 il apercevait le volcan dans la lune. Il s'occupait aussi de la réduction de la grande carte de France en 18 feuilles ; et le 27 avril suivant il était

en mesure de justifier les éloges que Louis XVI lui avait donnés, en mettant sous les yeux du roi le travail de cette réduction.

L'Observatoire de Paris avait hérité de la célébrité des Cassini ; déjà du temps de Jean-Dominique il avait été visité par plusieurs têtes couronnées et par les personnages les plus distingués de l'Europe savante. Cassini IV eut occasion d'en faire les honneurs à plusieurs savants anglais. Le 7 août 1788 il y reçut les ambassadeurs de Tippoo-Saïb. Ces bons Indiens furent enchantés de la complaisance de Cassini à leur montrer en détail ce bel établissement auquel on faisait alors de grandes réparations. Le célèbre Blagden vint l'y voir aussi cette même année, et dut être bien étonné que les Cassini aient pu, avec les instruments qu'il y vit, faire faire tant de progrès à l'astronomie. Le 13 avril 1789, Cassini fut nommé associé étranger à la Société royale de Londres.

Cependant les événements politiques, qui avaient déjà entravé le progrès des sciences, se pressaient et devenaient menaçants. L'Assemblée des États, au lieu de remédier au mal, suivait au contraire le torrent qui devait tout entraîner dans une ruine générale. L'Académie, les savants eux-mêmes, qui en devaient être victimes, semblaient ne pas se douter que leur manie des nouveautés et les principes voltairiens qu'ils professaient publiquement depuis des années, avaient soulevé des passions qui devaient leur être si funestes.

Contrairement à beaucoup d'autres, Cassini demeura fidèle aux sciences auxquelles il avait voué un véritable culte, et ne voulut en aucune manière se mêler de la politique, à laquelle ses confrères avaient déjà sacrifié l'honneur des sciences. De sa demeure rue Cassini, il venait assiduement tous les jours à l'Observatoire, guider ses élèves dans les observations, et travailler à l'achèvement de la carte de France, dont il venait tout récemment encore de présenter au roi de nouvelles feuilles.

CHAPITRE X.

—

Investissement de l'Observatoire. — Les révolutionnaires cherchent des poudres et des farines à cent pieds sous terre. — Fermelé de Cassini. — Anecdote comique. — Démonstration du faubourg Saint-Jacques pour Cassini. — Frayeur de sa mère et de son épouse. — Conséquences pénibles pour lui. — Nommé *premier représentant* de la Commune. — *Premier notable.* — Administrateur de la police générale. — Il refuse et propose Manuel. — Il reste secrétaire du District. — Il est chargé d'opérer le désarmement du faubourg Saint-Marceau.

La révolution venait de préluder à tous ses crimes, par l'incendie des barrières d'Enfer et des Gobelins,

et par la démolition de la Bastille. « La carrière s'ouvrait aux haines, aux vengeances et à l'ambition. Malheur à qui était en vue! Malheur à qui pouvait exciter l'envie. » Le nom seul de Cassini ne le mettait que trop en évidence; « sa position à l'Observatoire n'était pas une des moins critiques, » parce qu'elle était enviée. De basses passions ne voyaient pas sans peine les motifs pour lesquels les Cassini s'y étaient succédé comme Directeurs jusqu'à la quatrième génération. « Je fus, dit-il lui-même, pendant longtemps occupé à me débattre contre des soupçons absurdes, des dénonciations ridicules, des visites et des interrogatoires d'ardents et d'inquiets révolutionnaires. Selon eux, les souterrains de l'Observatoire étaient des magasins de poudre, de farines et de fusils que je recélais; mes télescopes, des canons que je braquais sur Paris; et les tours, où j'avais de la lumière pendant la nuit pour observer, n'étaient que des salons où je réunissais des *aristocrates*. »

« Cette manière de débuter dans une révolution, que les soi-disant *penseurs* annonçaient comme devant corriger les abus, réformer les mœurs, rétablir l'ordre, ramener en un mot l'âge d'or, parut à Cassini infiniment suspecte. Dans cette licence effrénée qu'on accordait à la lie de peuple... il ne vit qu'un débordement de maux. Il prévit comme tous les gens sensés, les malheurs qui allaient fondre sur le pays, et résolut de se tenir le plus caché qu'il lui

serait possible. Mais, dit-il, on évite pas son sort : dans les inondations, l'insecte qui creuse sa demeure au plus profond de la terre finit par être atteint et submergé. »

Le 16 juillet 1789, sur les six heures du matin, l'Observatoire fut investi par trois cents hommes armés, et pendant qu'on se disposait à en garder toutes les issues, quelqu'un courut dans la rue Maillet informer Cassini de cette visite inopinée. Un officier accompagné de six hommes, lui exiba l'ordre de *visiter soigneusement l'Observatoire, où l'on soupçonne qu'on a caché des farines, de la poudre et des fusils.* Le Directeur sommé de les accompagner dans cette visite, les suivit à l'Observatoire. Après avoir parcouru inutilement tous les coins de l'édifice, il fallut descendre aux caves. Cassini s'en fit apporter les clefs et invita tout le monde à le suivre, se promettant bien de rire à leurs dépens. Il saisit un flambeau et descendit escorté de près de cent individus de la bande, et des commissaires du district.

Arrivés au pied de l'escalier, ils aperçurent la porte d'une sorte d'armoire pratiquée dans le rocher. Là, le Directeur descendait plusieurs fois par jour, pour y observer les effets du magnétisme sur l'aiguille aimantée, suspendue dans cette cachette. Ils en crochetèrent la porte, bousculèrent les instruments qu'y avait déposés Cassini, et mirent ainsi fin à la série des expériences qu'il faisait depuis plusieurs années.

Il s'agissait de parcourir les souterrains; Cassini les engagea à le suivre et les conduisit ainsi dans toutes les rues, surtout dans quelques-unes qui sont presque toute l'année couvertes d'eau. — Mais où nous mène-t-on s'écrient quelques-uns de la bande, nous sommes dans l'eau. — *Avancez, Messieurs, avancez*, reprit gravement, mais avec ironie, le Directeur; *vous venez chercher des poudres et des farines sous l'eau, convenez que la cachette ne serait pas mauvaise*..... Enfin ils arrivent à la grille qui sépare les caves des carrières de Montrouge, que personne ne fut d'avis de franchir après la déception qu'ils venaient d'éprouver. Alors Cassini, qui avait déjà montré plus que de la fermeté au milieu de cette horde armée, et la mettant en demeure de se considérer comme de malhonnêtes gens, s'ils ne mettaient aux arrêts un individu qui lui avait mis le poing sous le nez, justice qu'on s'était empressé de faire sur sa demande, exigea qu'on le reconduisît chez lui comme on l'en avait emmené, et qu'on le déchargeât désormais de toute responsabilité des caves, où il déclara qu'il ne remettrait jamais les pieds; il refusa de se charger désormais des clefs, ne voulant pas, dit-il, être soupçonné deux fois.

Ce langage en face de tels gens était bien osé. Il lui réussit néanmoins, et prouva une fois de plus que la faiblesse et la timidité sont, dans les circonstances difficiles, les causes de bien des malheurs. Le chef

et les commissaires consentirent à ce que leur demandait Cassini, dressèrent procès-verbal de la visite, et se retirèrent confus de l'absurdité de l'accusation; car ils devaient savoir que tous les jours cent ouvriers carriers descendaient par l'Observatoire dans les carrières, et que rien n'aurait échappé à ces hommes de ce qu'on aurait prétendu cacher dans ces souterrains, outre le ridicule qui résultait de la profondeur et de l'humidité des caves de l'Observatoire. « Mais la passion et la peur ne raisonnent pas; l'avare craint que le voleur ne passe par le trou de la serrure, et le peureux prend une pierre pour un fantôme. Il faut que les révolutionnaires donnent dans le ridicule; c'est peut-être le côté le moins odieux de leur rôle.

Parmi ces trois cents hommes armés qui étaient venus investir l'Observatoire, se trouvaient quelques honnêtes gardes nationaux de diverses sections, traînés là malgré eux, et commandés par des chefs fougueux, dont ils étaient loin de partager le délire. Cassini avait eu lieu de les remarquer, parce qu'ils applaudissaient à tous ses discours. Ils ne servirent pas peu à lui inspirer la force et le courage qu'il montra en cette occasion.

Il était dit que cette fameuse visite devait tomber du ridicule dans le burlesque. Comme on allait se séparer, après avoir terminé le procès-verbal, deux misérables, qui ne voulaient sans doute pas que l'ex-

pédition parût entièrement inutile, s'étaient introduits dans la cuisine du Directeur. Là, ils avaient trouvé un boulet servant au tourne-broche, et l'apportaient au commandant de la troupe, lui prouvant par là, qu'il y avait des armes à l'Observatoire. « La broche et son boulet, dit Cassini d'un air moqueur, voilà tout mon arsenal, et je vous défie d'en trouver davantage. » A ces mots, il y eut presque partout des éclats de rire. « L'embarras des chefs, les quolibets et les réflexions de quelques curieux donnèrent à cette *grande expédition*, faite avec éclat, un caractère comique dont le souvenir a depuis lors souvent amusé Cassini, et qu'il ne put se refuser le plaisir d'insérer dans une épître en vers, adressée au Marquis de B*** (1).

(1) ...Cependant vers ces jours où nos braves badauds
De pied en cap armés, Don-Quichottes nouveaux,
Se croyant entourés de phalanges sans nombre,
En garde contre tout, même contre leur ombre,
Ne rêvaient que complots, surprises, trahisons,
Ennemis embusqués dans toutes les maisons;
Ne voyaient sous Paris que mines, contre-mines,
Pleines à regorger, de poudre... ou de farines ;
Hélas ! il suffisait que quelque esprit cornu
Aperçut dans ta cour entrer un inconnu,
Pour craindre quelqu'atteinte à la chose publique,
Et, Patriote ardent, aller tout éperdu
T'accuser au *District* d'un complot prétendu :
De *Soldats-Citoyens* les nombreuses cohortes
Accourent aussitôt pour enfoncer tes portes;
On visite partout ; et jusques aux lambris,
Il n'est pas un recoin, pas un trou de souris,
Qu'on ne veuille sonder, et que chacun ne croie

Il y raconte ce fait au nombre des platitudes des pauvres parisiens de l'époque, auxquels tous les vingt-quatre heures, il prenait une terreur panique.

Si tout ce qui est incroyable n'était pas possible dans un temps de dévergondage, on croirait difficilement que le fameux boulet dont on vient de parler, fut emporté suspendu dans un filet, soutenu par deux fusiliers, depuis l'Observatoire jusqu'à l'Hôtel-de-Ville, et que les chefs de cette troupe se prêtèrent à cette mascarade insensée, en rangeant la troupe sur deux lignes pour faire plus d'honneur à son glorieux trophé.

Tout ce qu'il y avait d'honnêtes gens dans le faubourg Saint-Jacques furent indignés. Le souvenir des bienfaits répandus depuis plus de cent ans dans le quartier par les Cassini, était encore vivace. Dès ce moment, le Directeur de l'Observatoire s'aperçut que les habitants, voulant le dédommager de cette avanie, l'entouraient de leurs égards, et que, désirant à leur

Plus lardé d'ennemis que le cheval de Troie.
Enfin, las et confus de n'avoir rien trouvé,
Chacun songe à partir comme il est arrivé,
Lorsque, tout en rôdant autour de la cuisine,
Un fin chercheur, qui mieux que tout autre examine,
Aperçoit... « Juste ciel! accourez, mes amis!
« J'ai trouvé... C'est ici que les traîtres ont mis...
« Voici leur arsenal!...» On s'empresse, on approche,
Et on trouve un boulet qui sert de tournebroche.
Soudain on se dispute à qui s'en saisira,
Vers la *Ville*, en triomphe, à qui le portera.

manière le sauver de nouveaux dangers, faisaient partout son éloge. Leur zèle alla si loin, qu'au lieu de le cacher par le silence comme il l'eût désiré, ils le mirent en évidence, et dans le cas d'être jugé nécessaire dans certaines assemblées.

Les amis de Cassini qui ont connu ses sentiments, ses opinions, son horreur pour tout ce qui tenait de près ou de loin à la révolution, ne sauraient, sans ces circonstances, s'expliquer comment il fut pour un moment *Représentant de la commune* en 89, *Secrétaire* des districts réunis du Val-de-Grâce et de Saint-Jacques, *Commissaire* député à la halle au blé.

En écrivant ces lignes, nous nous sommes souvenus d'avoir entendu faire ces réflexions par des personnes d'ailleurs désintéressées dans la question. Nous avons cru devoir lever à cet égard le plus léger doute, s'il s'en était jamais élevé sur la netteté et la constance de Cassini, dans sa manière de voir au sujet de la révolution. Personne, pensons-nous, ne lui fera un crime de n'avoir pas voulu émigrer, et l'on respectera les sentiments qui portent un père à s'exposer, plutôt à perdre la vie qu'à abandonner délibérément cinq enfants en bas âge, une mère très-âgée et une épouse d'un caractère si timide et si impressionnable, qu'elle perdit la vie, des suites d'un saisissement causé par les crimes de l'époque.

Dans les annales manuscrites de Cassini, on lit ces phrases assez significatives :

« Comme dans une révolution, chacun sort de sa place et de son caractère ! Qui le croirait? N'ai-je pas été *Représentant de la commune* de 89?..... Oui..... comme le médecin malgré lui, je me suis trouvé une espèce de révolutionnaire..... Je m'en suis souvent étonné, affligé..... J'en ai rougi cent fois..... Maintenant je ne puis m'empêcher de rire au souvenir de ma triste mine et de ma gaucherie.....

« Ma mère et ma femme, effrayées de l'orage qui grossissait depuis le 14 juillet, voyaient avec peine ma répugnance à me prêter aux singeries que la frénésie révolutionnaire imaginait tous les jours..... »

Appuyé sur ses tristes prévisions, Cassini n'avait voulu paraître à aucune assemblée, pas même à celle de 1788. Il se tenait enfermé dans son cabinet et ne voulait entendre parler de districts ni de sections. Révolté des trahisons des gardes, de l'imprévoyance des ministres, de la faiblesse même du roi, dont les conséquences lui étaient déjà présentes, « il aurait voulu « être à mille lieues de Paris ou s'enfoncer au centre « de la terre, » lorsqu'un incident tout à fait imprévu vint comme l'arracher à sa prétendue obscurité, et favoriser les vœux peu éclairés des habitants du faubourg Saint-Jacques, en même temps que ceux aussi peu éclairés mais respectables d'une épouse et d'une mère.

Les travaux ayant cessé partout et le bas peuple se façonnant par l'oisiveté au métier d'émeutier et de

porte-pique, la misère arrivait à grands pas dans cette populace abusée. On fit un appel des habitants du district pour aviser aux moyens de secourir les indigents. « Pour le coup, dit-on à Cassini, vous « n'aurez plus de raison ni même de répugnance à « vous montrer..... C'est une bonne œuvre à faire..... « Envoyer votre aumône paraîtrait une affectation « de mépris qui serait infailliblement mal interprêtée « dans les circonstances actuelles. »

L'homme aurait bien résisté, mais le fils, l'époux se laissa persuader par les motifs qui l'ont trouvé sensible pendant toute sa vie, et au nom de la charité il se rendit à l'assemblée convoquée dans l'église Saint-Jacques. Que ne dut-il pas souffrir en entendant ces démagogues faire l'éloge de l'insubordination et de la révolte, pour arriver à demander l'aumône pour ces mêmes révoltés. Caché derrière un pilier il rongeait son frein en se voyant au milieu d'une pareille cohue, lorsque, ne pouvant plus contenir son humeur, il s'avisa de dire à son voisin : *Voilà bien des paroles et bien des discours pour ne rien dire et rien finir;* puis il ajouta son avis.

Il comprit bientôt que son indignation l'avait mal consulté, car aussitôt il fut prié de dire publiquement son avis, qui fut accueilli d'enthousiasme. Chacun veut voir celui qui a résolu si sagement la question; Cassini est reconnu, et son nom est prononcé partout. Peu d'instants après, il n'évite la présidence de cette

assemblée que grâce à l'altération de ses traits, et au prétexte qu'il donna de sa faiblesse de poitrine à laquelle son teint donnait une apparence de réalité. Mais, sans désemparer il fut contraint d'accepter d'être au moins secrétaire, sur le motif que : *si l'on ne peut être président quand on a la poitrine faible, on ne peut refuser d'être secrétaire quand on sait aussi bien se servir de la plume que le citoyen Cassini.*

Forcé de balbutier une acceptation que l'étourdissement et la frayeur ne lui permirent pas d'éluder, il fut pendant un quart d'heure dans une situation indicible. « Mes yeux, dit-il, crevaient de larmes et « mon cœur se gonflait de dépit. Je rentrai chez « moi désespéré. Voilà, dis-je à ma mère et à ma « femme, voilà votre chef-d'œuvre, voilà le résultat « de vos conseils, grâce à vous, je vais participer à « la révolte, et en quelque sorte m'associer aux ré- « voltés. »

Ces deux dames croyaient aussi comme beaucoup d'autres, mais sans plus de raison, que si les honnêtes gens s'étaient ainsi mêlés aux affaires populaires, ils auraient dirigé la révolution. Quelques faits isolés ont pu faire croire que le peuple aimerait à avoir à sa tête des hommes honorables et capables. Mais c'était se faire une cruelle illusion que de penser qu'il en eût été généralement de même, si tout ce qu'il y avait alors de citoyens honnêtes se fussent mis en avant pour maintenir dans les bornes de la

justice et de la modération une populace soudoyée par les agents d'Égalité.

Cassini une fois appelé à tenir la plume dans ces assemblées, on lui fit entendre que ce serait se perdre volontairement s'il n'entrait point en fonction. Il avait à ménager, non-seulement l'amour-propre des malintentionnés qui l'avaient proclamé d'enthousiasme, mais encore les sentiments délicats et bienveillants de ceux qui l'avaient désiré par dévouement pour la sûreté de sa personne. Au reste, sa conscience n'était nullement intéressée dans cette charge, pour laquelle il ne lui avait été demandé aucun serment ni profession de foi aux abominables principes de l'anarchie.

Mais cette prétendue dignité, qui n'était rien en apparence, pensa néanmoins le mener loin. Les charges, si minimes qu'elles soient, exercées par des hommes non moins remarquables par leur position spéciale que par la science, acquièrent une influence dont ils ne se doutent pas. Dans les temps d'anarchie les hommes éminents ne sont d'abord qu'utiles; mais ils deviennent bientôt nécessaires, et leur position s'aggrave autant par l'emploi qu'ils font de leurs talents qu'en raison des progrès que fait le désordre.

« Le district prit en belle passion le Directeur de l'Observatoire; rien ne se décidait, ne se proposait et ne se faisait sans son avis. Lors de la formation de la

Commune il fut nommé *premier Représentant*, puis *premier Notable*, et peu de temps après *un des Administrateurs de la police générale de Paris*. Dans des temps réguliers cette dernière fonction surtout n'aurait pu mieux convenir qu'aux honnêtes gens; puisqu'alors les perturbateurs seuls ont à craindre; mais à cette horrible époque les fonctions de cette prétendue police générale ne devait s'exercer qu'en faveur du désordre et contre tout ce qui avait un cœur honnête.

Le secrétaire qui avait prévu tous les malheurs de la révolution, vit l'abîme qui se creusait sous ses pas. Mis en évidence malgré lui, il comprit qu'il était grand temps d'éloigner de lui les honneurs dont on l'accablait, et qui allaient l'entraîner dans le torrent d'une révolution qu'il exécrait. Il refusa donc ces nouvelles charges, et tint ferme dans son refus. Cependant, pour mieux réussir, il appela à son aide la ruse et la prudence en substituant à sa place le célèbre Manuel, qui n'était alors qu'un chétif aboyeur de section. Laissons ici parler Cassini lui-même.

« Je reconnus en lui de très-grandes dispositions « à me remplacer, et un désir aussi vif d'être quel- « que chose, que j'en avais un de n'être rien. Je « prônai le mérite, les talents, le patriotisme de « Manuel; je le donnai comme un autre moi-même, « et plus propre que moi aux charges en question. Il « prit ma place, et je laisse à juger du service qu'il « me rendit, et aussi de celui que, par cette substi-

« tution, je rendis à ma patrie.....; mais c'était bien « innocemment, sans le savoir et sans autre but que « de lui laisser le rôle qu'on voulait me faire jouer, et « qui m'était odieux.

« Manuel fut au comble de la joie, et moi aussi. « Je ne sais s'il m'a conservé de la reconnaissance « pour le service signalé que je rendis alors à son « ambition, en lui mettant le pied dans l'étrier. Je le « perdis bientôt de vue; il s'éleva à la hauteur de la « révolution, et je fis le contraire; nous prîmes une « route fort différente, moi à droite, lui à gauche, « et mal il prit sans doute, puisque sa direction « le mena à l'échafaud; la mienne a été moins mal- « heureuse et ne m'a conduit qu'à l'hôpital. (1) »

Cassini, resté malgré lui secrétaire du district, eut plusieurs fois lieu de prendre la parole et toujours pour défendre de son mieux ceux qui se trouvaient accusés dans ces assemblées. C'est par son influence que se termina sans autre malheur que des huées et des injures l'affaire d'un pâtissier qui avait refusé de monter sa garde en compagnie de *malotrus*. Cet homme devenu fier depuis l'abaissement de la noblesse, avait déjà oublié son ardeur pour l'égalité tant vanté par lui et la bourgeoisie à laquelle il appartenait. Voyant le danger auquel il venait d'échapper par l'influence

(1) Extraits de notes écrites par Cassini dans les dernières années de sa vie, et déjà en partie consignées dans ses Annales manuscrites que nous avons sous les yeux : 1 vol. in-4o.

d'un noble, il vint trouver Cassini au bureau et lui fit ses humbles remerciements, bien décidé à monter désormais sa garde avec les *malotrus*.

Il suffisait que l'orgueilleuse bourgeoisie de l'époque se montrât arrogante pour que le secrétaire manifestât les manières opposées. Lorsque ces petits potentats parlaient au peuple avec insolence et dédain, Cassini affectait une plus grande politesse. Aussi tout le monde venait à lui, et il devint tellement l'homme nécessaire des deux sections, que, du matin au soir il lui fallait rester au bureau. Ses manières affables avec tous ceux qui avaient affaire à lui contrastaient singulièrement avec le dévergondage déjà reçu dans les rapports civils, et son ton était la critique mordante de celui que la révolution naissante avait emprunté aux lieux du plus bas étage.

Ne voulant pas faire le sacrifice de ses habitudes de bonne compagnie, il devait espérer qu'il en résulterait pour lui, ce qu'il souhaitait par-dessus tout, d'être remplacé dans ses fonctions de secrétaire. Mais il en fut tout autrement; car lorsqu'il fut question de faire rendre aux gens du faubourg Saint-Marceau les armes qu'ils avaient pillées dans les arsenaux, Cassini fut jugé seul capable de réussir à opérer ce désarmement aussi difficile que périlleux. Comme dans ses intentions, ce projet avait pour but d'ôter à la révolte ses moyens d'action, il ne balança pas d'accepter

cette mission, malgré les dangers presque évidents qu'il y devait rencontrer, et dont néanmoins il vint à bout.

CHAPITRE XI.

—

Cruelle position où le met sa popularité. — Sa prudence le sauve. — Son opinion sur les hommes de la Commune. — Commissaire à la halle au blé. — Danger pour sa vie. — Son énergie le sauve.—Ses reproches au *Comité des subsistances.* — Il préside le *cinquième Département.*— *Notable adjoint* au Châtelet. — Il prend la résolution de se soustraire à toute assemblée.

Cette expédition, qui aurait fait trembler bien des fanfarons de révolution, acquit à Cassini une considération qui, pour avoir une très-grande importance, ne lui en était, selon lui, que plus à charge.

Cependant il crut devoir, dans l'intérêt de la tranquillité publique, en user pour faire nommer à la place de président quelqu'un d'honnête et qui lui fût tout à la fois dévoué. Il ne tarda pas à se féliciter de cet acte de prudente sagesse, dont il fut le premier à éprouver l'heureux résultat dans l'événement qu'il va nous raconter lui-même.

« On ignorait absolument mes liaisons avec M. de

Bertier, intendant de Paris, dont mon beau-frère avait épousé la fille. Le jour fatal arriva où, les parisiens, poussés par les scélérats qui leur ont fait commettre tant d'atrocités, s'étaient mis dans la tête d'aller chercher le malheureux intendant, et de le faire entrer dans Paris en triomphe pour le livrer ensuite aux cannibales qui devaient l'égorger. C'était, dans chaque district, à qui aurait *l'honneur* d'être député pour aller au-devant de la victime et l'accompagner. On juge bien quel fut mon effroi, mon horreur, lorsque je me vis le premier sur la liste. Personne, heureusement, ne s'aperçut de l'altération de ma figure, et du mouvement que je fis en me penchant vers l'oreille du président. *Sauvez-moi*, lui dis-je tout bas, *je vous confie mon secret; je suis allié à M. de Bertier*. Mon homme m'entendit, sentit ma position, et fort adroitement, prenant la liste, se mit à dire : *Messieurs, vous n'y pensez pas; nous savez combien M. de Cassini est nécessaire au comité; nous ne pouvons nous passer un instant de lui, et vous allez l'envoyer hors de Paris pour une députation dont, soit dit sans l'offenser, tout le monde ici peut s'acquitter aussi bien que lui. — Rien de plus juste, rien de plus juste, reprit un des membres du comité, mais nous aurions cru manquer à M. le secrétaire si nous ne l'eussions pas nommé; c'est un témoignage de confiance que nous lui devions; il vaut certainement mieux pour nous qu'il reste ici, et qu'un autre soit député à sa place.* »

Cassini, navré de douleur par la pensée des crimes qui allaient se commettre, ne put ressentir, comme il en avait lieu, la joie qu'il devait éprouver d'avoir échappé à une circonstance aussi cruelle. Rentré chez lui il donna un libre cours à sa douleur et à ses regrets de se trouver lié comme au pilori par suite des conseils de son épouse et de sa mère. « Voyez, leur dit-il en entrant, voyez où peut entraîner une fausse démarche telle que celle que vous m'avez fait faire ; peu s'en est fallu qu'aujourd'hui le malheureux M. de Bertier ne m'ait vu mêlé à ses assassins, ou du moins à ceux qui vont le livrer. »

En effet les propos qu'il avait entendus à son comité lui avaient fait dresser les cheveux sur la tête, et lui avaient appris que le plan était arrêté de le sacrifier, en le jetant pour ainsi dire au peuple afin de l'animer à l'effusion du sang. « Qu'on ne dise pas, con-
« tinue Cassini, que la catastrophe de MM. Bertier
« et Foulon fut un coup fourré, une imprudence,
« une imprévoyance de l'escorte qui aurait dû ne
« pas les faire entrer dans Paris en plein jour. Non,
« non, leur mort était jurée..... On voulait accou-
« tumer la populace au sang, et à faire justice de
« ceux qu'on lui désignerait. On avait choisi pour
« victime M. de Bertier ; on *voulait lui enlever en*
« *même temps des papiers, des valeurs renfermées dans*
« *un portefeuille bien connu, et qui a été volé par des*
« *agents intéressés à le faire disparaître* après en avoir

« fait leur profit. Les parents du malheureux gendre « et de son infortuné beau-père n'ont que trop bien « connu la profondeur de cet abîme d'iniquités. »

Il est remarquable que, dans toutes les révolutions même les plus modérées, les vandales et les cannibales ont des prétentions à une réputation d'intégrité, tout en assassinant les citoyens inoffensifs, en pillant les palais, en démolissant les archevêchés, et en détruisant la propriété d'autrui. Il n'y a que des révolutions qui puissent pousser l'abus du sens commun jusqu'à vouloir donner aux expressions un sens contraire.

Dès les premiers pas de la révolution, Cassini en avait pénétré l'esprit et aperçu les ressorts secrets. Il y avait vu la réalisation des ténébreux projets de la secte philosophique dont il avait entendu dans sa jeunesse les blasphèmes impies et les discours démagogiques prononcés jusques dans les palais de certains princes chez lesquels il avait été admis, et où les frondeurs, ennemis de toute autorité, avaient les coudées franches. Loin d'être, comme tant d'honnêtes gens, la dupe des sectaires et des hypocrites agents de la philosophie qui abusaient indignement de la crédulité du peuple, Cassini avait jugé leur beau plan de régénération par les moyens d'exécution. Ce ne peut être en effet avec des poignards mis aux mains d'une populace imbécile et fougueuse qu'on corrige les abus, et qu'on perfectionne des institutions.

Nous avons vu plus haut qu'il avait été nommé par son district *représentant de la Commune*. Dans ce choix qu'avaient fait les districts de 300 représentants, il y avait une forte majorité d'hommes probes et pacifiques qui se faisaient une cruelle illusion sur la suite des événements. Mais, comme l'avait prévu Cassini, ils ne tardèrent pas à se détromper, car la faible minorité des anarchistes eut bientôt lieu de montrer qu'elle avait la majorité d'influence et d'audace. « C'est, dit Cassini, ce corps monstrueux, « assemblé à la Commune sous la présidence de mon « infortuné confrère Bailly, qui administrait, jugeait, « commandait, faisait tout, et prenait chaque jour « un accroissement et une puissance qui ont été « par la suite si funestes à la France..... Rien ne « pouvait s'agiter, se dire, se faire sans l'aveu et « l'autorisation des commissaires de la Commune « nommés *ad hoc*, et qui à tort et à travers opinaient, « décidaient, tranchaient sur des questions ou des « matières dont ils entendaient parler pour la pre- « mière fois. » Voici l'aventure qui arriva à Cassini, et qui, grâce à sa présence d'esprit, devint assez plaisante, de très-fâcheuse qu'elle eût pu devenir.

Il se promenait de long en large dans la salle de la Commune après la levée de la séance. Bailly vient d'un air fort honnête mais quelque peu embarrassé lui demander qu'il voulût bien être pour le lendemain l'un des deux *commissaires à la halle au bled*. Cassini

accepte, sans réfléchir, cette difficile mission. Il s'agissait du bon ordre, cela suffisait pour qu'il oubliât tout danger personnel. Il donne à son collègue rendez-vous sur l'ancienne place *Soissons*, pensant tous les deux que leur mission se bornait à être présent à la distribution des farines avec des gardes pour y maintenir l'ordre.

A peine les deux commissaires sont-ils arrivés à la rotonde, et annoncés, qu'ils se voient entourés, assaillis d'injures et de menaces par une populace montée. Ils ignoraient que la veille les commissaires n'avaient échappé au massacre que par miracle, après avoir imprudemment parlé durement à cette foule, et que le commissaire ordinaire de la halle n'y avait pas paru depuis quinze jours, ayant alors difficilement évité d'être mis *à la lanterne*.

La position de Cassini et de son collègue était plus que critique; celui-ci se croyait perdu; la frayeur l'avait tellement saisi, que, sans la fermeté et la présence d'esprit de Cassini, il aurait compromis le salut des deux. « Laissez-moi faire, lui dit-il à voix basse, je vous sauverai; seulement ayez soin d'appuyer tout ce que je dirai. » Il fit signe à la foule de les laisser approcher du corps-de-garde où il voulait faire droit à toutes les plaintes. Ils y entrèrent, et là prenant le ton du plus grave mécontentement de la conduite de la Commune qui, voulant se mêler de tout, n'avait pourvu à rien de ce qui intéressait éminemment la

tranquillité publique et la justice due à chacun des réclamants. La foule s'étant ruée sur leurs pas, il demanda le silence et engagea chacun à exposer ses griefs, leur disant qu'il n'était venu que pour les entendre et leur faire rendre bonne et prompte justice. Le calme se rétablit, chacun parla à son tour. Cassini les écouta religieusement, écrivit sous leur dictée et envoya au comité des subsistances ses observations sur la nécessité de diminuer le prix des farines avariées et sophistiquées que la Commune avait achetées, et qu'elle prétendait vendre comme de la bonne marchandise. *L'ordonnance* envoyée ne revenait pas, et l'heure de la distribution approchant, les murmures recommencèrent plus vivement. Cassini en renvoya une seconde, puis une troisième et toujours sans nouvelle. On pouvait croire qu'on avait eu l'intention de sacrifier les deux commissaires à la vengeance populaire; ces atrocités n'étonnent pas. Mais Cassini de plus en plus indigné et voyant l'émeute grossir, avertit que *si dans dix minutes le comité ne renvoie pas une réponse, on procédera à la distribution au prix de l'estimation des connaisseurs présents et acheteurs.*

En attendant il dressa procès-verbal de l'envoi des trois ordonnances envoyées et non revenues, de la coupable incurie du comité, et du danger auquel on l'avait exposé sous l'odieux prétexte qu'ils n'avaient qu'à présider à la distribution des subsistances,

tandis que, comme commissaires, ils avaient à juger de la valeur des farines et en régler le prix au moyen d'instructions particulières du comité des subsistances. Écoutons-le raconter lui-même la fin de cette scène qui pouvait devenir tragique pour lui et son collègue :

« Montre sur table, au bout des dix minutes j'an-
« nonce que la halle va s'ouvrir. Combien hier le
« quintal, demandai-je aux débitants? — *Tant.* — Eh
« bien, pour apprendre au comité à répondre et à
« ne pas compromettre la vie d'honnêtes gens, il se
« vendra à un écu de moins. — *Mais monsieur!*
« s'écrient les débitants, *le comité sera furieux.* — Je
« m'en moque, je le suis encore plus que lui, et à bon
« droit; notre vie vaut mieux que tous les comités
« de subsistances qui ne font rien pour le public. Sur
« ce nous prenons notre chapeau, nous saluons la
« compagnie, et d'un saut nous voilà dehors. »

Le lendemain Cassini se rendit au comité des subsistances, lui exposa l'inconvenance de sa conduite et le danger d'une pareille administration, menaçant de la dénoncer à la Commune, dont elle avait compromis la considération et la vie de plusieurs de ses membres. Plusieurs membres présents convinrent de la justice de ses observations, comprenant le danger de confier au premier venu, n'ayant aucune connaissance du commerce des grains, la fonction d'en juger et d'en soutenir les prix. La moindre gaucherie suffi-

sait alors pour troubler la capitale, les éléments de révolte étant sous la main du premier intrigant. Le comité finit par louer la manière dont Cassini s'était tiré d'un si mauvais pas. « Vauvilliers, président de la Commune et spécialement chargé des subsistances de Paris, fit seul la grimace au sujet de la baisse du prix des farines, sans oser néanmoins en faire un sujet de reproches. »

Le Directeur de l'Observatoire déplorait amèrement le temps qu'il perdait dans ses nouvelles fonctions si étrangères à ses habitudes et à ses goûts. Son aptitude connue, et son dévouement à la chose publique à laquelle il se trouvait, bien malgré lui, comme *garotté*, selon sa propre expression, le mettaient dans le cas de se voir imposer de nouvelles charges. Il est fâcheux pour soi de ne pouvoir que remplir consciencieusement, en vue de l'intérêt général, des missions, quelques minimes et peu importantes qu'elles soient en elles-mêmes, dans des temps extraordinaires et malheureux. Mais c'est le sort des hommes distingués par le savoir et une sévère probité, de faire comprendre, sans le vouloir, leur utile influence, la sagesse de leurs conseils, et la nécessité de leur intervention.

Il est rarement avantageux d'être remarqué; l'amour-propre et le vrai mérite éprouvent trop de déceptions. Dans des temps de trouble et de confusion, quand les têtes tournent au désordre, non-seulement

il n'est pas avantageux, mais encore il est malheureux pour l'honnête homme d'être en évidence malgré sa volonté. Plus Cassini cherchait à éluder les occasions et à s'effacer, plus il fixait sur lui l'opinion. C'est ainsi qu'il fut choisi, le 19 octobre 1789, pour être un des députés de la Commune aux États-Généraux. Le lendemain il prêta serment comme *Notable*, et assista en cette qualité à une procédure criminelle. Quelques jours après il présidait le *cinquième Département*, et le 21 novembre il faisait partie d'une députation à *l'Assemblée nationale*.

Sur ces entrefaites le député Lebrun, membre de *l'Assemblée nationale*, venait d'être chargé d'un rapport sur l'Observatoire. Il s'adressa au Directeur qui lui fournit tous les renseignements nécessaires à son travail. Cassini, considérant cette démarche de l'Assemblée comme une sorte de bonne volonté pour la science, s'était flatté qu'il allait enfin trouver l'occasion favorable de reprendre ses occupations favorites, et de ne plus paraître dans les affaires du dehors auxquelles il eût toujours voulu rester étranger.

On recherchait alors le meilleur projet de la division de Paris; Cassini envoya le sien à la *Commune*, qui en adopta quelques dispositions. Un des membres présents, qui connaissait les intentions de Cassini, crut entrer dans ses vues, et lui rendre un véritable service en faisant ressortir l'avantage qui résultait à laisser à leurs travaux de cabinet les hommes qui,

par leurs talents serviraient, plus utilement la chose publique. Ce bienveillant plaidoyer ne fit pas grand effet, car le Directeur de l'Observatoire fut encore requis le 30 décembre 1789, d'assister commme *Notable adjoint* au Châtelet.

Cependant les affaires prenaient un aspect de plus en plus déplorable. Celle du marquis de Favras, dans laquelle des misérables s'efforçaient de compromettre le frère du roi, laissait trop voir que cette révolution tournait au sang. La condamnation du prétendu conspirateur étant demandée, extorquée par les vociférations de la populace, Cassini en eut une telle horreur qu'il résolut, quoiqu'il dût lui en arriver, de s'éloigner désormais de toute assemblée et de toutes les réunions où le désordre n'avait fait que gagner du terrain, et dans lesquelles il lui coûtait trop d'être sans cesse témoin de la bassesse et de la lâcheté des Parisiens de cette époque.

L'année 1790 s'ouvrant sous d'affreuses couleurs, il sollicita et obtint enfin sa retraite du district; c'était un premier pas fait vers la tranquillité après laquelle il soupirait si ardemment. Enhardi par la réussite, il donna, le 8 janvier, sa démission de membre de la *Commune;* ne voulant plus reparaître là où il avait vu, le 26 décembre précédent, le frère du roi condescendre jusqu'à venir se disculper publiquement de l'accucation de trahison. L'humiliation d'un prince calomnié et obligé de se défendre en présence

de gens qui, après avoir applaudi, continuaient pour la plupart à semer la calomnie, avait empreint dans le cœur de Cassini un dégoût indicible de la Révolution et des hommes qui la fomentaient.

CHAPITRE XII.

—

La carte de Cassini se continue. — Appelé comme géomètre au Comité de Constitution. — Chargé de visiter les prisons. — Chargé de porter le don patriotique de son District. — Division de la France en départements. — Cassini en fait exécuter les cartes à l'Observatoire. — Réduction de la grande carte. — Cartes routières.

Les travaux de la carte de Cassini n'avaient pas discontinué, malgré les fréquentes absences du Directeur ; mais ils se sentaient aussi, comme tout autre chose, du malheur du temps. L'auteur put néanmoins en présenter au roi plusieurs feuilles avant la fin de 1789.

Retiré à l'Observatoire, il avait repris ses travaux trop souvent interrompus, lorsque, le 1er février, il fut appelé comme géomètre au *Comité de Constitution*, pour la division du département de Paris. Ce travail rentrant dans ses attributions, Cassini ne fit pas difficulté de s'y rendre. Mais le lendemain il se vit de

nouveau jeté hors de sa sphère par une mission qui prouvait bien à quel point la confusion régnait dans toutes les administrations; comme si l'on n'eût pu trouver à Paris des hommes compétents pour toutes les inspections possibles. Il fut chargé, le 2 février 1790, de visiter la prison de *la Force* des hommes, et celle des femmes le 18 du même mois, la veille de l'exécution du malheureux marquis de Favras.

Dans les premiers jours de mars, il y eut effervescence de prétendu patriotisme. On se souvient de l'appel fait à toutes les bourses en faveur de la patrie, dont l'anarchie achevait de dévorer les dernières ressources financières. La comédie patriotique jouée à l'*Assemblée* dite *Nationale*, avait produit plus d'intimidation que de dévouement. De toute part affluaient des *dons patriotiques;* ce fut encore Cassini qui fut député à l'Assemblée pour y porter celui de son district. Tout ce qu'il put dire pour décliner ces honneurs qui le poursuivaient avec une sorte d'acharnement fut inutile; il dut s'exécuter. Qu'on se figure ce qu'il dut souffrir de paraître dans une semblable circonstance en présence d'hommes dont la plupart témoignaient déjà les intentions les plus perverses contre la royauté et les institutions les plus respectables chez un peuple civilisé. Aussi jura-t-il dès ce jour de ne plus céder à aucune violence qui lui serait faite en pareil cas, et de ne plus se distraire de ses occupations naturelles.

Ceux que les électeurs avaient envoyés pour sauver

la France, s'étaient occupés à la diviser pour mieux l'assujétir. Un décret venait de paraître qui substituait aux anciennes provinces la dénomination de quatre-vingt-trois départements. Les ingénieurs et graveurs employés à l'Observatoire, sous la direction de Cassini, passèrent plusieurs jours et autant de nuits à l'exécution d'une carte en trois feuilles représentant la nouvelle division. Ce fut la première carte des départements qui parut, et que le Directeur envoya à *l'Assemblée*.

L'intention du Directeur à presser l'exécution de cette carte était de favoriser les actionnaires de la carte générale, dont les intérêts se trouvaient gravement compromis depuis le commencement des troubles révolutionnaires. Cette carte des départements eut un grand débit, et avec ces ressources on put continuer encore l'achèvement de la grande carte de Cassini, ainsi que sa réduction en dix-huit feuilles, dont nous aurons bientôt occasion de parler. Aujourd'hui qu'avec des sommes colossales on exécute comparativement si peu, on ne comprendra pas comment, avec des ressources si exiguës, l'on ait pu seulement lever tout le territoire de la France, et moins encore publier un atlas de cent quatre-vingt-deux cartes.

Ce n'est pas tout ; outre ces mémorables travaux, et la réduction de la grande carte à un dixième, Cassini faisait exécuter des cartes routières de France fort commodes, et qui devaient former un atlas porta-

tif. Pensant que les voyageurs, qu'ils aient ou non la collection des grandes cartes, ne pourraient dans tous les cas ni en emporter beaucoup en voiture, ni facilement les y développer, il avait imaginé de figurer les grandes voies de communications sur des bandes de papier de 15 pouces de largeur, sur 6 pouces de hauteur. La route occupait le milieu, et l'on voyait à droite et à gauche la configuration et le nom des villages adjacents jusqu'à la distance de 3,000 toises de chaque côté.

L'idée, quoique ingénieuse et d'une utilité incontestable, eut peu de succès; le temps était mal choisi. Ceux qui auraient eu le temps et les moyens de voyager par agrément se gardaient bien de le faire à une époque où l'on n'était déjà plus en sûreté, et où les têtes étaient partout en fermentation. La carte routière, celle de Paris à Strasbourg, que nous avons sous les yeux en écrivant ces lignes, nous fait regretter qu'on n'ait pas suivi cette excellente idée depuis que la fureur des voyages s'est emparée de tout le monde, et qu'on possède toutes les facilités de la locomotion.

CHAPITRE XIII.

—

La manie des Constitutions gagne l'Académie. — Cassini y demeure étranger. — Scission dans le corps savant. — Cassini exprime son mécontement. — Il met ordre aux affaires des associés de la carte. — Ses fatigues. — Il va se reposer à la campagne avec sa famille. — Son activité le ramène à Paris. — Première éducation de ses enfants.

Pendant que Cassini mettait son bonheur à n'être pas distrait de la culture des sciences, quelques-uns de ses confrères académiciens les quittaient pour se jeter dans les affaires publiques, d'où ils rapportaient des idées subversives du corps savant dont ils étaient membres. La manie des constitutions gagna bientôt l'Académie elle-même ; soit qu'elle crut par là prévenir le coup qui la menaçait et qu'elle prévoyait dans un temps plus ou moins rapproché, soit qu'elle crut de bonne foi devoir réformer ses règlements et se donner un vernis de popularité. Elle ne se doutait pas que, malgré ses concessions, et peut-être à cause de ses concessions mêmes, l'atroce *Convention* dite *Nationale* trouverait la science et les savants trop aristocrates, pour se contenter des rêveries constitutionnelles de l'Académie.

Quoiqu'il en soit, l'Académie commença, le 9 juin 1792, son projet de Constitution, auquel Cassini avec un très-petit nombre d'autres membres, ne prit aucune part. Toutefois, il ne put se dispenser, trois jours après, d'accompagner ce corps savant jusqu'à l'Assemblée nationale où fut présenté ce fameux projet, auquel on ne fit d'autre honneur que de le reléguer parmi les paperasses des bureaux. Cassini comprit l'humiliation que venait de subir l'Académie et que lui avaient attirée plusieurs de ses membres, chauds partisans des nouveautés révolutionnaires. Une sorte de scission prit naissance de ce fait. Le Directeur de l'Observatoire à qui son caractère non moins loyal que généreux ne permettait pas de pousser la condescendance jusqu'à s'exposer au mépris, et qui se serait sacrifié pour l'honneur du corps savant, garda souvenir de cette humiliante démarche aux hommes qui l'avaient provoquée. Il sentit tout ce que l'Académie allait perdre de la considération dont elle jouissait en Europe, et prit en horreur la Révolution qui en était la cause.

En revenant de l'Assemblée il ne put s'empêcher de manifester son vif mécontentement en des termes qui ne laissaient pas de doute sur la manière dont il envisageait les condescendances de l'Académie, et les conséquences qui devaient en résulter. Nous verrons bientôt avec quelle franchise il s'exprima en pleine assemblée, dans une circonstance plus critique

pour lui et plus blessante pour l'Académie, les dangers qu'il ne craignit pas d'amasser sur sa tête, et quels ennemis lui gardèrent rancune de sa noble fierté.

Mais si, dès cette époque, il évitait d'avoir des rapports avec certains hommes, il ne fut que plus assidu aux séances de l'Académie. Il était rare qu'il n'eût quelque observation nouvelle à lui communiquer, ou quelque mémoire à lire. Il est peu de membres de l'ancienne Académie des sciences, qui ait mené, jusqu'au fort de l'anarchie, une vie plus laborieuse, plus honorablement et utilement occupée pour le progrès des sciences.

Nous avons dit plus haut, qu'avec ses travaux ordinaires il avait encore à soigner les intérêts des associés de la carte de France. Il fallait au Directeur de l'Observatoire un esprit d'ordre comme le sien, et qu'il sût bien employer le temps, pour avoir pu suffire à tout. La difficulté des temps lui fit un devoir de mettre ordre aux affaires de la compagnie. Sur la fin d'août 1790, il convoqua les associés, et dans un mémoire lumineux, il leur exposa la situation de l'entreprise sur le point d'être terminée. Quelques États de province n'ayant pas rempli leurs engagements, il restait dû à la société 41,100 francs, et elle devait 7,024 francs, non compris 2,600 francs qu'il aurait fallu pour mener l'œuvre à sa fin. Mais la créance était moins solide que la dette. Les circonstances d'ailleurs

paralisaient la vente de l'ouvrage. La plupart des premiers souscripteurs étant morts, leurs héritiers qui vivaient encore, épouvantés des désordres de la révolution, s'étaient tenus cachés ou avaient déjà fui hors de France. Il se trouva très-peu de membres à la réunion. On ne put donc aviser à aucun moyen de pouvoir continuer et achever l'entreprise, si ce n'est celle de la réduction de la grande carte à laquelle il restait si peu à faire, que Cassini seul se chargea de la terminer à ses frais.

Avec toutes les apparences d'une complexion délicate, Cassini était assez fort. Mais, comme il n'y a pas de santé si robuste qui ne fléchisse parfois sous le poids de travaux assidus, il éprouva la nécessité de prendre un peu de repos. Il partit le 4 septembre 1790, avec son épouse et ses enfants pour la Normandie, où il passa l'hiver au château de Reux. Pour lui, c'était prendre un repos que d'être un peu plus à lui-même, d'être moins distrait qu'à Paris, et surtout de n'avoir plus sous les yeux le spectacle d'un peuple et d'un gouvernement en délire ; un peu de solitude fait tant de bien après l'agitation !

Cependant il était impossible à son activité, de mener à Reux une vie oisive. Son seul délassement, après des occupations sérieuses de cabinet, était de donner des soins plus assidus à l'éducation de plusieurs de ses enfants, déjà à l'âge de profiter des leçons de leur père. Nous avons dit : des soins plus

assidus, car il se faisait un devoir de donner lui-même à ses enfants les premiers éléments de l'instruction; et, dans le partage de son temps, au milieu d'occupations les plus multipliées, à moins d'absence forcée, il savait trouver des moments qu'il consacrait à former leur esprit et leur cœur. C'était commencer les douces fonctions de précepteur de sa propre famille; la révolution devait bientôt lui procurer le loisir de s'y adonner entièrement.

CHAPITRE XIV.

—

Nommé pour la mesure du méridien. — Son épouse revient malade de Reux. — Sa mort. — Cassini commence l'opération de la mesure. — La Commission est reçue en audience particulière par le roi. — Louis XVI s'entretien avec Cassini. — Générosité de celui-ci envers M. de Borda.—Circonstance remarquable de cette audience.—Cassini donne sa démission de la Commission des poids et mesures.

Cassini revint de Normandie à Paris dans le courant de mars 1791, ne prévoyant pas les nouveaux embarras qui l'attendaient, et le malheur extrême qui lui était réservé. La tranquillité, dont il venait de jouir loin du bruit et du tumulte de la capitale, lui fit regarder comme un fâcheux contre-temps sa nomi-

nation par l'Académie, pour faire avec M. Méchain la *mesure du méridien*. Cette nomination venait le gêner d'autant plus, qu'il était sérieusement occupé de la publication de son *Exposé des opérations pour la jonction des méridiens de Paris et de Greenwich*. Il n'avait pas voulu publier cet ouvrage avant que les commissaires anglais l'eussent fait de leur côté. Néanmoins, malgré sa répugnance à se charger de cette opération, il accepta.

Sur ces entrefaites, Madame de Cassini revint également de Reux si gravement malade, qu'elle mourut le 24 avril, quatre jours après son arrivée à Paris. La digne épouse de Cassini étant d'un caractère très-doux et très-timide, avait éprouvé un saisissement lors de la visite de l'Observatoire, et lorsqu'on alla chercher de grand matin son mari, et qu'on l'obligea d'accompagner la foule émeutière qui entourait l'établissement. Dès ce moment, sa santé s'était altérée, et l'on conçoit que tout ce dont elle fut témoin, depuis cette époque jusqu'à sa mort, était loin de la remettre d'une première frayeur.

Pour supporter une si grande perte, il ne fallait pas moins que les principes religieux de Cassini, qui le tinrent à la hauteur de l'homme en qui la religion, vient en aide à la science. Resté veuf avec cinq enfants, et dans des temps si difficiles, que de soucis nouveaux vinrent fondre sur lui, avec la double charge de la paternité! Ses obligations d'intérieur devenant plus

pressantes, il sentit d'autant plus le poids des occupations multipliées du dehors. Mais sa position était telle à plusieurs égards, qu'en considération de sa famille, et n'ayant qu'une fortune très-modeste, il sembla se multiplier en vaquant à l'éducation de ses enfants, sans manquer à ses devoirs d'académicien. Encore sous le coup qui venait de le frapper dans ses plus chères et ses plus intimes affections, il alla en juin à Villejuif, et quelques jours après à Juvisy, visiter la *base* avec M. Méchain, en attendant leur départ pour les opérations ultérieures et le congé qu'ils devaient prendre du roi.

Les membres composant la commission des nouvelles mesures furent présentés au roi le 19 juin 1791; Cassini, Méchain et le chevalier de Borda en faisaient partie. Louis XVI les reçut avec sa bonté ordinaire, et causa avec chacun des savants sur la nouvelle opération.

Le Directeur de l'Observatoire, qui avait été si souvent admis à causer de la carte avec le roi, ainsi que des projets d'amélioration dont nous avons parlé, fut aperçu de Sa Majesté qui s'approcha et lui dit : « Comment! M. de Cassini, vous allez recommencer encore la mesure du méridien que votre père et votre aïeul ont déjà faite avant vous; est-ce que vous croyez la faire mieux qu'eux? »

Cassini put croire que le roi pensait de cette nouvelle mesure ce qu'il en avait pensé lui-même; car

dès qu'il en fut question il avait dit que les résultats ne vaudraient ni la dépense ni les embarras que le travail susciterait surtout dans les circonstances où l'on se trouvait. Mais dissimulant son opinion personnelle déjà subordonnée à la mission qu'il avait acceptée, il répondit au roi : — « Sire, je ne me flatterais certainement pas de mieux faire, si je n'avais sur eux un grand avantage. Les instruments dont mon père et mon aïeul se sont servi ne donnaient la mesure des angles qu'à quinze secondes près ; M. le chevalier de Borda (1), que voici, en a inventé un qui me donnera cette mesure des angles à la précision d'une seconde; ce sera là tout mon mérite. »

On ne saurait trop s'étonner, quand on pense que cette audience du roi et son long et spirituel entretien avec les membres de la commission sur des matières scientifiques, avait lieu la veille du fameux départ pour Varennes si déplorablement et si fatalement empêché. On ne conçoit pas le sang-froid, la tranquillité, et l'aisance du monarque dans cette audience, pendant laquelle Cassini, qui nous a raconté l'anecdote, n'avait aperçu aucun indice de préoccupation la veille d'un projet si hasardeux, dont la réussite était si désirable, et qui eût évité aux grands coupa-

(1) On dit que M. de Borda oublia bientôt ce trait de délicate attention de Cassini à son égard. Les savants surtout devraient bien se garder de manquer à l'amitié et à la reconnaissance. Cassini avait dit : qu'il avait eu le plus grand plaisir dans cette occasion à faire à son confrère et *ami* ce petit compliment.

bles de nouveaux crimes, et à la France de plus grands malheurs.

« Ce bon Louis XVI, dit Cassini, qui eût été un « homme parfait placé ailleurs que sur un trône, je « le vois encore faisant à chacun de nous rangés en « cercle autour de lui dans son cabinet, des questions « en rapport avec la partie du travail dont nous « étions chargés. Je n'oublierai jamais la justesse « de ses réflexions, l'étendue de ses connaissances, « dont il nous donna des preuves avec une bonhomie « et une simplicité inimitables. Nous nous retirâmes « tous pénétrés de vénération pour un si excellent « prince. Pour moi, le cœur oppressé et les larmes « aux yeux, je rentrai chez moi indigné de tout ce « qu'on faisait souffrir, depuis quatre mois surtout, « à un prince si digne d'un meilleur sort. »

Ce que nous venons de citer des sentiments du Directeur de l'Observatoire envers le roi paraîtra d'abord hors d'à propos au lecteur. Mais il en jugera autrement quand il saura que cette audience du roi et les impressions qu'en avait reçues Cassini ont été une des causes de la conduite du Directeur de l'Observatoire au commencement de l'année suivante, et probablement le principal motif des accusations que ses ennemis se sont plu à répandre sur l'homme qui ne partageait pas leur manière de voir.

On l'a ouvertement blâmé d'avoir renoncé à l'opération de la mesure du méridien, après avoir

accepté et commencé. Nous allons, dans le chapitre suivant, faire connaître les motifs de sa démission.

CHAPITRE XV.

—

Motifs de sa démission. — Inquiétude de Cassini pour sa famille. — Il conduit son fils aîné à Chambéry. — Lettre de Condorcet à Cambacérès à ce sujet. — Suppression des communautés religieuses. — Les enfants de Cassini mises hors du couvent des Ursulines de Clermont. — Il va à la recherche de ses filles dispersées par la Révolution. — Il les retrouve près de Senlis.

L'opération décidée par l'Académie pouvait être suppléée par la *mesure de la longueur du pendule* sur l'art du méridien, opération si simple, si facile, pouvant se répéter partout, en tout temps et si prômptement, susceptible enfin de la plus grande exactitude ; avantages qui ne se trouvent pas dans la mesure d'un arc du méridien que toute raison engageait au moins à remettre à une autre époque. Les motifs donnés par Cassini contre la nécessité et l'opportunité de l'opération ne furent pas goûtés de quelques personnes. Cette sorte d'opposition de sa part dut déplaire aux prôneurs de l'opération projetée, qui avaient

quelqu'intérêt d'amour-propre à la faire prévaloir et exécuter. Ces académiciens, qui avaient déjà les deux pieds dans la révolution, étaient assez puissants pour nuire à un confrère et lui faire un mauvais parti. Les gages qu'ils avaient déjà donnés de leur sympathie à la destruction de l'ordre et des institutions respectables leur faisaient regarder d'un mauvais œil son royalisme.

Sa nomination date du 13 avril 1791 ; le 24 il perd son épouse, et par suite d'un tel malheur, cinq enfants en bas-âge lui restent sur les bras. L'honneur que lui avait fait l'Académie avait pu seul le décider à commencer l'opération par la visite de la base dans le courant du mois de juin. Encore si les affaires de l'État étaient du moins restées dans le statu-quo, il eût pu prendre en faveur de ses enfants et de leur éducation tels moyens que sa tendresse paternelle lui aurait suggérés.

Mais dès le 20 juin les affaires avaient bien changé de face. Qu'on se reporte à cette fatale journée où le roi arrêté dans sa fuite est ramené à Paris au milieu d'une horde de scélérats qui l'abreuvent d'outrages et d'humiliations. La consternation des honnêtes gens était extrême, dans l'attente des crimes qu'on ne prévoyait que trop. « Ne pouvant, dit Cassini, souffrir d'être témoin des scènes indécentes dont Paris était le théâtre, d'entendre les propos atroces qui se vomissaient dans les rues et sur les places,

j'allai, pour quelque temps, me cacher à la campagne, le désespoir dans l'âme. Là, l'indignation, la frayeur et le dégoût s'emparèrent de moi, et j'avoue que dès ce moment, ils ont été les régulateurs de toutes mes démarches dans le reste de la révolution. »

Voilà un des motifs de la démission de Cassini. Chacun en jugera à son point de vue, aujourd'hui qu'on sait ce que valent les convictions honnêtes. Les révolutionnaires et les hommes sans convictions ou sans principes l'en blâmèrent ; c'était tout simple. Témoigner de son mépris pour les hommes qui insultaient au principe de l'autorité, au meilleur des rois, ne pouvait être une recommandation auprès des anarchistes, qui surent bien l'en punir, comme nous le verrons plus loin.

Cette opération, au reste, devant être d'assez longue durée, non-seulement la série d'observations commencées eût été interrompue, mais encore pendant ce temps ses élèves, que l'esprit révolutionnaire tourmentait déjà, et qui semblaient se relâcher beaucoup de leur assiduité ordinaire, étant livrés à eux-mêmes, il n'eût pu résulter de l'absence du Directeur que de graves inconvénients. Si un reproche pouvait lui être fait, ce serait plutôt celui d'avoir accepté de faire partie de la Commission des poids et mesures, sachant l'incompatibilité de ces fonctions avec la direction de l'Observatoire, que d'avoir donné sa démission lorsque les événements postérieurs

avaient inopinément multiplié les impossibilités.

Un motif de plus que nous n'avons fait qu'indiquer, c'est le sort des enfants dans des circonstances telles que tout semblait ne présager que malheurs et catastrophes. Partout se fermaient les maisons d'éducation qui seules inspiraient aux familles honnêtes sécurité et confiance. Ses inquiétudes à cet égard ne pouvaient se calmer qu'autant qu'il aurait trouvé le moyen de mettre sa famille à l'abri des dangers qui semblaient se multiplier sous les pas de la jeunesse dans ces temps d'horrible mémoire.

L'Académie n'ignorait pas les dangers qu'avaient courus les ingénieurs de la carte de France de la part de l'ignorance des populations dans certaines provinces. Elle savait que des coups de fusils avaient été tirés sur eux, et que Cassini de Thury avait été plusieurs fois en danger de perdre la vie. Les temps étaient alors bien différents pour l'ordre, l'esprit public et la tranquillité qu'en 1791. Il devait être évident pour elle que c'était risquer la vie de plusieurs de ses membres, que de les envoyer sans nécessité, sans motifs impérieux, au milieu de populations inquiètes ou excitées par les plus mauvaises passions. Elle n'ignorait pas que lors de l'invasion de l'Observatoire, en 1789, par la tourbe anarchique, les lunettes et les télescopes avaient été pris pour des canons braqués contre le peuple. De telles stupidités au sein de la capitale devaient faire présumer que les commissaires nommés par l'Académie ne

pourraient, sans les plus sérieux dangers, parcourir les provinces, étaler des instruments inconnus, faire des signaux sur des lieux élevés, et établir une sorte de correspondance qui les feraient soupçonner d'espionnage et de conspiration. L'opération était donc évidemment périlleuse, et bien que MM. Méchain et Delambre en soient revenus sains et saufs, après avoir beaucoup souffert et couru bien des risques, l'Académie eût agi plus sagement en remettant à des temps plus calmes une opération qui, pour être longue et délicate dans l'exécution, n'en devait être que plus exposée à manquer entièrement.

Quand nous disons que les deux commissaires sont revenus sains et saufs, c'est trop dire ; car le malheureux M. Méchain est mort peu après son retour des suites des tourments, des fatigues et des dangers inouïs auxquels ils avaient été exposés.

Cassini revint de la campagne où il était allé passer quelques jours à dessein de trouver le moyen d'y retirer sa famille dans un temps qu'il croyait très-prochain. Cependant, les événements sinistres se succédaient avec une effrayante rapidité. Sur ces entrefaites, M. l'abbé de La Myre, son beau-frère, qui s'était retiré en Italie, lui écrivait de lui envoyer son fils Henri-Gabriel pour lui faire continuer ses études. Cette proposition venait à temps tirer Cassini d'un embarras que peut seul comprendre un père dans sa position. Il partit donc pour Chambéry où

M. l'abbé de La Myre s'était arrêté, lui confia son fils, et revint à Paris. Ce ne fut que longtemps après son retour qu'il réfléchit sur la position que lui avait faite et à son fils le décret contre l'émigration, bien que ce décret exceptât les enfants au-dessous de quatorze ans.

Mais comme on ne pouvait trop se mettre à l'abri des injustices et des vexations des tyrans de l'époque, Cassini finit par songer sérieusement à régulariser sa position. Il adressa en conséquence au Comité de législation une pétition par laquelle il demandait qu'il lui fût permis de faire continuer les études de son fils en Italie, sans encourir les peines portées contre les émigrés. Condorcet appuya sa demande auprès du député Cambacérès (1).

On pouvait craindre néanmoins que le Comité ne remarquât dans la pétition l'excès de franchise de son auteur. Elle contenait en effet une critique assez évidente de la désorganisation de l'instruction publique. Condorcet lui-même dans sa lettre met pour ainsi dire en parallèle l'instruction en France avec celle de l'étranger et passe implicitement, mais assez clairement, condamnation sur l'état de l'instruction publique ; « *quand même*, dit-il, *notre éducation nationale serait excellente*, il serait encore utile de laisser la liberté d'aller étudier à l'étranger ; parce que ce serait un moyen

(1) Voir aux pièces justificatives, no 3.

d'émulation entre nos écoles et les écoles étrangères (1). »

Cette désorganisation avait frappé toutes les écoles, toutes les maisons d'éducation. Les barbares ne voulaient plus ni de sciences, ni de morale, ni d'instruction; tout cela faisait ombrage à l'ignorance des uns, à l'immoralité des autres. La Convention dite nationale, poussée par un instinct brutal, rompait un à un les liens de la famille et de la société. Tout en proclamant le droit d'association, elle dissolvait les communautés religieuses sous le prétexte de leur inutilité à l'État; et, par un dévergondage dont l'absence totale de la raison est seule susceptible, elle jetait sur le pavé des rues, sans en prévenir les parents, une foule de jeunes filles confiées aux soins de ces communautés.

Cassini, qui avait repris ses travaux à l'Observatoire depuis son retour de Chambéry, et qui croyait pouvoir se reposer sur le sort de deux de ses enfants confiées aux religieuses Ursulines de Clermont, ne se doutait guère de l'attentat consommé par la Convention. Il apprit enfin que les Ursulines et leurs pensionnaires avaient été mises à la porte du couvent, et que tous ces pauvres enfants erraient dans les rues de la ville en attendant que quelqu'un les recueillît (2). Qu'on se

(1) Voir aux pièces justificatives, n° 3.

(2) Quelqu'un a dit, au sujet de ce décret : Qu'il n'y avait sans doute pas un seul père de famille dans cette atroce assemblée.

figure ce que durent éprouver les parents en apprenant l'atroce violence qui leur était faite. En arrivant à Clermont, il n'y trouva plus ses enfants ; une personne charitable les avait emmenées à Villemétry, près de Senlis, et les avait confiées à une dame Prévost, chez qui il eut la joie de les revoir. Ayant jusqu'alors conservé près de lui les plus jeunes ; il revint à Paris les chercher, et les remit avec leurs aînées entre les mains de cette respectable personne.

Les caractères fortement trempés savent tenir leurs impressions, même les plus vives, dans les bornes de la raison. Le sentiment, les convictions religieuses leur communiquent une puissance qui les élèvent au-dessus des événements qui pourraient les abattre, et leur fait dominer les positions les plus critiques de toute la hauteur de leur résignation aux décrets de la Providence. Les expédients, les moyens de sortir d'embarras se présentent plus facilement à l'homme qui se possède le mieux ; et l'homme religieux a sur l'homme sans principes, le double avantage de ne faiblir jamais, et de vaincre les difficultés en restant maître de lui-même.

CHAPITRE XVI.

—

Cassini reprend le cours de ses travaux. — Publication d'un ouvrage. — Il fait part à l'Académie de sa découverte de *l'influence de l'équinoxe sur la déclinaison de l'aiguille aimantée*. — Ses expériences dans les caves de l'Observatoire. — Instrument propre à apprécier les moindres mouvements de l'aiguille aimantée. — Il publie ses observations sur ce sujet.— Dernier Mémoire lu à l'ancienne Académie des sciences.

Malgré les soucis que les circonstances lui causaient au sujet de ses enfants, Cassini reprit le cours de ses travaux. L'année 1791, si stérile pour les savants qui sacrifiaient les sciences à la politique, ne le fut pas pour lui. Il publia, sur la fin de cette même année, *l'exposé des opérations faites en France pour la jonction des méridiens de Paris et de Londres*, à laquelle il avait concouru, comme nous l'avons vu plus haut. Dans le même mois de décembre, il fit part à l'Académie de la découverte de l'*influence de l'équinoxe du printemps et du solstice d'été sur la déclinaison et les variations de l'aiguille aimantée*.

Nous avons raconté précédemment la première visite faite à l'Observatoire par plus de trois cents

hommes armés, qui pensaient trouver des armes, des poudres et des farines dans les caves, à cent pieds sous terre; mais nous n'avons dit qu'un mot d'une petite armoire taillée dans le rocher, au bas de l'escalier. Cette armoire avait été ouverte, et les visiteurs avaient bouleversé ce qu'elle contenait. Or, depuis 1780 jusqu'alors. Cassini y était descendu assiduement pour y observer les résultats magnétiques. Il y avait étudié, par divers modes de suspension, les influences des phénomènes célestes, et les variations de l'aiguille aimantée.

Ces mêmes observations s'étaient faites jusqu'en 1780 dans l'Observatoire. Cassini reconnut d'abord combien il était difficile, pour ne pas dire impossible, de distinguer et de déterminer avec les boussoles ordinaires, les plus petites variations diurnes, que le frottement du pivot dans la suspension ancienne empêchait de rendre sensible; il avait donc imaginé de placer à demeure sur un bloc de pierre solidement établi dans une des salles, une aiguille aimantée, suspendue à un fil de soie et renfermée dans une boîte de plomb hermétiquement fermée. Un micromètre placé au-dessus de l'extrémité de l'aiguille mesurait ses moindres mouvements. « La délicatesse obtenue par le nouveau mode de suspension pour les observations de la *variation diurne*, mode imaginé par Coulomb, faisait désirer de pouvoir l'appliquer à la recherche de la *déclinaison absolue*. Cassini IV le

fit dans la nouvelle boussole présentée alors à l'Académie. L'instrument, construit pas Michel, un des plus habiles artistes de l'époque, avait l'avantage de donner la direction de l'aiguille, et d'en mesurer en même temps, soit l'angle avec la méridienne, soit *l'amplitude*, avec d'autant plus de précision, qu'on pouvait à volonté obtenir la mesure double, triple, etc., etc. (1). »

Bien que, par l'isolement de l'aiguille, les résultats obtenus fussent déjà satisfaisants, Cassini, par des observations multipliées, avait néanmoins remarqué des effets d'une influence étrangère. Il se souvint que l'Observatoire était traversé par des barres ancrées d'un fort diamètre, et que dans des observations si délicates, ce pouvait être une cause perturbatrice. Il avait donc transporté son établissement dans cette niche souterraine à plus de trente mètres de profondeur.

De quelle patience, de quel courage ne faut-il pas être doué pour continuer pendant douze ans, une série de semblables observations dans toutes les situations possibles de l'atmosphère! Aurores boréales, orages, par tous les vents et dans toutes les températures de jour et de nuit. C'est ainsi qu'il reconnut le singulier mouvement oscillatoire qui a lieu à l'équinoxe du printemps et au solstice d'été, qu'on n'avait point encore remarqué.

(1) Voir le mémoire publié par Cassini en décembre 1791, in-4°.

Malgré la fatigue inséparable de ce genre d'observations, les encouragements de l'Académie les lui avaient fait entreprendre, y persévérer pendant tant d'années, et il les aurait continuées, si la révolution n'y avait mis son véto. C'est le résultat de ces années d'une constante application, qu'il publia dans le courant du mois de décembre 1791, et qui attira à cette époque l'attention des physiciens.

Ce savant mémoire fut un des derniers lus à l'Académie des sciences dans cette séance de déplorable souvenir, dont nous parlerons bientôt. C'était pour ce corps savant, une dernière preuve de vie; c'était comme le chant du cygne, et le présage du silence de la mort, que la révolution faisait planer sur toute supériorité. Un journal de l'époque, en annonçant l'invention de cette nouvelle boussole, s'exprime ainsi : « Nous « donnerons prochainement l'extrait du Mémoire « dans lequel le savant et ingénieux Cassini a décrit « l'utile instrument de son invention, et qui devient « d'une si grande importance pour la marine sur- « tout. Cet intéressant Mémoire a été lu dans la « dernière séance de la *ci-devant Académie des sciences*; « c'est le cas de dire : *finis coronat opus.* »

CHAPITRE XVII.

—

Cassini en but à la critique de quelques Académiciens. — L'Académie le nomme vice-secrétaire. — Incident révolutionnaire. — Opposition courageuse du Directeur de l'Observatoire. — Scène scandaleuse dans la même séance. — Le ministre Roland. — Opinion de Cassini sur ses confrères absents.—Sa fermeté dans ses principes.—Étranges observations des révolutionnaires. — Une partie de l'Académie se bâcle une constitution. — Remarque piquante de Cassini à ce sujet. — Décret supprimant toutes les Académies. — Réflexions sur cet événement.

Peu d'hommes savaient honorer plus dignement que Cassini le corps dont il était membre. Peu de savants menaient une vie aussi occupée. La révolution avait déjà semé dans l'Académie comme dans la société des germes de division. La confraternité de la science qu'on aurait dû croire étrangère aux influences dissolvantes des opinions et de la politique, avait déjà reçu de cruelles atteintes. Plusieurs membres avaient déjà témoigné plus que de la froideur pour le Directeur de l'Observatoire, épiant toutes les occasions ou d'abaisser son mérite ou celui de ses ancêtres. Ceux qui avaient blâmé, sans trop de ménagement, les motifs qui l'avait forcé à se démettre de la commission des *poids et mesures*, s'étaient encore efforcés

de donner à sa conduite en cette circonstance un vernis de défaveur.

Mais l'Académie ne lui sut pas si mauvais gré. L'occasion se présenta de donner encore à Cassini, et comme pour fermer la bouche à ses détracteurs, un témoignage éclatant de son estime et de sa confiance en le nommant, le 13 juin 1792, vice-secrétaire. Cassini fut sensible à ce nouvel encouragement. Il ne tarda pas à comprendre que cela le mettait aux prises avec le parti révolutionnaire de l'Académie. La première fois en effet, qu'il remplit sa charge de secrétaire, ces messieurs, en petit nombre il est vrai, donnèrent lieu à une scène des plus scandaleuses, dont nous allons raconter les causes et les incidents.

Depuis longtemps le marquis de Condorcet, préférant le rôle de chef des sans-culottes à celui de secrétaire de l'Académie des sciences, n'allait plus aux séances et négligeait ses fonctions. Il fallut prendre le parti de nommer un vice-secrétaire qui serait renouvelé tous les trois mois. L'élection de Cassini était pour le dernier trimestre de l'année académique, qui finissait à la Saint-Louis, époque des vacances. Il était d'usage que le secrétaire ou son remplaçant, formât alors la liste des membres de l'Académie, qui se publiait dans la *Connaissance des temps*. En l'absence de Condorcet, le vice-secrétaire forma cette liste dont il fit lecture dans une séance consacrée à sa rectification.

A peine Cassini eut-il lu les premiers noms des membres honoraires en tête de la liste, qu'à celui du comte de Maillebois on l'arrêta en lui disant qu'il devait l'effacer et supprimer de même tous les émigrés. — « Emigrés! reprit Cassini, qu'en savez-vous, messieurs; je ne connais pas d'émigrés, moi, et je soutiens qu'ils ne le sont pas. De quel droit, d'ailleurs, prétendez-vous rayer quelqu'un de votre liste? Êtes-vous juges de vos confrères? de leurs ouvrages, oui; mais du reste, vous n'avez de regard, ni sur leur conduite ni sur leurs opinions. Quelle inquisition nouvelle! ajouta-t-il, voilà donc votre prétendue liberté! »

Outrés de l'opposition du secrétaire, ils entament avec lui et quelques autres membres qui se rangent du côté du secrétaire, une discussion des plus passionnées, et qui tient plus du langage des halles que de celui de la bonne société. — Il faut purger l'Académie des traîtres! s'écrient-ils. — Cette police ne nous regarde pas..., d'après nos règlements, elle appartient au ministre. — Qu'importe! il vaut mieux donner cet exemple d'un zèle patriotique que d'être si scrupuleux à observer les règles.—Il importe à un corps tel que l'Académie de modérer son zèle par la prudence, et de ne faire que ce qu'il doit faire. — Vous protégez donc les émigrés, vous les approuvez?— Nous ne protégeons ni n'approuvons personne. Nous n'avons ni le loisir ni la mission d'aller vérifier si tel ou

tel est ou n'est pas hors du royaume, encore moins de juger des motifs de son absence. Mais surtout nous ne voulons pas être les délateurs de nos confrères.— En pareil cas la délation est une vertu. — Ce ne sera pas la nôtre.—Eh bien! nous nous en faisons gloire; et de ce moment, prenant acte de votre opposition, nous allons la faire consigner dans les journaux, avec les noms de ceux qui prennent ainsi le parti des lâches émigrés. — « Il ne tient qu'à vous, reprit Cassini, de nous inscrire sur une liste de proscription, et de désigner ainsi vos confrères au fer des assassins. Cet acte patriotique est digne de vous, et d'un genre à vous faire honneur. Mais vous avez beau faire, vous ne nous ferez pas changer d'avis. Vos menaces nous inspirent plus de mépris que de crainte..... Sachez que, dans des cas comme celui-ci, où il n'y a de parti à prendre qu'entre des victimes et des bourreaux, le choix d'honnêtes gens est bientôt fait; et en périssant, nous aimons mieux notre rôle que le vôtre. »

Nous avons tenu à rapporter cette scène, parce que Cassini fit presque tous les frais de la hardie réponse aux hommes qui s'oublièrent si étrangement. Ce fut encore lui qui, par esprit de prudence, et pour mettre un terme au scandale, ouvrit l'avis d'en référer au ministre, qui seul pouvait savoir qui était émigré, et prendre sur lui d'effacer quelqu'un de la liste de l'Académie. Cette idée réunit tous les suffrages; les

révolutionnaires la goûtèrent fort, étant bien sûrs que le ministre, qui était le fameux Roland, secondérait leurs vœux. Le vice-secrétaire et le géomètre Cousin, qu'on lui adjoignit, allèrent présenter la liste au ministre, qui effaça quatre ou cinq noms.

La profession de foi que venait de faire avec tant d'énergie et en pleine assemblée le Directeur de l'Observatoire, ne laissait aucun doute sur ses principes. En traitant de bourreaux les auteurs et les fauteurs de la Révolution c'était, à cette époque, montrer un rare courage. On dit que la dignité avec laquelle il s'exprima, jointe à la fermeté et au dévoument dont il fit preuve en cette occasion, décontenança plusieurs de ses interlocuteurs, qui parurent un moment rougir de leur conduite et semblèrent se disculper.

Des amis de Cassini avait cru pour un moment qu'il avait varié dans ses principes, lorsqu'ils l'avaient vu mêlé aux assemblées tumultueuses du district de l'Observatoire. Ils ignoraient la violence qu'il s'était faite en cédant aux sollicitations des habitants du faubourg Saint-Jacques, auprès desquels il jouissait de la plus haute considération, et qui avaient pour lui un profond respect. Peut-être est-il encore aujourd'hui quelques personnes dans l'esprit desquelles s'élèveraient quelques nuages sur ses principes. Nous avons dû les dissiper complétement en racontant cette scène de l'Académie, que sans cela nous eussions passée sous silence.

Au reste, de nouvelles révolutions ne nous ont que trop appris que si les honnêtes gens désertent leur poste lorsque l'ennemi veut s'en emparer, il y a faute d'autant plus grave que la patrie court de plus grands dangers. Dans quel état serait aujourd'hui la France, si ses seuls défenseurs l'eussent abandonnée en 1848 à l'horrible convoitise des roués, des malfaiteurs, des débauchés, des gens perdus de dettes et de mœurs, des Catilina de notre époque?

Cassini avait été opposé à l'émigration en 1791, et en avait même détourné plusieurs de ses amis. Mais outre les fautes immenses qu'il vit faire dès l'origine de nos malheurs par les partis qui avaient le plus à perdre dans une révolution, il ne cessait de déplorer l'ineptie des uns, le manque d'énergie des autres, lorsque, dans plusieurs moments favorables, il eût suffi de se grouper avec courage et dévouement pour sauver la patrie, et arrêter le torrent de l'anarchie, comme on a fait depuis février 1848, contre de bien plus nombreux et de bien plus formidables éléments de désordre.

Le Directeur de l'Observatoire n'était pas né pour le tumulte des affaires publiques; mais il était doué d'un coup-d'œil si juste, et d'une perspicacité telle qu'il eût pu être fort utile partout où on l'eût appelé. L'à-propos de ses discours, de ceux mêmes qui auraient pu lui faire un fort mauvais parti, tant sa franchise se donnait parfois libre carrière, lui réussit

constamment, fit souvent mettre bas les armes à ses ennemis, et le sauva de dangers évidents, comme on l'a vu lors de la première visite aux caves de l'Observatoire, et dans sa mission à la halle aux grains. Nous aurons encore bientôt d'autres occasions de remarquer en lui ce caractère de fermeté inséparable d'un esprit d'abnégation et de dévouement sans bornes. Ne voulant rien, n'ambitionnant que la liberté de s'adonner aux sciences, peut-être avait-il cru que, retiré dans ce sanctuaire et comme caché là aux regards des ambitieux perturbateurs de l'époque, il était à l'abri des traits de l'envie et des persécutions de l'anarchie.

C'était l'erreur d'un cœur généreux. Depuis la scène de l'Académie, la haine avait germé dans l'âme de ceux de ses ennemis inaccessibles à de nobles sentiments. Il avait gardé depuis lors vis-à-vis d'eux une réserve digne, mais sans fierté. Ses discours avaient entraîné l'Académie à se prononcer comme lui pour les convenances envers des absents. Il n'avait pas laissé échapper une occasion de battre en brèche les principes subversifs professés en pleine Académie. Maintes fois il avait manié l'arme dangereuse et délicate de l'ironie pour empêcher que le langage de la tribune politique, et l'argot des clubs, fissent invasion dans le sanctuaire des Muses.

La malencontreuse liste des académiciens avait donné lieu à de vives discussions au sujet de la suppression de tous les titres même académiques.

Les membres dits patriotes trouvaient *avilissant pour un français libre* de s'intituler membre d'une Académie quelconque sous la protection d'un roi, s'autorisant d'un décret qui défendait à tout français de recevoir une grâce d'un prince étranger. — Mais leur répondit alors un membre, lorsque vous avez été nommé de la Société de Londres, de l'Académie de Berlin ou de celle de Pétersbourg, c'est sur votre mérite supposé et non par la grâce ni par le choix de Georges, de Guillaume ou de Catherine. — *Fort bien*, reprirent les puristes de révolution, *mais notre élection était toujours censée confirmée par le roi d'Angleterre, celui de Prusse, ou l'impératrice de Russie; nos patentes portent même leur sceau, nous ont été délivrées en leur nom, et deviennent dès-lors indignes d'un homme libre: foulons-les donc aux pieds et les renvoyons à leur source impure; autrement nous désobéissons au décret.*

Pour cette fois ces messieurs étaient en droit; le décret de la Convention supprimait tous les titres acquis; mais il n'était ni dans son pouvoir ni dans ses droits d'imposer aux académiciens l'insulte aussi odieuse que gratuite proposée par plusieurs de ses membres contre les souverains étrangers. Tant de bassesse ou de stupide orgueil ne se rencontre que chez les révolutionnaires. C'est aussi parmi eux que l'histoire trouve de ces exemples uniques de vile et rampante flatterie, le fléau des rois et des États.

La force faisait la loi; l'Académie dut céder, « ne

fut-ce que dans l'espoir que nous avions, dit Cassini, d'acheter la paix par quelque complaisance; mais on a beau faire, avec les méchants il n'est jamais de paix. »

Le Directeur de l'Observatoire en pouvait espérer moins que qui que ce fût de la part de ses ennemis incapables de lui pardonner et son courage et leurs propres écarts. Leur animosité prit un caractère plus violent lorsqu'il fut question d'occuper l'Académie d'une nouvelle constitution. On trouvait *ridicule, honteux même* qu'ayant tout détruit, tout désorganisé en France, l'Académie fût le seul corps qui n'eût pas encore réformé ses anciens règlements. Dans la crainte d'être prévenus par la Convention, on voulait que l'Académie s'assemblât plusieurs fois la semaine, jusqu'à l'achèvement de sa nouvelle constitution.

Cassini ne put s'empêcher de dire : « que *c'était à la Convention à faire des constitutions, et aux académiciens de faire des mémoires sur les sciences.* »

La plupart de ses confrères parurent être de son avis ; mais ils se turent et laissèrent faire. Cassini se refusa ainsi que bon nombre d'autres à prendre aucune part au travail de cette constitution, dont il indiqua par avance le cas qu'en ferait la Convention. Comme il n'y eut jamais de rapport fait à l'Assemblée sur cette constitution rendue le plus démocratique possible, il est permis, sans rien hasarder, de penser que la Convention n'a pas jugé à propos d'en con-

naître, et que ce factum aura, heureusement pour ses signataires, subi le sort de tant d'autres mémoires, adresses ou projets dont leurs auteurs n'ont plus entendu parler. Cassini eut donc encore cette fois raison contre les hommes qui ont déshonoré en quelque sorte le corps respectable dont ils faisaient partie, en l'exposant à une si humiliante démarche. Sa prédiction reçut son entier accomplissement au mois d'août suivant, lorsque parut le décret qui supprimait toutes les Académies.

Quand un corps savant, qui avait rendu de si éminents services aux sciences et aux lettres, doit succomber d'une manière si humiliante pour lui, et si brutale d'autre part, il faudrait pour sauvegarder quelque peu le respect qu'il s'était acquis dans les quatre parties du monde, qu'il ne périt que sous les coups de l'ignorance. Mais la Convention n'a aux yeux de l'histoire ni le triste mérite de l'initiative, ni tout l'odieux de l'exécution. Outre les passions envieuses qui s'agitaient entre les révolutionnaires, l'ineptie et la médiocrité qui auraient voulu parvenir, et que la science tenait à l'écart, l'Académie portait depuis longtemps dans son propre sein les principes les plus dissolvants. Avec quel inexplicable aveuglement plusieurs de ses membres provoquèrent les coups de la Convention! Avec quelle incroyable fureur ils voulurent qu'aussitôt la lecture du stupide décret de dissolution, l'Académie se séparât, sans

même lui permettre d'achever et de clore le procès-verbal de la dernière séance (1).

« Quoi ! c'est sous le règne des philosophes, c'est dans ce XVIIIe siècle, ce siècle soi-disant de lumières, que l'Académie des sciences a été anéantie ! Ce sont les élèves, les disciples, les admirateurs des Diderot, des Dalembert, des Helvétius, des Voltaire, des Jean-Jacques, des Raynal etc., etc..., qui ont fait ce beau chef-d'œuvre ! » qui, par une série d'extravagantes

(1) *L'Abréviateur universel* faisait les réflexions suivantes dans son numéro 224, en 1793. « Vendredi, 9 août, à quatre heures après-midi, l'Académie des Sciences de Paris a clos le procès-verbal de sa précédente séance, et s'est séparée aussitôt pour obéir au décret de la Convention nationale, qui a dissous toutes les académies, sans en excepter celle des sciences. Ainsi, ce corps antique qui, depuis 1666, jouissait de la vénération de l'Europe savante, qui, pendant plus d'un siècle n'a pas cessé de concourir au progrès des arts et des sciences, de rendre au gouvernement des services importants et de donner à la France un lustre qu'aucune nation ne pouvait lui disputer : ainsi ce temple auguste élevé au vénérable génie des lumières et des connaissances utiles, n'ont pu se soustraire à la destruction générale ! Ils viennent d'être atteints du tranchant de cette faulx qui, planant sur la France et coupant impitoyablement tout ce qui s'élève au-dessus du niveau commun, rapetisse tout ce qu'il est grand sans agrandir ce qui est petit. Quelques-uns de ceux qu'un pareil événement a frappés d'une affliction profonde cherchent à se consoler par l'espoir de voir renaître l'Académie des sciences sous quelque nouvelle forme qui lui permette de continuer ses travaux et d'acquérir de nouveaux droits aux hommages du monde savant. Puisse cette espérance n'être pas trompeuse ! Mais nous ne pouvons nous empêcher de craindre les effets funestes d'une première dissolution, et d'une refonte dont le succès n'est rien moins que certain. Quel est le sculpteur, si habile qu'il fût, qui, après avoir brisé l'Apollon du Belvédère, osât répondre de reproduire avec les débris une statue si parfaite ?...

inconséquences, ont donné raison à ce fameux mot du grand Frédéric, autre philosophe couronné : que *s'il voulait punir une de ses provinces, il la ferait gouverner par des philosophes !* Ce roi, non moins inconséquent que les autres, aurait bien pu ajouter : « que si l'on voulait détruire un pays entier, le bouleverser, compromettre sa nationalité et ses intérêts, le couvrir de maux, de sang et de ruines, on devrait le peupler de philosophes. »

Ces mêmes hommes, qui, comme ceux de 1848 (car c'est la même école), trouvaient honteux d'appartenir à un corps sous la protection d'un roi, avaient trouvé fort honorable sans doute de recevoir de ces mêmes rois des pensions, des places et autres faveurs. Ils avaient tant déclamé contre le luxe des cours, contre les profusions et les jouissances des grands seigneurs, qu'on ne devait point s'attendre à ce qu'une fois parvenus, on les vît trôner dans les palais, y vivre de la vie des pachas, et promener, aux dépens d'autrui, leur ridicule orgueil dans les carrosses des rois détrônés (1).

(1) Voir la brochure de M. Tirel, octobre 1850.

CHAPITRE XVIII.

—

Cassini continue ses travaux d'observations. — Nouvelle accusation de conspiration à l'Observatoire. — Rumeurs répandues par les ennemis de Cassini. — Nouvelle visite dans l'établissement. — Machinations du conventionnel Lakanal.—Les élèves de l'Observatoire fréquentent les clubs. — Le Directeur prévenu par un inconnu. — Attentat de Perny. — Le coupable feint de vouloir réparer son crime.

Nous venons d'être témoins de l'opposition hardie de Cassini à toutes les motions, à tous les projets des imprudents novateurs tant académiciens qu'étrangers à cet illustre corps. La liberté grande, dont il avait usé à l'égard des mesures de la Convention, ne lui laissait présager rien de bon pour lui personnellement. Il savait qu'il avait assez amassé de charbons ardents sur sa tête, pour avoir de solides raisons de craindre des coups qu'il ne saurait parer. Les prisons regorgeaient de gens *soupçonnés* de royalisme, tandis qu'il était encore libre après avoir en pleine assemblée professé les principes les plus ennemis de la Révolution, et avoir ridiculisé la Convention elle-même. Quel respect son nom, ses vertus privées, son noble caractère avaient-ils donc inspiré, disons

même imposé, pour qu'on l'ait laissé survivre aux combats qu'il avait soutenus pour l'Académie?

Il en est ainsi de l'étonnement qu'on éprouve, après le passage d'une trombe, à la vue des débris amoncelés et épars sur sa route, de retrouver çà et là droits et intacts de ces beaux arbres dont les branches touffues donnaient à l'ouragan plus de prise que ceux qu'il a renversés.

La destruction de l'Académie une fois consommée, Cassini en prit son parti. Il avait plus de temps pour les nombreuses occupations qu'il s'était imposées. Il ne faisait plus de mémoires scientifiques pour être lus ; mais il en écrivait pour des temps meilleurs, et n'en était que plus assidu aux observations. Il ne cessa de travailler au grand ouvrage, entrepris depuis des années, et auquel ses observations journalières ajoutaient d'intéressantes pages.

Il fallait qu'il aimât passionnément la science pour n'en plus faire que pour elle-même et par goût, sans aucun motif d'émulation ou de gloire. Il aurait pu se croire désormais ignoré, et ne faisant ombrage à personne; mais nous allons voir que, malgré sa profonde retraite et le silence momentané de ses ennemis, ceux-ci n'en préparaient que mieux leurs moyens de persécution.

Sa nomination au poste de vice-secrétaire de l'Académie nous a comme obligé d'empiéter sur les dates, et de passer de 1792 à l'année suivante pour raconter

ce qui avait trait à sa fermeté dans l'affaire de la supression de l'Académie. Il nous faut donc reprendre les événements à la fin du mois d'août 1792.

Un des premiers moyens mis en œuvre par les ennemis de Cassini, était de le dénoncer encore une fois comme ayant des armes de guerre dans l'Observatoire : *mentez, mentez, disait un trop célèbre philosophe, il en restera toujours quelque chose.*

La première visite armée à l'Observatoire n'avait eu pour résultat qu'une ridicule bouffonnerie, l'ovation d'un boulet servant de poids à un tourne-broche, glorieux trophée de l'expédition de 1789. Mais en 1792 la révolution ayant marché, la science étant jugée inutile, le bon sens ayant baissé d'autant, un télescope placé sur l'Observatoire avait été pris ainsi que les lunettes pour des canons sur leurs affûts. La conspiration était flagrante, il fallait pourvoir par une nouvelle visite au salut de l'État. Les visiteurs révolutionnaires éprouvèrent donc encore une déception, en ne trouvant à l'Observatoire aucune preuve de cette prétendue conspiration. Mais la calomnie courait les rues ; et en temps d'anarchie le mensonge le plus stupide devient l'arme des méchants et une vérité pour la populace ameutée. Cette visite sans résultat n'était que le prélude des mesures qu'on voulait obtenir de la Convention.

Depuis longtemps le conventionnel Lakanal membre du comité d'instruction publique, travaillait

l'esprit des élèves de Cassini et les révolutionnait de son mieux. On les attirait dans les clubs, dans les sociétés populaires où ils apprenaient la morale du jour et *le plus saint des devoirs*. Lakanal se faisait instruire par eux du régime de l'Observatoire, de tout ce qui s'y passait, des opinions de Cassini et de ses relations ; le temple d'Uranie était livré à l'espionnage. On devait s'y attendre ; puisque toute la France était alors en suspicion.

Malheureusement pour les délateurs, Cassini leur donnait d'autant moins de prise, qu'il était parfaitement étranger à la politique, qu'il ne recevait à l'Observatoire que sa famille ou des savants étrangers mais rarement, surtout depuis la révolution. Du reste, une grande exactitude à ses devoirs, une administration réglée et scrupuleuse, un nom célèbre et respecté, des services nombreux rendus aux habitants du faubourg, à son district et à toutes les infortunes qui avaient eu recours à lui, tout cela rendait embarrassante la manière dont on s'y prendrait pour achever de briser sa noble carrière, en l'arrachant à l'Observatoire illustré par quatre Cassini et par trois Maraldi leurs parents.

Un jour il se présenta à l'Observatoire un personnage inconnu à Cassini, et qui, sans s'être fait annoncer, était entré dans les cabinets. Étonné d'une visite si inattendue, le Directeur crut encore à un nouveau piége, et sans mot dire il continua ses observations.

L'inconnu, qui n'était venu qu'avec les intentions les plus honnêtes, les plus bienveillantes, et qui avait su échapper aux argus du désordre en allant tout droit au Directeur qu'il désirait y trouver seul, se rassura lui-même et chercha à lier conversation avec Cassini : « *Monsieur*, lui dit-il, *vous êtes ici bien tranquille, et ne vous doutez pas de ce qui se passe et de ce qu'on médite contre vous. Croyez-moi, prenez garde à vous ; vous avez affaire à des ingrats...* »

Ces révélations charitables furent interrompues par un domestique qui vint dire au Directeur que quelqu'un le demandait. Cassini revint bientôt après, mais le visiteur anonyme ayant disparu pendant sa courte absence, il ne le trouva plus. L'honnête inconnu avait sans doute assisté comme curieux à quelque conciliabule où les élèves de l'Observatoire avaient fait connaître leurs dispositions hostiles contre leur excellent maître, et avaient excité l'indignation des personnes présentes qui connaissaient les bontés du Directeur à leur égard. La pusillanimité des honnêtes gens dans ces temps fâcheux donnait un libre cours au crime ; ils se contentaient, comme le Monsieur en question, d'informer secrètement les intéressés des complots tramés contre eux.

Lorsque l'immoralité d'un gouvernement va jusqu'à faire un mérite à un fils de dénoncer son père, aux domestiques leurs maîtres, à des protégés leurs bienfaiteurs, peut-il y avoir la moindre sécurité pour

la vertu? — Une âme pusillanime aurait fui devant le danger dont elle eût été prévenue. Cassini attendit de pied ferme le résultat de l'avertissement qu'il avait reçu.

Quelques jours s'étaient à peine écoulés qu'un des élèves de l'Observatoire, le nommé Perny, au sortir d'un club et d'un banquet dit patriotique, rentra au milieu de la nuit à l'Observatoire, pouvant à peine se soutenir, frappant de son épée à toutes les portes en disant : *qu'il voulait tuer cet aristocrate de Cassini.* Tout le monde fut bientôt pied, et ce ne fut qu'à grand'peine qu'on parvint à le désarmer et à l'enfermer dans sa chambre.

Le Directeur, sans s'émouvoir d'une scène qui pouvait être tragique, et s'en remettant à la divine Providence au sujet des menaces de ce furieux, ou de tout ce qui pourrait ultérieurement lui arriver de fâcheux, continua pendant cette nuit les observations qu'il avait commencées à la place de ses élèves, dont la Révolution faisait des perturbateurs au lieu d'en faire des astronomes.

Cette honteuse esclandre fit le lendemain le bruit du quartier. A cette occasion Cassini apprit sur la conduite et les intrigues de ses élèves les détails qu'il n'avait sus que très-succinctement du visiteur inconnu. L'indignation publique excitée contre l'ingratitude de ces jeunes gens porta sans doute le coupable à réfléchir sur les conséquences de sa mauvaise action;

car il écrivit, peu de jours après, au Directeur une lettre d'excuses, le priant de lui pardonner ses torts.

La réussite de leur projet n'était qu'une affaire de temps. Les esprits, la Convention elle-même, n'étaient point encore disposés l'une à frapper, les autres à applaudir aux coups qui devaient atteindre Cassini. Perny, aveuglé par une orgie, avait devancé le moment ; il ne le comprit que quand les fumées du vin se furent dissipées, et de là la lettre hypocrite par laquelle il trompa la bonne foi et la bonté de son maître. Peut-être même avait-il reçu de Lakanal, protecteur-né des élèves insoumis, le conseil d'écrire en ce sens, pour inspirer plus de sécurité au Directeur ; afin que celui-ci fût moins en garde contre les menées secrètes dont lui, Lakanal, était l'âme et l'agent le plus acharné. Nous allons dire dans le chapitre suivant pourquoi il s'était emparé de l'esprit de ces coupables jeunes gens.

CHAPITRE XIX.

—

Raisons de la conduite de Lakanal. — Ses projets. — Décret qui supprime le Directeur pour en nommer quatre. — Nouvelles menaces de Perny à son bienfaiteur. — Cassini donne sa démission. — Étonnement de l'abbé Grégoire.—Réponse de Cassini. — Anecdote curieuse à l'occasion d'une éclipse. — Déception de Grégoire et d'Arbogaste. — Grégoire et Cassini.—Billet de Grégoire à l'ex-Directeur.—Lettre du même au même. — Réflexions sur cette lettre.

Lakanal, ennemi de toute supériorité (ce qui lui était commun avec les purs anarchistes de l'époque), avait rêvé l'expulsion du Directeur de l'Observatoire, afin d'avoir ensuite la haute-main sur les jeunes gens qu'il y aurait installés. Le Comité d'instruction dont il faisait partie et la Convention, qu'un reste de pudeur retenait encore, n'allaient pas assez vite à son gré. Il conçut l'idée de diriger les élèves dans une suite de procédés d'insubordination, d'offenses et d'injures telles que Cassini, de guerre las, céderait la place et abandonnerait l'Observatoire.

Enfin, pour atteindre plus tôt son but, il proposa à la Convention son projet de faire régner l'égalité entre les employés de l'Observatoire; c'était selon lui

républicaniser cet établissement. Il obtint un décret qui assimilait les élèves à leur maître ; qui diminuait de moitié le traitement de celui-ci, et augmentait du double celui des élèves. — Ne fallait-il pas que cette noble conception fût, comme toutes celles de la Révolution, marquée du sceau de la bêtise et du ridicule?

Ainsi voilà quatre jeunes gens, encore bien neufs dans la science de l'astronomie, encore incapables de faire seuls des observations ou des calculs tant soit peu difficiles, déclarés, de par la Convention et Lakanal, capables, savants, et pouvant se passer de maîtres.

« Un Directeur de l'Observatoire passait sans doute pour un personnage pour le moins aussi aristocrate, aussi épouvantable que le sultan de Constantinople ou que celui de Maroc. On trouva bien plus raisonnable, bien plus *constitutionnel*, bien plus démocratique, d'effacer toute ligne de démarcation entre le maître et l'écolier, entre le savant et l'ignorant.

« Par la vertu d'un décret, les élèves doivent se trouver aussi capables que leur maître. L'autorité de la loi va suppléer en vingt-quatre heures à tout ce qui peut leur manquer d'étude, d'expérience et de talents. »

Osez donc, historiens sans véracité, nous vanter le savoir-faire de cette Convention qui n'avait que le génie du mal et de la désorganisation. On n'avait eu

garde de donner pour collègues au Directeur de ses anciens confrères, des membres de l'Académie versés dans la science; c'eût été l'y attacher davantage, et aller contre le but qu'on s'était proposé. Il fallait que la mesure fût aussi déraisonnable et aussi insensée que possible, et qu'elle mît le Directeur dans l'alternative ou de se manquer à lui-même, ou de se retirer. Donner pour collègues à un membre distingué de l'ancienne Académie des sciences, qui avait fait depuis vingt-cinq ans ses preuves, ses propres élèves encore incapables, c'était tout à la fois un trait d'ineptie et de plate méchanceté. En tout cas, c'était un moyen certain de forcer Cassini ou à se soumettre à ceux qui lui devaient tout, ou à quitter l'Observatoire, moins l'odieux d'une expulsion par la force.

En homme de cœur, Cassini eut bientôt fait son choix. Mais, comme, au gré de ses nouveaux collègues, il ne sortait point assez vite, le citoyen Perny, que nous venons de voir si hypocritement humble à demander son pardon, se chargea d'accélérer le départ de son bienfaiteur. Il chercha à le rencontrer, et lui montrant audacieusement son poing, il lui dit : que *s'il tardait de se retirer, il ne périrait que par sa main.*

La démission du Directeur de l'Observatoire était déjà écrite; il n'attendait qu'une occasion de la remettre en main à quelqu'autre membre du Comité que Lakanal; et pendant ce temps il se pourvoyait

d'un logement en ville, afin d'être en mesure aussitôt qu'il aurait fait connaître sa détermination.

Sur ces entrefaites vinrent à l'Observatoire, le 6 septembre 1793, pour voir l'éclipse de soleil, le fameux Grégoire et Arbogaste, tous deux membres du Comité d'instruction publique, et grands faiseurs en révolution. Cassini, prévenu de cette visite, tenait toute prête sa démission. L'abbé Grégoire étant entré dans les cabinets, le Directeur le mena dans son appartement et lui remit sa démission en le priant d'en prendre connaissance et de la remettre au Comité. Le conventionnel feignant d'être étonné : — Quoi ! dit-il, votre démission ! — « Oui, *Monsieur*, répondit Cassini ; cela ne peut ni ne doit être autrement ; à ma place vous en feriez autant. Je conviens, ajouta-t-il, qu'il doit être ennuyeux pour certaines personnes de voir depuis plus de cent vingt ans des Cassini, et toujours des Cassini à l'Observatoire. Il est temps qu'ils fassent place à d'autres ; et le Comité a trouvé un moyen très-adroit de se débarrasser d'eux en faisant rendre à la Convention le décret du 30 août, qui sans doute lui fera autant d'honneur à elle que de profit à l'astronomie... »

Ce discours ironique et une conversation analogue qui dura plus d'une heure ne laissèrent pas que d'embarrasser un peu le représentant, qui sentait tout le ridicule du fameux décret, dont il prévoyait les tristes effets pour la science. Le hasard permit qu'à l'instant

même les deux députés en eussent la preuve. Voici comment :

Les ci-devant élèves de Cassini, devenus ses collègues de par le fameux décret, pressés de jouir des droits de l'égalité, avaient invité, à son insu, ces deux membres du Comité, ainsi que beaucoup d'autres spectateurs, à venir voir l'éclipse, et à être en même temps témoins de leur capacité et de leur triomphe. Le Directeur, ayant cessé toute fonction aussitôt que le décret lui fut notifié, et se doutant du plaisant résultat de l'observation dirigée par l'inexpérience, eut la petite malice de s'esquiver à temps, laissant ainsi le théâtre libre aux *Elèves-Directeurs*.

Ceux-ci, un peu troublés de se voir ainsi abandonnés à eux-mêmes, gênés d'ailleurs dans leurs opérations par une foule importune de curieux, que leur orgeuil autant que leur imprudence avaient convoqués, firent l'observation tout de travers, et manquèrent même les circonstances essentielles de la fin de l'éclipse. Les représentants, témoins d'un semblable début, furieux de leur déconvenue, en firent leurs remarques à Cassini, qui se contenta de leur répondre en souriant : « Convenez, messieurs, que, malgré tous les décrets possibles, le vieux proverbe aura toujours raison, *apprenti n'est pas maître*.

Mais la maladresse des nouveaux astronomes ne fut pas la circonstance la plus piquante de cette autre *journée des dupes;* l'un des trois *Directeurs temporaires*

(comme les désignait le décret) ayant voulu, pendant l'opération, remontrer à son collègue, celui-ci s'en offensa; et, dans un épanchement de franchise peu commune, il dit à l'opérateur : *Ne fais donc pas tant l'important, car une cuisinière, en peu de temps, en saurait faire autant que nous.* Ce joli propos, recueilli par un grand nombre d'assistants, jeta une grande défaveur sur les astronomes improvisés par la Convention. Un des deux représentants put l'entendre et dut en être fort édifié, mais non sans doute satisfait.

Le représentant Grégoire, honteux de ce qui venait de se passer, et probablement aussi d'avoir un peu trempé dans la conception du nouveau régime de l'Observatoire, crut devoir assurer à l'ancien Directeur qu'il était étranger à ce qui avait provoqué le décret.

Il y avait du vrai et quelque franchise dans le dire du citoyen Grégoire. Cassini en avait déjà un pressentiment d'après sa conversation; sachant d'ailleurs qu'en plusieurs occasions, où il s'était agi de l'intérêt des sciences dans le Comité, Grégoire s'était constamment prononcé en leur faveur, et qu'il avait même pris plusieurs fois la défense de l'ex-Directeur qu'il honorait particulièrement. Grégoire avait en outre fait l'éloge des établissements que Cassini avait fondés avec tant de zèle et de désintéressement à l'Observatoire.

Une autre circonstance permit de juger avec plus

de certitude des dispositions du représentant en question. Cassini lui avait écrit antérieurement pour l'informer, et par lui le Comité, des procédés intolérables de ses anciens élèves, surtout depuis sa démission, et pour lui demander que le Comité chargeât au plus tôt quelqu'un de procéder à l'inventaire, de recevoir ses comptes et lui donner décharge. Grégoire, sans attendre la réunion du Comité qui devait lui faire répondre officiellement, lui écrivit sur-le-champ le billet suivant : « Salut cordial au citoyen Cassini ; je le préviens que le Comité a nommé le citoyen Bouquier, pour prendre connaissance des faits sur lesquels il m'a écrit. Signé Grégoire, 18 du premier mois de l'an II de la République. »

Le premier octobre 1793, Grégoire se chargea encore de la réponse du Comité à la place du président absent. Cette pièce est trop curieuse pour être renvoyée à la fin, la voici :

« Citoyen,

« N'imputez point à négligence le retard involon-
« taire de cette réponse ; telle a été *l'immensité de mes*
« *affaires* que, depuis quinze jours, à peine ai-je eu
« le loisir de goûter un peu de sommeil. Peut-être
« savez-vous qu'en l'absence du citoyen Rhül, pré-
« sident de la Commission, je vous avais écrit, il y a
« quelques jours. Vous dire pourquoi *la lettre ne vous*
« *a point été remise*, serait un détail long et fastidieux ;
« voici en substance ma réponse.

« La Commission a appris avec peine que *votre*
« *santé et des arrangements particuliers, ne vous per-*
« *mettaient pas de rester à l'Observatoire,* je vous
« exprime ses regrets à cet égard.

« ..... C'est au *Directeur* nommé par les *Profes-*
« *seurs,* que doivent être remis les instruments et les
« livres de l'Observatoire. Il fera l'inventaire, recevra
« les comptes et vous donnera décharge.....

« Quant à votre déménagement, la Commission
« n'a pas cessé de croire que *les Professeurs s'honore-*
« *raient par des procédés honnêtes à votre égard.*

« Le nom de Cassini inspirera toujours de l'intérêt
« à ceux qui savent apprécier les sciences et les sa-
« vants. Signé GRÉGOIRE.

Le ton poli de cette lettre méritait une réponse de Cassini (1). Il la fit le jour même en termes propres à faire comprendre au représentant Grégoire, qu'il était sensible à sa politesse et à ce qu'il voulait bien lui dire de flatteur.

Sans vouloir épiloguer sur la lettre de Grégoire, nous appelons l'attention du lecteur sur les passages que nous avons soulignés à dessein. La honte du Comité était telle qu'il n'osa entamer la question des justes plaintes de Cassini, et qu'il lui fit exprimer ses regrets de le voir quitter l'Observatoire. Il éluda la question, ne pouvant y répondre, et ne voulant sans

(1) Voir aux pièces justificatives, nº 4.

doute pas le faire d'une manière juste et satisfaisante. La tartuferie révolutionnaire vint en aide à la Commission par la plus impertinente ironie et le plus impudent mensonge, lorsqu'elle lui dit : *Qu'elle a appris avec peine que sa santé et des arrangements particuliers, ne lui permettaient pas de rester à l'Observatoire.*

L'impudence de la majorité de la Commission ne s'en tint pas là; elle voulut encore mettre Cassini en demeure, ou de rester dans une position aussi impossible que compromettante pour son honneur et sa vie, ou d'avoir affaire aux nouveaux *Directeurs* et *Professeurs* pour la remise des instruments et rendre ses comptes. Mais il se respectait trop, pour lui céder sur ce point.

La lettre de Grégoire est évidemment l'expression des pensées contradictoires qui s'étaient agitées dans le Comité, les unes pour, les autres en majorité contre Cassini. Mais la rédaction en appartient à Grégoire qui a su, avec beaucoup de tact, y entremêler ses phrases qui ont seules un certain cachet de savoir-vivre. Le chapitre suivant nous prouvera que ni Lakanal ni les nouveaux professeurs ne connaissaient les bienséances.

CHAPITRE XX.

—

Billet insolent de Perny à Cassini. — Lettre de Lakanal à l'ex-Directeur.— Réponse de celui-ci. — Cassini sort de l'Observatoire. — Son entretien avec Lakanal.— Celui-ci feint de trouver justes ses observations.— Opinion émise par M. de Lalande sur Lakanal à propos de l'entretien. — Intention évidente de Lakanal de compromettre Cassini. — Celui-ci s'en aperçoit à temps. — Projet des traîtres manqué.

Les nouveaux maîtres de l'Observatoire n'avaient pas éprouvé moins de confusion que les députés de désappointement. Ils ne tardèrent pas à s'en venger sur leur ancien Directeur, auquel ils attribuaient leur échouement, plutôt qu'à leur inexpérience ou à leur ignorance. Le doute et l'impartialité ne sont le partage ni du sot ni du méchant. Ils se réunirent donc pour lui écrire en commun le plus insolent billet qui fut jamais (1), pour prouver vraisemblablement à la Commission, combien elle était fondée *à croire que les Professeurs s'honoreraient par des procédés honnêtes envers leur ancien maître.*

Six jours après, Lakanal adressait à l'ex-Directeur

(1) Voir pièces justificatives, nº 5.

le billet doux suivant : « Je déclare à M. Cassini, « qu'en ma qualité de Représentant du peuple, « chargé par la Commission d'instruction publique « de surveiller l'exécution de son règlement de l'Ob- « servatoire, je poursuivrai ledit M. Cassini par les « voies de droit, s'il se commet par ses ordres ou « par sa faute la plus légère dilapidation dans cet « établissement national. 28 septembre 1793, signé « le républicain Lakanal. »

Les honnêtes *Professeurs* lui signifiaient d'avoir à vider les lieux dans la huitaine, sous peine d'y être contraint. Mais, plus pressé que ses semblables, le citoyen Perny, élu Directeur, n'attendit pas la huitaine octroyée par eux à leur bienfaiteur, il fit à Cassini une nouvelle sommation plus pressante et non moins impertinente que la première (1).

Ces hommes pervers se rendaient évidemment justice sans qu'ils s'en doutassent. L'honneur, la science, les sentiments généreux n'avaient plus que faire à l'Observatoire ; les plus mauvaises passions y avaient été inaugurées par décret, et y régnaient avec l'anarchie.

Lakanal connaissait trop la noble fierté de Cassini, pour avoir prétendu, par sa lettre de menaces, faire autre chose qu'une insulte gratuite, petite satisfaction à l'usage des révolutionnaires de son espèce. Quant

(1) Voir pièces justificatives, nº 6.

à l'intimidation, le caractère de Cassini, n'y était point accessible; nous en donnons pour preuve la réponse suivante à l'insolent factum de Lakanal, tout en lui donnant une leçon de politesse.

« J'ai l'honneur d'inviter le citoyen Lakanal, *en sa* « *qualité de Représentant du peuple, etc., etc.....* à « venir reconnaître lui-même la grande dévastation « qui lui a été dénoncée, sans doute, ainsi qu'au « juge de paix, etc., etc..... Signé le républicain « Cassini.

Ce n'est pas là le langage d'un homme peureux, tant s'en faut. Mais Cassini se respectait trop lui-même, pour donner à de tels personnages le moindre motif de prolonger une correspondance, et une polémique où le mauvais ton le disputait à la mauvaise foi de ses persécuteurs. Il avait d'ailleurs pris ses mesures à l'avance, et son déménagement était effectué. L'heure était sonnée pour lui, de quitter l'Observatoire; il en sortit le 3 octobre 1793, pour n'y plus rentrer.

Avant d'entrer dans quelques détails personnels aux élèves de Cassini, il est certaines circonstances qui ont accompagné et suivi sa sortie de l'Observatoire, et que nous préférons l'entendre lui-même nous racouter.

« Ayant appris que Lakanal était à l'Observatoire chez Perny..., j'allai le trouver. Nous eûmes un en-

tretien particulier assez long, dans lequel il me témoigna ses regrets et ceux du Comité d'instruction publique, par rapport à ma retraite. Je lui répétai les motifs déjà donnés par moi au Comité. Croyant ensuite pouvoir m'ouvrir avec quelque confiance à Lakanal, en le prévenant que *c'était dans l'intimité* que j'allais lui parler, je me permis de lui faire quelques réflexions sur le décret qu'il avait fait rendre..... Je lui dis franchement que je ne croyais pas mes ci-devant élèves assez instruits pour se trouver à la tête du premier Observatoire de l'Europe;..... qu'en décrétant l'égalité de droits entre les astronomes de l'Observatoire, il eût fallu y réunir l'égalité de talents, et en conséquence appeler aux quatre places les quatre plus habiles astronomes de France, soit au concours, soit à la nomination des savants réunis.

« Lakanal me dit positivement *que cette idée germerait dans sa tête*, et me répéta par deux fois, qu'il était bien fâché de n'avoir pas eu plus tôt cette conversation avec moi. Il me quitta en m'assurant qu'il s'emploierait à me faire obtenir une retraite honorable, ainsi qu'il l'avait fait pour le citoyen Bernardin de Saint-Pierre, ex-Directeur du Jardin-des-Plantes. »

Cassini sortit de cet entretien avec Lakanal intimement persuadé de ses bonnes dispositions à son égard. Il attendit dans une parfaite sécurité l'effet de ses promesses, la réponse du Comité d'instruction

publique sur sa démission et sur les demandes qu'il lui avait adressées.

On vient de lire la réponse du Comité faite par Grégoire à Cassini. Mais quant aux promesses de Lakanal, comme elles n'étaient pas en rapport avec ses dispositions, et qu'il n'avait jamais eu l'intention de les remplir, il n'en fut plus question. Cassini avait oublié qu'après la conduite de Lakanal avec ses élèves, il ne pouvait jouer avec lui que le rôle de dupe. Sa confiance, sa bonne foi, sa franchise, nous dirions presque sa simplicité, furent en défaut dans cette circonstance. Il n'y a que les honnêtes gens qui soient à ce point le jouet des intrigants de révolution.

On ne sait dans quel but M. de Lalande écrivait dans sa bibliographie astronomique, pour 1795, page 755, « que le 14 novembre 1794, le représentant Lakanal lui aurait annoncé le projet qu'il avait de rétablir à l'Observatoire le citoyen Cassini, qu'on en avait exclus, et *d'en éloigner les intrigants et les usurpateurs.* » Était-ce à dessein de réhabiliter le citoyen Lakanal dans l'opinion des honnêtes gens, que M. de Lalande lui prêtait cette intention réparatrice? Ou bien, si le fait est vrai, Lakanal aurait-il eu tellement à se plaindre des fameux *professeurs* qu'il avait caressés, choyés, protégés, déroutés et pervertis, qu'il ait songé sérieusement et pour son propre honneur à une restauration que les circonstances rendaient déjà probables à cette époque?

Nous n'avons point assez de motifs pour ajouter foi au récit de M. de Lalande; et nous en avons trop pour ne pas révoquer en doute un acte de justice tardive de la part d'un homme qui, sans égard pour sa position de Représentant, s'était mis à la tête des élèves révoltés, les avait stylés, guidés, stimulés dans leurs déplorables écarts; qui les avait détournés d'une honorable carrière pour les lancer dans les excès révolutionnaires, qui les avait dressés à l'espionnage et à la délation, qui enfin, pour couronner la série de ses détestables œuvres, avait désorganisé l'Observatoire par l'expulsion d'un Cassini, pour y mettre ceux que M. de Lalande qualifie du nom *d'intrigants et d'usurpateurs*.

Cependant, bien que nous ayons pour notre manière de voir toutes les preuves de notre côté, d'autant plus que Lakanal n'a rien entrepris pour réparer le mal qu'il avait causé, nous ne nierons pas qu'il se soit reproché l'abus qu'il avait fait de son pouvoir, lorsqu'il en vit bientôt les déplorables effets.

Lakanal, de concert avec les nouveaux *professeurs*, semblait avoir combiné les moyens d'engager la responsabilité de Cassini, et de le compromettre de manière à faire peser sur lui dans un temps donné une grave responsabilité. Jusqu'à ce qu'il eût rendu ses comptes, et que l'inventaire eût été fait, le soin de tout ce que renfermait l'Observatoire incombait

au Directeur seul auquel cela avait été confié par l'État. Il était donc nécessaire à sa sûreté qu'il restât dans le bâtiment jusqu'à ce que sa position eût été régularisée; ce qui aurait dû être fait le 3 octobre 1793, jour de sa sortie. Or, nous avons vu avec quelle impudente persistance Lakanal, par ses menaces et ses intrigues, et les prétendus *professeurs* par leurs sommations et leurs injures, avaient hâté, autant qu'ils l'avaient pu, la sortie de l'ancien Directeur. De sorte qu'étant les maîtres de l'intérieur de l'Observatoire, et s'étant déjà emparés des cabinets dès avant que Cassini eût effectué son déménagement, jusqu'à s'y enfermer et lui en interdire l'entrée, ils pouvaient impunément, vu leur méchanceté, se porter à des excès, commettre des dégats importants, dont on n'aurait pas manqué de demander compte à Cassini; d'ailleurs qui que ce fût, eût été loin d'imaginer par quels indignes procédés on l'avait forcé d'abandonner les lieux, et on l'eût infailliblement accusé ou de négligence ou de faiblesse, et par conséquent à la réparation du tort causé à l'État.

La brutale lettre du représentant Lakanal évidemment calculée avec les moyens de ses protégés, avait nécessairement dévoilé à Cassini un projet atroce, une intrigue d'une déloyauté peu commune. Heureusement il s'en aperçut à temps pour éluder le danger et y échapper. Il courut aussitôt trouver les membres du Comité civil de la section de l'Observatoire,

requérant leur ministère pour visiter les lieux en même temps qu'il les quittait, faire l'inventaire général, et lui donner décharge. Les membres du Comité civil étant convenus de se rendre le lendemain à l'Observatoire, Cassini voulut bien en prévenir le fameux Perny, directeur élu pour le trimestre courant, par le billet suivant : « Le citoyen Cassini ayant terminé son déménagement, est prêt à céder les lieux aux astronomes de l'Observatoire. Il aurait dès l'instant remis les clefs des logements, si la plainte qui a été faite devant le juge de paix, et la lettre du citoyen Lakanal qui le traite de dilapidateur de l'Observatoire, ne l'obligeait à requérir la présence d'un commissaire civil, pour reconnaître l'état des lieux et constater qu'il n'y a point de *dilapidation*.

« Les commissaires civils se rendront demain, vendredi, à quatre heures du soir, à l'Observatoire. Le citoyen Cassini remettra les clefs et les lieux en leur présence. *Il ne tient qu'à ces messieurs les astronomes d'effectuer également la remise des instruments* et des livres d'après les procès-verbaux qui ont été dressés. Paris, 3 octobre 1793. » (1).

(1) Nous avons souligné la dernière phrase du billet de Cassini à Perny, parce qu'elle est la preuve de ce que nous venons de dire au sujet de la fermeture des cabinets qui renfermaient les instruments d'observation, et dont les nouveaux *maîtres* s'étaient déjà emparés à l'exclusion de leur ancien directeur. Cassini aurait pu dire : « D'après la loi je réponds encore de tout, même des objets que vous tenez sous clef; ce sera donc à vous et non à moi à représenter aux commissaires civils

Perny, voyant ses mauvais desseins déjoués par cette démarche qui mettait à couvert la responsabilité de son bienfaiteur et maître, voulut empêcher l'action du comité civil, en déclinant sa compétence, attendu, disait-il, que l'article 5 du titre premier du nouveau règlement de l'Observatoire, mettait cet établissement sous la surveillance du Conseil exécutif provisoire. — Le Comité civil craignant d'outrepasser ses pouvoirs, attendit un nouvel informé sur sa compétence. Cassini, sans perdre un instant, et plus convaincu que jamais de ce qui se tramait contre lui, alla requérir, aux termes du prétendu règlement nouveau, l'intervention du Conseil exécutif. Là, il découvrit le mensonge et l'infernal dessein de Perny. On répondit à Cassini que le fameux règlement, n'étant ni parvenu à la connaissance du Conseil exécutif, ni approuvé de lui, n'avait aucune valeur, et que c'était au Comité civil à fonctionner à l'Observatoire à la demande du requérant. — En conséquence de cette décision, le Comité civil se rendit à l'Observatoire le jour et à l'heure qu'il avait fixés, et dressa procès-verbal de la visite des lieux (1).

L'ancien Directeur venait donc d'échapper providentiellement à un guet-à-pens bien digne des hommes pervers qui l'avaient dressé. Ils eurent la

les instrumens et les anciens procès-verbaux dans lesquels ils sont compris comme m'ayant été donnés en garde. »

(1) Voir ce procès-verbal aux pièces justificatives, nº 7.

honte d'avoir manqué leur coup, et attendirent une autre occasion d'assouvir leur criminelle haine. Nous les retrouverons bientôt toujours plus hostiles à l'homme qui les avait comblés, vérifiant ainsi en eux ces paroles de l'Esprit-Saint : *La sagesse n'entrera pas dans l'âme du méchant, et ne fera pas sa demeure dans un corps voué à l'iniquité.*

CHAPITRE XXI.

—

Parallèle de la conduite des élèves de l'Observatoire avec celle de Cassini envers eux. — Lettre de Ruelle à son bienfaiteur. — Belle réponse de Cassini. — Sa bienfaisance envers le quatrieme élève tombé dans le malheur. — Réponse aux personnes qui reprochaient au Directeur d'avoir donné trop tôt sa démission. — Patience dont il a fait preuve. — Il publie le résultat de ses derniers travaux.

Le rôle indigne que jouèrent les élèves de cet homme non moins célèbre par la vertu que par le nom et le savoir, nous fait un devoir comme historien de donner raison de la manière peu flatteuse dont nous parlons d'eux dans cette histoire. Le temps est venu de rendre à chacun la justice qui lui est due. Il n'est pas impossible que certaines personnes se soient demandé : comment le Directeur de l'Observatoire

avait-il fait choix de quatre élèves ayant tous de si mauvais sentiments? Quelques mots de biographie que nous emprunterons aux notes de Cassini sur chacun d'eux, le résumé des circonstances où ils se sont trouvés, et des influences révolutionnaires d'alors répondront à la question. De cet exposé, nous ne craignons pas de l'affirmer, résultera le contraste frappant du bon cœur, du généreux dévouement du maître avec l'ingratitude de ses élèves.

L'abbé Nouet, premier élève, était moine. L'abbé de Morimond, voulant établir dans son monastère un pensionnat de jeunes gentilshommes pauvres, pour les y élever gratuitement dans les sciences, avait envoyé l'abbé Nouet à Cassini, le priant de l'instruire dans la pratique de l'astronomie. Celui-ci l'accueillit avec empressement. Ses dispositions de l'élève à l'étude des sciences disposèrent Cassini à s'attacher à lui, et l'abbé Nouet semblait payer de retour son excellent maître. Le supérieur du religieux l'ayant fait redemander, et celui-ci désirant rester à l'Observatoire, Cassini se laissa fléchir, et obtint par le crédit du ministre, M. de Breteuil, que non-seulement l'abbé Nouet resterait à l'Observatoire, mais encore que son couvent lui ferait une petite pension.

« Nouet (1) était très-doux, très-honnête, bon travailleur; il devint mon ami plutôt que mon élève. »

(1) Extrait des notes de M. de Cassini.

Je lui fis avoir le titre d'aumônier de l'Observatoire; je lui donnai la première place dans l'établissement ; et pendant les huit premières années nous n'eûmes qu'à nous louer l'un de l'autre.

« Tout allait le mieux du monde jusqu'à un certain jour où dom Nouet, que je croyais bonnement fort éloigné des idées révolutionnaires de ses collègues, vint me trouver, et me demander *mon agrément à son mariage avec sa domestique.* Je m'attendais si peu à une telle nouvelle, j'en fus si étourdi et blessé, que, vu mon silence et ma stupéfaction, il eût pu croire un instant que je consentais à un tel scandale. Mais, dans mon indignation, je lui dis les choses les plus fortes, les plus humiliantes, lui rappelant ce que j'avais fait pour lui, et lui reprochant son ingratitude qui me faisait rougir d'avoir si mal placé mes bontés... Je sortis en lui tournant le dos, et désormais je gardai vis-à-vis de lui un ton très-froid. Je ne lui parlai plus que de ce qui avait rapport à ses fonctions. Il en conçut une si grande honte, un dépit si profond, qu'il prit le parti de se liguer contre moi. Au reste l'homme était foncièrement bon, et je suis persuadé qu'il n'a agi contre moi qu'à regret. »

Nous imiterons la bienveillante charité de Cassini envers le malheureux Nouet. Son caractère doux, faible, pusillanime, le prédisposait à un entraînement que la vie du cloître lui eût fait éviter. Cassini dut se reprocher d'avoir, en quelque sorte, été la cause

involontaire d'un si déplorable égarement. Sa bonté, son amour de la science l'avaient mal servi, et encore plus mal inspiré, lorsqu'il retint ce religieux malgré que son abbé le réclamât. S'il y eut faute du Directeur en cette circonstance, il l'expia cruellement par ce qu'il dut souffrir, dans son honneur et sa religion, d'avoir près de lui, dans une position scandaleuse et dans des sentiments ennemis, l'homme de son intimité.

Perny, second élève, était très-jeune quand M. Jaurat le présenta et le recommanda au Directeur de l'Observatoire. Son caractère léger, une tête très-vive exigeaient de son maître une surveillance plus assidue. « Fort glorieux d'être soi-disant fils d'un petit officier de fortune, comme on disait alors, il penchait vers l'indépendance. On comprend déjà qu'avec de telles inclinations il avait dû un des premiers embrasser les principes de désordre révolutionnaire, et aller plus loin que d'autres dans les folies du temps. C'est en effet Perny que nous voyons le premier abandonner ses occupations à l'Observatoire, aller perdre son temps dans les clubs, se livrer à d'avilissantes orgies, et se porter envers Cassini, son maître et son bienfaiteur, aux plus coupables outrages.

Il est rare qu'un caractère vif n'ait pas un fond de bonté. Au lieu de ce tempérament, c'était dans Perny une profonde dissimulation jusqu'au moment où il croyait pouvoir impunément s'en affranchir, et

s'abandonner à la fougue de ses passions perverses; nous en avons pour preuve sa lettre où il implore le pardon de son extravagante insulte, et sa persévérance à fréquenter les clubs, sachant à quel crime l'avaient entraîné ces écoles de tous les vices. Cassini va lui-même achever le portrait de Perny.

« Je ne l'avais jamais grondé ni sermoné qu'une ou deux fois à l'occasion d'un goût fâcheux qu'il avait pour la loterie, et dont ses camarades m'avaient prévenu dans son intérêt. Il perdait beaucoup de temps à des calculs, à des combinaisons auxquelles il attachait une puissance de divination des bons numéros, et mettait au jeu tous ses appointements. Je lui parlai à ce sujet comme un père, comme un ami, et ce que j'ajoutai de plus fort, ce fut de lui défendre comme son supérieur, de s'occuper dans les cabinets d'autres calculs que des calculs astronomiques.

Perny me parut recevoir très-docilement la réprimande; et nous n'eûmes jamais la moindre altercation jusqu'au jour où il voulut me tuer, sans autre raison que, parce que j'étais selon lui un *aristocrate*. Quand, par la suite, il me menaça encore de *périr de sa main*, c'était par la crainte de me voir remis à ma place de Directeur. »

Ainsi Perny était jeune, orgueilleux, dissimulé et joueur. C'était beaucoup trop pour un jeune homme qui n'avait de frein que les avis bienveillants de son Directeur, et à une époque, où, pour se conserver

honnête, il ne fallait pas moins qu'une bonne éducation, et un grand fond de vertu. Mais quand on pense que c'était là l'homme que le trop fameux Lakanal avait, dans sa sagesse de conventionnel régicide, jugé digne de remplacer un Cassini, et de présider à la direction du premier Observatoire de l'Europe, le rouge vous monte au front, et l'on ne saurait se défendre d'un sentiment d'indignation en voyant la France si humiliée et l'Observatoire si ignominieusement profané. Trop heureux si dans le reste de sa vie Perny a racheté ses écarts de jeunesse, et s'il a regretté son ingratitude et ses criminels emportements.

« Le troisième élève, dit Cassini, était ce qu'on pouvait appeler mon enfant gâté. Déserteur d'un régiment de dragons, et poursuivi pour être traduit en conseil de guerre et jugé, Ruelle vint se réfugier dans l'Observatoire, où demeurait comme artiste un de ses parents horloger. Je le pris en pitié; je le cachai pendant plusieurs années, jusqu'à ce qu'on lui eût obtenu sa grâce. Je lui appris à calculer, à observer, à tenir les registres d'observations. Je lui donnai la place de troisième élève...

« Pour rendre sa position plus lucrative, je lui confiai le cours d'astronomie pratique. Je lui permis de publier sous son nom des cartes et des calendriers que j'avais dressés anciennement. »

Voilà donc Ruelle comblé de bien et d'amitié, à qui

son bienfaiteur avait sauvé la vie, qui, sans autre motif que l'excès de bonté dont on avait usé à son égard, est parti de là pour persécuter son Directeur, disons mieux, son père, d'une manière plus atroce que ses trois autres collègues.

Cependant le même Ruelle, dans un moment de réflexion trop rare, hélas! chez les jeunes gens livrés comme lui aux influences corruptrices des révolutions, et probablement pour quelqu'autre motif non avouable, et dont on va avoir plus bas l'explication, Ruelle, disons-nous, alla trouver son Directeur; mais ne pouvant lui parler, il laissa un billet ainsi conçu : « *Ruelle est venu pour avoir l'honneur de saluer M. de Cassini, et lui prouver par des explications sincères qu'il est toujours digne de ses bontés.* »

C'était pousser loin l'effronterie que d'oser se dire encore digne des bontés de Cassini, et ayant dans le cœur les plus noirs desseins, comme la suite le prouvera. Néanmoins l'ancien Directeur, toujours mu par les inspirations les plus généreuses, lui fit la remarquable réponse qu'on va lire.

« A M. Ruelle, mon ancien élève à l'Observatoire.

« Ne me faites, Monsieur, aucune explication, car je ne vous en demande pas. Vous n'êtes ni digne ni indigne de mes bontés, car je ne suis plus dans le cas d'avoir des bontés pour personne. J'ai eu jadis le bonheur de vous rendre service, même de vous sauver la vie. Vous passez pour avoir voulu attenter

à la mienne. Si cela est je vous plains et vous pardonne, l'opinion publique ne m'a déjà que trop vengé (1). Adieu, Monsieur : loin de vous faire des reproches, je serais presque tenté de vous remercier ; car c'est vous qui m'avez mis dans le cas de connaître ce bonheur, cette tranquillité, cette indépendance que procurent l'obscurité et la retraite, dont les charmes, à la vérité, ne peuvent être goûtés que par le petit nombre de ceux qui ont le cœur pur et l'âme sans remords. »

Le méchant qui ne change pas aussitôt ses mauvais instincts à la lecture de reproches si mesurés et si cléments, n'en devient que pire. Depuis le traître Judas c'est la conduite ordinaire des gens qui lui ressemblent.

Quand Cassini fut enlevé à sa famille et jeté en prison, Ruelle se fit recevoir membre du Comité révolutionnaire de sa section. On entendit quelqu'un faire une motion qui révolta tous les assistants. C'était Ruelle qui demandait qu'on envoyât son ancien maître au tribunal révolutionnaire, c'est-à-dire, à l'échafaud. Le Comité n'était heureusement composé que de gens du quartier de l'Observatoire, qui connaissaient particulièrement le respectable Directeur, et qui savaient la rumeur que la conduite de ses élèves envers lui avait occasionnée parmi le peuple du faubourg Saint-Jacques.

(1) Ruelle ni ses consorts n'osaient plus se montrer dans le faubourg Saint-Jacques.

Le président du Comité était un pauvre petit menuisier, qui, voisin de l'Observatoire, était parfaitement au fait de tout ce que Cassini avait fait pour ses ingrats élèves. Ce brave homme, indigné de la motion de Ruelle que d'ailleurs il était loin d'estimer, lui répondit sur un ton qui ne permet pas la réplique : *Qu'a fait le citoyen Cassini pour être traduit au tribunal? Est-ce pour t'avoir caché pendant que tu étais déserteur, et que les mouchards entouraient l'Observatoire pour te prendre et te faire sauter la cervelle?...*

Ruelle, qui ne s'attendait pas à une si dure apostrophe, en demeura tout interdit. Plus tard, pour se consoler peut-être de n'avoir pas réussi à envoyer à la mort son bienfaiteur, ce misérable ingrat se jeta dans la conspiration de Babœuf. Ayant eu l'adresse de se faire amnistier, et la tempête révolutionnaire ayant fait place à un meilleur ordre de choses, les frères et amis, gorgés eux-mêmes de places fort lucratives, lui en firent obtenir une de 6,000 francs d'appointements dans l'administration de la loterie.

A l'égard du quatrième élève, nous imiterons en partie le silence de Cassini sur son compte. La connaissance que nous avons de ses erreurs nous fait présumer qu'il les aura sans doute reconnues après la révolution. Quoiqu'il en soit, nous ne pouvons oublier que de V*** est le personnage qui, n'ayant pas eu part au partage des places entre les révolutionnaires, tomba dans un tel besoin, qu'il eut

recours à la générosité de Cassini qui lui fit, pendant bien des années, une pension alimentaire.

Lorsque Cassini fondait à l'Observatoire le cours continu d'observations, et obtenait du gouvernement de Louis XVI d'y admettre à son choix quatre élèves qu'il se chargeait d'instruire et de dresser aux observations, il ne pouvait se douter que son choix tomberait sur des sujets si indignes à tous égards. Moins encore devait-il craindre que celui auquel il aurait fait le plus de bien, serait le plus dénaturé, le plus pervers et le plus acharné à sa perte.

Sera-ce tempérer l'odieux de leur conduite si nous disons qu'avant la révolution, et jusqu'à ce qu'ils aient été entraînés dans les clubs et protégés par Lakanal, ces élèves vantaient unanimement les vertus et les bontés de leur Directeur? Ils disaient : qu'ils se trouvaient si bien et si heureux avec lui, qu'ils refuseraient une place quelconque plutôt que de le quitter. Ces jeunes gens sortaient, et avaient eu maintes occasions de faire connaître dans le quartier leurs sentiments généralement partagés par les habitants. Leur conduite postérieure n'en excita que plus vivement l'indignation publique, au point qu'ils n'osaient plus passer dans le faubourg Saint-Jacques sans être hués et bafoués. Ils ne sortaient plus que par la rue d'Enfer pour éviter ces témoignages du mépris public.

Des personnages marquants, mais, peu au courant

de ce que nous venons de raconter, avaient, pour un temps, attribué à une décision trop précipitée de Cassini sa démission de Directeur de l'Observatoire et surtout sa retraite. Il y en eut même qui, sachant une partie des procédés de ses élèves, lui donnaient le tort de n'avoir pas résisté à des mutins indisciplinés, et gardé son poste.

Il ne manque pas de gens qui sont toujours braves et téméraires pour le compte d'autrui, pourvu qu'ils ne risquent rien pour eux-mêmes. Il existe aussi, surtout depuis cinquante ans que nous sommes en révolution, une classe de censeurs toujours indulgents pour les coupables, mais sévères, rigides même pour les honnêtes gens qui, le plus souvent, n'ont d'autre tort que de ne pas se prêter d'assez bonne grâce à être les victimes. On se souvient du fameux rapport du célèbre Chabroud, surnommé *le Blanchisseur*, qui voulut prouver qu'il n'y avait de coupables que les égorgés et d'innocents que les égorgeurs. — Si, en temps de révolution, l'on devait s'étonner de quelque chose, ce ne devrait être que de voir la raison et la sagesse briller dans les actions des hommes et dans les lois. Oui, en temps de révolution, voir le mal partout et le bien nulle part; croire tout ce qui est incroyable, juger tout à contresens, prendre toujours le parti le moins sensé, c'est le moyen de ne pas se tromper.

On n'est révolutionnaire que par la folie; il n'y a

que l'absence de la raison qui ait pu donner lieu à l'excuse du crime et de tous les attentats, comme l'a fait ce conventionnel. Qui oserait l'imiter et partager avec lui le sobriquet que lui ont infligé l'histoire et la postérité? Nous demandons aux critiques de la conduite de Cassini, quelle dignité il y avait à ce qu'il luttât avec ses élèves? Qui pourrait affirmer qu'en pareil cas et dans des circonstances si extraordinaires, il aurait surmonté seulement le dégoût que doit éprouver un homme bien-né, à voir le cynisme révoltant de législateurs occupés à inoculer le désordre à toutes les classes de la société?

En attendant, disait-on, des temps meilleurs, Cassini aurait dû consentir à la *Direction temporaire.*— Mais y a-t-on réfléchi? Ne sait-on pas, ou feint-on d'ignorer que ceux qui avaient sollicité le décret qui supprimait un directeur unique pour en nommer *quatre temporaires,* s'y seraient pris autrement, s'ils n'avaient été convaincus qu'en assimilant le maître aux élèves, et le faisant descendre de son grade pendant neuf mois, pour en faire pendant ce temps l'écolier de ses écoliers, ils le forceraient ainsi à se retirer, faute de pouvoir l'humilier?

Ce qui nous surprend davantage, c'est que depuis les premiers écarts de ses élèves, Cassini ait usé d'une patience et d'une longanimité qui, eu égard à sa grandeur d'âme, ont dû lui coûter des efforts inouis, et une sorte de violence qui tirait son mérite du senti-

ment religieux. Et puis, l'étude n'est-elle pas un puissant remède contre bien des maux? Cassini n'avait pas interrompu un seul instant ses occupations. Il y avait plus d'un an que ses élèves négligeaient les leurs, et mettaient sa patience à une rude épreuve. Il fallait néanmoins qu'il n'y eût aucune lacune dans les observations. L'ineptie révolutionnaire ne pouvait le dispenser d'accomplir jusqu'au bout les engagements qu'il avait contractés envers le pays, jusqu'à ce que la force brutale de la révolution en eût décidé selon son bon plaisir.

Tant de tracasseries auraient suffi pour décourager une âme moins forte que celle de Cassini. Mais le sage sait se faire au dedans de lui-même une retraite contre les troubles du dehors et les agitations involontaires du dedans. Les païens s'étourdissaient par l'abus des plaisirs sensuels; les hommes sans foi se cherchent une diversion à leurs soucis dans les plus abjectes satisfactions; le chrétien seul s'élève et grandit dans l'adversité. Cassini, sans foi, eût brisé son vaisseau contre les redoutables écueils semés par la révolution sur sa route; sa carrière scientifique se fût terminée plus tôt. Mais le sentiment religieux, en le tenant à flot, le fit survivre à la tempête. Dans l'horrible désordre qui régnait alors partout, entouré des crimes de la populace ameutée, des sottises de la Convention, des poursuites acharnées de ses élèves, il trouva assez de sang-froid, non-seulement pour

composer quelques pièces de vers sur les circonstances où l'on vivait (1), mais encore pour publier les résultats d'observations de longue durée, dont il avait réuni les matériaux. C'est ainsi qu'on vit paraître, en même temps que son Mémoire sur sa nouvelle boussole, dont nous avons fait mention plus haut, la série d'un siècle d'observations météorologiques sur les mouvements du thermomètre.

Ce fut la dernière publication scientifique de Cassini. Après sa sortie de l'Observatoire, les belles lettres charmèrent quelques-uns de ses moments ; il consacra les autres à ses affaires, aux soins de sa famille, et surtout à l'éducation de son fils qu'il avait fait revenir depuis peu d'Italie. Ces loisirs bien que forcés, lui eussent été plus doux s'il eût aperçu à une certaine distance un avenir plus consolant pour ses enfants. Y avait-il alors un lendemain pour l'honnête homme, même le plus humble, le plus ignoré? A plus forte raison pour celui qui avait publiquement lutté contre l'anarchie et les principes de la démagogie; pour l'homme dont la célébrité européenne avait excité tant de basses jalousies? Pouvait-il se promettre un abri dans la tempête qui engloutissait journellement tant de vies chères à la France, confondues à de grands coupables et aux citoyens les plus inoffensifs ?

(1) Pièce intitulée les *Mœurs de Paris;* satyre mordante contre certaines défections.

La carrière de Cassini brisée par le décret de la Convention, faisait époque dans sa vie toute consacrée aux sciences; nous ne pouvions donc ni abréger ni interrompre le long récit des faits, des folies et des intrigues jalouses qui l'avaient enlevé à la direction de l'Observatoire. L'histoire impartiale devait à sa mémoire, au souvenir de ses ancêtres et à ses honorables descendants, le témoignage qu'il avait gardé intact et pur d'ambition comme de faiblesse, un nom qui est la gloire et le plus cher héritage d'une famille. Tant-pis pour les hommes que nous avons été obligé de citer aux assises de la postérité, comme d'injustes et d'insensés persécuteurs, comme des héros de dévergondage et d'ingratitude.

Ce que nous venons de raconter ne souffrait aucune interruption, nous n'aurions pas pu y placer à sa date l'enlèvement de la carte de France, bien qu'antérieure de quelques jours à la sortie du Directeur de l'Observatoire. Parmi les hauts faits de la Convention, celui-ci méritait bien son chapitre particulier.

CHAPITRE XXII.

—

Enlèvement de la *carte de France*. — Détails curieux. — Mauvaise foi de Fabre-d'Eglantine. — Nouveaux détails sur la propriété de la carte. — La Convention convaincue d'ignorance ou de vol. — Ingratitude de deux protégés des Cassini. — Trait de fermeté de Cassini IV. — Il publie un *Avis à ses associés*. — Convocation des actionnaires. — Calcul odieux. — Sentiments religieux de Cassini.

Le pillage, le vol, toutes les iniquités régnant en maîtres, la Convention les décrétait avec une audace que nous croyons à peine aujourd'hui. Elle n'avait pas attendu le résultat de son ridicule décret qui désorganisait l'Observatoire, pour attenter à la propriété privée. « Je croyais bonnement, disait Cassini, n'avoir plus rien à perdre, du moment que le gouvernement s'était emparé de ma terre de Thury sous le misérable prétexte que ma tante, la marquise de Cassini, à qui je l'avais louée, était émigrée, et qu'on m'avait supprimé ma pension. Je me comparais au voyageur qui, n'ayant plus d'argent dans sa poche, n'a point à craindre les voleurs. Je ne connaissais pas les priviléges d'un gouvernement prétendu républicain plus étendus que ceux d'un empereur de Maroc. Après m'avoir chassé le 9 août de l'Académie, le 30 août

de l'Observatoire, aujourd'hui 21 septembre la Convention me met le pistolet sur la gorge et me vole... non pas précisément ma bourse, — c'est un vol trop commun, — mais un ouvrage que mes pères et moi avions, depuis trente ans, conçu, dirigé, exécuté, et soutenu même en partie de nos propres fonds. Un tel vol, une violation de propriété de ce genre était inouï jusqu'à ce jour.

« Me voilà donc, ajoutait-il, grâce à la Convention et aux sans-culottes, me voilà désormais à l'abri de toute spoliation nouvelle; car, en somme, je me trouve ex-noble, ex-académicien, ex-directeur de l'Observatoire, ex-auteur et directeur de la carte de France, ex-pensionnaire de l'État, ex-propriétaire de mes ouvrages et de mon patrimoine, il ne me reste plus qu'à devenir ex-vivant... La révolution ou le temps y pourvoira. »

Il y avait alors au dépôt de la guerre deux employés, l'un nommé Laruelle, qui avait été un des ingénieurs les plus médiocres pour la carte de France à laquelle il avait travaillé sous la direction des Cassini; l'autre appelé Callon, aussi ingénieur, que Cassini de Thury avait tiré de prison où il était détenu pour dettes, et qu'il avait placé dans les bureaux du ministre de la guerre où il se trouvait encore en 1793. Ces deux hommes s'étant ligués avec Fabre-d'Églantine et Romme, firent rendre à la Convention le décret qui spoliait Cassini et ses associés.

Dans son rapport à la Convention Fabre-d'Églantine n'eut pas honte d'avancer : « que la carte générale de la France, *dite de l'Académie*, avait été exécutée en *très-grande partie* aux frais du gouvernement ; qu'elle était dans la suite tombée aux mains d'un particulier *qui en usait comme de sa propriété ;* que le public n'en avait la jouissance qu'en payant un prix exorbitant, et que même *on refusait de livrer des cartes* aux généraux qui en demandaient (1). »

Ce rapport était un chef-d'œuvre d'impudence et de mensonge. Ce n'est peut-être qu'à ce titre même qu'il dut son plein succès, si ce n'est au silence de complicité que gardèrent les nombreux membres de l'Assemblée qui étaient parfaitement instruits de l'historique de la carte de France, qui connaissaient les droits de Cassini et de ses associés. Beaucoup de conventionnels savaient très-bien que le gouvernement de Louis XV n'avait fourni les fonds que jusqu'à l'exécution des cartes de la généralité de Paris, des côtes de la Manche, et de la frontière du nord depuis Dunkerque jusqu'à Metz. Qu'il n'y avait que deux planches de gravées, lorsque Louis XV, qui honorait César Cassini de sa familiarité, le fit venir et lui dit : « *Mon pauvre Cassini, j'en suis bien fâché, mais j'ai une mauvaise nouvelle à vous apprendre ; mon contrôleur général ne veut plus que je fasse continuer la*

(1) Cassini traitait de calomnie cette assertion.

carte. — Pourquoi sire? — Il dit qu'il n'y a plus d'argent pour cela; la guerre emporte tout; mais à la paix je t'assure que je te donnerai de nouveaux fonds : j'en suis désespéré; mais il ne veut plus donner d'argent. »

L'entreprise se trouvait donc de fait suspendue indéfiniment; on risquait par là de perdre tout le matériel et le personnel de l'entreprise et par conséquent les fonds déjà employés. César Cassini eut recours à l'association. Encouragé par le roi il trouva facilement, dans les vingt-quatre heures après son entrevue avec Louis XV, tant à la cour (1) que parmi ses amis, quarante-huit bailleurs de fonds, lesquels avec lui et son fils Cassini IV formaient une société de cinquante intéressés à l'œuvre.

Ainsi depuis 1756 jusqu'au 21 septembre 1793, c'est-à-dire pendant trente-sept ans, la compagnie a soutenu et opéré l'exécution de l'ouvrage qui n'avait été que *six ans à la charge du gouvernement* et dont en 1793 il ne restait plus qu'une feuille de Bretagne à graver entièrement, et deux ou trois à achever.

Ce ne sont pas là de ces faits que puisse ignorer une Assemblée entière omnipotente. Si elle l'ignorait,

(1) On comptait parmi les souscripteurs MM. le prince de Soubise, le duc de Bouillon, le duc de Luxembourg, le maréchal de Noailles, le comte de Saint-Florentin, de Moras, de Puysaigur et madame de Pompadour, MM. de Trudaine et Feydeau de Marville, conseillers d'Etat, les présidents de Malesherbes, de Novion, de Sallabery, de Mascarani, de Meslay, de Guibbeville, de Corberon, et M. de Meilland, intendant de Soissons, etc., etc.

était-elle excusable? Mais on ne peut supposer qu'elle n'en fût pas instruite, non plus que Fabre-d'Églantine. Qui ne savait dans la Convention l'abandon que le gouvernement avait fait à la compagnie des premières avances comme encouragement, et cela par des lettres-patentes enregistrées au Parlement?

Personne de ceux qui avaient à décider la question ne pouvait ignorer que l'entreprise, loin d'être *tombée aux mains d'un particulier*, était gérée par trois académiciens bien connus de tout le monde (excepté sans doute du *loyal* rapporteur): M. Perronnet, le président de Sarron et Cassini IV, en nom collectif et pour la compagnie. Le rapporteur lui-même devait savoir que l'acte authentique de cette société avait été passé pardevant Mes Alleaume et Maréchal, notaires, le 25 juin 1756; que, dans le préambule de cet acte, les généreux et zélés sociétaires déclarèrent « *que leur association n'avait d'autre but que l'honneur et les avantages qui en reviendraient à la nation.*

Il eût été de toute justice, que dans un rapport de ce genre on produisît cet acte, ou que du moins il en fût fait mention. Mais de qui aurait-on pu alors espérer cet acte de raison, lorsque dans une si nombreuse assemblée il ne se rencontre pas un seul homme pour réclamer les pièces propres à décider son vote. D'ailleurs, au moment même où l'on décrétait d'accusation et où l'on guillotinait *au nom de la nation* les sociétaires, comment le rapporteur aurait-il

osé produire à une semblable tribune les preuves du patriotisme et du dévouement de ses victimes.

Les victimes de la Convention étaient donc cinquante citoyens des plus notables et des plus haut placés dans l'État, qui s'étaient engagés à fournir pendant dix ans une cotisation annuelle de 1,600 fr., c'est-à-dire à prendre sur leur fortune une somme de 16,000 fr. pour la consacrer, sans aucune vue de profit personnel, à soutenir une entreprise utile et glorieuse à leur patrie, et qui, sans leur dévouement, ne fût point venue à terme. Voilà un de ces beaux traits de patriotisme dont il serait difficile à messieurs les révolutionnaires de trouver dans leurs rangs plusieurs exemples ; voilà un de ces actes éminemment français qui, pour s'être produit sans ostentation, s'être tenu dans le modeste silence qui sied si bien aux bonnes et nobles actions, a été, sous le prétendu règne du patriotisme, non-seulement méconnu, mais outragé, mais puni par la violation des droits les plus sacrés.

De tout l'échafaudage de fausseté allégnées par Fabre-d'Eglantine, il n'en reste plus qu'une à laquelle nous avions d'abord cru ne devoir pas nous arrêter ; c'est au sujet du refus qu'aurait fait la compagnie de livrer des cartes. Le rapporteur ne pouvait espérer d'en imposer à ce point. La compagnie de la carte de France, qui avait presque toujours été à court de ressources depuis la révolution, aurait refusé de

vendre les cartes, et surtout aurait fait ce refus à des généraux ! — Eh bien ! c'est à une tribune nationale qu'on a hardiment débité de telles absurdités ; c'est une assemblée qui les a écoutées, les a crues, ou a fait semblant d'y croire, et qui, tout de suite, sans examen, sans discussion, lança un décret spoliateur et tyrannique, mais qui porte en tête : *Liberté, Égalité.*

Le but du rapporteur ressort évidemment de la dénomination de *carte de l'Académie* à l'œuvre des Cassini. On voit son intention de faire croire aux ignorants et aux malintentionnés de l'Assemblée que cet ouvrage n'avait point d'auteur particulier, mais qu'il appartenait à l'Académie elle-même qui venait d'être supprimée, et dont les dépouilles appartenaient à l'État. — Quoique dans le commerce on eût quelquefois appelé la carte de Cassini *carte de l'Académie*, ou plus communément encore *carte de l'Observatoire*, en France comme à l'étranger et dans toute l'Europe on savait que les Cassini en étaient les auteurs, et qu'une société la faisait exécuter à ses frais. Jusques-là il n'était venu à l'idée de personne que l'Académie eût des cartes de France ou qu'elle en eût baptisé de son nom ; et personne, moins encore Cassini, ne se serait douté qu'un jour les jaloux, les intrigants, prétenderaient tromper une assemblée de cinq cents représentants, en tournant contre les auteurs véritables une dénomination qui n'était qu'une audacieuse imposture.

Outre le vol sanctionné par la Convention, son décret portait que les exemplaires et tout le matériel de la carte de France seraient *dans le jour même* transportés au dépôt de la guerre, *sauf à ceux qui prétendraient avoir des réclamations à faire à cet égard, à produire leurs titres de propriété ou de créance, pour être statué par la Convention nationale ce qu'il appartiendra.* C'était dire en d'autres termes et avec une inconséquence non moins ridicule que révoltante : « de par le droit du plus fort, je vous enlève ce que je sais très-bien vous appartenir; mais en vous le volant je vous permets de réclamer contre l'enlèvement. »

Laruelle et Calon, dont nous avons parlé ci-dessus, se présentèrent chez Cassini, avec un envoyé du ministre de l'intérieur, le 23 septembre 1793, pour lui notifier le décret, et procéder à la saisie de la carte de France. Cassini, tout en protestant de sa soumission au décret, refusa néanmoins de signer le procès-verbal d'enlèvement jusqu'à ce qu'on y eût consigné en détail les preuves du droit que ses commettants et lui avaient à la propriété de l'ouvrage. « C'est ainsi, dit-il, que j'en appellerai de la Convention trompée par un faux rapport à la Convention éclairée par la vérité. »

Il y avait dans ce nouvel acte de fermeté d'autant plus de courage, et de ce mâle caractère que nous avons déjà tant de fois remarqué en lui, que les circonstances où il luttait encore contre un tribunal de

sang étaient plus critiques que jamais, et que ses commettants, dont il prenait si chaudement la défense, étaient la plupart émigrés; les autres n'osant ni faire acte de présence ni donner signe de vie.

Laruelle s'opposait de toutes ses forces à la constatation au procès-verbal des droits des intéressés. Ayant lui-même, comme ingénieur, travaillé à la carte sous la direction des Cassini, il était plus à même que personne de savoir, de reconnaître et d'affirmer ces droits. Il savait de qui il avait reçu ses honoraires lorsqu'il y était employé. Son opposition, qui ne tendait qu'à couvrir ses mensonges et ses intrigues avec Fabre-d'Eglantine pour enlever d'assaut le fameux décret, les mettait au contraire en évidence. M. Granjean, commissaire du ministre de l'intérieur, homme plein de droiture et d'honneur, sentant toute l'injustice de cette opposition, soutint « *qu'on ne pouvait raisonnablement se refuser à la demande de Cassini; que cette formalité devenait même indispensable pour lui dépositaire et Directeur de la carte, ayant une responsabilité et des droits pour ses commettants; que d'ailleurs les termes mêmes du décret donnaient ouverture aux réclamations qu'on avait bien prévues.* » L'employé céda par contrainte. « Il eut le dégoût d'écrire tout au long sous la dictée de Cassini lui-même les raisonnements sans réplique, prouvant péremptoirement que la saisie de la carte était un vol manifeste. »

La rapine étant à l'ordre du jour, Cassini ne ga-

gnait rien à prouver qu'on le volait. Il n'avait que trop à redouter qu'on fît cesser ses cris par les moyens à l'usage de la Convention. N'importe, dût-il lui en en coûter la liberté ou la vie, il avait du moins rempli un devoir d'homme libre et d'administrateur fidèle.

Il lui restait quelque lueur d'espoir sur un retour à l'équité de la part du gouvernement, lorsque la Convention se serait convaincue qu'elle avait été induite en erreur. D'après cette idée, Cassini offrit aussi de céder, moyennant une juste indemnité, tout ce qui n'était pas compris dans le décret de confiscation, tels que dessins originaux, tables de distances, registres d'observations, et de calculs, imprimerie, cases, bibliothèque et même papier blanc. Cet immense matériel de la carte de Cassini fut voituré pendant deux jours avec des caissons d'artillerie, dans lesquels on entassa et l'on empila pêle-mêle sans ordre ni soins « ce qu'on avait trouvé, dit encore Cassini, classé, casé et rangé dans le plus grand ordre. Il n'y eut que les cuivres et les exemplaires de la grande carte auxquels on fit attention. »

Aussitôt après l'enlèvement Cassini publia une première lettre à ses associés, les convoquant en assemblée pour le 5 décembre suivant, et les informant des mesures prises par le gouvernement. Ses plaintes, ses démarches, le murmure public ouvrirent sans doute les yeux à la Convention, car, dès le 12 novembre, un

arrêté du Comité de salut public *autorisa le ministre de la guerre à traiter avec les ci-devant associés de la carte de la France pour régler les dédommagements qui pouvaient leur être dus et qui devaient être acquittés sur les fonds extraordinaires de la guerre.*

Appelé, le 13 janvier 1794, à faire valoir ses titres, Cassini lut devant un adjoint du ministre un Mémoire résumant ses droits à la propriété de la carte, et produisit toutes les pièces authentiques à l'appui. La Commission chargée d'examiner les titres conclut la justice des réclamations, et l'indemnité due aux associés fut réglée, le moins injustement possible, à 9,060 fr. par action. Cassini était donc venu à bout de faire reconnaître l'imposture du rapport de Fabre-d'Églantine, et de faire solennellement constater les droits de la compagnie. Rien ne les constate mieux que le rapport fait par Ozun, en 1797, au conseil des Cinq-Cents, au nom d'une Commission spéciale nommée sur la pétition des propriétaires de la carte de France (1).

« Ce fut, dit Cassini, l'acheteur qui fit la loi au vendeur... Nous ne nous avisâmes pas de faire les difficiles. Après avoir pensé tout perdre, nous étions trop heureux de sauver quelque chose. Nous étions là comme le cerf, la chèvre et le cheval au partage du

(1) Voir *Mémoires pour servir à l'Histoire des Sciences* in 4°, page 236.

lion. J'étais même, je l'avoue, tout étonné de la générosité de ces messieurs, bien que ce qu'ils nous accordaient ne valût pas le tiers des frais que nous avait coûtée l'entreprise. Mais un certain pressentiment me faisait soupçonner quelque réticence, et que nous ne tiendrions pas de sitôt ce que l'on nous promettait. »

Le 5 décembre, jour fixé pour la réunion des actionnaires de la carte, étant venu, personne ne s'y présenta, excepté Cassini et M. Capitaine, premier ingénieur et gérant de l'entreprise, homme digne à tous égards d'un sort meilleur que celui que lui faisait la Convention en le privant du fruit de trente ans de travaux.

Cassini fut plus affligé du vide que le régime terroriste faisait autour de lui que de ce qui l'avait jusqu'alors atteint personnellement. Plusieurs sociétaires avaient déjà payé de la vie leur inébranlable fidélité à l'honneur. Quelques-uns, comme M. de Sarron, étaient sous les verroux, les autres avaient émigré ou ne se seraient pas impunément montrés. Cette sorte d'abandon, et les menaces qu'il entendait journellement, les atroces exécutions quotidiennes, et des propos tenus par des membres de la Convention : *que la République se libérerait facilement du marché conclu avec les propriétaires de la carte*, tout cela ne lui laissait que trop entrevoir le sort qui lui était réservé. Laissons-le nous dire lui-même ses impressions du moment, et les sentiments religieux de toute sa vie.

« Ce que je n'avais pas prévu, mais dont néanmoins je m'étais bien douté, c'est qu'au moment où notre marché consenti de part et d'autre se rédigeait, on vînt me prendre et me jeter en prison, le 14 février 1794, deux jours après l'ordonnance du ministre qui fixait la cession de notre ouvrage au gouvernement. On ne me présenta même rien à signer. Or, il est bon de savoir qu'une principale condition était que chaque action serait payée individuellement au porteur; et dans la discussion j'avais entendu les commissaires du ministre faire le calcul du nombre à peu près de nos associés qui, les uns émigrés et d'autres étant déjà ou devant être guillotinés, laisseraient leurs actions au profit de gouvernement. Sur quoi ces messieurs finissaient par dire que *le marché ne serait pas cher pour la nation*. Lorsque je me vis traîner en prison ce petit calcul me revint à l'esprit, et je me dis, en passant le guichet : *voilà encore deux actions de moins, le marché ne sera pas cher pour la nation.* »

« En effet, qui aurait pu croire que tout ce marché n'était qu'un simulacre de probité. Mais il devenait évident qu'on s'était promis la propriété de la carte de France en faisant périr les actionnaires les uns après les autres. Pour cela il eût suffi de faire disparaître M. Capitaine et moi, porteurs de plusieurs actions, les seuls qui eussent osé se montrer, réclamer et traiter. Aussi n'ai-je échappé à cet infernal complot que par un miracle de cette divine Provi-

dence dont je ne saurais trop reconnaître et célébrer les bontés. Si elle m'a laissé subir de rudes épreuves, elle m'a donné la force de les surmonter, et a fait tourner à bien une partie de mes malheurs. Car, après m'avoir fait traverser tous les dangers physiques et moraux de cette abominable révolution, dont elle m'a fait la grâce de sortir pur et sans reproches, elle m'a ménagé dans la retraite et l'obscurité un calme, une tranquillité qui, sur la fin de mes jours, me procurent un bonheur dont le milieu de ma carrière avait été privé (1). »

Tels étaient alors, comme dans la suite de sa vie, les sentiments du quatrième descendant du grand Cassini. Il est facile de présumer combien ils durent lui être utiles dans la dernière épreuve qu'il eut à subir de la part de la Révolution, et quel courage résigné il y aura puisé dans les plus mauvais jours de sa détention.

(1) Extrait des Mémoires manuscrits de M. de Cassini.

TROISIÈME ÉPOQUE.

CHAPITRE Ier.

Remarques de M. de Cassini sur la Révolution. — Il cherche à en connaître les causes. — Sa charité envers un de ses ennemis malheureux. — Respect que lui témoignent malgré eux les anarchistes. — Il est dénoncé par le Comité révolutionnaire de Beauvais. — Perquisition du Comité de Paris chez lui. — Scellé sur ses papiers. — Son arrestation. — Scène douloureuse. — Mademoiselle de Forceville emmenée avec lui. — Leur comparution au Comité. — Mystérieuse bienveillance d'un membre. — Ils sont envoyés en prison aux *Bénédictins-Anglais*. — Fidélité de leurs domestiques. — Une première nuit en prison. — Anecdotes racontées à M. de Cassini par un compagnon d'infortune. — Curieux dialogue entre des prisonniers anglais et les geôliers.

Nous ne savons plus lequel des coriphées de la philosophie qui, parlant de ce qu'il prévoyait de désordres dans un avenir peu éloigné, disait : « cela ira plus loin qu'ils ne voudront ; ils ne seront pas les maîtres d'arrêter le torrent (1). » Tout en effet,

(1) Au moment où nous inscrivons parmi les atrocités de la Con-

depuis 1789 jusqu'au 18 brumaire inclusivement, n'a été qu'une série de faits imprévus, se succédant sans suite, comme les matières, vomies par masses détachées par un volcan, s'entassant dans tous les sens sans ordre, mais au contraire avec un inexprimable désordre.

On ne peut dire raisonnablement que ceux-là savaient ce qu'ils faisaient, ou faisaient ce qu'ils voulaient, qui, après avoir fait du pays une hécatombe, s'entre-dévorèrent. Ce qui distingue cette révolution entre toutes, ce qui la rend, plus que ses crimes, célèbre, ce qui la fera revivre le plus dans le souvenir attristé de nos descendants, c'est comme une sorte de fatalisme auquel se laissaient aller les uns pour faire le mal, les autres pour le subir; ceux-ci pour commettre le crime, ceux-là pour en être les vic-

vention celles dont Cassini IV a été victime, la presse nous apprend l'indignation publique et générale soulevée par une récente apothéose du plus exécrable de ses nombreux forfaits, la mort de ce roi dont toutes les pensées et les soupirs étaient pour son peuple. Nous en avons donné plus haut quelques preuves bien convaincantes.

Nous ne sommes pas surpris de ce qu'une perversité et une dépravation profondes aient eu l'impudence de prétendre braver le dégoût public en excusant le crime ou en applaudissant à l'excuse. Mais ce qui nous confondrait, ce serait que M. Thiers fût encore et toujours révolutionnaire au point de ne considérer que comme une *appréciation* libre le discours incriminé du représentant en question; qu'il prétendît à une réputation d'impartialité dans son *Histoire de la Révolution*, et qu'enfin, avec de tels principes, il voulût encore être le plus chaud partisan de la royauté du comte de Paris. Malheureux rois qui avez eu, ou qui auriez de tels ministres!

times. On eût dit une nation dépouillée de la raison et de la vie, devenue cadavre et la proie des vautours.

Nous avons entendu maintes fois M. de Cassini nous faire sur cette révolution, dont il eut tant à souffrir, des réflexions chrétiennes et philosophiques qui nous auraient fait penser qu'il prétendait en excuser des erreurs qui ont attiré sur ses auteurs et ses acteurs l'exécration de la postérité. Il disait avoir constamment distingué, dans les événements les plus minimes comme dans les plus importants, une puissance surhumaine déjouant sans cesse les projets formés, élevant pour humilier, introduisant la confusion des langues dans la construction de la nouvelle Babel, et mettant en évidence pour quiconque voulait bien ouvrir les yeux à la lumière, la vérité de ce proverbe si souvent répété depuis cette révolution par tout le monde, et par les organes de la publicité : *l'homme s'agite, et Dieu le mène.*

Cette disposition de Cassini à l'indulgence, à l'oubli des injures non-seulement envers les hommes de la révolution, mais encore envers ses ennemis privés, était tout à la fois et dans son caractère et dans ses principes. Combien n'a-t-elle pas dû le servir dans les phases si variées, si différentes, si contradictoires d'une des plus longues carrières qu'il soit donné à l'homme de parcourir! Où cette disposition éclate davantage en lui, c'est dans l'adversité; c'est sous la pression de l'injustice; c'est surtout envers

des ingrats. Au sujet de son quatrième élève dont nous avons parlé dans le chapitre 21, nous avons oublié un fait qui nous revient en mémoire. Le malheureux, qui n'avait réussi ni à nuire à son maître, ni à s'assurer un avenir honorable, réduit, dans la suite, à une extrême détresse, avait eu recours à M. de Cassini. Le persécuté, n'ayant souvenir que du précepte divin, ne s'en tint pas à la pension mentionnée plus haut; il fit encore apprendre un état à son fils. Mais n'intervertissons pas l'ordre que nous nous sommes proposé de suivre en écrivant sa vie. Aussi bien sa prison dont nous allons parler, est semée de traits qui mettront en relief ses qualités sociales et ses vertus chrétiennes.

Malgré l'intérêt que la révolution avait de faire disparaître Cassini, et malgré l'acharnement de ses ennemis, il est probable qu'il n'eût pas été mis en arrestation sans une dénonciation calomnieuse envoyée de Beauvais. Son district le vénérait, nous l'avons vu, lors de la motion de son élève Ruelle; le gouvernement, la Convention, et des conventionnels tels que Grégoire lui avaient constamment témoigné un respect et des égards en dehors des habitudes des hommes de révolution.

Le Comité révolutionnaire de la section de l'Observatoire reçut, le 12 février 1794, une lettre assez curieuse pour être mise sous les yeux du lecteur : « Sans-culottes, en surveillant la correspondance,

« nous avons remarqué qu'un sieur Cassini, rue de « l'Observatoire, n° 280, était *en correspondance* avec « une dame Le Roy, veuve Vaudeuil, *femme d'émigré* « et détenue qui est *violemment suspecte*. Nous vous « le dénonçons. Il devient urgent de mettre les « scellés sur ses papiers et d'en faire l'examen le « plus scrupuleux ; le reste est laissé à votre prudence « révolutionnaire. Salut, fraternité et confiance. « Signés : Helvétius Legrand, Prieur, président, etc.»

Sur cette dénonciation, le Comité révolutionnaire se transporta au domicile de M. de Cassini, lui fit subir un interrogatoire ainsi qu'à sa parente mademoiselle de Forceville, dressa procès-verbal de leurs réponses, apposa les scellés et arrêta que les deux dénoncés seraient conduits à la maison d'arrêt des *Bénédictins-Anglais*, rue de l'Observatoire, où ils furent incarcérés le 14 février (1). M. de Cassini va nous raconter lui-même la scène qui eut lieu à l'arrivée des commissaires chez lui.

« Le soir du 13 février, vers les neuf heures, j'étais retiré dans ma petite chambre, assis au milieu de mes enfants auxquels je faisais une lecture. Ma porte s'ouvre ; mon domestique, le visage pâle et la voix tremblante, m'annonce les *Commissaires de la section*. Un petit homme entre aussitôt suivi d'un autre grand, maigre, aux cheveux plats et gras, qui

(1) Voir aux pièces justificatives, n° 8.

me dit sans préambule : *Nous venons mettre les scellés sur tes papiers, remets-nous à l'instant toutes tes clefs.....* — Citoyen, lui dis-je, je ne puis deviner.... le sujet des soupçons qu'on pourrait avoir contre moi; pourriez-vous m'en instruire? — Non, tu t'en éclairciras au Comité. — Quoi ! messieurs, il me faut donc aller au Comité? — Oui, sur-le-champ. Tu peux seulement auparavant retirer le linge et les vêtements à ton usage; mais tout le reste, livres et papiers, va être mis sous le scellé; nous allons établir un gardien, et tu vas nous suivre.

« A ces mots je ne doutai plus de mon malheur; mon cœur se serra. Mais quel fut son déchirement à la vue de mes enfants fondant en larmes, me serrant dans leurs bras, et ne voulant pas me laisser aller! Pour surcroît, ma mère, informée de ce qui se passait, arrive toute éplorée..... Ah! mon fils..... Ah! ma mère..... L'excès de ma douleur réveille alors mon courage : ce n'est rien, ce ne sera rien, dis-je à ma mère et à mes enfants, d'un ton calme et ferme; soyez tranquilles; c'est un malentendu qui sera bientôt éclairci. » — Citoyen, dit le commissaire attendri par cette scène, « tu n'as nullement à t'en prendre au « Comité de la section. Ce n'est pas de son chef qu'il « te fait arrêter. Il y a une heure, nous te le jurons, « nous ne songions guère à toi. C'est une lettre ve- « nue de Beauvais à huit heures du soir, qui nous a « enjoint de nous assurer de toi et de tes papiers. »

Ce qui eût pu adoucir la rigueur de la séparation d'un père d'avec ses enfants et sa vieille mère, c'eût été de penser que sa parente mademoiselle de Forceville resterait avec eux. Mais ce fut un bien autre déchirement, lorsqu'il vit un troisième commissaire questionnant mademoiselle de Forceville, visitant tous ses papiers et finissant par lui intimer l'ordre de le suivre. « Ma mère, dit-il, dernière ressource de mes malheureux enfants, va mourir de chagrin..... La prison où je vais entrer sera sans doute mon tombeau..... Pauvres orphelins, qu'allez-vous devenir! Une douleur sombre et farouche s'empara de moi. Mon cœur en un instant se ferma, et sembla se dessécher comme la fleur jetée au milieu d'un brasier ardent. Je ne voulus pas rester plus longtemps chez moi. Je hâtai mon départ; je m'arrachai des bras de ma mère et de mes enfants. Je refusai d'aller embrasser les deux plus jeunes qui dormaient, trop heureux d'ignorer qu'on leur enlevait leur père. Me précipitant dans la rue, je marchais à grands pas devant les commissaires qui avaient peine à me suivre ainsi que ma triste compagne de malheur, que j'entraînais par le bras en gardant le plus morne silence. Mon domestique et celui de ma mère nous suivaient de loin en pleurant.

« Arrivés au Comité on nous consigna dans un cabinet... où je me promenai de long en large... Les flots d'une mer en courroux ne sont pas plus agités

que n'était mon esprit... Enfin après trois quarts d'heure la porte s'ouvre; on nous appelle. Le cœur me bat en entrant; mais bientôt il se soulève. L'indignation et la fièreté prennent la place de tout autre sentiment à la vue du ridicule tribunal et des plats juges devant lesquels j'étais forcé de comparaître. Une douzaine d'invidus mal peignés, à demi-vêtus, étaient rangés ou plutôt vautrés autour d'une table... Le président, jetant sur moi un œil louche, me dit, d'une voix rauque et du ton dont un piqueur parle à ses chiens : *Assieds-toi là. Ton nom?* me dit-il. — Je lui répondis en affectant de ne point le regarder. — *Ta profession?* — Je fis semblant de ne le pas entendre. — *Tu sais bien*, reprit un autre, *qu'il est astronome.* — *Non*, répondis-je sèchement, *je ne le suis plus; comme tout le monde a changé de métier j'ai fait de même : je suis peintre, artiste, comme vous voudrez.* — *Ex-noble*, dit un petit monsieur en ricanant. — *Vous avez raison*, lui répondis-je en le regardant. Là se termina mon interrogatoire...

« Voyant qu'on ne disait plus rien, je demandai s'il m'était permis de parler? On se regarda, on se fit quelques signes, et enfin le président me dit : *Eh bien! soit; parle.*—Voici à peu près quelle fut ma harangue.

« Citoyens, j'ai beau faire l'examen le plus scru-
« puleux de ma conscience, j'ai beau scruter ma
« conduite, mes paroles..., je ne trouve rien à me
« reprocher, et ne saurais deviner ce qui a pu vous

« déterminer à faire mettre les scellés chez moi et à « vous assurer de ma personne. Au moment où vos « commissaires se sont présentés je m'occupais d'un « écrit qu'ils ont paru regarder comme une pièce « très-importante... La citoyenne Vaudeuil, ma « tante, détenue à Saint-Paul, près Beauvais, a dé- « siré, pour obéir à la loi relative aux inscriptions, « faire faire la délivrance de ses contrats originaux « qui sont chez elle à Paris sous les scellés... Elle « m'a envoyé à cet effet une procuration. Je me suis « adressé au Comité de sa section pour obtenir la « la levée des scellés et la recherche des contrats. « Cela m'a été accordé; mais n'ayant rien trouvé, il « m'a fallu écrire plusieurs lettres à ladite citoyenne « Vaudeuil. Or pour que ma correspondance ne pût « être suspecte, j'ai toujours eu l'attention d'adresser « *chaque lettre non cachetée* au président du départe- « ment de Beauvais...

« Mon discours fut écouté ; mais on ne daigna pas y répondre... Après quelques questions semblables à mademoiselle de Forceville, on nous prononça cet arrêt non moins laconique : *Rendez-vous aux Bénédictins-Anglais.* — Citoyens, si cela vous était indifférent je préférerais *Port-Libre* (1). — *Va, va,* me dit amicalement un de ces messieurs avec un air de bonhomie, *tu ne sais pas ce que tu dis*; c'est pour ton

(1) L'abbaye de Port-Royal convertie en prison comme la plupart des couvents de Paris.

avantage que nous te plaçons là en bonne société, peu nombreuse, et avec d'honnêtes gens auxquels on ne veut pas de mal. A Port-Libre tu te trouverais avec six cents personnes, mauvaise compagnie; nous ne mettons là que les contre-révolutionnaires.

Ces explications, qui semblaient faites avec une sorte de franchise, n'étaient guère rassurantes, quand on pense à ce que ces gens-là appelaient *contre-révolutionnaires*. Il s'en suivait qu'aux *Bénédictins-Anglais* on devait être en compagnie de révolutionnaires nommés alors *honnêtes gens*. Le temps seul pouvait expliquer cette énigme; mais nos prisonniers n'en étaient pas plus rassurés. Le secrétaire se leva, leur fit signe de le suivre, et escortés de deux fusiliers il les conduisit à la prison, en sifflant le long du chemin l'air de la *Marseillaise*.

Les deux fidèles domestiques, qui avaient suivi leur maître jusqu'à la prison, furent témoins de la conversation du secrétaire avec le geôlier, plaisantant sur ses nouveaux hôtes avec le plus révoltant cynisme. — *Apportez-leur des lits*, dit-on à ces deux bons serviteurs, *ou bien ils coucheront par terre*. Leur douleur et leur attachement leur donna des ailes; ils revinrent bientôt apportant à leur maître et à mademoiselle de Forceville ce qui leur était nécessaire au moins pour cette première nuit.

En entrant dans la chambre qui lui était destinée et qui n'avait pas quatre mètres en tous sens, Cassini

y voit un grand jeune homme prêt à se coucher, et qui lui dit : « Citoyen, soyez le bienvenu. Vous « n'êtes sûrement pas plus content que moi de vous « trouver ici. Voici bientôt trois semaines que j'y « suis et que je m'y ennuie fort. Mais que faire? nous « tâcherons, en partageant nos infortunes, de les « soulager. Croyez-moi, ne prenez pas de chagrin, « nos coquins en seraient trop aises. »

La prudence et la discrétion sont en tout temps de précieuses qualités ; que de fausses démarches elles évitent, et que de regrets elles épargnent. Mais dans des temps tels que ceux dont nous parlons, où l'inquisition et la délation étaient organisées partout, jusques dans la famille, et au fond des cachots, ces vertus étaient bien autrement nécessaires. M. de Cassini crut devoir en user dès son entrée en prison, et bien lui en prit, comme on le verra plus loin. Il ne répondit donc à son compagnon d'infortune que par des paroles de politesse. Le jeune homme s'endormit bientôt, mais son nouveau compagnon passa cette première nuit dans une cruelle insomnie. Après ce que venait de lui dire l'habitant de sa cellule il ne comprenait pas sa quiétude et son sommeil profond. Mais à quoi l'homme ne s'accoutume-t-il pas? Le temps, la nécessité, la réflexion, l'habitude, le renversement total d'une existence font plus que décider l'homme à prendre son parti, et à ne plus comparer ce qu'il a perdu avec le sort qu'on lui a

fait. C'est un naufragé abordant à la nage et après des efforts inouïs une terre aride, inculte, habitée par des êtres qui n'ont de l'homme raisonnable que les formes extérieures, et par des animaux non moins malfaisants. Ce malheureux abandonné trouve en lui des facultés dont il n'avait point encore fait le moindre usage; il devient ingénieux jusqu'à se créer une existence qu'il aurait crue impossible. D'abord il fuit ses semblables, et évite la rencontre des bêtes féroces; mais la nécessité, la sociabilité elle-même l'emportent sur ses craintes; il attend; va bientôt à la rencontre des êtres vivants, et malgré son malheur il s'estime heureux qu'il lui soit encore permis de vivre.

N'est-ce pas là l'histoire de tant d'honnêtes gens enveloppés dans la tempête de 93, et si peu préparés à en supporter la tourmente?

Après cette première nuit Cassini se ressentit plus calme. Cependant sa prison n'avait pas changé d'aspect. Le soleil, en venant éclairer les sales murailles de son triste dortoir pouvait l'impressionner désagréablement. Son compagnon, dont il avait envié et respecté le sommeil, se réveilla et s'empressa de lui demander de ses nouvelles, chercha à le consoler et le mit au fait de tout ce qu'il désirait savoir. Cassini reconnut enfin qu'il était réellement tombé en bonne compagnie, et il en remercia Dieu de toute son âme. « La société que vous trouverez ici, lui dit-il, n'est

pas fort amusante. Presque tous les prisonniers sont anglais. Nous ne sommes que trois français dont l'un séxagénaire et un certain nombre de dames françaises. — Le vieillard que je viens de vous dire ne fera que vous parler de la mauvaise chair qu'on fait en prison... Lautre très-jeune, presque enfant, à peine âgé de dix-sept ans, mais sérieux, grave comme un Caton, ne dit pas quatre paroles par jour, et se promène tout seul..., tant que dure le jour, son chapeau rabattu sur ses yeux et les mains dans ses poches.

« Quant aux Anglais, ils vivent entre eux, et montrent peu d'envie de se lier avec nous... Il n'y a que les six religieux Bénédictins de la maison de qui l'on puisse se faire entendre. Le prieur surtout est un homme aimable et qui paraît avoir de l'esprit.

« Il y a aussi un Irlandais, ancien consul à Riga, homme de très-bonne compagnie, fort instruit, ayant beaucoup voyagé. Malheureusement il se meurt; on a la barbarie de lui refuser presque tous les secours dont il a besoin dans son état. — Le médecin veut qu'il prenne l'air, en voiture et escorté de tant de gendarmes qu'on voudra. — *Non*, répondent les cerbères de la geôle. — Mais qu'a-t-il fait? — Rien, dit l'interlocuteur; il est *suspect* comme étranger. L'atrocité à l'égard de ces étrangers, outre la violation de l'hospitalité, va jusqu'à leur défendre de correspondre avec leurs familles. — *S'il en est ainsi, répondent-ils, la nation française se charge donc de nous nourrir? — Non,*

vous vivrez sur l'argent que vous avez. — Mais enfin, quand on nous a traînés ici, nous n'avons pris que très-peu d'argent, ne pouvant croire qu'on nous y retiendrait si longtemps. Le reste est sous les scellés, permettez-nous d'aller le prendre? — Non. — Mais comment payer ici, si nous ne pouvons ni prendre dans Paris ce que nous y possédons, ni écrire chez nous pour en avoir des ressources? — Comme vous pourrez. — Cela deviendra impossible. — N'importe! — Quand nous n'aurons plus rien on nous fera donc crédit? — Non. — Nous mourrons donc de faim? — Les autres prisonniers payeront pour vous. — Nous ne sommes pas faits pour vivre de la charité de nos camarades d'infortune, qui d'ailleurs sont peut-être moins à l'aise que nous. — La nation le veut ainsi, leur répond-t-on, *il faut qu'il en soit ainsi.*

Peut-on rien entendre de plus stupide! Ces faits, sont néanmoins d'autant plus vrais qu'ils sont plus incroyables. Quelle idée les nations étrangères devaient-elles avoir de la nôtre en la voyant courber la tête sous un joug si humiliant? C'étaient bien certainement des sauvages qui raisonnaient ainsi; c'étaient les agents de la Convention, agissant *au nom de la nation*, les agents de cette assemblée tant vantée, louée, exaltée par MM. Thiers et Lamartine, au détriment de l'honneur français incessamment compromis et avili. Faire l'éloge de la tyrannie conventionnelle, ou tenter de réhabiliter cette odieuse assemblée, c'est une partialité coupable, ou une

ignorance inexcusable des faits qui mettent à nu la honte et la stupidité de cet infâme régime.

La violation du droit des gens et de l'hospitalité est le *nec le plus ultrà* de la barbarie; à ces causes d'illustration la Convention n'a-t-elle pas ajouté l'infamie du refus de défense à ses victimes? Ses décrets avec leur rétroactivité, n'étaient-ils pas autant de piéges tendus à la bonne foi? Vous souvient-il de quelque horreur semblable dans la conduite d'un de ses atroces commissaires qui, après avoir commandé une décharge à mitraille contre une masse de prisonniers Vendéens, fit publier que ceux qui n'étaient pas morts se relevassent et qu'il leur faisait grâce; le monstre, pendant ce temps, faisait recharger ses canons pour achever ses victimes. C'étaient encore bien là les agents auxquels la Convention prodiguait d'enthousiastes éloges, et dont les rapports, tout rougis du plus pur sang français, étaient lus aux applaudissements de cette abominable assemblée. Nous verrons dans le chapitre suivant une nouvelle preuve de ce que nous disons, et jusqu'à quel degré d'abaissement était descendue cette assemblée, par le choix de ses agents.

CHAPITRE II.

—

Le geolier Motiège. — L'ex-comédien Saint-Amand. — Le Quintumvirat. — Monomane anglais. — M. de Cassini prend connaissance de la prison et de ses habitants.—Un religieux surnommé *le Sauvage*. Deux originaux anglais. — Nombreuse et aimable société. — Mesdames de Tourzel, de Chauvelin, de Dixmecourt, de Labourdonnaye, de Charost. — M. de Tracy et madame de Seran. — Tristesse de mademoiselle de Forceville. — M. de Cassini prodigue des encouragements à sa cousine. — Il adresse au Comité un mémoire contre l'arbitraire de sa détention.

La prison des Bénédictins-Anglais avait pour geolier un nommé Motiège, « l'être le plus brutal, le frère le moins fraternel, l'égal le plus impérieux, l'ivrogne le plus abruti, ayant sans cesse à la bouche les grands mots *d'humanité*, de *fraternité* et *d'égalité*. » C'était un ci-devant commissionnaire, puis garçon et balayeur de salle aux Gobelins. Il s'était établi *fonctionnaire* dans les massacres de septembre; il avait donc donné assez de gages de son zèle pour occuper dignement le poste où il était, en attendant de plus hautes destinées. Tel était le gouverneur, le maître souverain, le despote de cette prison; tel était

l'organe des *volontés nationales*. Tel était le séide de la Convention, qui répondait aux prisonniers anglais : *la nation le veut ainsi*. Extasiez-vous, messieurs les grands historiens, sur le génie de la Convention.

Comme dans toutes les prisons de cette époque, cet atroce gouvernement entretenait aux *Bénédictins-Anglais* de prétendus prisonniers, dont le genre de vie et l'allure libre dénotaient assez la charge d'espionnage. Des clubs, des conciliabules s'établirent, dans lesquels ils cachèrent d'abord leur rôle, dans le but bien évident d'y attirer les prisonniers, de les surprendre dans leurs discours et de les dénoncer. Quelques agents subalternes, affiliés mais non initiés, se répandaient parmi les détenus, et rendaient compte à un chef reconnu de tous.

« Ce chef était un ancien comédien nommé Saint-Amand, soi-disant bel esprit, auteur d'une mauvaise comédie qui n'avait jamais été jouée qu'en province. Tête carrée dont les gros yeux roulants et un peu louches se promenaient sur tout le monde, sans se fixer jamais sur personne; » ayant toujours l'air d'être sur les tréteaux, agissant sans cesse ; excellent pour mener une intrigue, pour en diriger les fils, animer ses agents et les conduire à quelque atrocité, sans avoir eu l'air de s'en mêler. S'il arrivait qu'il se démasquât, ce n'était que pour frapper un dernier coup et empêcher une victime d'échapper.

Il avait la manie de son ancien métier, il récitait

des tirades de vers, les appliquant à tort et à travers, en y mêlant les jurements et les blasphêmes. C'était un histrion du plus bas étage faisant de la tragédie en action. « Toutes ses plaisanteries ne roulaient que sur la religion et les prêtres »..... Il ne tarissait pas à raconter ses exploits révolutionnaires dans Lyon. « Il faisait aux détenus l'énumération des *aristocrates*, magistrats et évêques qu'il se vantait d'avoir égorgés lui-même, ou *traînés à la grande scie*, » expression qui retentissait du matin au soir dans le langage de ces forcenés. Bavard, indiscret, intempérant, il révélait, il éventait les secrets de son espèce de Quintumvirat (car ils étaient cinq employés à la fabrication des complots). Son bavardage finit par lui faire perdre la confiance des siens; mais c'était trop tard, tout le mal était fait. Quelques mois plus tôt et mademoiselle de Forceville eût été sauvée des griffes de ces scélérats.

Nous venons de dire quel était le personnel *administratif* dans cette prison qui naguère ne retentissait que des chants sacrés des religieux qui l'habitaient, et dont l'église transformée en galetas, renfermait le tombeau du roi Jacques d'Angleterre. Nous dirons bientôt les *hautes œuvres* des suppôts de la Convention; mais avant cela, il ne sera pas sans intérêt de savoir quels en étaient les nouveaux habitants.

Outre les Anglais surpris dans leurs affaires par la révolution, et que l'esprit mercantille ou la manie

des voyages avait fait manquer le retour à temps dans leur patrie, il y en avait qui, ayant voulu rester en France pendant les troubles, s'exposèrent à passer pour espions, et finirent par se faire emprisonner.

Il y en avait un qui avait mieux fait que cela; il était venu exprès d'Angleterre pour le plaisir de voir la révolution. « Cet original, espèce de philosophe, d'un âge mûr, était d'une très-bonne famille, et fort riche. Son père, octogénaire, a fait l'impossible pour le faire revenir près de lui; il a constamment refusé.» On ne se douterait pas d'où ce fou personnage observait la révolution française, qu'il lui tenait tant à cœur de voir. Il avait loué au *Palais-Egalité* un petit appartement de garçon, d'où il ne sortait pas. De sa fenêtre il contemplait les saturnales qui pouvaient se passer sous ses yeux, sans risquer d'en aller chercher ailleurs le spectacle. Il avait pendant le jour sur sa cheminée, et sur son chevet, pendant la nuit, un bonnet rouge tout prêt à être campé sur sa tête, dans le cas où les sans-culottes viendraient lui faire quelqu'importune visite. Ce préservatif ne lui réussit pas à son gré. Sa coiffure ne l'empêcha pas d'être incarcéré aux *Bénédictins-Anglais*. La privation forcée de la liberté, lui fit paraître la révolution moins curieuse qu'il ne l'avait crue, il en séchait de dépit.

M. de Cassini parcourut avec son compagnon les recoins de la prison pour en prendre connaissance

et pour se familiariser un peu avec son nouveau séjour. Il rencontra dans un escalier un personnage à longue barbe, vêtu d'une longue robe de bure. « C'est, lui dit son cicérone, encore un original anglais, prêtre, se disant ermite des environs de Lyon. Dès la pointe du jour il descend au jardin, s'y promène seul à grands pas en tenant retroussé son long vêtement, comme s'il allait faire un long voyage, et qu'il fût pressé d'arriver. Après cet exercice d'une heure et demie, il remonte à sa chambre et s'y enferme. On assure qu'il n'est pas sans esprit et sans érudition. Il applaudit beaucoup, dit-on, à la révolution. Est-ce par calcul pour échapper à de plus grands dangers? On ne sait; mais en tout cas il est Anglais, et cela suffit pour expliquer sa prédilection pour les maux de la France. Tous les Anglais qui sont ici, excepté les moines de la maison, pensent de même. »

Il est évident que, d'après le rappel fait par le gouvernement britannique de tous les nationaux se trouvant en France, il ne doit plus être resté que trois sortes de gens, des espions, ou des mauvais sujets craignant la justice ou leurs créanciers, ou enfin des agioteurs, spéculateurs sur l'échange des assignats, faiseurs d'affaires sachant pêcher en eaux troubles et surtout dans la vase d'une révolution.

« Voici la chambre du sauvage, continua-t-il. Nous appelons ainsi un des moines de la maison qui reste tapis dans son trou sans oser sortir que de nuit. Il ne

voit personne; on lui passe son manger par une chatière au bas de sa porte. — En vérité, dit M. de Cassini à son guide, je commence à croire que les révolutionnaires qui nous ont envoyés ici nous ont jugés plutôt fous que méchants, car il me paraît que c'est aux *Petites-Maisons* qu'ils nous ont placés plutôt qu'en prison. »

En causant ainsi nos deux explorateurs arrivèrent au jardin, où plusieurs détenus se promenaient déjà, entre lesquels quelques jeunes Anglaises, « droites comme des pieux, les bras pendants, les cheveux un peu plus que blonds, et à la tournure Agnès ; un certain gentlmen, haut de six pieds, grêle à proportion, poil roux, œil louche, teint cramoisi, visage bourgeonné d'une laideur des plus repoussantes, annonçant de loin sa présence par une atmosphère plus repoussante encore. On dit qu'il n'a pas de linge sur lui; qu'il couche tout habillé sur une paillasse, enveloppé dans une couverture d'écurie. Jusqu'ici on ne l'a vu vêtu que d'une soubreveste et d'un pantalon de matelot, la tête constamment couverte d'un bonnet à quatre cornes. C'est en compagnie de cet aimable personnage que se promène continuellement miss S*** qui est ici avec sa famille dont tous les membres semblent vivre indépendants les uns des autres. Voyez si ce spectacle ne prête pas à faire un peu diversion à la monotonie d'une prison et à éloigner de lugubres pensées. La petite personne, pour

joindre le bras de son géant chevalier, est obligée de lever le sien fort au-dessus de sa tête, en sorte qu'on la dirait pendue à son coude. »

L'heure du repas procura à Cassini, dès le lendemain de son entrée, l'occasion de faire connaissance avec un plus grand nombre de personnes, moins pour lui-même que pour sa pauvre cousine, mademoiselle de Forceville, plongée dans le chagrin et se laissant trop aller à l'abattement. Il lui cherchait parmi les victimes de l'arbitraire quelque société aimable qui pût la tirer de sa mélancolie. Des trois familles anglaises il y en avait une composée du père, de la mère et de trois demoiselles, tous du meilleur ton et de la plus aimable société. Il avait accepté avec empressement de cette famille une invitation à un thé pour le soir même du second jour; il fut heureux de rencontrer dans la bonhomie, l'honnêteté et la cordialité de tous ses membres des qualités de l'influence desquelles il espérait quelque soulagement pour sa malheureuse parente.

Mais, tout en déplorant le sort de tant d'autres personnes distinguées reléguées dans la même prison que lui, il fut heureux, dans l'intérêt de mademoiselle de Forceville, d'apprendre qu'elle y aurait une société d'élite. Là étaient madame de Tourzel, ancienne gouvernante des enfants de France, mademoiselle Pauline sa fille, compagne de madame Royale, et M. de Tourzel fils; madame de Chauvelin n'avait

avec elle que ses demoiselles, car son fils, l'ex-ambassadeur constitutionnel en Angleterre, faisait rougir sa famille par ses déportements révolutionnaires. Il y avait encore aux *Bénédictins-Anglais* mesdames de Dixmecourt et de Labourdonnaye, la duchesse de Charost, madame de Seran et son vénérable père M. de Tracy, toutes personnes aimables, et dont les sentiments religieux joints à une forte éducation devaient être d'un puissant secours pour s'entr'aider et s'encourager mutuellement.

Mademoiselle de Forceville avait une cellule pour logement. La liberté d'y être seule n'était point, à beaucoup près, une compensation à l'horreur de sa solitude. Cependant son généreux parent s'oubliait lui-même pour chercher les moyens de la distraire. Un jour, en entrant chez elle il la trouva les yeux baignés de larmes. « Ma chère cousine, lui dit-il, de grâce, tâchez de vous consoler un peu. N'ajoutons pas à nos malheurs celui qu'un chagrin trop cuisant pourrait nous faire éprouver. Cherchons des consolations tant pour nous-mêmes que pour ceux auxquels nous sommes chers. Il s'en trouve, n'en doutez pas, jusques dans les situations les plus critiques. Le courage, la raison et plus que tout cela la religion nous les fait découvrir, et nous en servir. Convenons-en, dans le malheur l'imagination nous peint toujours d'avance les objets beaucoup plus en noir qu'ils ne sont effectivement. Par exemple, cette

prison dont nous nous étions fait une idée si affreuse, n'est pourtant pas tout-à-fait ce que nous avions imaginé. Nous n'y trouvons à la vérité ni nos aises, ni les agréments dont nous jouissions chez nous; mais enfin la vie y est supportable, la société assez agréable, et l'on est libre de s'y livrer plus ou moins selon son goût. Sans la malheureuse idée de prison qui revient sans cesse, sans les regrets sur la séparation forcée de tout ce qui nous est cher, nous pourrions nous regarder ici comme retenus par les neiges, à cinquante lieues de Paris, dans un grand château plein d'une nombreuse société. — Hélas! oui, répondit mademoiselle de Forceville en soupirant, mais quand les neiges fondront-elles? Quand et comment sortirons-nous d'ici? — L'infortunée n'avait que trop raison d'être inquiète de l'avenir. Les larmes qu'elle répandit encore me dirent assez de quel noir pressentiment son cœur était agité. »

Dans son discours M. de Cassini avait été plus loin que sa pensée pour trouver jusques sous la main des bourreaux quelques consolations à donner à sa pauvre parente. Mais il avait subi lui-même, contrairement à son courage et à ses efforts, l'influence accablante de la réponse qu'elle lui avait faite. Il comprit le danger de se laisser aller au découragement, et qu'en résumé il valait mieux lutter contre l'adversité quel qu'en dût être le terme. Il prit donc la résolution de se créer une occupation qui emploierait tous ses mo-

ments, et le distrairait sur les misères présentes sans lui ôter le mérite de sa résignation aux volontés de la Providence. Mais avant de s'adonner à ses occupations de prédilection, il voulut tenter la voie des réclamations contre l'injustice et l'arbitraire de sa détention, comptant qu'il pourrait travailler à l'élargissement de sa cousine, s'il réussissait à se faire écouter lui-même.

Certes, c'était beaucoup risquer que de hâter ainsi sa défense en l'absence de toute forme judiciaire, et au milieu d'un si effroyable pêle-mêle de misérables jouant le rôle d'autorités. Il adressa néanmoins au *Comité de sûreté générale* une réfutation des motifs de son arrestation. *La vie ou la mort,* disait-il, *mais au moins des juges et le droit de défense.*

Ce trait hardi ne suffisant pas, le mode qu'il employa dans ses réclamations au Comité, prouve évidemment à quoi il était décidé. Il transcrivit les pièces envoyées de Beauvais et écrivit en regard sa réfutation dans les termes et le style qu'on va voir, et l'adressa au Comité. « 1° *Il est faux que la citoyenne Vaudeuil soit femme d'émigré; elle était veuve avant la révolution* (1). 2° Le citoyen Cassini était obligé d'être en correspondance avec elle, puisqu'elle lui avait donné sa procuration pour la faire inscrire sur le grand-livre relativement à ses rentes sur la ville de

(1) Preuve de fourberie ou d'ignorance des agents de la Convention.

Paris. 3° On n'est point coupable pour écrire à une femme détenue dans une maison d'arrêt, et dont toutes les lettres sont lues avant de lui parvenir. *Le citoyen Cassini défie ses ennemis de prouver un fait dont il puisse rougir, ou qui puisse l'inculper.* » Puis il ajoutait : « On saura d'abord que ce n'est point le Comité révolutionnaire de la section ni d'aucune section de Paris qui a provoqué ma détention. Par qui donc ai-je été dénoncé? Le croirait-on! par des gens que je ne connais pas, qui ne me connaissent pas davantage, enfin par le Comité de surveillance du district de Beauvais. En travaillant pour le pays, j'ai perdu place, pensions, la propriété de la carte de France; fallait-il qu'on m'enlevât encore ma liberté? La postérité et l'histoire des sciences prononceront un jour entre moi et mes ennemis; c'est toute la consolation qui me reste, si du fond de ma prison je ne peux parvenir à faire entendre mes trop justes réclamations. »

Ces démarches de M. de Cassini avaient moins pour but d'obtenir son élargissement (il savait trop bien à qui il avait affaire), que de protester contre une nouvelle injustice, et une flagrante violation de tous ses droits de citoyen. — Aussi n'en entendit-il pas parler. On songeait bien aux droits des honnêtes gens à cette horrible époque! On se rappelle ce qu'il se dit à lui-même, en entendant fermer sur lui les verroux : *Encore deux actions de moins à payer pour la nation.*

Il y avait longtemps que sa résolution était prise; il s'attendait à tout, d'autant que l'indigne Ruelle était resté membre du Comité révolutionnaire de sa section, tandis que les membres qui avaient pris naguère la défense du bienfaiteur de cet ingrat élève, avaient été changés. Ainsi la ressource plus que fragile et souvent dangereuse des protestations et des réclamations lui échappant, il ne songea plus qu'au travail, comme moyen unique d'abréger le temps toujours si long sans la liberté.

CHAPITRE III.

—

Avantages de la science dans le malheur. — Sentiments de M. de Cassini à ce sujet. — Il se fait maître de dessin en prison. — Son aversion pour la défiance. — L'ex-chevalier L*** et M. de Cassini. — Distractions des prisonniers. — L'espionnage redouble. — Raffinement de tyrannie impie. — Les détenus catholiques préservés d'un empoisonnement général. — Cruauté des geôliers. — Ils enchérissent sur le mode de tyrannie.—Les hommes de 93 et un despote chinois. — Fête de l'Etre-Suprême. — Histoire tragique d'un prêtre prisonnier. — Atrocité du geôlier Motiège.

Comme il est bon d'amasser dans la jeunesse pour l'âge mûr ou pour des temps fâcheux! Combien M. de Cassini dut se féliciter d'avoir acquis tant d'aptitude

à la pratique des beaux-arts! Ses études de dessin, ses fréquentes conversations avec les meilleurs peintres de la fin du XVIIe siècle avaient développé ses goûts et un talent assez remarquable, surtout dans le genre de la charge. Il s'était aussi appliqué aux reliefs en carton sous un maître bien expert, sous l'auteur des magnifiques ouvrages en ce genre qu'on voit dans une salle des Invalides. Mais ce dernier genre d'occupation nécessitant beaucoup d'emplacement, beaucoup d'outils et une grande propreté, il lui était impossible de s'y adonner dans la prison où il était. — Le dessin fut donc son occupation favorite. Il s'installa sur une des tables toujours dressées dans le lieu qui servait de réfectoire; une boîte de couleurs, une main de papier, un verre d'eau, quelques pinceaux et crayons, formaient son ameublement d'artiste et son atelier. Les curieux vinrent bientôt nombreux autour de lui; il avait le double avantage de se distraire et de participer à la conversation.

« Ah! dit-il à cette occasion, si les jeunes gens pouvaient prévoir les événements et toutes les situations possibles de la vie, s'ils savaient apprécier combien, dans toutes les circonstances, peuvent être utiles, nécessaires même, les talents et les connaissances!..... Combien ils sont propres à nous sauver de l'ennui, à suspendre la sensation des maux, à consoler, à garantir parfois de mille dangers! Personne peut-être ne l'a si bien éprouvé que moi.....

Je le dis avec reconnaissance; que j'ai eu d'obligations à mon crayon et à mes pinceaux! Ils m'isolaient agréablement au milieu du bruit et du cahos de cent personnes qui m'environnaient, et que quelquefois j'apercevais à peine..... Ils me dispensaient souvent de répondre à mille questions oiseuses ou insidieuses que m'adressaient certaiues gens chargés sans doute, de sonder notre façon de penser, pour surprendre un propos, interprêter nos moindres gestes et nous dénoncer. Oui, c'est au silence que j'ai dû entièrement mon salut depuis cette époque; c'est par lui que j'ai évité les piéges de la perfidie.

« M. de Cassini joua si bien le rôle de distrait avec les espions, qu'ils disaient de lui en sa préseuce : *Cet homme est vraiment fou de la peinture; on ne peut lui parler d'autre chose, il est indifférent à tout. Il peut être un aristocrate; mais pourvu que la République lui procure des crayons et des couleurs, il sera bon républicain.* Combien il eut à regretter que sa malheureuse cousine n'en eût pas agi de même!

La prison, déjà si petite pour le nombre des détenus, ne cessait de s'emplir tous les jours. Plusieurs prisonniers prièrent M. de Cassini de leur donner des leçons pour les aider à charmer leurs durs loisirs. Les académies ayant été dissoutes, il en institua une de dessin aux *Bénédictins-Anglais*. Entre ses nouveaux élèves il remarqua un jeune épicier qui de sa vie n'avait fait que des cornets de papier, et

qui prit un goût particulier pour le dessin. « Du matin au soir, il se tenait à côté de lui, copiant d'abord fort mal, puis un peu mieux, puis passablement tous les paysages que le maître composait. Cet honnête jeune homme, nouvellement établi dans son commerce, avait été jeté en prison par le caprice de ces infimes tyrans des Comités révolutionnaires qui, prenant ombrage de tout, auraient mis en prison jusqu'à leur ombre s'ils avaient pu la détacher de leur corps. Sa séparation d'avec sa jeune femme, et le tort que lui causait son absence de chez lui, occasionnaient à son pauvre écolier un profond chagrin. Il trouvait dans le dessin une distraction à ses peines..... En travaillant il épanchait souvent son cœur, que le digne professeur tâchait de fortifier..... »

Partout et en tout temps, le bien est difficile à faire ; mais dans les prisons de la terreur c'était bien autre chose. Quelqu'un qui prétendait connaître ce jeune épicier, avertit M. de Cassini de ne pas trop se livrer, parce que, tout victime qu'il semblât être, il était connu pour un des chauds patriotes de sa section. « J'avoue, dit M. de Cassini, que cette défiance continuelle où il fallait être envers tout le monde, était ce qui me peinait le plus dans ma position. Elle mettait mon cœur dans une gêne opposée à ma nature. Tout ce que je pouvais, c'était me taire. Mais pour jouer comme tant d'autres le patriotisme, mais pour feindre d'approuver ce qui révoltait ma

raison, ma conscience et mon cœur, c'était pour moi chose impossible. »

La contrainte s'aggrava encore par l'arrivée d'un ex-chevalier L***, peintre, dont la famille avait été attachée à la personne de Louis XVI qui l'avait comblé de grâces. « Ce n'était point ce motif qui l'avait fait incarcérer; car, au fond c'était le plus franc révolutionnaire qu'il y eût. » M. de Cassini aurait volontiers rejeté ses erreurs sur l'étroitesse de son esprit et sur son jugement des plus faux, si d'ailleurs ce personnage n'eût aussitôt formé de sympatiques liaisons avec les scélérats de l'intérieur, s'il ne se fût fait dénonciateur, et si plus tard il n'eût été acteur dans une catastrophe que nous dirons bientôt, et qui lui mérita le souverain mépris de tout ce que la prison contenait d'honnêtes gens. « Heureusement, dit M. de Cassini, notre conformité de goût pour le dessin lui inspira pour moi une certaine bienveillance et me fit pardonner à ses yeux mon indifférence bien marquée pour les objets qui échauffaient ardemment son *patriotisme*. Il eut assez de pénétration pour reconnaître à la fin que mon silence n'était que le voile prudent d'une façon de penser opposée à la sienne. Mais il me sut gré sans doute de ma retenue, en faveur de notre commune passion pour la peinture. » Ils se mirent à travailler ensemble toute la journée, et à lutter de composition avec lui dans le genre des aquarelles de Le Barbier.

La petite académie, en se développant, avait répandu parmi les prisonniers comme un besoin de distraction qui, depuis six semaines, n'avait point encore été troublé. Le goût pour la musique s'en était mêlé, tant il est vrai qu'on s'accoutume à tout, et que l'homme cherche le bonheur jusqu'au bord de l'abîme. Mesdemoiselles de Tourzel cédèrent aux sollicitations pressantes qui leur étaient faites et chantèrent en s'accompagnant du piano. En voyant cette famille autrefois si comblée de faveurs, si heureuse et si digne de l'être, les autres prisonniers se trouvaient moins malheureux, ou moins autorisés à se plaindre.

Ces douces et indicibles distractions procurées par une réunion de talents, de grâces, d'aimables et gracieux rapports adoucissaient singulièrement les rigueurs, les ennuis de la captivité. Nous croyons que bien des personnes ont dû dans ces circonstances réformer les idées qu'elles s'étaient faites sur les rigueurs de la vie commune dans les monastères. Quelle différence néanmoins en faveur de ceux-ci, entre une maison où règnent la paix, la charité et l'amour désintéressé, et une prison où les démons avaient établi leur empire, où le vice s'évertuait à surprendre l'innocence, où le crime s'inventait, se commettait impunément et où la vertu comme l'honneur n'avaient pas de lendemain.

Six semaines d'une certaine tranquillité avaient paru longues aux suppôts de la Convention. Le ciel,

si serein jusques-là, se rembrunit par l'arrivée de six nouveaux hôtes, scélérats consommés, qui apportèrent avec eux une recrudescence de soupçons, d'espionnage, de délation et de mort. Satellites soldés de la tyrannie, agents du système exécrable dont le but était de répandre le trouble, la terreur et le désespoir dans les prisons, de pousser les détenus à quelque fausse démarche qui pût en autoriser le massacre général, ces misérables n'épargnèrent rien pour remplir leur perfide mission.

Le geôlier Motiège devint plus farouche; des mesures de rigueur furent prises; toute visite et tout apport du dehors furent supprimés; l'usage du jardin et de la cour fut interdit. On multiplia les sentinelles et les consignes pour gêner, tourmenter et inquiéter les détenus qui, au gré des brigands, ne se compromettaient pas assez vite. On établit un double guichet, ce qui acheva de faire de cette prison un cachot. Il fallait un courage et une patience extraordinaires pour ne rien témoigner de l'indignation qu'on ressentait des mauvais traitements de toute sorte, des propos atroces qu'on entendait proférer sans cesse par ces cannibales, qui se se plaisaient à promener sous les yeux des prisonniers l'image et les instruments de mort.

Jusqu'à la la révolution de 93 l'histoire n'avait encore rien produit qui approchât du raffinement de cruauté gratuite à l'usage des démocrates de l'époque envers les détenus. Satan seul pouvait le leur suggé-

rer. Non-seulement on tourmentait les prisonniers par le supplice d'une espèce de *question* permanente, mais encore on imagina de mettre la conscience des catholiques à la torture. Ainsi aux *Bénédictins-Anglais*, on distinguait les jours de carême et d'abstinence en ne donnant aux détenus que du gras pour nourriture; tandis qu'on ne leur servait que des légumes secs au maigre les jours où il était permis d'user de gras. Un jour d'abstinence tous les prisonniers furent pris de coliques et de vomissements; l'empoisonnement n'était pas douteux. On avait servi ce jour-là un ragoût de viande cuite dans une casserole de cuivre oxidé. M. de Cassini et ceux des prisonniers qui avaient mangé des œufs durs, pour obéir à la loi de l'Église, échappèrent au danger.

Les fruits, dans la saison, auraient pu leur être d'un grand secours sous le rapport de l'hygiène, et une douceur bien utile; mais un insensé Comité ayant exigé que *tous les fruits fussent ouverts avant d'être distribués*, et les geôliers trouvant la prescription trop difficile et ennuyeuse, aimèrent mieux les interdire tout à fait. Toute correspondance ne devait contenir *que trois lignes, et ne consister qu'à demander du linge, et accuser réception des objets envoyés*. Les réponses devaient être de même, sinon elles étaient anéanties.

En cas de maladie les secours de l'art étaient même refusés; on voulait bien y penser mais quand il était trop tard. On eut un jour l'infamie de se jouer

de la santé d'un malade en lui envoyant un garçon maréchal, vétérinaire sans doute de son état, qui paraissait ne savoir pas lire et encore moins écrire. Malheureusement pour lui il fallut laisser une ordonnance par écrit. Ce fut un morceau si curieux pour l'écriture, l'orthographe et le reste, qu'un détenu l'afficha à la porte de la geôle où tout le monde allait la lire et en tirer copie.

La tyrannie est ingénieuse à tourmenter ses victimes. Ne pouvant empêcher le soleil de luire dans le jour; elle prit le parti de priver de lumière les prisonniers; chandelles, bougies, lampes, tout leur fut enlevé; on les fit manger le soir à tâtons, et aller ainsi rejoindre leurs grabats.

« Morts civilement, enterrés vivants, privés des secours et des consolations de la famille, de l'amitié, de la pitié même, les malheureux détenus n'avaient donc que la seule faculté de sentir le malheur de leur existence, le vide affreux de la séparation et de l'abandon du genre humain. »

Dans cette privation générale des meubles les plus nécessaires, on avait compris les ciseaux des dames, les couteaux, canifs et rasoirs de tout le monde, et jusques les couteaux à papier en buis ou en ivoire. Quand ce fut au tour de M. de Cassini, il demanda avec instance qu'on lui laissât du moins son compas, et son canif pour tailler ses crayons, les seuls moyens qu'il eût de s'occuper. « *Y aurait-il donc*, dit-il,

quelque danger pour la République à me laisser ces seuls instruments de mon état? — Citoyen, cela ne dépend pas de nous, il faut une permission du Comité de salut public. — Une permission du Comité pour laisser à un géomètre son compas! voilà du nouveau! — Si tu veux écrire au Comité, reprit un autre municipal, *il prendra ta demande en considération, et alors nous nous ferons un plaisir de te rendre ton compas et ton canif. — Eh bien! pour la singularité du fait, je vais écrire; vous chargerez-vous de la lettre? — Sans doute.* Il tira de sa poche tous les outils à son usage, les jeta sur la table avec un mouvement non équivoque d'impatience et de mépris, en leur disant: *Tenez, prenez tout.* Les municipaux sortirent en disant à voix basse: *Ces savants sont de fiers aristocrates.*

Outre ces insupportables taquineries tendant à révolter les prisonniers, on avait encore imaginé de célébrer des fêtes dites patriotiques, espèces de débauches et de dégoûtantes saturnales auxquelles tout le monde était tenu d'assister. Les révolutionnaires, par amour pour la liberté, avaient publié qu'on regarderait comme *aristocrates* et qu'on inscrirait comme tels ceux qui ne s'y rendraient pas. On sait ce qu'on entendait alors par cette qualification, et quelles pouvaient en être les conséquences (1).

(1) En même temps qu'en France, pays chrétien, civilisé, libéral, on torturait *légalement* les consciences, il se passait à Pékin, pays idolâtre, un fait absolument contraire. — Des fêtes et des sacrifices ayant

Le Comité des Cinq avait hâte de trouver quelques victimes à envoyer au tribunal révolutionnaire. La première fut un Anglais qui, après une discussion assez vive avec le chevalier L***, dont nous avons parlé, finit par jeter au feu son journal, parce que cette feuille insultait sanation. La seconde fut un ancien procureur au parlement de Rouen; et la troisième une demoiselle d'un certain âge dont l'aménité de caractère, l'honnêteté et la douceur la faisaient aimer et respecter de tous, et auraient dû désarmer ses ennemis, si les tigres n'eussent pas été si altérés de sang.

Revenus du tribunal, les dénonciateurs affectèrent une telle joie d'avoir obtenu la condamnation de ces trois infortunés, que les détenus comprirent le triste résultat de leurs manœuvres, et qu'une stupeur profonde les saisit tous. Nous ne dirons pas tous les traits de cruauté qui se sont passés dans la prison des *Bénédictins-Anglais*, ce n'est ni notre plan ni notre but, mais nous ne saurions mieux finir le chapitre que

eu lieu à l'occasion de l'avènement du successeur de l'empereur Kien-Long, auxquels tous les mandarins étaient tenus d'assister, l'évêque de Pékin et M. Roux, prêtre français, qui avaient tous les deux le titre de mandarin, ne purent assister à ces actes d'idolâtrie. Accusés d'avoir désobéi à la loi, et l'affaire ayant été portée au tribunal du nouvel empereur, celui-ci prononça cette sentence : *Les Européens qui habitent Pékin sont des hommes sincères, actifs et attachés à leur religion. Afin qu'ils ne soient point inquiétés à cause de nos cérémonies, nous leur permettons de suivre absolument toutes les règles de leur religion.*

par le récit d'un de ces faits qui dépassent toute croyance, et qui à lui seul donne la somme de scélératesse des monstres qui gouvernaient cette prison.

« Parmi les dénoncés qui devaient passer sous deux jours au tribunal révolutionnaire se trouvait un prêtre, dont l'imagination et le cerveau déjà affaiblis furent plus fortement impressionnés d'une menace qu'on eût mieux fait de lui cacher. Forcé comme tout le monde d'assister à la fameuse *Fête de l'Être-Suprême*, il ne put tenir longtemps à entendre les blasphèmes, les sarcasmes, les propos obscènes des sanguinaires jongleurs. Il partit brusquement tout troublé et plus convaincu que jamais qu'il était voué à la mort. Les orgies, les danses dont il venait d'être témoin lui semblaient être les préparatifs de sa mort célébrée à la manière des anthropophages. Une conversation qu'il eut le soir avec un détenu sur la patience et la résignation à opposer dans cette vie aux malheurs et aux orages qui l'agitent, et quelques paroles dans le même sens qu'il dit à son frère en se couchant, n'auraient pu faire soupçonner le projet qu'il méditait.

« Mais à peine le malheureux vit-il tout le monde endormi que, s'enveloppant de ses draps il tenta d'exécuter la fuite la plus inexécutable. Passant par une fenêtre du quatrième étage où il demeurait, il suivit une grande goutière qu'il croyait tourner autour du bâtiment et aboutir à d'autres toits. Mais voyant

que cette gouttière s'interrompait sur une des façades, deux fois le malheureux revint sur ses pas. Deux fois il crut entendre les geôliers venir le chercher pour le fatal tribunal. Il retourna dans la funeste gouttière où, ses yeux étant aussi troublés que son esprit, le pied lui manqua, et il tomba de cinquante pieds de hauteur dans une petite cour. Sa main s'étant accrochée, dans la chute, à une des pointes aiguës dont une grille de fer était hérissée, il resta ainsi suspendu. Au bruit de sa chute et à ses cris de douleur toute la prison fut en émoi. Le geôlier et la garde accoururent. Pour Dieu ! criait le malheureux, dégagez ma main, et soulevez-moi ! — *Non, non ;* reprit le féroce concierge, *laissons-le, il faut que le commissaire le voie dans cette position.*

« Le frère du pauvre patient, réveillé et averti de l'accident, descend et se précipite au secours de son frère et veut le soulever ; le bras du concierge le repousse. Le tigre lui défend d'approcher et le consigne à la sentinelle... Enfin l'infortuné tout disloqué fut relevé, sa main fut dégagée des broches qui la transperçaient, mais non sans y laisser des lambeaux de chair qui y restèrent plusieurs jours aux yeux des prisonniers. Le malade fut transporté la nuit même à l'hôpital où il ne mourut que vingt-deux jours après, autant de misère (1) que des suites de l'accident. »

(1) Le malade ayant fait demander à son frère quelque secours, et celui-ci lui en ayant fait remettre plusieurs fois par l'intermédiaire obligé, il fut constaté que le malade n'en vit jamais rien, et que le concierge avait tout gardé.

CHAPITRE IV.

—

Sensibilité de M. de Cassini. — Sa prudente résignation. — Il fait les portraits des geôliers. — Il consent à peindre à fresque une statue de la liberté. — Bon mot de lui. — Imprudence de mademoiselle de Forceville. — M. de Cassini ignore son indiscrétion. — Ses inquiétudes sur sa cousine. — Celle-ci est transférée à la Conciergerie avec deux autres détenus. — Fallacieuses promesses de Saint-Amand.— Mademoiselle de Forceville condamnée à mort. — Belle conduite d'un détenu envers M. de Cassini.

La sensibilité de M. de Cassini fut vivement affectée de cet affreux accident, mais il fut plus encore indigné de l'impassibilité des geôliers. Ses principes religieux, si profondément gravés dans son cœur, lui faisaient comme ressentir les douleurs d'autrui d'autant plus péniblement qu'il ne pouvait leur venir en aide. Son horreur, comme celle de tous les détenus, était au comble. Quel effort il dut faire pour résister à d'inutiles manifestations auxquelles le portait son caractère indépendant et sans crainte. D'ailleurs, en le privant des moyens de se distraire, les tyrans avaient sciemment excité un mouvement d'exaspération dont il avait subi l'influence. Toutefois sa prudence ne se démentit

pas ; la résignation chrétienne vint à son secours, et rendit un peu de paix à son âme. Il voulut reprendre ses occupations ; mais comment se passer des instruments qu'on lui avait enlevés ? Il prit ses pinceaux, et sous l'inspiration du drame dont il venait d'être le témoin, il fit les portraits des monstres qui en avaient été les acteurs.

Son talent fut mis à une bien autre épreuve. Dans une nouvelle fête patriotique au sujet d'une victoire des armées républicaines, il s'agissait de peindre une statue de la liberté. Le fond du berceau, sous lequel les tables devaient être dressées pour le *Banquet fraternel*, se terminait par un mur bien récrépi. Pour la peindre à fresque ils n'étaient que trois qui le pussent faire. Le chevalier de L***, fort bon peintre et encore meilleur révolutionnaire, crut que sa dignité serait compromise à faire ce qu'il appelait *un semblable barbouillage*, et refusa son ministère. On eût recours à un peintre en miniature fort peu disposé en faveur de leur prétendue liberté. Celui-ci voyant qu'on n'avait pas osé s'adresser à M. de Cassini, dont on avait sans doute craint le refus, lui demanda néanmoins s'il voudrait bien l'aider. — *Volontiers*, répondit-il, *mais pour vous et non pour eux. Toutefois*, ajouta-t-il, *je suis d'avis que nos tyrans nous fournissent tout, pinceaux et couleurs.*

Le *Comité des cinq* souscrivit aux conditions qui lui étaient imposées, et procura les objets demandés. Les

deux peintres se mirent à l'œuvre. Comme ils y donnaient la dernière main, les *Cinq* vinrent admirer la beauté du tableau, et s'extasiaient de la promptitude des artistes. M. de Cassini trouva la circonstance trop favorable pour ne pas leur lancer à la face un mot qui témoignât encore de sa façon de penser. Se tournant vers ses admirateurs il leur dit du plus grand sang-froid : « *Citoyens, c'est pour le coup que vous pouvez vous vanter d'avoir la liberté..... en peinture s'entend....; réjouissez-vous de la posséder pour compagne..... de prison.* »

Les grands coupables n'osèrent se fâcher; ils feignirent au contraire de savoir gré aux peintres de leur complaisance. Mais, semblables à certaines espèces d'animaux féroces qu'on ne saurait apprivoiser, les instincts sanguinaires de ce *Comité des cinq* prenaient une recrudescence de rage dans ces perpétuelles orgies, devenues autant de dangers et de piéges pour les détenus. Ils allaient à leur rencontre, accostaient avec un air de bienveillance ceux qu'ils regardaient comme étant le moins en défiance.

M. de Cassini ne prévoyait guère que ces misérables allaient lui porter le coup le plus sensible. Le fourbe Saint-Amand, qui connaissait la simplicité de mademoiselle de Forceville, et sa nullité en politique, soit avec ou sans intention de la compromettre, lui dit sur le ton de la plaisanterie et en présence de beaucoup de monde : « *Mademoiselle de Forceville, n'auriez-vous*

pas été par hasard, membre du Comité autrichien? — *Pourquoi pas*, répondit-elle sur le même ton, *au reste, s'il y en a encore un, je veux en être.* Cette imprudence, à laquelle dans le moment personne n'avait semblé attacher la moindre importance, lui coûta la vie. Laissons son malheureux cousin nous raconter ce triste épisode de sa prison.

« Je n'étais pas présent et j'ai ignoré ce fait jusqu'au moment où tous les mystères d'iniquité de cette affaire me furent dévoilés; il n'était plus temps de parer le coup. J'appris aussi et trop tard que ce n'était pas la première fois que mon imprudente cousine s'était laissée aller en présence de Saint-Amand, à ce qu'elle appelait sa franchise picarde..... Les traîtres avaient découvert qu'elle était sœur de plusieurs officiers émigrés.... Ces titres lui méritèrent l'honneur d'être portée sur la liste de proscription....; mais cette inscription ne lui eût peut-être pas été plus funeste qu'à bien d'autres, s'il ne lui était arrivé de commettre une nouvelle imprudence.....

« A mon insu, la femme de chambre de ma mère était devenue la commissionnaire générale. Le succès enhardissant, on se négligea sur les précautions. Mademoiselle de Forceville, qui n'était occupée tout le jour qu'à être utile à ses compagnes dans le malheur, se chargea de faire passer au dehors par cette femme de chambre des lettres et des assignats, de la part de mesdames de Tourzel, de Chauvelin et autres per-

sonnes de sa société..... Le concierge, se doutant à la fin du manége, arrêta la femme de chambre chargée de ses commissions, saisit les paquets qu'elle portait, et la ramena à la prison où elle subit un interrogatoire, et mademoiselle de Forceville fut mise au secret.....

« Ce qui m'étonnait le plus c'était que ma cousine, bien qu'au secret, n'avait point été interrogée, et que cinq jours après l'événement elle était revenue au milieu de nous sans avoir entendu parler de rien, non plus que ses compagnes compromises par le même fait..... Pendant un mois je flottai entre la crainte et l'espérance.

« J'avoue que pendant ce temps, je me trouvai dans la situation la plus cruelle. Je savais que l'affaire traînant en longueur, les tyrans n'avisaient qu'à englober plus de victimes dans leur complot, et que l'acte d'accusation devait déjà être dressé contre ma cousine.... La nuit je me réveillais en sursaut, croyant entendre le bruit des satellites venant enlever ces malheureuses dames; le jour, si l'on frappait au guichet, il me prenait un affreux battement de cœur... Ma cousine était ou paraissait être plus tranquille que moi. Si je lui parlais de son affaire, elle plaisantait sur mes inquiétudes et détournait la conversation; ce qui m'ôtait la liberté de l'interroger et de savoir au juste d'elle même ce qui s'était passé. Le mystère qu'elle m'en avait fait m'avait sauvé du danger qu'elle

courait. Le trop fameux Saint-Amand avait dit publiquement : *Oh! ma foi, nous ne pouvons pas douter de l'innocence du cousin, il n'est pour rien dans cette affaire.....*

« Cependant l'assurance forcée de ma cousine l'abandonna bientôt. Je m'aperçus d'une altération sensible dans ses traits. Une petite fièvre lente la privait du repos. Chaque matin j'allais déjeûner dans sa chambre. N'osant nous interroger ni nous parler de ce qui nous préoccupait, nous restions quelquefois une demi-heure sans dire mot. Si nos yeux se rencontraient, ma cousine affectait un air riant; mais je n'y étais pas trompé. Mon cœur alors se gonflait, mes paupières s'humectaient de larmes, et je sortais en soupirant. Un noir pressentiment me suivait partout. Hélas! il ne tarda pas à se réaliser.

« Un jour, le 6 juin, sur les trois heures après midi, le farouche Motiège entre dans la prison suivi de trois guichetiers, et se met à appeler de tous côtés : *la Forceville, Neuton, Cousin!* Il monte chez ma cousine, fait enlever son lit, sa malle dans laquelle il lui fait mettre ce qui lui était le plus essentiel, et lui ordonne de le suivre, sans permettre que personne n'approche d'elle, ni lui dise un mot..... L'effroi se répand dans la prison; on vient m'avertir; j'accours, et n'arrive qu'au moment où les trois infortunés, enveloppés des guichetiers, descendent l'escalier et vont passer la porte. Mes yeux cherchent ceux de ma

cousine, mais les siens les évitent; elle marche d'un pas assuré, d'un air serein, et pas plus émue que lorsqu'on venait l'appeler pour parler à sa femme de chambre. Il est donc bien vrai que l'espérance est le sentiment qui nous quitte le dernier!

« L'enlèvement de ses effets m'avait fait croire qu'elle était transférée dans une autre prison. Mais j'étais le seul à me bercer de cette idée. Une si douce illusion ne pouvait avoir de durée. Un détenu, à qui j'avais l'obligation d'avoir été maintes fois prévenu de certains faits dont la connaissance pouvait m'être utile, vint avec quelque précaution m'en tirer. « Hélas! me dit-il en me prenant la main, mon cher « Cassini, il ne faut pas vous abuser plus longtemps; « c'est à la Conciergerie que votre malheureuse pa- « rente a été transférée avec ses deux compagnons. « Cette nuit ils ont subi l'interrogatoire secret; ce « matin ils vont comparaître au tribunal, et pour « ne rien vous cacher, on vient de faire appeler leurs « dénonciateurs. »

« Ce discours fut pour moi un coup de foudre; je restai immobile; je ne trouvai point de larmes dont l'expansion aurait pu soulager et détendre ce roidissement général de tout mon être. — En me retirant, je me trouvai à quelques pas en face de Saint-Amand qui partait, appelé comme témoin; il m'aborda précipitamment, me saisit la main et me dit en me la serrant : *Citoyen Cassini, vous connaîtrez aujourd'hui qui je*

suis. — Je le fixai un instant, et lui répondit froidement : — *Nous verrons.* »

Tous ses amis l'entourèrent, lui donnant à l'envi des preuves de leur sympatique douleur, cherchant à lui donner des espérances. L'un d'entre eux s'approcha et lui dit : « Vous venez de payer le tribut à « la sensibilité. Il est temps de rappeler ce courage « dont vous nous avez jusqu'ici donné l'exemple à « tous. Je ne veux point vous tromper ; votre cousine « court le plus grand danger. Son sort va être dé- « cidé ; quel qu'il soit, je me charge de vous l'ap- « prendre. *En attendant, rappelez cette philosophie « chrétienne qui vous est si naturelle, et qui ce soir doit « modérer ou votre douleur ou votre joie.* »

Ce langage noble et généreux rendit à M. de Cassini toute son énergie ; il embrassa par reconnaissance cet ami, et le souvenir des dernières paroles de Saint-Amand lui fit encore entrevoir quelque rayon d'espérance. On attendait avec impatience ceux qui avaient été mandés comme accusateurs ou comme témoins dans l'affaire. Sur les trois heures, deux détenus revinrent à la prison, l'air consterné. Ils avaient quitté le prétoire tout de suite après leur déposition, et ne pouvaient par conséquent connaître l'issue ; mais l'acharnement qu'ils avaient remarqué de la part des guichetiers et des membres du *Comité des Cinq* ne leur laissait que présumer une catastrophe. En effet un commissionnaire de la prison revint bientôt après

annoncer que la condamnation avait été prononcée, et qu'au moment où il parlait les victimes étaient en chemin pour la porte Saint-Antoine, où l'on avait transporté l'instrument de mort.

Pendant ce temps-là, M. de Cassini, qui n'était point sorti de sa chambre depuis le matin, ignorait ce qui se passait. Il entendit bien sur les trois heures un certain mouvement, un murmure sourd; mais personne ne montant chez lui, il en augura mal. « Si l'on avait quelque bonne nouvelle à m'apprendre, se disait-il, je le saurais déjà. » Il eût voulu, mais il n'osait aller aux informations. Ne pouvant plus tenir dans cette cruelle incertitude, il ouvrait sa porte pour descendre, lorsqu'il vit entrer chez lui l'ami qui lui avait promis de ne lui rien cacher. « *Du courage!* lui dit-il, en l'embrassant, *du courage! Les monstres!* — *N'achevez pas*, reprit M. de Cassini, *c'est inutile, je vous entends.*

Il resta une heure assis, l'œil fixe, sans verser une larme, sans pousser même un soupir, dans un état qu'on ne saurait décrire. Enfin il se leva avec une sorte de vivacité autant fébrile que réfléchie, et s'écria : *elle est plus heureuse que nous!* De ce moment, il n'échappa plus de sa bouche ni la moindre plainte, ni la plus légère expression de regret. Il fit non-seulement le sacrifice de sa cousine, mais encore de lui et de tout ce qui lui appartenait... « C'en est fait, « se disait-il, il faut renoncer pour jamais à revoir

« ceux qui me sont chers... Il faut petit à petit « se détacher de tout; Dieu le veut. Rompons les « liens qui nous attachent encore à cette misérable « vie. Ne nous occupons que du bonheur de quitter « un monde pervers, pour aller dans le sein de l'É- « ternel jouir du repos et de la félicité réservés à ceux « qui, au milieu des crimes et des horreurs dont nous « sommes témoins et victimes, se seront conservés « purs, et auront su pardonner à leurs bourreaux... « Oh! oui, je pardonne volontiers d'avance aux « miens et le mal qu'ils m'ont fait et celui qu'ils me « feront encore. Je leur saurai même gré du service « qu'ils vont me rendre. En brisant mes chaînes ils « vont terminer le long voyage d'une vie que les « chagrins, les adversités et les tempêtes me rendent « si pénible. Grâce à eux, grâce aux amertumes « dont ils m'ont abreuvé..., je pourrai offrir au sou- « verain juge un sacrifice méritoire, et me rendre « digne de la couronne à laquelle, dans des temps « plus heureux, je n'aurais pu prétendre. »

Il ne pouvait croire qu'on l'eût pour longtemps oublié. Il était prêt au sacrifice ; comment n'y eût-il pas été aussi bien préparé, lorsque dès son entrée en prison il n'avait fait que méditer sur le mérite qui ressort pour le chrétien des épreuves auxquelles le soumet la volonté de Dieu. Loin donc de fuir les tristes pensées que faisait naître incessamment dans son esprit la mort de mademoiselle de Forceville, il

sollicita comme une faveur la chambre vide de sa parente, pour s'y livrer plus à son aise, dit-il, à ces consolantes pensées qui seules donnent le calme et un courage dont l'humanité n'est pas capable.

Tel était dans la prison l'ascendant du nom et des vertus de M. de Cassini, que le cruel Motiège, un des assassins de mademoiselle de Forceville, et un des êtres les moins susceptibles de quelque généreux sentiment, parut enchanté de trouver une occasion de réparer en quelque sorte ses torts vis-à-vis de son prisonnier, en s'empressant d'accéder à ses désirs. M. de Cassini alla donc s'installer sous les combles, dans cette chambre, où peu de jours auparavant il avait eu comme une entrevue d'adieux avec sa cousine, et où il s'était vu accablé des plus funestes pressentiments qui venaient enfin de se réaliser. Depuis ce temps les autres dénonciateurs évitaient sa rencontre, tandis que tous les prisonniers l'entouraient d'attentions délicates, et évitaient la leur comme on eût fait d'animaux féroces.

CHAPITRE V.

—

M. de Cassini réclame une seconde fois contre sa détention. — Procédé de Saint-Amand envers lui. — Cause présumable de cette bienveillance. — La mort de mademoiselle de Forceville répand la terreur parmi les détenus. — M. de Cassini cherche des distractions dans le travail: — Il commence son *Précis sur la prison des Bénédictins-Anglais.*—Il travaille à ses *Annales* et à ses *Pensées sur le Malheur.* — Cinq vers écrits dans sa mansarde.

Peu de jours après la mort de sa parente, M. de Cassini adressa au *Comité de sûreté générale* un second mémoire contre les prétextes de sa détention. Ses amis, craignant pour sa vie, lui avaient conseillé de *faire le mort*, de peur de réveiller l'envie de ses ennemis. Mais il n'en poursuivit pas moins son plan, et sollicita comme une faveur d'être jugé : « *la mort ou la liberté*, disait-il, au Comité, *voilà mon cri... Avec des titres comme les miens il n'y a pas de milieu; ou je suis bien coupable, c'est ce qu'il faut juger*; *ou l'on a été envers moi d'une injustice révoltante...* »

L'intimidation n'avait pas accès dans son âme, et la mort l'effrayait moins que jamais. Il savait, aussi bien que ses amis, qu'il n'avait pas à attendre de

justice d'un régime qui n'avait rien de commun avec elle, et qui était en dehors de toute civilisation. Mais, tout en se soumettant avec résignation aux desseins de Dieu à son égard, toute occasion lui était bonne pour protester contre la tyrannie.

Le nombre des malheureux envoyés à la prison des *Bénédictins-Anglais* augmentait tous les jours. On eût dit un parti pris de s'épargner la lenteur des exécutions et la peine des supplices, en développant dans la prison par un trop grand nombre de détenus et la privation d'air vital, quelque maladie contagieuse qui débarrasserait et victimes et bourreaux. A chaque nouvel envoi ceux-ci se faisaient un féroce plaisir de forcer les anciens détenus à changer de place pour être plus mal, et à les entasser de manière à ne pouvoir que difficilement parvenir à leur sale grabat.

Peu s'en fallut que dans cette circonstance M. de Cassini ne perdît l'avantage de sa solitude dans son galetas. Il nous apprend que c'est à Saint-Amand qu'il dut d'y rester. Ce singulier personnage, président, comme on sait, du *Comité des Cinq*, s'opposa au changement, et dit qu'il « *céderait plutôt sa chambre au citoyen Cassini que de souffrir qu'il descendît dans le cloaque*. C'est ainsi qu'il appelait la petite chapelle du couvent, où l'on avait entassé soixante lits, dont on avait condamné toutes les croisées, et où l'on ne respirait qu'un air méphitique.

Saint-Amand fit plus; il alla trouver M. de Cassini et le pria d'accepter sa chambre dans le cas où on l'obligerait de renoncer à la sienne. Mais le concierge, qui partageait les vues de son chef, dit qu'il n'était pas question de déplacer le *citoyen Cassini*. Celui-ci ne fut pas moins touché du procédé de Saint-Amand; il l'en remercia, et plus encore Dieu qui tient tous les cœurs des hommes dans sa main, et qui les tourne, les dispose selon ses saintes volontés.

Personne dans la prison ne s'expliquait une semblable démonstration de dévouement de la part de l'ex-comédien envers un prisonnier qui lui avait plusieurs fois imposé aussi vertement silence. Chacun s'interrogeait sur la cause d'une préférence et d'une attention si frappante aux yeux des détenus, mais sans pouvoir la deviner. M. de Cassini lui-même en était surpris. Il se souvint d'une complaisance qu'il avait eue pour cet homme qui l'avait prié de lui faire son portrait à l'aquarelle, et de l'avoir peint, dans le rôle de Beverlet, dans une attitude qui aurait pu passer pour une caricature, mais que Saint-Amand avait prise au sérieux, et qui l'avait comblé de joie. — A quoi tient la vie d'un homme de bien en temps de révolution! M. de Cassini, confiné définitivement dans sa mansarde, la quittait rarement. Il n'y avait plus de réunions comme naguère. Chacun gardait le silence et s'observait plus que jamais. La mort de mademoiselle de Forceville avait jeté l'épouvante

dans les esprits, interrompu les rapports trop fréquents entre les prisonniers, et répandu sur eux l'isolement comme un linceuil de mort.

A dater de cette époque M. de Cassini chercha moins à se distraire qu'à se recueillir. Ses occupations devinrent plus sérieuses. Ce fut alors qu'il écrivit ses *Pensées sur le Malheur*, son *Précis sur la prison des Bénédictins-Anglais*, et une partie de ses *Annales*.

« J'éprouvai, nous dit-il, une grande jouissance à pouvoir dans ma cellule me recueillir, penser, lire, écrire en silence et soulager pour ainsi dire mon esprit et mon cœur d'un lourd fardeau d'idées et de sentiments depuis longtemps accumulés. En composant ces ouvrages je me disais avec une certaine satisfaction : si demain ils viennent me prendre pour monter à l'échafaud, ils saisiront ces papiers ; ils y verront toute l'horreur et le mépris que m'inspire leur gouvernement. A mon interrogatoire je ne répondrai autre chose que : *Prenez et lisez*.

En effet, une seule page de ses *Annales* eût alors suffi, et lui aurait infailliblement coûté la vie, si elle fût tombée en certaines mains. A la facilité que le Comité aurait eue d'en saisir quelque fragment s'il l'eût voulu, il est permis de croire qu'il s'en est éloigné ; car l'auteur ne s'en cachait pas. D'ailleurs les inspections avaient si souvent lieu, que si la Providence ne l'eût gardé, son courage et sa résolution n'auraient fait que simplifier l'action des détrousseurs et des

traîtres. Les détenus, qui croyaient avoir remarqué des ménagements à son égard, tout en lui recommandant la prudence, cherchaient encore, comme par le passé, à le rassurer pour sa vie, et lui disaient : *Pour vous, vous n'avez rien à craindre; la célébrité de votre nom vous sauvera; ils n'oseront vous faire périr.* Ce discours, pour être flatteur, n'en était pas plus tranquillisant, lorsque la faulx révolutionnaire moissonnait les célébrités de la science, du courage et de l'honneur. Quelle autre célébrité que celle du crime aurait trouvé grâce aux yeux des tueurs de la Convention? M. de Cassini ne pouvait compter sur le talisman du savoir et de la célébrité de son nom pour échapper aux bourreaux. La Révolution de 93, dans ses accès de plus insigne folie, avait inventé *l'aristocratie de la science,* et celle-ci dépassait le niveau décrété du sans-culotisme. M. de Cassini loin de considérer les talents et le nom comme des motifs de sécurité, n'y voyait au contraire que la cause la plus évidente de la haine des uns, de la vengeance des autres, et le point de mire des méchants. C'est à la suite de ces réflexions que, dans un de ces moments de rêveries et de méditations auxquelles il se livrait dans son réduit solitaire, il traça sur la poutre qui faisait face à sa porte les vers suivants que ses geôliers purent très-bien lire :

Dans ce triste séjour ou gémit l'innocence,
Que m'ont servi mon nom, les talents, la science?
A prolonger le temps de ma captivité,

En armant contre moi l'envie et l'ignorance :
Hélas ! il est donc vrai : tout n'est que vanité.

(CASSINI ; l'an second de notre liberté).

Malgré son rare talent pour la composition poétique, ce sont là les seuls vers qu'il put faire en prison, où il *perdit tout-à-fait*, nous dit-il, *cette facilité*. Mais nous verrons bientôt que la source de son talent poétique n'avait tari que sous les verroux. La profonde impression de tristesse sous l'influence de laquelle il vivait depuis la révolution était loin de l'inspirer. Quelques jours après avoir tracé ces vers, la mort de Lavoisier, son confrère, avec les odieuses circonstances qui l'accompagnèrent, lui prouva combien il avait raison de ne pas se confier dans ses titres académiques.

CHAPITRE VI.

M. de Cassini exerce en prison une sorte d'apostolat. — M. Dartès dénoncé par son propre fils. — Mort de ce vieux militaire. — Douleur qu'en ressent M. de Cassini. — Scène déchirante dans toute la prison.—Idée d'un massacre général.—Dussault et Cassini.— Discours de celui-ci à son confrère. — Arrivée de Fournier dit Coupe-Tête. —Charité ingénieuse de M. de Cassini envers ce scélérat.

La sensibilité de M. de Cassini fut mise à de pénibles épreuves pendant ses sept mois de détention. Cette inclination à la pitié avait amené autour de lui comme un concert de doléances lors de l'assassinat de mademoiselle de Forceville, et l'avait porté à s'exposer lui-même en témoignant aux geôliers son horreur de leur cruauté envers le malheureux prêtre dont nous avons parlé. C'est ce même sentiment si chrétien qui, à l'exemple de madame de Tourzel, lui faisait exercer comme une sorte d'apostolat charitable parmi ses co-détenus. Il recherchait toutes les occasions de consoler les uns, d'encourager les autres, de communiquer son énergie à ceux qui se laissaient abattre, d'élever jusqu'à la résignation du martyre, pour les rendre méritoires, les pensées philosophiques

et tout humaines de certains d'entre eux. Hélas ! les occasions de déployer son zèle ne lui manquaient pas. Mais celle que lui procura l'arrivée de nouveaux prisonniers le rendit plus ingénieux encore. Nous avons trouvé dans les notes datées de sa mansarde quelques récits de ses entretiens avec les plus malheureux, qui prouvent jusqu'à quelle élévation il portait l'éloquence du cœur.

Au nombre des nouveaux venus, grands conspirateurs, disait-on, étaient un perruquier qui avait sans doute parlé un peu trop ouvertement en rasant quelque jacobin, un garde de la capitainerie qui probablement avait fait un procès-verbal à un maraudeur devenu quelque chose, un valet des écuries royales dont le crime était d'avoir mené un relais dans le départ du roi, sans savoir ni ce qu'il faisait, ni où il allait ; que n'emprisonnait-on aussi les chevaux. — Enfin, avec plusieurs autres encore, un M. Dartès, ancien militaire, ancien gouverneur des pages de Madame la Dauphine, octogénaire et père infortuné de deux fils dont l'un émigré, et l'autre... le dirons-nous?... Oui, pour la honte de la Convention et de son époque, l'autre prétendu patriote et dénonciateur de l'auteur de ses jours ! ! !

Le vénérable vieillard vivait retiré avec sa femme, dans une petite terre aux environs de Versailles, d'un modique revenu déjà bien affaibli par l'inconduite de son coupable fils. Celui-ci, incarcéré avec tant

d'autres par ceux de son parti, tourmentait sans cesse son malheureux père pour en obtenir des secours dont il n'avait fait qu'abuser. Un refus le porta à se répandre en plaintes amères contre son père, le traitant d'aristocrate, et l'accusant de lui *refuser parce qu'il était patriote, l'argent qu'il envoyait à son frère émigré.* Il criait par toute la prison, qu'*il était honteux que lui, révolutionnaire, fût en prison, tandis que son père, l'aristocrate, était en liberté.*

Cet infame propos fut évidemment relevé par les buveurs de sang. M. Dartès fut arrêté et amené aux *Bénédictins-Anglais.* Bientôt, malgré le noble silence du vieillard, l'histoire de la trahison de son fils transpira. Tant de scélératesse, qu'on aimerait à croire impossible, fit frissonner d'horreur, et inspira à tous les prisonniers le plus tendre intérêt pour la victime. M. Dartès distingua plus particulièrement les témoignages que lui en donnait M. de Cassini. Il y répondit par beaucoup de confiance. Il lui parla de la certitude qu'il avait de mourir bientôt, sans lui dire néanmoins un mot de ce qui devait lui rendre le coup de la mort plus douloureux. Il ajouta : « *Vous ne sauriez croire « l'horreur et la répugnance que me cause le mode de « supplice auquel je suis destiné; j'en rougis, moi, vieux « militaire, qui ai cent fois affronté la mort, et me suis « joué de la vie de toutes les manières. Eh bien! je sens « manquer mon courage devant un bourreau.* »

A ces paroles teintes d'une sombre mélancolie bien

près du désespoir, M. de Cassini sembla d'abord entrer dans sa manière de voir, afin de l'amener plus doucement à de plus graves, plus importantes et plus consolantes pensées. Nous regrettons de ne pouvoir donner ici à nos lecteurs, que quelques extraits de ses intéressantes conversations avec M. Dartès.

Nous avons lu avec un indicible attrait son premier entretien. C'est une dissertation savante et chrétienne sur les différents genres de courage, et leurs différents degrés de mérite. Après lui avoir démontré la vanité de tout ce qu'on appelle vulgairement de ce nom, et avoir élevé très-haut le courage militaire, il lui dit : qu'il en est un, mais d'un genre non moins supérieur à celui-là qu'à tous les autres, quoique le sacrifice de la vie pour sa patrie soit digne des respects de la postérité. « L'homme, ajoute-t-il, qui, sans être « étayé d'aucune passion, voit tranquillement et « affronte une mort même certaine, lorsque la néces- « sité ou le devoir le commande, l'homme qui n'a « pas besoin de s'étourdir ni de s'exalter pour mar- « cher d'un pas ferme au-devant d'elle, ou pour « l'attendre d'un front calme ; l'homme enfin qui, à « ce froid mépris de la mort joint la force plus rare « encore de supporter habituellement avec résigna- « tion et sans se plaindre l'infortune, les maux, les « dégoûts et les chagrins de la vie, voilà, voilà selon « moi celui qui est véritablement et parfaitement « courageux.

« Vous me demanderez sans doute, Monsieur, à « quoi peut tenir un si sublime courage, et qui peut « l'inspirer? Je vous répondrai : la religion, la foi; « elles seules peuvent persuader à l'homme qu'il « n'est placé dans ce monde que par la volonté d'un « Dieu, par l'ordre de ce souverain maître de toutes « choses qui a réglé d'avance tous les événements de « sa vie, en a marqué les vicissitudes et le terme; de « ce Dieu dont la bonté paternelle, lui réservant après « sa mort une meilleure et plus haute destinée, n'a « seulement voulu que lui faire subir dans ce bas « monde une courte et salutaire épreuve qui le puri- « fiât et le rendît digne du bonheur ineffable et sans « fin qu'il lui prépare dans une autre vie..... Celui « qui n'aperçoit ainsi dans tout ce qui lui arrive « ici-bas, que la volonté de Dieu et la récompense « certaine qui l'incite à s'y soumettre, celui-là ne « craint plus rien, ne répugne à rien, ne considère « la vie que comme un exil, un passage, un voyage « nécessaire qu'il se hâte d'accomplir, et dont la fin, « le port et le terme désirables sont la mort. Ainsi « pensaient les premiers chrétiens, les martyrs dont « nous admirons le courage surnaturel..... (1) Ainsi

(1) Deux faits, dont l'un s'est passé sous l'empereur Valens, et l'autre à Paris au moment même où Cassini disait ces paroles encourageantes au malheureux M. Dartès, en sont la confirmation. Les catholiques d'Edesse devaient être massacrés par ordre de l'empereur pendant qu'ils seraient assemblés dans leur église. Modeste, préfet de cette ville, la traversant pour aller exécuter cet ordre odieux, vit une pauvre

« pensent ces quelques personnes que vous voyez « dans cette prison se soumettre aux caprices des « geôliers, souffrir leurs insultes, et supporter la « captivité sans se permettre ni déclamations ni « plaintes contre le gouvernement, ni contre ses « agents. Ils attendent d'un front calme, serein et « même gai, le sort malheureux qui leur est réservé, « et sur lequel on n'a pas même l'humanité de les « laisser incertains.....

Ah! s'écria en soupirant M. Dartès, *je sens parfaitement la vérité de tout ce que vous me dites-là. J'ai toujours eu pour cette religion le plus véritable respect ; mais, à la façon des gens du monde, ma foi a toujours été plus en paroles qu'en action. Que n'ai-je toujours vu les choses sous le point de vue où je les aperçois aujourd'hui! Que ne me*

femme qui sortait brusquement de sa maison sans même en fermer la porte, et tenait un enfant par la main. Elle était si pressée qu'elle traversa la file des soldats. Le préfet la fit arrêter et lui demanda où elle allait si vite. *Je me presse*, dit-elle, *d'arriver où les chrétiens sont assemblés.*—Vous ne savez donc pas, lui dit le préfet, que je vais pour faire mourir tous ceux qui s'y trouveront ? — *Je le sais, et c'est pour cela que je me presse craignant de manquer l'occasion de souffrir le martyre.* — Mais pourquoi y conduisez-vous cet enfant ? — *Afin qu'il ait part au même bonheur.*

L'histoire a enregistré et les siècles admireront ces belles paroles du noble maréchal de Mouchy, victime de 93, en prison au Luxembourg : *Madame*, dit-il à sa vénérable compagne, *il faut descendre, Dieu le veut; adorons ses desseins ; vous êtes chrétienne ; je pars avec vous, je ne vous quitterai pas.* — Et ces autres paroles en réponse à un détenu, qui l'encourageait en le voyant aller au supplice : *A quinze ans j'ai monté à l'assaut pour mon roi; à quatre-vingts ans je monterai sur l'échafaud pour mon Dieu.*

suis-je rendu précédemment digne de ce courage, de ces grâces dont j'aurais tant besoin en ce jour! — « Monsieur, « interrompit M. de Cassini, vous en devenez digne « en ce moment par le regret qu'exhale votre cœur, « et qui lui-même ne peut venir que d'en haut. Il « est déjà la première de ces grâces que vous désirez, « et qui, n'en doutez pas, vont se répandre sur vous. « *Courage! courage! prenez ce livre*, continua M. de « Cassini en lui présentant une *Imitation de Jésus-« Christ, il vous remplira de consolations et de force.* »

Plusieurs conversations de ce genre devaient être couronnées d'un plein succès, et elles l'obtinrent en effet. Elles adoucirent merveilleusement, par le changement qui s'était opéré presque à son insu dans son cœur, le profond chagrin dont le vénérable vieillard était accablé, et qui le dévorait intérieurement avec d'autant plus d'amertume, qu'il en tenait secrets le principe et la cause. Son esprit agité se calma. Un ecclésiastique prisonnier acheva de le préparer au sacrifice de sa vie. L'appel fatal eut lieu ; on vint le chercher pour le tribunal, et l'on eut la satisfaction de l'y voir marcher avec ce courage tranquille et ce calme dont il ne s'était pas cru capable (1).

(1) Il fut exécuté le même jour. Eh bien ! croirait-on que les *Cinq* et les geôliers, qui avaient vu l'intérêt général entourer ce vieux et respectable soldat, se firent un jeu de sa fin en faisant croire aux prisonniers, surtout à ceux qui lui avaient témoigné le plus d'affection, qu'il avait seulement été transféré dans une autre prison, et se disaient chargés pour eux de ses compliments.

Dieu a mis lui-même dans les services rendus, dans les bonnes actions nous ne savons quoi qui attache à ceux au malheur desquels nous sympathisons. Un dévouement désintéressé et sans limites insinue à l'âme une affection profonde pour la personne à laquelle on s'est dévoué par un sentiment religieux. M. de Cassini avait éprouvé cet attachement pour M. Dartès, parce que, le voyant plus malheureux que lui, il avait eu le bonheur de lui rendre le plus grand service qu'il soit donné à l'homme de rendre ici-bas à son semblable, en faisant pénétrer dans son âme affligée une de ces pensées qui comblent le cœur humain et changent en joie ses amertumes. Sa mort, qui lui rappelait la perte de mademoiselle de Forceville, lui causa autant de peine que s'il eût été son proche parent.

A tant de douleurs déjà trop fortes pour un cœur si tendre et si aimant que celui de M. de Cassini vint encore se joindre celle de toutes les familles prisonnières avec lesquelles il était lié d'une étroite amitié. « Il arriva un ordre subit de transférer à *Port-Royal* toutes les femmes détenues aux *Bénédictins-Anglais*. »

Semblables aux gardes dont Saint-Ignace disait : que leur méchanceté augmentait en proportion du bien qu'on leur faisait, et qu'il comparait à des léopards (1), les geôliers se firent une satanique jouis-

(1) Quibus si benefeceris pejores fiunt.

sance de séparer la mère d'avec son fils, la fille d'avec son père, d'arracher l'épouse à son époux, d'entendre les cris perçants, les adieux plaintifs dont la prison retentit toute une matinée. « Les soins touchants de la jeune madame de Seran pour son père, M. de Tracy, offrait depuis longtemps l'exemple le plus édifiant de la pitié filiale. » En la voyant s'attacher aux vêtements de son malheureux père, ne voulant pas le quitter, et le père serrant sa fille bien-aimée dans ses bras, lui faisant en larmes les derniers adieux, l'émotion ressentie par M. de Cassini fut si profonde, qu'elle faillit, nous dit-il, le priver de la raison. Ne pouvant plus tenir à une scène si déchirante, et qui se passait la même sur tous les points de la prison, il se retira précipitamment dans sa mansarde, ferma sa porte et sa fenêtre, essayant par là d'empêcher les cris de parvenir jusqu'à lui. Penché sur le pied de son lit, il fut, pendant plus d'une demi-heure à pleurer à sanglots et à soulager ainsi son cœur oppressé.

Comme on pouvait s'attendre tous les jours à de nouveaux massacres en masse dans les prisons, les propos ou les indiscrétions ne donnant que trop lieu de le craindre, il pensait que ce pouvait bien être là le but des tyrans dans le transfèrement des dames à Port-Royal. Nous n'oublierons jamais tout ce qu'il nous dit dans ses dernières années sur les dispositions de son âme à ce moment. Sa foi religieuse l'avait conduit jusqu'à n'être sensible qu'aux peines d'au-

trui, et à désirer que son tour fût venu d'achever son sacrifice. Mais il fut tiré de son erreur par l'arrivée de quarante prisonniers, tous révolutionnaires qu'on traînait déjà depuis longtemps de prison en prison, et auxquels on avait voulu faire place. Les inquiétudes expliquées par là se dissipèrent, en attendant que d'autres mesures vinssent les faire revivre ; car c'était une oscillation continuelle de pensées, et une suite non interrompue d'émotions, auxquelles prenaient plaisir les Comités contre leurs victimes avant de les immoler.

Parmi les derniers venus, députés proscrits le 31 mai, se trouvaient Mercier, auteur du *Tableau de Paris*, et Dussault, ancien confrère de M. de Cassini à l'Académie. « Je m'étonnai, dit celui-ci, de voir dès 1789 cet homme grave et de mérite se lancer avec éclat dans la Révolution, s'enthousiasmer des nouveaux principes, et surtout de s'établir à soixante-dix ans, avec ostentation, l'*orateur des vainqueurs de la Bastille.* » Dussault, ayant appris la présence de Cassini sous les mêmes verroux que lui, alla le trouver et lui raconta tout ce qu'il avait souffert depuis sa captivité. Vingt fois il fut tenté de lui dire qu'il l'avait bien voulu ; mais le respect pour la vieillesse et le malheur l'en empêcha.—J'eus, dit-il, pitié de son état d'affaissement et de maigreur qui attestait bien les mauvais traitements et les privations qu'il avait soufferts dans les autres prisons. Je lui dis seulement une fois

en passant : *Mon cher confrère, on est bien embarrassé dans ce bas-monde sur ce qu'on doit et ce qu'il faut éviter. Vous, homme de lettres, vous vous êtes mêlé de la révolution, cela vous a valu la prison. Moi, je n'ai jamais voulu me mêler de rien et me voilà prisonnier comme vous, à la vérité depuis moins longtemps.* — *Mon ami,* me répondit Dussault en me serrant la main, *nous avons fait vous et moi de grandes et cruelles expériences, et notre cours, croyez-moi, n'est point encore fini.*

Cette rencontre de deux hommes distingués, chacun dans la sphère de son talent, tombés dans le malheur pour des causes si différentes, fait ressortir encore le caractère de Cassini ferme, inflexible dans ses principes, et tout à la fois bon et sensible au malheur même mérité.

Avec les quarante proscrits de la Convention on avait amené Fournier, scélérat consommé, fameux par l'égorgement des prisonniers d'Orléans. Cet être, dont tout l'extérieur sentait le bagne, avait du moins l'avantage de ne tromper personne, car ses traits décellaient au premier coup d'œil ce qu'il était. A sa vue, et quand on sut dans la prison son arrivée, tout le monde se refusa à l'admettre dans sa chambrée. Le farouche Motiège, qui n'avait d'humain que la figure, n'eut pas même la sympathie du crime pour ce monstre déjeté de tous, même de ceux dont il n'avait été que l'instrument. Il n'osa pas ou ne voulut pas forcer les prisonniers à lui faire place, et aima mieux

l'établir sur un des palliers du grand escalier, que de violenter la répugnance et l'horreur qu'il inspirait. M. de Cassini s'émut intérieurement d'un pareil abandon. Mais, ayant à respecter jusqu'à un certain point dans les premiers moments la susceptibilité de tous et le dégoût général, il attendit le soir pour aviser à ce que lui suggérerait sa charité.

L'exemple de la fraternité devait, pour la honte de la révolution, être donné par les victimes à leurs bourreaux. M. de Cassini, pour faire au plus tôt ce qui lui était possible, donna à ce grand coupable la disposition d'un paravent de huit feuilles pour lui servir d'abri.

Si les novateurs et bouleverseurs de notre époque, au lieu d'abuser comme ils le font des maximes évangéliques, les mettaient ainsi en pratique; si les hommes influents des partis qui nous divisent avaient assez de religion pour faire abnégation d'eux-mêmes ; la France n'en serait pas à se rappeler avec effroi 93 d'exécrable mémoire.

CHAPITRE VII.

—

Étonnement d'un détenu de rencontrer un académicien croyant en Dieu.—Dialogue de Cassini avec lui. — Sa fermeté à défendre sa foi. —Anecdote au sujet de Saint-Amand. —Puissance de l'exemple religieux.

Les bonnes œuvres ont pour base et pour principe la foi. Nous avons déjà vu combien était vive celle de M. de Cassini; nous allons en avoir une nouvelle preuve; les circonstances lui ayant fourni l'occasion d'en faire une solennelle profession.

Se promenant un jour avec un détenu dans le jardin, ils furent témoins d'une scène burlesque et scandaleuse qui se passait au sujet d'un prêtre apostat. — *A quoi bon cette mauvaise plaisanterie?* dit d'un air chagrin un prisonnier. — *Sans doute,* répliqua M. de Cassini; *ni vous ni moi ne l'aurions faite; mais il peut-être heureux que la honte, en punissant le crime, prépare et amène le repentir... C'est une permission de Dieu.* — *Quoi! Monsieur,* reprit l'interlocuteur, *vous croyez donc en Dieu.* — *Si j'y crois! Monsieur,* dit Cassini; *ma surprise est égale à la vôtre de m'entendre faire une pareille demande.* — *Mais je ne pensais pas qu'un académicien, un*

philosophe, un géomètre (1)... M. de Cassini ne lui laissa pas achever sa phrase ; il l'interrompit brusquement, et lui répliqua du ton que donnent les convictions mêlées d'étonnement : — *Qu'appelez-vous, Monsieur, un académicien? Racine, Boileau, Fénélon, n'étaient-ils pas de l'Académie, et ne croyaient-ils pas en Dieu? Platon, Socrate, Sénéque, n'étaient-ils pas philosophes, et ne reconnaissaient-ils pas la Divinité? Newton était géomètre, et ne croyait-il pas en Dieu? Parce que vos Voltaire, vos Diderot, vos d'Alembert et quelques autres impies de mauvaise foi ont mis l'athéisme à la mode, croyez-vous que l'autorité de ces gens-là, dont l'immoralité n'est que trop connue, puisse prévaloir contre celle d'innombrables grands personnages plus éclairés, plus instruits, et beaucoup plus respectables qu'eux à tous égards?*

Le détenu ne s'attendait pas à une réplique de cette force. Voyant que, contrairement aux vanteries insensées de quelques savants, M. de Cassini semblait avoir pris pour une injure qu'on le crût capable de professer l'athéisme, il se répandit en excuses : *Pardon*, lui dit-il, *je n'ai pas eu l'intention de vous insulter*. M. de Cassini le rassura sur-le-champ, et lui prenant la main avec bonté, il lui dit en souriant : *J'en suis bien certain; tenez, asseyons-nous là. Avec tout*

(1) Telles étaient cependant les funestes conséquences des écarts de quelques académiciens de l'époque, qu'ils avaient fait à l'Académie entière la réputation de n'avoir ni croyances ni principes religieux. La Révolution a appris à ce corps savant que son honneur est intéressé dans le choix de ses membres.

autre que vous j'en resterais peut-être là ; mais vous êtes digne qu'on entre en discussion sur cette matière vis-à-vis de vous ; et si vous voulez nous en raisonnerons quelquefois ensemble.

La délicatesse du procédé de Cassini autant que sa fermeté avait vivement impressionné son compagnon, qui accepta avec empressement la proposition que lui faisait l'académicien. Il rechercha assiduement ses entretiens, auxquels il dut de savoir que les passions font l'impie, et que la foi n'est que le résultat du bon usage de la raison (1). Leurs rendez-vous eurent lieu assez fréquemment, car nous avons trouvé dans les papiers de M. de Cassini le résumé de ces conversations philosophico-théologiques écrit en prison, et intitulé : *Dialogue entre deux détenus sur la croyance en Dieu.*

Citons encore un trait, entre bien d'autres, de la fermeté du savant académicien dans ses principes religieux. On n'a pas oublié ce que nous avons dit plus haut de Saint-Amand, président du *Comité des Cinq*, et de sa manie de déclamation dans la prison.

(1) C'est à la suite d'une discussion sur les mystères que sa muse chrétienne se prêta à son inspiration, et qu'il fit les vers suivants :

Cesse de me parler, orgueilleuse raison ;
Sur tes faux arguments la vérité m'éclaire ;
De la foi, désormais écoutant la leçon,
Je ne répugne plus à croire tout mystère
Dont la religion présente pour garant
Le fils de Dieu fait-homme et sur la croix mourant.

Il était rare qu'il ne reçût aussitôt la riposte par quelque citation d'un auteur religieux, lorsqu'il s'était permis de déclamer quelque tirade impie. Il avait pour habitude de braver de cette manière les douleurs des détenus, et de leur insulter par des chansons plus ou moins cyniques.

Du temps que les réunions dont nous avons parlé plus haut avaient encore lieu dans la salle servant de réfectoire, Saint-Amand y vint un jour, se tint en face de M. de Cassini occupé à dessiner, et, d'un air de prétention à l'effet, il se mit à réciter des vers où la morale et la religion étaient outragées et la révolution glorifiée. Quand il eut fini, *Eh bien!* dit-il, *voilà du bon, citoyen Cassini.* — L'académicien, sans lever les yeux de dessus son travail, lui répondit à haute voix et d'un ton qui décelait son indignation : *J'en sais de meilleurs que ceux-là. — Et d'où? — D'Athalie,* répliqua Cassini, qui lui cita sur-le-champ les vers suivants, appuyant sur les mots que nous soulignons :

Celui qui met un *frein* à la *fureur* des flots
Sait aussi des *méchants* arrêter les complots,
Soumis avec respect à sa volonté sainte,
Je crains Dieu, Saint-Amand, et n'ai pas d'autre crainte.

L'histrion resta quelques moments comme pétrifié ; il changea de conversation, et disparut sans bruit.

Mais un autre jour, M. de Cassini, arrivant dans la salle, trouva l'incorrigible comédien au milieu

d'un petit cercle composé des quelques-uns des siens, et d'un plus grand nombre de prisonniers. Ceux-ci souffraient de l'entendre encore parler contre ce que le christianisme a de plus saint, mais ils n'osaient lui répondre de peur de laisser échapper quelque parole qui les compromît. M. de Cassini, avant de se faire voir, l'ayant entendu dire : qu'*il n'y avait que des imbéciles qui pussent croire en Dieu*, ne put se contenir, l'arrêta tout court en l'apostrophant en ces termes : *Saint-Amand, si vous saviez raisonner, on vous prouverait aisément que vous ne savez ce que vous dites. Si vous étiez instruit, je vous citerais une foule de savants qui, vous l'avoueriez, en savent plus que vous, et qui cependant et peut-être pour cela même, croient en Dieu ; mais à un comédien qui s'échappe jusqu'à avancer ce que vous avez osé dire, il suffit de nommer Racine pour lui fermer la bouche.*

L'imprudent fut plus étourdi par cette verte réplique, qu'il ne l'avait été par la première ; mais comme il était plus débauché que convaincu de ses extravagants discours, et qu'il n'y avait pas chez lui l'étoffe du rôle que la Convention ou les Comités lui avaient assigné dans la prison, il se tut, pirouetta sur ses talons, sans manifester aucun sentiment de colère ou d'humeur.

Les détenus spectateurs restèrent stupéfaits du trait de hardiesse dont M. de Cassini venait de leur donner un si frappant exemple au milieu d'espions

qui, par le mensonge et la fourberie avaient déjà causé la mort de plusieurs d'entre eux. Ils ne pouvaient se rendre raison de l'espèce d'ascendant qu'il avait pris sur cet homme, et de quel courage religieux il fallait qu'il fût animé pour lui avoir imposé si hardiment silence, et pour qu'un président du *Comité des Cinq* eût été obligé de s'enfuir couvert de honte. Le courage a donc une puissance inconnue aux âmes faibles et pusillanimes.

De timides détenus tout en admirant la manière d'agir de M. de Cassini, la taxaient intérieurement d'imprudence; comme si la prudence consistait à consentir tacitement à tout ce qu'on entend, à laisser le champ libre à l'effronterie. La France n'était alors en proie à l'anarchie que par la mollesse des honnêtes gens. Aujourd'hui même où en serions-nous encore, si l'on eût laissé faire les modernes dévastateurs du pays? En combattant ce méprisable personnage, et en s'opposant à ses scandaleux discours M. de Cassini ne faisait pas seulement une bonne action, un acte de courage chrétien, il remplissait encore nn devoir d'honnête homme et de bon citoyen; car il annulait par son ascendant l'autorité d'un homme dangereux, et inspirait par son exemple la pensée d'oser l'imiter dans l'occasion.

La vie prisonnière de M. de Cassini a été tellement pleine d'incidents, que nous ne saurions les raconter tous sans nous éloigner trop de notre but. Nous dou-

tons néanmoins qu'on nous sût gré si nous eussions passé sous silence ceux que nous avons rapportés jusqu'ici. La prospérité et l'adversité sont comme la pierre de touche du caractère, des vertus, ou des défauts de l'homme. Plus les vicissitudes de la fortune sont brusques et imprévues, moins nous sommes capables d'en soutenir le choc et de garder dans la transition la même égalité d'âme, si d'ailleurs nous n'avons une somme notable de qualités et de vertus, précieux fruits d'une éducation forte et surtout religieuse. Les prisons de la terreur, les sanglantes péripéties du drame dégoûtant de 1793 ont, comme le creuset fait pour l'or, éprouvé et mis en évidence ce que la France possédait de nobles et de grands caractères, de généreuses et sublimes vertus. Les victimes qui attendaient que l'heure du sacrifice sonnât pour elles, comme celles qui allaient à la mort en ont bien témoigné ; mais toutes n'ont pas été dans le cas de montrer l'héroïsme de la charité chrétienne, en faisant du bien à ceux auxquels ils étaient redevables de leur malheur. Le chapitre suivant en fournira de nouvelles preuves.

CHAPITRE VIII.

—

M. de Cassini recherche les occasions d'exercer la charité envers ses ennemis. — Son entrevue avec plusieurs. — Réaction thermidorienne. —Nouvelle perquisition en prison. — Nouvelles craintes d'un égorgement général. — Nuit cruelle pour les détenus. — Ils apprennent le lendemain la mort de Robespierre. — Joie universelle.

Nous avons déjà vu combien M. de Cassini admirait et adorait les desseins de la Providence envers lui, depuis le commencement de la révolution. Dans ces dispositions de son âme, il rendait grâces à Dieu des occasions qu'il lui faisait naître fréquemment d'exercer la charité à l'égard de tous, mais surtout envers ses ennemis.

Il se trouva dans le cas d'exercer plusieurs fois cette vertu à un haut degré, une fois surtout dans des circonstances où la bonté de son cœur fit la plus vive impression sur ceux qui en furent l'objet; voici en quelles circonstances. La révolution en était arrivée au point de se détruire elle-même. Depuis les premiers jours de juin 1794 la prison continuait à s'emplir exclusivement d'anarchistes, naguère *frères et amis*. Vint enfin le tour de tous les *Comités révolutionnaires* des districts. Celui de la section de l'Observatoire fut

enfermé aux *Bénédictins-Anglais*, excepté un de ses membres, le trop fameux Ruelle qui, sans doute ne voulut pas se trouver en face de son bienfaiteur. Avait-il demandé d'être incarcéré ailleurs, nous l'ignorons ; mais d'autres personnes dirent alors que c'était moins pour lui que par égard pour son digne maître, qu'on ne l'avait pas amené dans la même prison.

Quoi qu'il en soit, dès que ces malheureux furent entrés, on les reçut de toute part avec des huées, des sifflets et autres démonstrations plus ou moins blessantes. Quelques habitants du quartier de l'Observatoire, honnêtes gens qui avaient été envoyés en prison par le *Comité*, leur adressèrent par récrimination les épithètes les plus offensantes : *Ah ! vous voilà donc enfin... Les honnêtes gens en liberté*, et les *scélérats en prison...* M. de Cassini, ayant vu les apprêts de cette réception, s'était retiré dans sa chambre, d'où il avait entendu tout le bruit. On alla néanmoins l'informer de ce qui se passait, et lui donner les détails de la manière dont on avait *fêté* ses ennemis. Il se contenta d'écouter, sans laisser apercevoir aucun sentiment autre que l'indifférence, et moins encore une approbation de ce qui s'était passé et qui était si contraire à ses habitudes. — Eh bien ! Messieurs, dit-il aux visiteurs, *vous en direz, vous en penserez ce qu'il vous plaira, mais je vais aller au plus tôt rendre visite à ces messieurs : — Comment ! pour vous moquer d'eux ? — Me moquer ! à Dieu ne*

plaise! Ils sont dans le malheur, et de ce moment ils me deviennent respectables. Sachez que parmi eux il en est un qui m'a défendu autant qu'il a été en lui, et qui a toujours paré les coups que voulait me porter mon ancien élève; je ne trouverai jamais une plus belle occasion de lui témoigner ma reconnaissance.

Il se rendit donc sans plus tarder dans le galetas où l'on avait entassé ces onze malheureux. Il les trouva tous étendus sur des matelas posés sur le pavé. A sa vue ils le reconnurent aussitôt. Sa présence les étonna et les troubla beaucoup. Il s'en aperçut et se hâta de les rassurer : « Messieurs, leur dit-il, en les « saluant, si mon caractère vous était mieux connu « vous croiriez facilement que je n'étais pour rien « dans l'affligeante réception qui vous a été faite. Il « en est parmi vous qui m'ont fait beaucoup de mal; « mais vous êtes malheureux; j'ai tout oublié. Il en « est aussi dont je n'ignore pas les services et la « bonne volonté, entre autres le citoyen Lefèvre que « voici, et à qui je viens témoigner ma reconnais- « sance par une démarche et dans un moment qui « ne peuvent laisser de doute sur ma sincérité. Ac- « ceptez, Messieurs, les services que je viens vous « offrir. Aujourd'hui, peut-être demain, je serai « libre; dans votre position vous devez avoir des pé- « titions, des mémoires justificatifs à adresser au « gouvernement, des démarches à faire pour adoucir « votre sort; confiez-les moi, je m'en charge, et

« puissé-je réussir à les faire valoir pour dernière « vengeance envers tous ceux de vous qui ont pu « me vouloir du mal, parce qu'ils ne me connais- « saient pas ! »

On ne saurait rendre la stupéfaction de ces malheureux en entendant ce discours qu'ils écoutèrent dans un morne silence. Ils en furent atterrés, et s'en remirent à la générosité de leur noble visiteur pour les démarches qu'il voulait bien faire dans leur intérêt.

L'emprisonnement des Comités des sections était un effet de la réaction thermidorienne. M. de Cassini comprit mieux que beaucoup de prisonniers les conséquences avantageuses qui s'en suivraient. Bien qu'il n'eût aucune nouvelle des deux mémoires qu'il avait envoyés au *Comité de sûreté générale*, il pouvait prévoir, d'après ce qui se passait, que le règne de Robespierre était ou fini ou bien près de finir, et que la liberté des honnêtes gens devait en être la conséquence. Les autres détenus finirent par partager unanimement sa pensée, et la joie était revenue dans les cœurs en voyant poindre dans un avenir prochain l'aurore de la liberté. La tristesse, l'abattement que l'on voyait peints sur le visage des révolutionnaires récemment incarcérés, des geôliers et du *Comité des Cinq*, tous agents de l'abominable tyran, étaient autant d'indices certains d'un changement favorable.

Pendant qu'on se laissait ainsi aller à l'espérance ;

survint un ordre de faire dans la prison une nouvelle perquisition. C'était comme le dernier soupir du monstre qui, avant d'expirer, essayait de peser encore une fois de sa griffe sanglante sur ses victimes, et les entraîner avec lui dans l'abîme. On enleva donc de toutes les chambres tout ce dont les prisonniers poussés à l'extrémité auraient pu s'emparer pour se barricader ou se défendre, tringles de lit, chenets, pelles et pincettes, et jusqu'aux chandeliers et aux paires de mouchettes. Avec cela l'ordre de rentrer beaucoup plus tôt dans les chambrées et de n'en pas sortir.

D'après de telles mesures, et dans l'ignorance où l'on était de ce qui s'était passé à la Convention les jours précédents, on se douta d'un projet d'égorgement en masse, dont certains propos des geôliers venaient corroborer la crainte. Chacun, s'attendant à être massacré, voulait rester sur pieds, la plupart bien décidés à ne pas se laisser égorger comme des agneaux; mais il fut enjoint aux prisonniers de se coucher, et de deux heures en deux heures des soldats avec le geôlier firent la ronde, le sabre nu, dans toutes les chambres. Cette nuit fut une nuit d'angoisses. M. de Cassini avait si bien fait son sacrifice, et s'était tellement habitué à la pensée de la mort qu'il put dormir durant celle-là comme pendant les autres. Combien peu oseraient se promettre d'en faire autant!

Au point du jour tous les malheureux détenus sor-

tant de leurs chambres se regardaient les uns les autres, tout étonnés de se revoir. Ils auraient volontiers interrogé les murailles pour savoir ce qui s'était passé dans cette nuit si agitée dans la ville, et si mystérieusement lugubre dans leur prison, car ils avaient entendu battre la générale accompagnée d'un bruit inaccoutumé comme en aurait pu produire le passage d'une grande foule de monde. Enfin ils apprirent d'une sentinelle que Robespierre venait d'être exécuté.

CHAPITRE IX.

—

M. de Cassini et son plat de lentilles. — Sa mise en liberté. — Le Comité lui envoie faire ses excuses. — Scène touchante entre le maître et son fidèle domestique. — Bonne œuvre au sortir de la prison. — M. de Cassini part pour Thury. — Joie de sa famille. — La confiscation le réduit presque à l'indigence. — Il se trouve heureux malgré cette position.

Les prévisions de M. de Cassini s'étaient enfin réalisées, et la nouvelle de la mort du tyran avait fait renaître la joie et l'espérance.

Le 28 thermidor 1794, l'ancien Directeur de l'Observatoire était, à neuf heures du soir, assis tout

seul sur un banc du jardin, mangeant son petit plat de lentilles à la clarté des étoiles. Il entend répéter son nom au guichet et dans les corridors. Soupçonnant qu'on le cherchait, il se rapprocha et rencontra le concierge qui lui dit de venir au parloir où quelqu'un le demandait. Vingt jours s'étaient passés depuis le dernier mémoire qu'il avait adressé au *Comité de sûreté générale*, et dont il n'avait pas entendu parler. Il ignorait que ce Comité y avait fait droit et avait décidé son élargissement (1). Nous ne chercherons pas la cause de ce retard, et comment il avait pu avoir lieu; il n'y aurait que l'ordre et la justice qui n'auraient pas de raison d'être en temps d'anarchie. D'ailleurs Lakanal vivait, et l'ingrat Ruelle n'était point encore incarcéré, ce qui expliquerait au besoin par quelle voie la décision du *Comité de sûreté générale* avait pu être éludée, et la levée d'écrou enfouie dans un carton au lieu d'être mise à exécution.

Quoi qu'il en soit, M. de Cassini se rendit à la loge du concierge avec son plat de lentilles à la main. Un exprès du Comité lui dit : *C'est au citoyen Cassini que j'ai l'honneur de parler? — Oui, citoyen. — Vous allez peut-être apprendre avec chagrin que, depuis dix-huit jours, vous avez votre liberté, et que ce n'est que d'aujourd'hui que vous pourrez en jouir.*

(1) Voir aux pièces justificatives, nº 10.

M. de Cassini, ne pouvant en croire ses oreilles, et pensant être le jouet d'une illusion, répondit à l'envoyé : *Que dites-vous, citoyen ? — Que le Comité de sûreté générale*, repartit le jeune homme d'un ton honnête, *m'a chargé de venir vous apporter l'acte de votre liberté, et l'excuse du retard mis à votre délivrance...*

Le pauvre prisonnier, surpris agréablement et de la nouvelle et des bonnes manières du jeune envoyé qui la lui apportait, voulut savoir son nom et son adresse, afin de pouvoir aller le lendemain lui faire ses remercîments ; puis posant à terre son plat de lentilles, il sortit en disant au concierge : *Adieu Motiège !*

Quelques minutes après, le prisonnier frappait à une maison vide de ses maîtres depuis plus de six mois, et gardée par un de ces fidèles serviteurs dont la race devient de plus en plus rare, et tend à disparaître entièrement. Le bon serviteur reconnaît la voix de son maître. A sa vue, la joie qu'il ressent ne saurait s'exprimer. Ils se jettent dans les bras l'un de l'autre ; à tant de fidélité, M. de Cassini répond par des larmes et des marques de la plus cordiale affection.

Ce sentiment, qui, autrefois, tenait compte à de bons serviteurs de leur attachement par des largesses de longue durée, récompensait encore dans le moment même les actes de leur vertu et de leur fidélité. Aujourd'hui, pour combler le vide causé par l'absence

de l'esprit de famille, notre siècle matérialisé, n'a rien trouvé de mieux que des médailles et de l'or en récompense de l'accomplissement du devoir ou des actes de vertu. Merveilleuses conceptions du philosophisme philantropique, mises à la place de la foi dans notre pauvre société, où il faut que les préfets soient à la recherche des actions héroïques que l'Académie doit couronner !

M. de Cassini, devenu libre, ne l'était pas de rester à Paris ; une loi de la Convention lui défendait, en qualité de noble, d'y séjourner plus de trois jours. Les peines qu'il aurait encourues à y demeurer plus longtemps, exigeaient une prompte solution dans ses affaires avant de partir pour Thury. Le désordre était tel dans les administrations, que les décisions prises restaient sans effet, et les Comités dans l'ignorance de l'exécution des ordres donnés par eux. Le retard à sa mise en liberté, et la levée des scellés non encore exécutée, bien quelle ait été ordonnée depuis dix huit jours en font preuve (1).

Pressé par le peu de temps qui lui était accordé par la loi, et quoique ses affaires personnelles dussent lui commander impérieusement, M. de Cassini s'oublia lui-même pour songer d'abord à ceux qu'il avait laissés sous les verroux et qui s'étaient recommandés à lui. Ses premières démarches furent au Comité où

(1) Voir pièces justificatives, nº 11.

ses réclamations avaient trouvé accès et auquel il devait sa liberté. Il fit à ses membres un récit détaillé de toutes les vexations endurées par les détenus aux *Bénédictins-Anglais*, et laissa aux mains du Comité, un mémoire qu'il avait rédigé lui-même en prison au nom des prisonniers, deux jours avant sa sortie.

Ayant été écouté lorsqu'il ne parlait que de lui, et ayant obtenu son élargissement au lieu de juges qu'il avait demandés, il avait lieu de compter sur la réussite de sa démarche. Il est bien permis de présumer le zèle et la chaleur qu'il dut apporter à la défense de malheureux qui s'en étaient remis à sa charitable intervention, et ce qu'il dut faire d'efforts en faveur du nommé Lefèvre qui avait des droits à sa reconnaissance.

Il survint pendant ce temps un incident étrange qui mit sa constance à l'épreuve. Les commissaires venus pour lever les scellés, trouvèrent un cachet particulier à la place du sceau de la section, et se refusèrent à les lever. Jamais ce fait ne fut éclairci; ce qui ferait penser avec quelque vraisemblance que, dans l'apposition des scellés, ou dans une des perquisitions postérieures faites à son domicile pendant son arrestation, un misérable avait voulu compromettre la mère du prisonnier ou le serviteur fidèle resté à la maison, et dont on aurait mis la vigilance en défaut.

Mais le Dieu qui *des méchants sait déjouer les complots*, avait permis que madame de Thury évitât, sans s'en douter, le piége qui lui était tendu ; car elle était partie pour la campagne avec ses petits-enfants quelques jours après l'arrestation de son fils.

Cependant on engageait M. de Cassini à attendre à Paris, que la difficulté fût vidée par une enquête et un jugement. Mais il se garda bien de suivre cet imprudent conseil. Il partit avant l'expiration des trois jours, trop heureux de fuir une ville si coupable et si souillée de crimes. Il ne fallut pas moins que six mois de réclamations incessantes d'un fondé de pouvoirs, pour en venir à faire lever les scellés.

Quand M. de Cassini arriva à Clermont, il y trouva toute sa famille établie dans une auberge, où elle s'était refugiée pendant que les agents du fisc faisaient la vente du mobilier dans son château. On aurait dit que, pressentant le retour du propriétaire, on en aurait moins bon marché à vendre ce qui lui appartenait, qu'à exécuter la confiscation en son absence (1). La loi en effet qui frappait les émigrés, ne tombait que sur l'usufruit. Mais les révolutions ne sont pas plus scrupuleuses observatrices de leurs lois que de

(1) M. de Cassini avait loué avant la Révolution sa terre et son château tout meublé à son oncle, le marquis de Cassini, connu sous le nom de M. de Fillerval. Celui-ci étant mort en 1790, sa veuve comprise dans le contrat de location, continua la jouissance. Madame de Fillerval ayant émigré, la loi n'atteignait que la jouissance, c'est à-dire le revenu de la terre.

la justice. On trouva plus simple de s'emparer du tout, même du loyer de la terre; de sorte que le malheureux propriétaire, n'ayant pas émigré, était traité comme tel, et se vit, lui, sa mère et ses enfants dans la plus pénible détresse.

Si quelque chose pouvait compenser, alléger une telle situation après sept mois de cruelles angoisses, ce devait être assurément le retour d'un père et d'un fils, et pour ce père lui-même le bonheur de revoir ses pauvres orphelins et leur vénérable aïeule. Que sont le bien-être et l'aisance comparés aux joies de la famille!

Après avoir consacré les premiers moments de son retour à sa mère et à ses enfants, il dut s'occuper de pourvoir à leurs besoins. Il commença par réclamer contre le pillage de sa maison par le fisc. Nous ne sommes pas surpris qu'on lui répondit à cette époque : que *la nation le voulait ainsi*; la France était en effet livrée aux détrousseurs de grands chemins.

Après quinze jours d'attente à Clermont, son château étant complétement dévalisé des combles à la cave, il lui fut permis de revenir s'y établir. Il y rentra en effet, après y avoir fait transporter quelques vieux meubles rachetés aux acquéreurs de la prétendue *nation* qui les lui avait volés.

Ici commence pour M. de Cassini un autre genre de vie, une ère différente à tous égards des années qui l'ont précédée. Quand un homme a vécu un siècle,

vu six gouvernements, porté constamment haut et avec honneur un nom illustre dans l'histoire des sciences, conservé intactes les traditions de ses ancêtres à travers des situations si diverses et des bouleversements si extraordinaires, défendu sa foi lorsque les tyrans en décrétaient l'abolition, il doit se trouver heureux, après tant d'agitations, d'entrer dans le port de refuge et de salut, que lui avait ménagé la divine Providence.

Désormais à l'abri des traits des pervers, parce qu'il n'a plus rien qu'ils puissent lui envier, toutes ses pensées seront pour la solitude. L'homme laborieux ne connaît ni l'oisiveté ni ses ennuis. L'éducation de ses enfants, les belles-lettres, les arts, la rédaction de ses mémoires astronomiques, ses annales, des essais multipliés d'agriculture et de sylviculture, la composition de quelques petits ouvrages utiles aux gens de la campagne et sur l'instruction publique, enfin une multitude de bonnes œuvres, d'actes d'abnégation chrétienne, de bons conseils et de bons exemples rempliront le reste de ses jours et feront sentir à jamais le vide que laisse après lui l'homme de bien.

QUATRIÈME ÉPOQUE.

CHAPITRE Ier.

Les habitants de Thury en 1792. — Caractère de M. de Cassini avant la Révolution. — Sa propension à la misanthropie. — Éducation de ses enfants. — Il songe à procurer à beaucoup de familles le moyen d'élever les leurs. — Pensionnat au château de Thury. — Aspect de Thury à cette époque.—Les amis de M. de Cassini le pressent de revenir à Paris.—Sa réponse.—Nommé par le District de Clermont membre du jury des écoles primaires.—Il accepte.—Il est dénoncé comme faisant exercer le culte dans son château. — Sa lettre au commissaire de Mouy. — Réponse du commissaire du Pouvoir exécutif.

En 1792, M. de Cassini avait eu un moment le projet de quitter Paris au moins momentanément, et d'aller établir sa famille à Thury, en attendant des temps meilleurs. Mais la crainte de ne pouvoir s'y transporter facilement et aussi souvent qu'il l'aurait voulu, parce qu'alors les moindres démarches mettaient en suspicion, il avait renoncé à son projet. Les bons habitants de Thury, qui avaient appris ce changement,

et qui s'étaient félicités de le revoir, lui avaient écrit en commun, l'engageant à venir parmi eux, le prenant, disaient-ils, lui et les siens sous leur sauvegarde.

Hélas! sur quelle protection aurait-on pu s'appuyer alors? Ne suffisait-il pas d'un seul mauvais sujet dans une commune pour effrayer tout le reste? Ces bonnes gens n'ont pu empêcher que le château ne fût pillé peu avant la sortie de prison du propriétaire; comment auraient-ils arrêté les dénonciations dans les temps bien autrement mauvais?

Quand on ne se souvient des injures que dans les circonstances où il faut venir au secours de l'ingratitude, on doit trouver au moins autant de plaisir à se rappeler des procédés honnêtes dont on a été l'objet. M. de Cassini, de retour à Thury, n'eut rien de plus pressé que de témoigner aux bons habitants combien il avait été sensible à leur démarche. Il aurait bien voulu leur donner dès ce moment, des preuves d'intéret; mais la révolution conserva encore pendant plusieurs mois le séquestre sur sa propriété. Pendant tout ce temps, lui et sa famille ne vécurent que des légumes d'un potager.

Jusqu'à ce qu'il eût éprouvé l'injustice des hommes, et qu'il eût été témoin des horreurs de la révolution, la gaieté était le fond de son caractère. Au sortir de prison, il ne ressentit pas même le sentiment de joie si naturel à l'homme qui a recouvré la liberté. Son

tempérament, qui était robuste et qui avait pu, sans inconvénient, supporter tant de veilles, tant d'assiduités fatigantes à l'Observatoire, avait été sensiblement altéré plus par les commotions morales, que par les privations. Son énergie, qui s'était soutenue pendant tout le combat, sembla fléchir et l'abandonner dans la paix; sa santé, chancelante pendant assez longtemps, était seule la cause de cette espèce d'accablement. Ses sentiments religieux le préservèrent d'une misanthropie à laquelle il était enclin, et qui eût infailliblement abrégé la carrière qu'il avait encore à parcourir, et dans laquelle la Providence lui réservait de douces compensations à ses malheurs passés.

Il s'adonna tout entier à l'éducation de ses cinq enfants, Cécile, Dorothée et Aline, Alexandre-Henri-Gabriel et Alexis de Cassini. Il les réunissait autour d'une grande table dans son cabinet de travail, distribuant à chacun selon son âge, la tâche à faire et les leçons à apprendre. Excepté la musique, il leur enseignait tout ce que peut exiger une bonne éducation. Nous aimons à nous rappeler ce qu'il nous raconta lui-même des jouissances qu'il avait éprouvées en donnant ses leçons à sa famille ainsi réunie, nous montrant la place qu'occupait chacun de ses élèves. Personne n'avait plus d'esprit d'ordre; il s'était fait un règlement de vie. Tout était coordonné chez lui, et rien ne se faisait qu'en son temps; c'était

comme une communauté religieuse obéissant à la règle sans contrainte.

Il jouissait des progrès de ses enfants; mais ce n'était point assez pour son cœur si étranger à l'égoïsme. En pensant aux nombreuses familles mises par la révolution dans la nécessité de garder près d'elles des jeunes personnes dont l'éducation se trouvait ainsi retardée et compromise, il rêva aux moyens d'y pourvoir et d'atténuer, autant qu'il était en lui, la gêne et les malheurs d'autrui. On se souvient de ce que nous avons dit de la pension des dames Ursulines de Clermont, auxquelles le décret de la Convention ne donnait que deux heures pour évacuer le couvent, et qui jeta sur le pavé de Clermont treize pauvres femmes et environ quatre-vingts jeunes filles pensionnaires, dont les aînées de M. de Cassini faisaient partie. Ces malheureuses Ursulines étaient demeurées cachées et dispersées. Madame Magny, leur supérieure, avait été emprisonnée; mais ayant recouvré sa liberté à la mort de Robespierre, elle avait rejoint ses compagnes.

M. de Cassini, désirant, dans un double but d'humanité, utiliser leur dévouement, alla à leur recherche, et les ayant trouvées dans une chaumière d'un village près de Clermont, il leur offrit pour asile, la moitié de son château, une partie du parc, une portion de terre à mettre en potager, et quelques

autres avantages que lui permettraient des temps meilleurs qu'on pouvait espérer. « La liberté des « cultes étant décrétée, leur dit-il, j'en veux jouir; je « cherche un prêtre qui, trouvant chez moi le loge- « ment, la nourriture, et les objets nécessaires que « je pourrai lui procurer, consente à venir partager « notre retraite..... Si vous agréez ces propositions, « venez dès demain voir mon local. Si après examen « des lieux vous vous décidez, c'est une affaire faite. « Arrivez à Thury.... les clefs seront aux portes..... « vous resterez chez moi, ou plutôt chez vous, tant « que vous voudrez; ce serait pour toujours si c'était « tant qu'il me plaira. *Point de remerciments surtout,* « *c'est plutôt à moi à vous en faire*..... Ce n'est de ma « part qu'une bien faible reconnaissance des services « que vous avez rendus aux deux aînées de mes filles « qui vous doivent ce qu'elles ont déjà acquis d'ins- « truction et de bons principes..... »

Neuf de ces pauvres religieuses formèrent la colonie qui vint s'établir à Thury en avril 1705. Le respectable abbé de La Rochelambert accueillit avec empressement les propositions de M. de Cassini, heureux de concourir de tout son pouvoir à la bonne œuvre projetée. A peine l'établissement fut-il formé que plusieurs familles de Beauvais et du département y amenèrent leurs enfants; et bientôt le pensionnat devint assez nombreux pour qu'on fût obligé de convertir en dortoirs une partie des combles. Le bienfaiteur avait

atteint son but; il bénissait la Providence de sa réussite; mais son zèle alla plus loin pour la prospérité de l'établissement. Tout en continuant l'éducation de ses deux fils, il voulut que toutes les pensionnaires profitassent du temps qu'il consacrait aux leçons de dessin de ses filles.

« Ma journée, écrivait-il alors à une personne de « sa connaissance, ma journée se trouve ainsi telle- « ment remplie que je suis souvent obligé de prendre « sur la nuit le temps à donner à mes affaires domes- « tiques, à mes lectures particulières, à mes ré- « flexions... Libre possesseur du seul petit bien qui « me reste... je jouis dans la retraite et dans l'obscu- « rité d'une tranquillité que je n'avais pas encore « connue. Ici, tâchant d'oublier le monde bruyant « et ses vanités... et les injustices et les vices des « hommes, j'ai renoncé à toutes les jouissances de « l'amour-propre, à la gloire, à la réputation, à « l'étude publique de ces sciences que j'avais crues si « propres à me sauver de tous les orages, et qui ce- « pendant les ont attirés sur moi. A tout cela j'ai « substitué une seule et douce occupation, celle d'é- « lever moi-même mes enfants... »

La campagne de Thury, très-pittoresque, mais si déserte, si triste depuis longtemps, changea tout à coup d'aspect. Toutes ces jeunes pensionnaires sautant, folâtrant, chantant, animaient le tableau, et produisaient sur le moral de M. de Cassini une heu-

reuse diversion aux souvenirs du passé. La reconnaissance de leurs parents était pour le bienfaiteur une douce compensation des sacrifices qu'il s'imposait en faveur de la vertu persécutée et de l'innocence abandonnée. Sous ses auspices le pensionnat de Thury prospéra et dura jusqu'en octobre 1808. Alors les religieuses, décimées par la mort de plusieurs d'entre elles, et ne pouvant plus avoir d'aumônier résidant, se retirèrent à Clermont.

Des amis de M. de Cassini, qui s'étonnaient de le savoir livré à des occupations qu'ils regardaient comme au-dessous de lui, lui ayant écrit dans ce sens, et lui faisant un reproche de rester à la campagne, au lieu de reprendre l'étude des sciences, « Il fallait opter, « leur répondit-il, entre mes enfants et les sciences, « entre les jouissances du cœur et celles de l'amour-« propre. La révolution m'a privé des moyens de « faire donner autrement à ma famille une éducation « convenable. Il y a plus ; quand j'en aurais la fa-« culté, je ne risquerais pas de les livrer à une édu-« cation publique révolutionnaire dont les principes « sont diamétralement opposés aux miens... Quant « à ce que vous dites de *ma gloire, de ma réputation,* « *de mes devoirs de savant,* je vous réponds que les « devoirs d'un père passent avant ceux d'un académi-« cien... J'ai fait le sacrifice de tout le reste, et il « m'a peu coûté... Personne n'avait eu plus que moi « l'enthousiasme de la science, l'ambition de soutenir

« la gloire de son nom. Personne n'avait plus que « moi fondé son intérêt, sa tranquillité, son bonheur, « sur l'étude des sciences... A l'Observatoire je me « croyais dans un port abrité des tempêtes, hors de « la sphère de l'envie et de l'intrigue... Je ne voyais « dans l'étude des mouvements des astres que la « noble contemplation des merveilles de l'univers et « de la grandeur du Créateur; j'y trouvais l'avan- « tage, en élevant mes pensées, de perdre souvent de « vue et d'oublier la terre, les hommes, leurs erreurs « et leurs méfaits. Mais à ce beau rêve a succédé le « plus triste réveil. J'ai vu le temple des sciences « secoué, ébranlé, puis renversé par les furies... J'ai « vu les savants divisés entre eux, quelques-uns « partager le délire du temps, adopter les mœurs, « les manières, le ton et jusqu'au langage révolu- « tionnaire... J'ai résolu de fuir ceux dont j'avais « heurté les opinions et qui m'avaient menacé... »

Les souffrances morales qu'il avait endurées étaient encore trop récentes pour les avoir entièrement oubliées. Les plaies que la révolution lui avait faites étaient loin de se cicatriser. Il eût bien souhaité de vivre ignoré, et que rien ne vînt troubler sa solitude, ni lui rappeler ce qui l'avait le plus profondément affecté, sa sortie de l'Observatoire. Malgré son vif désir de vivre désormais dans la retraite qu'il s'était imposée, il ne put échapper au besoin qui se faisait de plus en plus sentir des hommes de mérite.

La loi du 18 décembre 1794 tentait de réorganiser les écoles primaires, et instituait un jury qui devait concourir à leur formation et au choix des instituteurs. Le district *révolutionnaire* de Clermont, tenu d'en désigner les membres, et voulant, disait-il, le composer des citoyens les plus *recommandés par ces connaissances acquises qui ajoutent au bon sens, par cette probité qui garantit la réalité du patriotisme, par cette sagesse qui doit toujours diriger le grand essor des âmes républicaines* (1), nomma *le citoyen Cassini* membre de ce jury, et sans au préalable lui avoir demandé son agrément.

Habitué au manque d'égards et de savoir-vivre de la part de tous les agents de la révolution, il fit peu d'attention au sans-façon du district de Clermont. Mais il aurait sur-le-champ refusé tout rapport avec lui, à cause du titre de *révolutionnaire* qu'il affectait de se donner, s'il n'eût pensé que dans sa position il y aurait peut-être là quelque bien à faire, ou quelque mauvais choix d'instituteurs à empêcher.

Le 11 janvier 1795 il se rendit à la première réunion, dont il refusa la présidence. Le gouvernement ne marchant pas au gré de ses vœux dans la voie des améliorations, et sa conscience étant intéressée à ne pas passer pour sanctionner par sa présence tout ce qui se ferait encore de contraire à ses vues, il donna

(1) Voir pièces justificatives, n° 14.

dans le courant de juillet sa démission de membre du *jury d'Instruction publique*.

Pendant ce temps-là quelques mauvais sujets du canton de Mouy, qui voyaient avec une sorte de rage l'établissement de Thury prospérer, et le culte avoir ses cérémonies dans le château, répandaient le bruit de *violation de la loi*. M. de Cassini en fut averti par l'agent de Thury qui avait été interrogé à cet égard par le *Commissaire du pouvoir exécutif* de Mouy. Il crut devoir aller au-devant des effets de la calomnie. Fort de son bon droit il écrivit au Commissaire : « qu'il « avait appris les menées malveillantes des pertur- « bateurs de la liberté d'autrui, et que, à cheval sur « la loi, il défiait la calomnie de quelque part qu'elle « vînt.

« D'après la loi, dit-il, je suis le maître d'appeler et « d'avoir auprès de moi un ministre, ou un bonze ou « un prêtre, ou un fakir, suivant la religion qu'il me « plaira d'adopter. Je puis élever *dans l'intérieur de « ma maison* un autel à Baal, ou au vrai Dieu, ou au « soleil... *même aux choux de mon jardin, si cela me plaît,* « et sans que personne ait le droit de le trouver mau- « vais. J'adresse mes vœux à qui bon me semble ; je « fais dans mon intérieur les cérémonies qu'il me « plait d'adopter... pourvu que rien ne soit en « opposition avec la loi qui m'accorde la liberté « de conscience. Ces principes posés, *comme chré- « tien et catholique j'ai chez moi un prêtre catholique*

« *qui y remplit toutes les fonctions de son ministère...* »

Une autre fois, un individu, par espionnage ou par un autre motif, avait sans doute assisté à une instruction faite dans la chapelle du château par M. de La Rochelambert, et s'était reconnu aux traits sous lesquels le prédicateur avait peint la nécessité de la réparation pour celui qui avait fait du mal ou du tort au prochain. C'est à cela que M. de Cassini fait allusion dans ce qui suit : « Point de religion sans mo-
« rale, point de morale sans dogme et sans instruc-
« tion. Nous voulons, moi et les miens être bien
« instruits de notre religion... Si quelque habitant de
« Thury a entendu quelque vérité dure, pourquoi
« est-il venu chez moi les entendre? Je ne l'en ai pas
« prié. On y a dit que c'était un crime de voler les
« bois de la nation et des particuliers, de piller les
« jardins les champs de son voisin... Celui qui pense
« autrement ne professe pas la même religion que
« moi; pourquoi vient-il assister à mon sacri-
« fice?... »

Voilà avec quelle fermeté M. de Cassini s'exprimait vis-à-vis du citoyen Burgaud-Gosse chargé de surveiller l'exécution des lois dans le canton de Mouy. Toute sa lettre est sur le même ton. La circonstance d'avoir été membre du jury d'instruction publique lui vint en aide pour exprimer fort à propos au Commissaire combien il serait à souhaiter que toutes les communes du département, dont il connaissait la pé-

nurie sous le rapport de l'instruction, eussent l'avantage de posséder des *ci-devant religieuses comme celles qu'il avait recueillies chez lui en vue d'être utile aux familles et à l'État.*

Cette lettre eut tout l'effet désirable. Le Commissaire, qui avait mis des formes et des égards dans ses informations (1), lui répondit pour lui donner raison contre l'imposture. « *Il ne faut pas*, lui dit-il, *que cet éclaircissement altère en rien l'entière liberté et la sécurité parfaite qui doivent régner dans votre domicile tant que la loi y sera reconnue et observée.* Et plus bas : *Votre lettre est satisfaisante; vous parlez de vos droits en homme éclairé; vous parlez de vos devoirs en bon citoyen; j'applaudis à vos principes.* Il n'y avait que la vérité et la fermeté dans le caractère qui pussent provoquer une semblable réponse. Le chapitre suivant en donnera des preuves non moins convaincantes.

(1) Voir aux pièces justificatives, nº 15.

CHAPITRE II.

—

M. de Cassini élu à son insu président du District de Clermont. — Il en décline l'honneur. — Sa lettre à André-Dumont à ce sujet. — Instance d'André-Dumont. — Curieuse réponse de M. de Cassini. — Fermeté de son caractère. — Création du bureau des longitudes. — Il est appelé à en faire partie. — Sa position ne lui permet pas d'accepter. — Motifs de sa démission.

On a pu remarquer dans la correspondance de M. de Cassini les traits qu'il lance avec adresse contre les désordres de l'époque. Mais où il excelle dans la latitude qu'il se donne à cet égard, et la franchise qu'il se permet, c'est dans sa correspondance avec le fameux André-Dumont, représentant de la Convention à Beauvais, un de ces infames proconsuls, la honte de leur siècle.

Le district de Clermont l'avait élu son président, et l'avait proposé à la nomination d'André-Dumont qui s'était empressé d'agréer l'élection, le tout à l'insu de M. de Cassini. Le Directoire était loin de lui inspirer la moindre confiance; et c'est pour cela qu'il avait donné sa démission de membre du *jury d'instruction publique*

Étant allé pour affaire à Clermont, il y apprit sa nomination à la *présidence* du district. Ces corps administratifs s'affublaient encore de l'épithète de *révolutionnaire*; cela eût déjà suffi pour l'en éloigner. Mais les hommes qu'il aurait eu à présider étant pour le moins indifférents à se donner un titre qui lui faisait horreur, il s'empressa d'écrire de Clermont même à André-Dumont son *refus de se mêler d'une chose à laquelle il n'était nullement propre...*

« Je n'aurai point, ajouta-t-il, la fausse humilité « de vouloir détruire ou combattre la réputation que « j'ai d'avoir de l'esprit et des connaissances; je « serais indigne de mon nom, et du titre d'académi- « cien que j'ai porté. Si je passe pour *joindre des* « *mœurs* (1) *et quelques vertus* à des talents, *je me fais* « *un honneur particulier de cette réputation.* J'ai travaillé « toute ma vie pour l'acquérir, et je ferai tout au « monde pour la conserver, même pour l'accroître.

« Mais, convenez-en, citoyen représentant, *on peut* « *être homme vertueux* et savant, et n'être nullement « propre à beaucoup de choses. *On peut être bon père,* « *bon mari, bon citoyen,* habile astronome, mais très- « mauvais administrateur de district : c'est précisé- « ment le cas où je crois être. Mettez l'homme de « talents, l'*homme vertueux* à toute autre place que celle « à laquelle il est propre, et vous rendrez aussitôt son

(1) André-Dumont avait une réputation d'immoralité à Beauvais.

« talent nul et sa vertu inutile... N'humiliez pas à ce « point mon amour-propre, de m'exposer à me « trouver fort au-dessous de la place que j'occupe- « rais... *Craignez surtout de compromettre la chose pu- « blique* (1) *par l'inexpérience et l'impéritie d'un chef. « Cela n'est-il pas déjà trop souvent arrivé?...* Vous « me trouverez toujours dévoué lorsque je me croirai « capable d'être véritablement utile à la *chose publi- « que*. Tels sont mes sentiments invariables... En « vous écrivant de confiance mon intention est de « vous prévenir contre la trop bonne opinion qu'on « a cherché à vous donner de ma capacité que, pour « l'intérêt public, il est bon de réduire à sa juste « valeur. J'ose même espérer qu'en vous garantissant « d'un mauvais choix j'acquiers dès ce moment des « droits à votre estime... »

On dirait que les motifs allégués dans cette lettre n'avaient fait qu'exciter davantage le représentant à insister dans sa réponse, et à vaincre la résolution de M. de Cassini. Mais il ne réussit qu'à l'y fortifier, comme nous allons nous en convaincre par les extraits suivants de sa correspondance, dont nous soulignons à dessein certains passages.

« La réponse dont vous m'honorez est si pleine...

(1) On remarquera que M. de Cassini ne veut pas appeler *république* l'état d'anarchie où l'on vivait, et que c'est pour cela qu'il le distingue de ce qu'il appelle *la chose publique*, à laquelle peut et doit concourir tout bon citoyen.

« de choses flatteuses, que si je n'écoutais que mon « amour-propre, je ne résisterais pas à vos désirs « trop obligeants. Mais permettez-moi de vous faire « observer que *personne, depuis la révolution, ne s'est « plus élevé que moi contre ceux qui, sans un sentiment « intime de leurs moyens, de leur capacité, ont accepté « des places qu'ils n'étaient pas dignes de remplir. C'est « à leur malheureuse ambition, à leur coupable pré- « somption que j'ai attribué et que j'attribue encore tous « les malheurs de la révolution...* J'ai osé surtout « blâmer hautement plusieurs de mes confrères aca- « démiciens d'avoir quitté la solitude du cabinet où « ils avaient tout appris..., pour aller *s'immiscer dans « l'art difficile de gouverner les hommes.* Plusieurs « d'entre eux n'ont que trop justifié ce blâme. Or la « première qualité d'un géomètre est d'être consé- « quent; je ne dois donc pas me permettre ce que « j'ai blâmé les autres d'avoir fait... Et j'irais, à « mon âge, avec mon nom, sortir de la carrière des « sciences pour me lancer dans celle de l'adminis- « tration ! Ah ! citoyen représentant, *un peu de ré- « flexion ne vous fera-t-il pas apercevoir l'inconséquence, « l'inconvenance d'une pareille conduite ?*

« Le monde savant ne tardera peut-être pas à me « blâmer de la retraite à laquelle je me suis con- « damné. Lorsqu'il en sera temps je saurai lui faire « connaître mes motifs, et me faire pardonner la « cessation de mes travaux et l'obscurité où je veux

« vivre. Laissez-moi, je vous en conjure, ne m'oc-
« cuper que de cette tâche, et pardonnez-moi de
« persister dans mon refus. »

On dit quelquefois comme un axiôme : le *style c'est l'homme*; mais on ne saurait le dire avec plus de vérité que de M. de Cassini. Cependant, comme le caractère de l'homme peut subir d'étonnantes transformations dans des événements tels que la révolution de 93, on se tromperait si l'on ne jugeait de celui de M. de Cassini que sur les lettres écrites par lui sous l'influence de l'horreur qu'il en avait. L'homme qui combat n'est point à lui-même ; on ne le reconnaît que quand il a repris son état normal. Nous retrouverons plus tard M. de Cassini peu différent de ce qu'il était avant la révolution. Il respirera plus à l'aise au fur et à mesure que la société et la France rentreront dans les conditions de leur existence.

Dans cette expectative la Convention vint le surprendre par un décret auquel il ne s'attendait pas. Elle créa une institution sans nom, à laquelle il fallut bien en donner un, comme qui dirait *Bureau des Longitudes* (1). Satisfaite d'avoir bouleversé l'établissement de Louis XIV, d'avoir remplacé le Directeur de l'Observatoire par ses quatre élèves passés subitement maîtres dans la science, elle rougit de son propre ouvrage ; et pour en laver en quelque sorte la honte,

(1) Le 3 brumaire (25 juin 1795).

elle chassa du temple ceux qui, sur la fin de 93, en avaient chassé leur maître.

Ce fut sans doute pour s'épargner un démenti qu'elle ne lui rendit pas la direction de l'Observatoire. Elle aima mieux y implanter une espèce d'oligarchie républicaine dont les membres ne devaient être soumis qu'au niveau de *l'égalité*. On parut se souvenir alors que l'ancien Directeur aurait dans le temps accepté d'avoir de ses confrères académiciens pour associés, car il fut appelé des premiers à faire partie du *Bureau des Longitudes*.

C'était bien une sorte de réparation que lui devait la Convention, après l'avoir tourmenté en tant de manières; mais c'était trop tôt pour qu'il lui fût possible d'accepter. Depuis sa sortie de prison, et après avoir bien combattu pendant six mois et plus il n'avait encore réussi qu'à la résiliation du bail de sa propriété dont l'État s'était emparé. Il n'avait encore rien touché ni des arrérages perçus par les agents du fisc révolutionnaire, ni des fermiers. Il n'avait pas voulu, ou il n'avait pas pu alors se soustraire par l'emprunt à la gêne dont il souffrait.

Il eût cependant ardemment souhaité de rentrer à l'Observatoire et d'y reprendre en commun avec d'illustres savants ses travaux de prédilection. Mais à qui confier alors l'éducation de ses deux fils? Et, en supposant qu'il eût trouvé où les placer d'une ma-

nière satisfaisante, avec quelles ressources faire les frais de leur éducation.

Avec ces motifs impérieux de ne point accepter l'honneur de sa nomination, il se rendit le 13 juillet 1795 à l'Observatoire.

Le bruit de son arrivée se répandit bientôt dans tout le quartier Saint-Jacques où il était aimé et révéré. Une assemblée générale de la section vint le féliciter de sa nomination et de son retour. Cette démarche était d'autant plus flatteuse pour M. de Cassini, que l'on était encore en révolution, et qu'il avait là une preuve bien convaincante que les troubles civils n'avaient pas altéré l'estime et le respect dont il avait joui avant la révolution. Mais, en le comblant de joie, cette manifestation ne lui faisait que regretter plus amèrement l'impossibilité de rester à Paris.

Il développa à ses confrères les motifs qui devaient le tenir encore quelque temps éloigné d'eux, ne cédant en cela qu'à une impitoyable nécessité. Ceux-ci comprirent très-bien sa position; mais désirant le retenir ils le poussèrent jusques dans les derniers retranchements de sa délicatesse, en lui disant : que, *pour de si impérieuses raisons, l'on n'exigerait pas de lui une résidence assidue, et qu'il suffirait de faire de temps en temps acte de présence; qu'il y avait tout à croire qu'un meilleur état de choses lui permettrait tôt ou tard de revenir à Paris.*

Assurément il n'avait qu'à se louer de si généreux

procédés. Ils le dédommageaient du passé, et lui en facilitaient l'oubli. Mais sa conscience ne se prêtait pas, même à des accommodements à la rigueur possibles. Il s'effrayait de la moindre apparence de transaction avec ses principes. Généreux pour autrui, il était pour lui-même d'une rigueur absolue. « *Ma conscience répugne*, disait-il, *à toucher huit mille francs d'appointements, fût-ce même en assignats, pour une place dont je ne remplirais pas les fonctions.* » La révolution avait pu bouleverser son existence, le voler, le réduire presque à la misère; mais ses sentiments d'honneur et de probité étaient sortis intacts de ses cruelles étreintes. Comme il n'avait rien de plus cher que sa propre considération, il n'agissait que d'après de graves et sérieux motifs, ces raisons lui firent préférer pour quelque temps la retraite aux fonctions publiques.

CHAPITRE III.

—

Désintéressément de M. de Cassini. — Ses modestes occupations avec ses enfants.—Instructions à son fils aîné.—Il est nommé membre du jury des *Écoles centrales*. — Ses discours à cette occasion. — Ses opinions soupçonnées. — Ses vers sur le Directoire.

Dans sa réponse à André-Dumont, M. de Cassini prévoyait à quoi l'exposait la retraite à laquelle il s'était momentanément condamné. Après son retour à Thury ce ne fut, de la part des personnes au fait de ses motifs et de sa situation, qu'un concert d'éloges sur son désintéressement et la sagesse de sa conduite; tandis que d'autre part la critique et le blâme se donnaient ample carrière. Ceux qui ne partageaient pas ses principes politiques se laissaient entraîner plus loin que d'autres à des récriminations passionnées, et n'avaient pas même la générosité apparente de lui faire un mérite de ses résolutions.

Tout entier à ses modestes occupations, il fut quelques mois à l'abri des distractions et des tracas qui devaient encore éprouver sa constance. Chrétien éclairé, il concourait par ses instructions autant que par ses exemples à former le cœur de ses enfants. Son fils aîné, que nous verrons plus tard tenir un rang si distingué

dans les sciences, et dans la magistrature, était préparé en grande partie par ses soins à la première communion.

Nous ne saurions dire l'importance qu'il attachait à cette action, qu'il regardait pour ses enfants comme leur premier pas dans la vie, et devant avoir une heureuse influence sur leur avenir. Pour en donner une idée il faudrait faire plus que citer quelques lignes d'un de ses avis à ses fils intitulé : *Lettre à mon fils l'avant-veille de sa première communion.* Qu'il nous suffise de dire qu'après avoir, dans cet écrit, conduit son fils par degré jusqu'aux considérations les plus sublimes du christianisme, il le mène, armé de science et de vertus, dans la voie du combat et de la pratique des devoirs du chrétien.

Il n'y a si douces jouissances auxquelles il ne faille parfois s'arracher malgré soi lorsque le demande l'intérêt général. L'institution des *Ecoles centrales* dans les chefs-lieux de département vint distraire M. de Cassini de ses occupations en famille. Appelé dans le courant du mois de juin 1796, à faire partie du *jury pour l'instruction publique*, et se rendit à Beauvais. Il fut chargé de prononcer le discours d'ouverture au milieu d'une nombreuse assistance. Jusques-là M. de Cassini n'y était guère connu que par la célébrité de son nom, et n'avait jamais eu de rapport avec le chef-lieu du département, ayant toujours vécu à l'Observatoire, et n'ayant fait avant la révolution que de courtes apparitions à Thury.

Quelques phrases de son discours offensèrent, sous le rapport des opinions, quelques oreilles délicates. On le crut partisan de la révolution. Cette opinion se répandit d'autant plus vite dans la haute société, qu'on l'en croyait plus éloigné que tout autre, non-seulement à cause de son nom, mais encore parce qu'il en avait assez souffert. On retournait ainsi contre lui une des moindres raisons qui l'avaient fait tant détester nos bouleversements.

Nous avons sous les yeux ce discours ; nous l'avons lu avec la plus scrupuleuse attention. Nous n'y avons rien trouvé qui pût justifier la pensée que lui prêtait des auditeurs qui ne l'avaient sans doute écouté qu'imparfaitement, et ne l'avaient pas compris. Il y avait loin de sa pensée au sens qu'on lui donnait. Voici le passage en question : « Ce n'est qu'à regret, sans « doute, que nos législateurs voyaient depuis plu- « sieurs années l'instruction suspendue dans toute la « République, et l'ignorance, étendant peu à peu son « empire sur la génération présente, *préparer nos « jeunes citoyens à devenir un jour les ennemis de la li- « berté, au lieu d'en être les défenseurs. Mais il faut en « convenir ce n'est qu'après l'établissement d'un gouverne- « ment fixe et sous le règne d'une constitution libre, géné- « ralement adoptée et solidement établie qu'il est pos- « sible de s'occuper de l'éducation publique...* »

Nous ne voyons là qu'une critique fine, délicate de la bassesse d'un régime qui avait répandu l'ignorance

par la fermeture de toutes les écoles, excepté de celles du désordre et des vices. Les gouvernements qui se sont succédé depuis que M. de Cassini parlait ainsi, bien que solidement établis, ne nous font-ils pas aujourd'hui regretter amèrement que l'instruction donnée dans leurs établissements publics ait *préparé*, comme il le dit en des termes presque prophétiques, *nos jeunes citoyens*, à devenir les ennemis de la liberté et de la société, au lieu d'en être les défenseurs?

Il ignorait la réputation qu'on lui faisait à Beauvais depuis son discours, du moins nous devons le croire, car certainement il eût ménagé la susceptibilité des personnes qui avaient pour son nom la plus haute estime. Le 24 octobre suivant, une affluence nombreuse de spectateurs et de curieux assistaient à l'inauguration de l'école centrale et à l'installation des professeurs. M. de Cassini prononça encore un discours des plus remarquables qui fut couvert d'applaudissements. Mais comme il contenait encore une phrase qu'on prétendait être à la louange du gouvernement qui venait de relever l'instruction, des auditeurs se confirmèrent dans leur opinion à son égard.

La rectitude de son esprit et son impartialité lui faisaient un devoir de donner des éloges à une bonne action quels qu'en fussent les auteurs. La phrase blâmée, quoique plus explicite que la première citée plus haut, n'en est à nos yeux ni moins juste, ni moins raisonnable. Elle portait du reste un correctif

par lequel il rendait plus justice à la bonne *volonté des législateurs*, et *à la grandeur de leurs vues*, qu'il ne promettait le succès désirable à la faiblesse des moyens qu'on employait.

Nous ne nous étendrons pas davantage sur ce sujet, M. de Cassini a donné toute sa vie trop de preuves de son patriotisme et de ses opinions monarchiques, pour avoir pu un seul instant être taxé de céder à la révolution. Nous ne pouvons résister au désir d'en produire une qui se présente très à propos.

On était alors sous le Directoire, et l'on sait que ce pitoyable gouvernement venait de faire afficher dans tous les bureaux la défense de se servir du titre de *monsieur*, ridicule niaiserie que nos modernes anarchistes ont tenté de renouveler des Grecs. La verve de M. de Cassini se réveilla, et répondit à cette défense par les vers suivants :

Le Directoire, entre nous, fait très-bien :
Le titre de *monsieur* en France est ridicule ;
Beaux *messieurs*, en effet, que des gens qui n'ont rien !
Au gousset plat, sans culotte et sans pain.
Il faut donc changer de formule ;
Il faut que désormais tout bon républicain,
Pour parler juste et pour vrai dire,
S'appelle *pauvre citoyen*,
Et chacun des *Cinq* (1) *pauvre sire*.

(1) Les *cinq* membres du Directoire. Ceux de l'an VII n'étaient pas des hommes plus recommandables. On se rappelle les symboliques tabatières sur lesquelles on voyait une lancette, une laitue et un rat, pour signifier l'*an VII les tuera*.

Quoiqu'il nous en coûte d'intervertir l'ordre dont nous nous sommes fait une loi, nous donnerons, dans le chapitre qui suit, une nouvelle preuve de sa franchise avec les révolutionnaires; bien loin d'en avoir été l'approbateur.

CHAPITRE IV.

—

Nouvelle dénonciation contre les sentiments religieux de M. de Cassini — Sa réplique à l'accusation de fanatisme.—Il donne plus de pompe à l'exercice du culte dans son château. — Il s'occupe de la réussite de l'*Ecole centrale*. — Ses essais en agriculture. — Il se fait cultivateur pour exemple de l'emploi de nouveaux procédés. — Il publie à cette occasion *les déjeûners de M. Richard*.—Ses sacrifices pour le progrès de l'agriculture et de la silviculture.

En janvier 1798, les révolutionnaires, qui se gardaient bien de le compter parmi eux, renouvelèrent les dénonciations dont nous avons déjà fait mention plus haut. Les extraits que nous allons donner de sa longue et verte réponse au citoyen Danjou (1) diront assez les griefs qu'on lui imputait.

« J'apprends que ma maison vous a été dénoncée « comme suspecte. Je devine sans peine le sujet de « cette *grande dénonciation*. A coup sûr c'est le fana-

(1) Agent révolutionnaire de Beauvais.

« tisme. Oui, sans doute, selon le nouveau langage « du jour, je suis un fanatique; car j'ai chez moi un « prêtre. Oui, j'ai un prêtre, parce que, me *confiant* « *bonnement aux lois et à la Constitution* qui m'assurent « la liberté de mon culte *quel qu'il soit*, j'ai cru être le « maître d'avoir chez moi un prêtre catholique... Je « défie qui que ce soit de prouver que quelqu'un « chez moi ait violé la loi... Je suis un fanatique, « car j'ai chez moi des religieuses que j'ai retirées « par humanité et par reconnaissance... Je les ai, « parce qu'après avoir lu attentivement la Constitu- « tion que je sais aussi bien, et que je pratique mieux « que mes dénonciateurs, je n'y ai pas vu la défense « de donner dans sa maison asile à des ci-devant « religieuses, ni que ce fût un tort d'être humain, « ou un crime d'être reconnaissant... Quiconque « dira le contraire est un calomniateur, *et je m'engage* « à le confondre...

« A l'exception de quelques *imbéciles qui croient se* « *donner un ton de grands hommes et d'esprits forts en* « *criant sans cesse au fanastime, et qui croient que tout le* « *patriotisme consiste à persécuter et à dénoncer l'homme* « *ennemi de la calomnie, de la persécution et de la férocité,* « *tous les citoyens honnêtes s'empresseront de nous rendre* « *justice*... Par quelle fatalité faut-il donc je sois « encore en but à l'inquisition? Me faudra-t-il cher- « cher dans quelque autre coin de la France un lieu « où il me soit permis de vivre tranquille?... Non,

« j'ai la confiance, citoyen, que j'obtiendrai dans le « département de l'Oise sûreté et protection contre « de *vils déclamateurs, dont le but serait de perpétuer les « troubles*, d'exciter les haines, d'entraver le gouver- « nement, de lui rendre suspect tout ce qui est « probe, pour ne l'entourer... que *de scélérats et de « fripons...* »

Le croirait-on, si d'ailleurs tout n'était croyable de la part des révolutionnaires, les dénonciateurs avaient poussé la stupidité jusqu'à prétendre que l'abbé de La Rochelambert *avait violé la loi en officiant revêtu des habits sacerdotaux. Stupete gentes!* — Ils en furent, comme on le pense bien, pour leurs frais, et ne recueillirent de leur méchanceté que la conviction de leur impuissance. Les habitants du château de Thury n'en furent que plus libres dans l'exercice du culte; les processions du Saint-Sacrement, au lieu de se faire dans l'intérieur, se firent dès-lors dans l'enceinte et les allées du parc. Revenons au sujet des *Ecoles centrales*.

M. de Cassini attachait une certaine importance à l'institution de ces écoles. A défaut de moyen de les faire prospérer, il s'occupa sérieusement des mesures par lesquelles on suppléerait à ce que le gouvernement, vu l'état des finances, ne pouvait faire pour les professeurs et dans l'intérêt de l'institution. Toujours avec le zèle ardent dont nous l'avons vu animé, il suivit de près la nouvelle école, la pratique de l'en-

seignement, les méthodes mises en œuvre. Appuyé sur l'expérience qu'il en avait faite et sur une foule d'observations, il publia en 1800 un *Mémoire sur un moyen de perfectionner l'organisation des Ecoles centrales.*

Parmi les branches de l'instruction publique les plus négligées était l'agriculture, que cependant le gouvernement le plus sage et le plus prévoyant doit le plus favoriser. C'était la pensée des politiques les plus éclairés de tous les temps ; c'était celle de M. de Cassini en 1800.

Dans un Mémoire lu par lui à la Société d'agriculture du département il disait : « Si, comme on ne « peut le nier, l'agriculture est le plus ancien des « arts et la plus utile des sciences, comment se peut-il « que le besoin, l'étude et l'expérience de tous les « siècles ne l'aient point encore amenée au dernier « degré de perfection ? Comment se fait-il qu'à l'é- « poque où nous nous trouvons une société d'agri- « culture ait tant à faire... et que l'art soit encore « dans l'enfance ? »

Ennemi de la routine et des préjugés répandus parmi les gens de la campagne, et que la simplicité de leurs goûts et de leurs besoins semblait leur rendre encore plus sacrés, il les combattit non-seulement par ses discours et par les nombreux écrits qu'il publia sur ce sujet, mais surtout par ses exemples et ses expériences.

Dans le but d'être utile à ses concitoyens et aux pauvres habitants des campagnes, il fit valoir lui-même ses terres pendant quelque temps, afin de leur prouver que le sol le plus ingrat pouvait produire d'excellents fourrages artificiels, et que les jachères étaient pour le cultivateur une perte réelle. Ce fut à cette occasion et après démonstration matérielle qu'il publia son excellente brochure intitulée : *Les Déjeûners de M. Richard*, ouvrage d'autant plus précieux que le style en est simple, familier et à la portée de tous.

Certes ses goûts ne le portaient pas à manier la charrue, et à s'occuper du détail d'une ferme. Mais à quoi ne se prêtent pas les sciences quand c'est un homme généreux qui les possède. « Si nous n'attendons, disait-il, les progrès de l'agriculture que des « efforts de ces esprits méditatifs, de ces calculateurs « profonds, de ces hommes à système qui établissent « de grandes généralités, de belles théories, qui veulent deviner la nature plutôt que l'étudier, prétendant la soumettre aux caprices de leur imagination..., « nous n'aurons pas un épi de plus ; l'agriculteur, « homme de bon sens, trouvant les grands principes « en défaut, et les théories démenties par la pratique « n'en deviendra que plus incrédule... Il faut la « théorie, la pratique et la richesse ; il faut que « l'agriculteur instruit et fortuné y apporte le tribut « de ses facultés et de *mutualité de secours*, et que ce « secours soit réel et agissant... Nous avons beau-

« coup de sociétés d'agriculture, mais dont les mem-
« bres se montrent beaucoup plus flattés de leur
« titre, que jaloux de leurs fonctions; de là le peu
« d'utilité... et le peu de considération que le public,
« toujours juste, leur a accordé... »

Conséquent avec lui-même, M. de Cassini réduisait en actions ses pensées et ses principes. Jamais il n'eût voulu imposer à autrui un essai quelconque qu'il n'aurait pas fait lui-même, ou dont il n'aurait pas eu à se louer. C'est à lui et à l'infortuné comte de Saint-Morys, que le département doit l'introduction, la culture et les riches plantations d'arbres verts dans la contrée qu'ils habitaient, et qui font l'agrément de nos campagnes en toute saison. Nous avons appris de la bouche même des habitants de Thury et des communes circonvoisines les sacrifices qu'il s'était imposé pendant des années, dans le but généreux de propager les méthodes, dont l'utilité locale était, d'après ses expériences, devenues incontestables. Tous étaient étonnés que la modicité de sa fortune lui eût permis de semblables efforts. Mais que d'ingénieux moyens suggère le désintéressement, et que de bonnes œuvres inspire et rend possible le dévouement.

Tant que dura la révolution il ne put espérer de voir se réaliser le moyen le plus propre à donner aux progrès de la culture un élan sensible, l'exemple de de la richesse; les grands propriétaires n'étaient pas rentrés de l'émigration, la spoliation et la confisca-

tion entravaient tout et laissaient une grande partie du sol sans culture; les nouveaux propriétaires ne pouvaient et n'auraient voulu rien entreprendre. Mais quand la France se fut reconstituée sur les bases d'une monarchie, M. de Cassini déplora amèrement dans ses écrits l'apathie du gouvernement pour l'art qui doit fournir à l'État les meilleurs citoyens et les plus vigoureux soldats, l'indifférence des propriétaires qui se contentent de toucher leurs revenus et de les dépenser dans les villes, sans s'inquiéter des rudes labeurs qui les leur produisent; enfin l'égoïsme impitoyable des parvenus moins disposés que les autres au moindre sacrifice dans l'intérêt public.

Ses vues étaient si saines, ses observations si justes, ses discours si lumineux et si goûtés que, dans toutes les assemblées dont il fut membre, ce fut toujours à lui qu'on remit la tâche des rapports à faire, des discours à prononcer, des projets de réglement à dresser, et des améliorations à proposer.

S'il refusait la présidence qui lui était presque toujours offerte, c'est qu'il espérait faire plus de bien comme simple membre. Il en était de même pour la charge de secrétaire pour laquelle sa facilité de rédaction lui faisait donner la préférence; aussi le verrons-nous bientôt occupé pendant nombre d'années cet honorable poste, au Conseil général, où ses travaux le firent connaître de tout le département, et apprécier de tous ses collègues et des autorités.

CHAPITRE V.

—

Chute du Directoire. — Institution des *Conseils généraux*. — M. de —Cassini est nommé conseiller général.—Joseph Bonaparte élu président. — M. de Cassini vice-président. — Son discours à la fin de la session. — Ses idées sur l'instruction publique et l'*Ecole centrale*. —Garanties que l'instruction publique doit, selon lui, offrir aux pères de famille. — Il publie une brochure à ce sujet. — Il communique sa pensée au Conseil général de l'Oise.

Le Directoire étant tombé sous la risée et le mépris public, l'ignorance et les révolutionnaires disparaissaient peu à peu des administrations. Le Consulat ne voulut plus entendre parler que des hommes les plus respectables des localités pour en remplir les charges. Après le désastre les réparations, après les ruines il fallait reconstruire; le plus beau rôle de l'honnête homme et du bon citoyen était de travailler à ce rétablissement de l'autorité, à la reconstitution de la société, et à l'observance des lois que le gouvernement promettait dans ce but.

Déjà M. de Cassini avait accepté, non sans quelque difficulté, d'être maire de Thury. M. Cambry, préfet de l'Oise, qui remplissait parfaitement les intentions du gouvernement, l'ayant vaincu une fois, voulut

encore l'avoir au Conseil général. Il eut la politesse de l'en prévenir, lui écrivit deux fois à ce sujet pour combattre ses objections, et solliciter son agrément. « *J'attends de vous*, lui disait-il une réponse définitive; *elle me procurera l'occasion de lire encore une lettre aimable.* » Mais, comme le préfet s'était aperçu de quelque éloignement de sa part pour ce qui sentait trop l'administration, il eut le tact d'ajouter en post-scriptum : « Le Conseil général porte ses observations sur toutes les parties d'intérêt public, *parmi lesquelles les sciences tiennent le premier rang* (1). »

On ne pouvait mettre plus de formes ni se servir de termes plus flatteurs, ni avoir un meilleur ton que M. Cambry. En envoyant à M. de Cassini sa nomination il l'accompagna d'une lettre des plus aimables qu'il terminait ainsi : « Je me félicite d'avoir à vous transmettre *une nomination qui honore le gouvernement* et répond à l'attente des habitants de ce département (2). »

Le Conseil général tint, le 1er juillet 1800 (2 thermidor an 8), sa première séance, dans laquelle il élut pour président Joseph Bonaparte, conseiller d'État, et pour vice-président M. de Cassini, qui, le même jour lui écrivit pour l'informer de son élection. Le frère du premier consul répondit sans retard et de sa main au vice-président, le priant de *porter*

(1) Voir pièces justificatives, nº 16.
(2) Idem, nº 17

au Conseil général son regret de ne pouvoir répondre à son vœu *qu'en lui annonçant l'incompatibilité des fonctions de conseiller d'Etat avec celles que lui offrait le conseil général* de l'Oise (1). Le vice-président devint donc par le fait président.

Cette première session des Conseils généraux après les désordres de la révolution qui avait laissé tout en souffrance, fut une des plus sérieuses qui aient eu lieu depuis lors. M. de Cassini y fit un rapport si savant *sur les ponts-et-chaussées*, que les journaux de l'époque le signalèrent à l'admiration publique. La réunion de tous les éléments d'un pareil travail et sa composition eussent déjà suffi à absorber le temps consacré à la session. Que de loisirs n'eût-il pas fallu à tout autre qu'à lui pour y faire entrer les données et les aperçus tendant au meilleur entretien économique des routes.

L'année suivante il fut réélu à l'unanimité président. Le Conseil ayant à s'occuper de l'instruction publique et de l'Ecole centrale, chargea son président de visiter cette institution. Il s'en acquitta avec le même zèle qu'il y avait apporté lors de son établissement. Sous prétexte d'égalité, la révolution avait introduit partout les éléments de l'anarchie. Nulle part de chef, nulle part d'autorité, pas de point de ralliement. L'Ecole centrale était demeurée en cet état lors-

(1) Voir pièces justificatives, n° 18.

que M. de Cassini rassembla les professeurs pour en conférer avec eux. Il n'eut pas de peine à leur faire comprendre l'urgence d'une autorité, et les dangers de l'indépendance.

En hommes d'esprit et de bonne foi, du moins en apparence, ils convinrent que la conservation et les progrès ne pouvaient dépendre que d'un lien commun ; « qu'il fallait à l'Ecole *un chef qui régularisât les mouvements sans gêner la liberté, qui fût chargé de diriger l'ensemble de l'instruction, de la surveiller, d'y entretenir l'ordre et l'activité*, offrant ainsi aux regards des parents une unité et une responsabilité que l'isolement des professeurs ne présente pas. » Nous verrons plus bas que cet aveu manquait de franchise.

Les ressources étaient loin de répondre aux besoins de l'école. Pour s'en procurer on avait imaginé, qui le croirait ! de tirer parti d'un dépôt de livres provenant de diverses bibliothèques, qu'on se proposait de vendre au poids aux débitants, et dont on comptait retirer plusieurs milliers de francs. Dans son rapport au Conseil général, M. de Cassini s'éleva contre ce projet de trafic : « Depuis quelque temps, dit-il, ces livres « de théologie et de droit que l'on avait tant couverts « de mépris reprennent faveur, *s'achètent plus cher que « les diatribes imprimées qui les avaient si fort dépré- « ciés.....* »

Il ne s'en tint pas à ce que le Conseil pouvait ap-

porter d'améliorations pour en assurer la durée. Il fit bien d'autres démarches auprès des autorités et même du gouvernement pour prolonger l'existence de l'Ecole, et en éloigner les causes de dissolution.

Néanmoins, quoi qu'on put faire, et sans doute parce qu'on ne suivit pas ses avis, on ne réussit pas. Les créations révolutionnaires n'étaient pas nées viables.

L'établissement n'avait pas encore quatre ans d'existence que déjà il s'écroulait. M. de Neuilly-d'Hécourt, que, trente ans plus tard, nous retrouverons encore maire de Beauvais, en écrivit à M. de Cassini. L'abbé Bruson, maître de pension à Amiens, avait offert de prendre en main et à ses frais la direction d'un collége communale, ne demandant pour cela que les bâtiments qu'avait occupés l'École centrale.

Après avoir mûrement pesé les raisons qu'on lui alléguait pour et contre le nouveau projet, M. de Cassini par sa réponse fit pencher la balance, et la ville dut à ses sages conseils un établissement durable, le seul qui offrît aux pères de familles la plus solide garantie des principes sociaux. « Je ne vous répéterai « pas, ajoutait-il, ce que *j'ai osé imprimer depuis long-* « *temps* (1) sur l'avantage des ecclésiastiques dans « l'exercice de l'instruction publique et de l'éduca- « tion. J'ai en faveur de ma thèse l'expérience de « plusieurs siècles et même celle de la révolution.

(1) Avant et après la révolution.

« Nous avons été trop heureux de rappeler les sœurs « grises dans les hôpitaux; tôt ou tard nous serons « également trop heureux de rattacher les ecclésias- « tiques aux colléges. Pourquoi nos laïques, nos « philantropes, qui font de belles phrases sur l'hu- « manité, ne vont-ils pas la servir, cette humanité, « dans les hôpitaux? Pourquoi nos philosophes, « nos gens de lettres, qui font des livres sur l'édu- « cation, ont-ils si mal réussi dans la pratique?... « Pourquoi, lorsqu'ils se sont trouvés réunis dans les « écoles, *ont-ils donné à leurs élèves le scandale de la « discorde, de l'indiscipline, et de l'indépendance* (1) ?... « Comme il n'y a qu'un but noble et élevé qui puisse « déterminer une société de femmes à s'enfermer « avec les malades, les mourants et les pestiférés, il « n'en est qu'un aussi, et c'est le même, qui ait « puissance d'engager des hommes instruits à s'en- « terrer sans profit, sans gloire, dans l'obscurité « des colléges; ce but, je n'ai pas besoin de le « nommer... »

Ce qu'il éprouva de déception et d'ennui après ce qu'il avait fait pour relever l'instruction publique le porta à publier en 1802 ce qu'il pensait sur ce sujet. « C'est, disait-il, chose singulière et digne de « remarque, que, de tous les établissements que la « révolution a renversés et mis en pièces, l'ins-

(1) Nous avons souligné les causes qui ont provoqué la visite faite par M. de Cassini de la part du Conseil général.

« truction publique soit celui que l'on ait le plus de « peine à relever, malgré la bonne volonté du gou- « vernement, malgré ses efforts..., malgré les secours « de tout genre et les nombreux essais tentés pour « ce grand œuvre. » Dans cet écrit M. de Cassini passe en revue les écoles normales et la nullité de leurs résultats, puis les écoles centrales qui leur ont succédé, et leur inutilité... « Mille professeurs, dit-il, « héritiers des talents des Rollin, des Lacaille, des « Nollet, des Fourcroy, etc., etc., devaient paraître en « un instant et reproduire l'école d'Athènes sur tous les « points de la République. Cent cabinets de physi- « que, cent collections d'histoire naturelle, cent la- « boratoires de chimie devaient à la fois offrir sous « les yeux de la jeunesse les richesses et les miracles « de la science. *La France n'allait plus être peuplée « que de savants.* Mais par quelle fatalité ce beau « songe, ce palais magique, a-t-il été détruit pres- « que en naissant?... Pourquoi l'organisation des « écoles centrales a-t-elle si peu commandé l'appro- « bation, l'estime et la confiance des parents?... Les « génies créateurs n'avaient considéré l'instruction « publique que sous un seul point de vue, celui de « la science. *Ils avaient séparé l'instruction de l'éduca- « tion.* Et l'on ne peut être que fort étonné qu'à la « naissance d'une République... on n'ait songé qu'à « peupler la France de savants, au lieu de s'occuper « à y former des citoyens... En dernière ligne, et

« comme par manière d'acquit, venaient *la législation « et la morale..., dont les chaires étaient vacantes.* « C'étaient des temples dont on n'avait élevé que le « portail et mis l'inscription. » L'expérience a naguère prouvé au pays que le silence était encore le moins dangereux des enseignements.

Il appelait dans cette brochure l'attention du gouvernement sur ce que voulait la France, en lui prouvant ce qu'elle ne voulait pas, puisqu'elle avait déserté les écoles de la révolution, par la raison que dans ces écoles il n'était question ni de Dieu, ni de religion, ni de vertus, ni de mœurs. C'était le même procès que de nos jours, plaidé alors par M. de Cassini contre le voltairianisme dont le projet, poursuivi depuis lors avec tant d'ensemble par la trop célèbre université, était de matérialiser la France, et de préparer à notre siècle les révolutions, les malheurs et les désastres dont nous voyons en 1850 le pays témoin et victime. Alors comme aujourd'hui on objectait à l'auteur le même sophisme, le même prétexte, la liberté des opinions consacrées. « Est-il sensé, répondait-il, de « dire que le peuple ait consacré et voulu ce qu'il « repousse évidemment, et qu'il montre ne pas « vouloir? »

La perspicacité de son esprit était telle qu'à cette époque il prédisait pour le temps où nous vivons les conséquences des principes subversifs de la société, « l'ignorance ou l'indifférence de tout principe

religieux, le mépris de tout culte, le déisme qui dessèche les cœurs..., anéantit les vertus et favorise tous les vices. » Il a vécu assez pour voir mettre en pratique par les corps enseignants les rêves de la philosophie révolutionnaire; ce qui lui faisait dire, après 1830, qu'en peu d'années la France éprouverait encore d'effroyables secousses. Nous savons s'il disait vrai.

Peu d'hommes osaient encore sous le Consulat élever la voix. Une timide circonspection concentrait dans le secret du salon ou de l'intimité les cris de la conscience publique. M. de Cassini, à qui la *Terreur* elle-même n'avait pas imposé silence, n'était pas homme à se taire, lorsqu'il n'y avait plus les mêmes dangers. La cause qu'il défendait augmentait son énergie, multipliait ses moyens et son courage. Dès 1802 il formulait au Conseil géneral de l'Oise, en même temps que tous les conseils généraux de la France, le vœu *que la religion fût la base de l'instruction publique donnée par l'Etat*. Les inconséquences de la révolution et ses ridicules excitèrent parfois sa verve jusqu'à la satyre : « Les bons esprits, disait-il, ont toujours pensé « qu'il était plus facile d'obéir que de commander...; « qu'il est beaucoup plus aisé d'apprendre que d'en- « seigner. Ce n'est qu'en révolution, lorsqu'on pense « et qu'on agit au rebours du bon sens, que l'on « pourrait soutenir le contraire. *Nous avons été au « moment de voir presque autant de professeurs que d'éco-*

« *liers. Chacun s'est cru propre à enseigner ce qu'il ne* « *savait pas* (1). »

Le mémoire où nous prenons au hasard ces extraits fut adopté dans son ensemble par le Conseil général qui en vota l'insertion au procès-verbal et en ordonna l'envoi au ministre. L'intervention de M. de Cassini comme membre du Conseil général et comme savant dans ce qui intéressait la ville de Beauvais et le département au sujet de l'instruction publique, leur rendit un immense service. La ville dut à ses conseils et à son influence au Conseil général la longue prospérité de son collége sous une succession d'hommes honorables pieux et désintéressés.

(1) Cela rappelle un mot d'un étranger qui remarquait plaisamment que les deux états les plus en vogue et les plus multipliés... étaient les restaurateurs et les instituteurs.

CHAPITRE VI.

—

Relations de M. de Cassini à Beauvais. — Ses rapports avec les préfets. — Soirées littéraires. — Son opposition à une mesure arbitraire d'un préfet. — Son zèle pour propager la vaccine. — Brochure à ce sujet. — Membres de toutes les sociétés de bienfaisance. — Sa retraite du Conseil général après dix-huit ans. — Il laisse au Conseil un souvenir de son activité.

Nous n'avons encore rien dit des relations de M. de Cassini avec la société de Beauvais, et les autorités qui se sont succédé dans le département pendant les dix-neuf années qu'il a fait partie du Conseil général. Les familles qui avaient été heureuses de l'asile qu'il avait procuré à leurs enfants dans son château, lui avait voué une éternelle reconnaissance. Plusieurs auraient bien voulu lui offrir l'hospitalité pendant les sessions du Conseil. Il en adopta une et lui fut fidèle jusqu'à la fin.

Ses rapports avec les préfets ont toujours été dans les meilleurs termes. Mais celui avec lequel ses relations furent sur le ton de l'intimité, et qu'il regretta le plus, fut M. Cambry. Ce que nous avons vu de leur correspondance nous a donné la clef de leur

mutuelle sympathie. Le préfet, homme distingué, avait trouvé dans le caractère et le talent du savant académicien un appui dont il avait besoin pour faire le bien qu'il s'était proposé ; il y en avait tant à faire au sortir d'une révolution ! De son côté, M. de Cassini avait remarqué dans le préfet des intentions si honnêtes, et des qualités tellement conformes aux siennes, qu'il eut pour lui la plus haute considération. Il y eut pendant longtemps dans le salon de la préfecture des soirées littéraires dans lesquelles on faisait assaut de poésie, et où M. de Cassini retrouvait, quoique encore en révolution, sa muse inspiratrice qu'il avait crue condamnée à un éternel silence. Le *Journal de l'Oise* publia, dans le courant du mois de juillet 1800, une lettre en prose et en vers à M. Cambry sur un échange de petits présents entre les deux amis. Quelques mois plus tard le même journal publiait la suivante que le lecteur nous saura gré de lui communiquer :

« Vous voilà donc, citoyen préfet, de retour de « votre grande tournée. Vous avez parcouru tout le « département ; on vous a vu partout, excepté à « Thury, où nos maudits chemins ne vous ont pas « permis d'aborder. Tâchons de nous en consoler. « Pour cela je me propose d'aller bientôt faire un « tour à Beauvais... Là nous causerons de votre « tournée, de vos observations, des richesses de tout « genre que vous aurez recueillies pêle-mêle avec « les bénédictions que l'amour et la reconnaissance

« de nos bons Picards vous ont si justement prodi-
« guées. Nous nous entretiendrons, *non de nouvelles*,
« *non de politique*, mais de coquilles, de médailles,
« de monuments, de pierres, de vers, de voyages...;
« que sais-je encore?

Quelquefois la philosophie
Viendra fixer nos entretiens;
Nous disserterons sur les biens
Et sur les maux de cette vie.
Mais résumant en bons esprits
Et les propos et les écrits,
Nous adopterons la manière
Que peu de gens ont su montrer,
De ne parler du bien qu'en cherchant à le faire;
De ne parler du mal qu'en cherchant, au contraire,
Les moyens de le réparer. »

Le successeur de M. Cambry, homme très-charitable, avait établi une société de bienfaisance. Pour subvenir aux besoins des pauvres, il avait proposé aux communes une souscription forcée. M. de Cassini, membre de la société, s'opposa à la mesure. Ses fonctions étant en opposition avec ses principes et sa manière de voir, il donna sa démission. Une souscription forcée était selon lui un véritable impôt que l'État seul avait le droit d'établir. « Il ne me
« paraît pas juste, disait-il au préfet, d'imposer pour
« les pauvres des communes auxquelles vous avez
« enlevé leurs biens de charité et l'excédent de leurs

« centimes additionnels... (1) C'est faire contribuer « deux fois pour le même objet... Pardonnez ma « franchise, citoyen préfet ; mais comme maire, « comme membre du bureau de bienfaisance et du « Conseil général, comme citoyen indépendant, je « vous dois la vérité, et je vous la dis. »

Il n'était pas question d'entraver un acte charitable qu'aurait imaginé l'autorité ; M. de Cassini eût été le premier à lui aider en pareil cas ; Mais il s'agissait de protester contre les rapines exercées contre les pauvres, et d'empêcher une injustice envers les communes. En agir autrement ç'eût été transiger avec les exigences du devoir ; son intégrité et sa conscience ne s'y seraient jamais prêtées ; car il y allait de l'intérêt général qu'il avait constamment en vue.

C'était d'après le même motif qu'il se donnait beaucoup de mouvement pour propager la vaccine dans le département. Il commença par employer la persuasion pour vaincre la répugnance qu'éprouvaient encore en 1816 les gens de la campagne pour cette heureuse découverte qu'il regardait comme un bienfait du ciel. Il disait « que la divine Providence, non contente d'avoir répandu sur la surface du globe les plantes salutaires dont la médecine fait usage, venait de combler ses bienfaits en nous procurant le moyen aussi simple qu'inattendu de combattre effi-

(1) On n'a pas oublié ce genre de vol, et ces rafles périodiques faites aux Communes *pour la guerre* à diverses époques.

cacement et de prévenir la maladie la plus meurtrière et la plus commune qu'eût à redouter l'espèce humaine.

Dans la session de 1816 il lut au Conseil général un travail sur la matière, résultat de ses nombreuses observations, et proposa les *moyens d'assurer les succès et la propagation de la vaccine.* Chose rare en tout temps, mais plus rare encore de nos jours, c'est qu'aux préceptes ou aux conseils M. de Cassini joignait l'exemple. Il se fit inoculer jusqu'à trois fois, à diverses époques, en présence des habitants de Thury appelés à apporter leurs petits enfants, ou à se faire eux-mêmes vacciner. Le Conseil général, après avoir entendu son rapport et le développement de ses moyens, en adopta les vues dans leur ensemble et en recommanda l'exécution au préfet.

Pendant que nous en sommes à parler de ses travaux comme conseiller général, nous en finirons sur ce sujet pour n'y plus revenir.

Au sortir de tant de désastres, la présence d'un personnage tel que M. de Cassini était généralement considérée comme nécessaire. Aussi était-il de toutes les sociétés, de toutes les réunions ou assemblées, et de tous les conseils. Rien cependant ne lui souriait moins que d'être si souvent enlevé à ce qui était l'objet de ses plus sérieuses préoccupations, l'éducation de sa famille. Mais son activité, son profond savoir, un esprit d'ordre peu commun, et surtout son dévoue-

ment porté par religion aux dernières limites de l'abnégation, lui faisaient trouver le temps de suffire à tout.

S'il eut par vertu l'ambition de faire le bien dans des emplois publics, il n'eut pas la vanité de prétendre, comme tant de personnages moins distingués de nos jours, s'y perpétuer. C'était pour lui une jouissance de voir s'élever à ses côtés des hommes capables de le remplacer dignement.

Lorsqu'il crut ne pas pouvoir accepter sa nomination au Bureau des Longitudes, il proposa à sa place un de ses confrères dont il fit valoir les titres et les talents. Il fit de même pour le Conseil général. Son âge, ses occupations qui l'avaient rappelé à Paris, et beaucoup d'autres raisons le déterminèrent à se retirer. Sa présidence finit avec la session de 1818. Son discours de clôture renferme des sentiments élevés qui rendent bien ce qu'il y avait de grandeur dans son âme. Nous n'en citerons que la dernière phrase.

« Au moment surtout où *l'âge et ma position* me « font reconnaître ces fonctions au-dessus de mes « forces, et me commandent de *céder une place qui « sera mieux remplie par un successeur*, puissé-je, en « me retirant, Messieurs, laisser parmi vous le sou- « venir d'une bonne volonté, d'une droiture d'inten- « tion qui ont été sans cesse animées et fortifiées par « vos exemples. De mon côté j'emporterai dans mon

« cœur la mémoire de vos bontés et des témoignages « d'amitié dont chacun de vous a daigné m'ho- « norer... »

En quittant le Conseil général M. de Cassini voulut encore être utile à ses collègues présents et à venir. Il composa un résumé de tous les procès-verbaux depuis l'origine de l'institution, et divisé par sessions : travail volumineux et de patience qu'il dédia au Conseil général. Le ministre et le Conseil général remercièrent l'auteur de ce qu'il avait bien voulu laisser au département *un monument de son intérêt pour l'administration et les administrés.* (1) M. Borel de Bretézel, président du Conseil général, lui écrivit en 1820 pour lui renouveler les remerciements du Conseil. « Je vous ferai, lui écrivait-il, jouir davantage de vos efforts pour le succès de vos anciens collaborateurs, en vous apprenant que votre manuscrit, du moment de sa réception, a été consulté par eux avec un grand avantage dans les affaires les plus importantes; qu'il a fourni les plus utiles documents, *qu'il est destiné à devenir le manuel de tous ceux qui voudront s'éclairer sur toutes les branches de l'administration du département...* »

(1) Voir aux pièces justificatives, nº 21.

CHAPITRE VII.

—

Aversion de M. de Cassini pour la politique. — Il tient à exercer ses droits électoraux. —Il repousse toute candidature à la députation. — Son opinion sur la fréquence des élections. — Réfutation de la brochure de son ami M. Ducancel. — Sa lettre à l'auteur de la brochure. — A quoi se résume ce que M. de Cassini a écrit sur la politique.

S'il coûtait à M. de Cassini d'être mêlé malgré lui aux affaires publiques, la politique lui répugnait bien davantage. Il ne voulut jamais se faire ni se laisser porter candidat aux élections, sous quelque régime que ce fût. Il connaissait trop le monde et ses intrigues ; il était trop franc, pour ne pas témoigner hautement combien il abhorrait les voies tortueuses de l'ambition, et les moyens de corruption mis en œuvre dans toutes les assemblées politiques. Mais plus les circonstances étaient périlleuses, plus il se faisait un rigoureux devoir d'exercer ses droits de citoyen.

Les malheurs passés lui avaient appris le danger de livrer les destinées du pays aux mains des intrigants et des brouillons. Le 26 mai 1803 il présida la réunion électorale du canton de Mouy, et tint les assemblées

pour la nomination des électeurs dont il fut nommé le premier. Il exerça la présidence de ces assemblées primaires jusqu'en 1813.

S'étant rendu, en septembre suivant, au collége électoral de Beauvais, il en revint avec plus de dégoût que jamais pour les manœuvres qu'il y avait remarquées. Cependant il ne manqua jamais de s'y rendre toutes les fois qu'il y fut appelé, n'ayant égard qu'au devoir qu'il remplissait pour acquit de conscience, et ce devoir, il le remplit jusqu'à ce que son grand âge vint l'en dispenser.

En 1803 il s'agissait d'élire deux sénateurs, deux législateurs et leurs suppléants, et quatorze membres du Conseil général. A son retour des élections il ne put contenir son indignation. Nous en avons trouvé l'expression dans un dialogue qui n'est que le résumé d'une conversation à ce sujet entre lui et un ami. C'est le récit de ce qu'il avait vu, et une piquante satyre du prétendu régime constitutionnel, où la vérité des élections était ce qu'il y avait de moins vrai.

Nous retrouvons encore des traces de son mécontentement lors de la discussion sur la *septennalité* sous la restauration. Il parut alors une brochure intitulée : *Avons-nous des institutions ?* L'auteur la lui ayant envoyée, il entra en discussion avec lui sur le danger des élections fréquentes, « foyers de discorde, d'intrigues, « de cabales, d'exaltation, qui met sans cesse en « présence des partis rivaux acharnés l'un contre

« l'autre, qui trouble, agite le corps social, le main-
« tien dans un état de fièvre permanent, *et finit par*
« *laisser dominer les turbulents, les exaltés*, auxquels les
« gens sages, froids ou apathiques, de guerre las, cè-
« dent le champ de bataille ». Nous avons trouvé dans ses papiers la réfutation manuscrite de cette brochure qu'il n'aura pas jugé à propos de publier, mais dont il envoya le résumé à l'auteur, finissant ainsi sa lettre.

« Voilà en peu de mots, mon cher Ducancel (1), le
« résumé le plus simple de notre discussion que je
« ne pousserai pas plus loin, car je sais d'avance que
« je ne vous ferai pas changer d'avis; vous êtes trop
« avancé pour reculer... Adieu, mon cher, nous
« allons donc voter en sens contraire; ce sera la pre-
« mière fois. Nous n'en serons pas moins partisans
« de la royauté, de la légitimité, et amis. Quoi donc
« nous divise?... Peu de chose... Voilà l'histoire de
« tant de schismes... Pauvre espèce humaine!!! *vale*
« *et ama.* »

Ses écrits politiques se résument en celui que nous venons de mentionner et en quelques lettres publiées par les journaux à diverses époques sous les titres de : *Liberté chimérique*, *Rêve des libéraux*, *Fruits du libéralisme*, après l'assassinat du duc de Berry. Il publia encore vers le même temps une réponse à un journal

(1) Ancien sous-préfet de Clermont.

qui affublait Saint-Vincent de Paul du ridicule titre de philanthrope (1). L'intérêt que peut comporter cette lettre pour beaucoup de nos lecteurs nous a décidé à la joindre aux pièces justificatives. — Revenons à la date que nous avons quittée par la digression à laquelle nous a entraîné une matière que nous voulions épuiser.

CHAPITRE VIII.

M. de Cassini nommé membre de l'Institut en 1799. — Il se présente pour rentrer au Bureau des Longitudes. — Opposition de M. de Laplace. — MM. de Lagrange, de Bougainville et Messier. — Impartialité de M. Cassini envers M. de Laplace. — Nommé membre de la Légion-d'Honneur en 1803.

Nous avons vu précédemment l'ancien Directeur de l'Observatoire ne point accepter, pour les motifs que nous avons dits, l'honneur de faire partie du Bureau des Longitudes auquel l'avait appelé le gouvernement, et concentrer tous ses soins autour de sa nombreuse famille. Ses enfants ayant grandi, et ses affaires s'étant

(1) Voir pièces justificatives, nº 20.

améliorées, il pensa à retourner à Paris. Membre de la nouvelle Académie des sciences connue sous le nom d'Institut depuis sa réorganisation, il demanda d'y rentrer en titre, et fut nommé en 1799 *membre résidant* dans la classe d'astronomie.

Personne assurément n'avait plus de droit que l'ancien Directeur de l'Observatoire à devenir membre du Bureau des Longitudes. Il ne l'avait pas perdu, ce droit, par cela seul que la révolution l'avait mis dans l'impossibilité d'accepter sa première nomination. Une place devenant vacante à l'Observatoire il eût été bien juste de la lui rendre lorsqu'il en faisait la demande. Le dirons-nous? deux places ont vaqué au Bureau des Longitudes. Deux fois il s'y présenta ayant pour titres son ancienne position de Directeur, ses ouvrages et les services rendus aux sciences, son nom et ses malheurs. Mais les ressorts que fit jouer M. de Laplace lui ravirent les suffrages que devaient lui assurer la conscience et même la reconnaissance de deux des votants. L'élection se faisant par les quelques membres du Bureau des Longitudes, deux fois il ne manqua que d'une voix. MM. de Lagrange, de Bougainville et Messier se déclarèrent ouvertement pour M. de Cassini dans les deux élections et lui donnèrent constamment leurs voix, bien qu'il y eût moins de droit qu'à celles de plusieurs autres membres. Messieurs les savants ne sont pas tous des modèles de reconnaissance. Il avait été en 1793 chassé de l'Observatoire par l'intrigue et l'ingratitude ;

à peu d'années d'intervalle l'intrigue et l'ingratitude l'en tinrent éloigné.

Nous ne chercherons pas à deviner quels pouvaient être les motifs de M. de Laplace à ne pas vouloir qu'un Cassini reparût à l'Observatoire. On ne s'en tint pas là à son égard, on donna encore de lui au premier Consul des impressions défavorables, dont il eut bientôt lieu de s'apercevoir, et dont nous parlerons plus loin. Quelqu'un ayant demandé un jour à M. de Cassini s'il soupçonnait pourquoi son confrère s'était fait ainsi son ennemi, il répondit qu'il ne s'en doutait même pas. Quel sujet aurait-il donné de lui en vouloir autant? Lui, qui, dans ses ouvrages, avait fait de son confrère le plus grand éloge, et avec qui il ne se souvenait pas d'avoir jamais eu la plus légère altercation.

Cette affaire fit quelque sensation dans le monde savant de l'époque. S'il eût réussi, peut-être eût-il alors rencontré plus d'opposants par la suite au sein de l'Académie ou dans les gouvernements auxquels il eut affaire; mais comme il avait échoué, tout l'intérêt se concentra de son côté, et lui fit le plus beau rôle. Ses amis l'entourèrent d'attentions et de procédés d'autant plus délicats qu'il témoignait plus de ménagements pour ceux qui s'étaient montrés si injustes envers lui. L'occasion s'étant présentée de prouver sa générosité à leur égard, il la saisit avidement. « *Vous ferez encore*, lui disait ironiquement un

de ses amis, *vous ferez encore l'éloge de M. de Laplace?* — *Sans doute*, — répondit-il, *quand j'en trouverai l'occasion.* — *Comment!* — *Puisque je me plains qu'il soit injuste envers moi, je ne dois pas l'être envers lui. Il a beaucoup de mérite comme savant, je dois le reconnaître, le louer; du reste le plaindre de ses travers à mon égard, et lui pardonner; voilà ma vengeance.* »

Cependant, malgré les dispositions moins que bienveillantes de la part de quelques hommes ayant l'oreille de la nouvelle cour, M. de Cassini ne fut pas oublié lors de la création de l'ordre de la Légion-d'Honneur; il fut nommé chevalier le 19 décembre 1803, et reçut la croix le 15 juillet 1804, lors de la solennelle distribution dans l'église des Invalides.

Le couronnement du nouvel empereur contrariait évidemment ses opinions politiques. Les occasions s'offraient trop souvent pour qu'il ne le fît pas paraître. Mais la démarche du chef suprême de la catholicité lui inspirait une soumission entière aux desseins secrets de la Providence qui, à ses yeux, avait mené les événements qui venaient de s'accomplir. Il continua de se tenir à l'écart, et de rester complétement étranger à la politique. Son attachement à la famille royale ne le rendit jamais injuste envers le général Bonaparte devenu premier Consul, ni envers l'empereur des Français. Toujours et surtout dans l'adversité il rendit justice à ses hautes qualités et à son génie. Mais dès qu'il le vit abaisser les trônes

étrangers et tenir en charte privée le Souverain Pontif pour s'emparer de ses Etats, il dit à qui voulut l'entendre : *Il n'en a pas pour dix ans.*

Ayant refusé à plusieurs reprises aux électeurs de faire partie de la chambre législative, il se félicita plus tard de sa détermination à cet égard, d'autant plus que sa manière de voir l'eût constamment tenu dans l'opposition à un pouvoir dont il avait prévu la chute non moins providentielle que son élévation.

CHAPITRE IX.

Lettres de M. de Cassini à ses associés de la carte de France. — Ses réclamations contre l'enlèvement de la carte. — Il somme le gouvernement de remplir ses engagements. — Il demande la direction des changements à faire à la carte. — Audience du premier Consul. — Changements dans les dispositions de Bonaparte. — Réponse que lui fait M. de Cassini. — Il est compris dans la liste des pensions à l'occasion de la bataille d'Austerlitz. — Tous les gouververnements reconnaissent ses droits, aucun ne lui rend justice.

M. de Cassini avait publié sur la fin de 1800 sa *Lettre à ses associés de la carte de France*, leur rendant compte des mesures arbitraires de la Convention, et des transactions réglées par le *Conseil des Cinq-Cents.* Jusques-là le gouvernement n'avait rempli aucun de ses engagements envers les intéressés. On sut alors

mauvais gré au Directeur de l'accomplissement de ce devoir d'honnête homme ; cela se comprend ; le Consulat était encore entouré des hommes qui avaient fait leurs preuves dans la révolution, et ceux-ci n'auraient pas vu de sang-froid qu'on en réparât les injustices. Néanmoins il crut devoir rappeler aux ministres ses droits et ceux de ses associés ; mais sans succès. Il laissa ainsi s'écouler deux années sans réclamer. Pendant cet intervalle le pillage continuait au dépôt de la guerre où l'on faisait grand débit de la carte de France. De si révoltants procédés le portèrent à réitérer ses réclamations. « *Du moins*, disait-il, *qu'on paye la marchandise avant de s'attribuer le droit de la vendre.* »

Chose qui paraîtra incroyable, l'auteur n'avait pas en sa possession un exemplaire de son ouvrage. Comme il en faisait la remarque dans un mémoire adressé au gouvernement en 1803, le Dépôt de la guerre, sans doute d'après des ordres supérieurs, lui en envoya un le 1er juillet de la même année ; mais quant à l'indemnité on ne lui en parla pas.

Entre les deux questions d'intérêt et d'honneur qu'il y avait à débattre dans cette affaire, M. de Cassini aurait volontiers sacrifié la première, si du moins on lui avait rendu la direction de ce monument élevé par son père et par lui à la géographie. Il communiqua au Dépôt de la guerre ses vues, ses moyens d'amélioration, de correction sur les planches

gravées, les changements nécessités par le temps écoulé depuis l'interruption du travail, c'est-à-dire depuis sept ans (1). On se servit de ses observations, on les utilisa, et *l'on continua à vendre son ouvrage ainsi rectifié*, sans égard à ce que les convenances les plus ordinaires eussent exigé envers un auteur spolié.

Nous tenons de lui-même un fait qu'il nous a raconté en nous parlant du rapport communiqué au Dépôt de la guerre, sous le Consulat. Ayant demandé au premier Consul une audience particulière, il lui exposa l'inutilité de ses démarches depuis 1794 pour obtenir enfin justice, et l'exécution par l'État des conditions consenties par lui en qualité de gérant pour les actionnaires de la carte de France. Bonaparte l'avait écouté attentivement, et avait reconnu la justice de sa requête en des termes qui ne laissaient pas de doute sur les intentions du premier Consul à son égard. Il développa ensuite le plan qu'il avait communiqué au Dépôt de la guerre, ajoutant que les données qu'il possédait sur les rectifications à faire à la carte, occasionneraient une économie à l'État si on lui en confiait la direction. Le Premier Consul parut accueillir favorablement ses offres qui lui semblèrent bien fondées et raisonnables.

Mais, quelques jours plus tard, ces dispositions

(1) Voir *Mémoires pour servir à l'Histoire des sciences* page 194 et suivantes.

avaient subi l'influence d'hommes aussi opposés au projet de M. de Cassini, que peu soucieux des intérêts du trésor. Rappelé au Luxembourg, Bonaparte l'entretint longuement de son affaire en homme qui l'avait étudié en détail, et qui s'était fait rendre compte des preuves constatant les droits de l'auteur et des associés. « *Quant à la direction que vous réclamez*, ajouta-t-il, *c'est une prétention à laquelle le gouvernement ne saurait souscrire sans ridicule.* »

Offensé de ce discours, M. de Cassini se leva brusquement et répondit : « *Je ne pouvais m'attendre à ce que le Premier Consul, reconnaissant mes droits d'auteur, les traiterait de prétention; de toutes les prétentions qui s'affichent aujourd'hui si hardiment celle d'un auteur réclamant la direction de son œuvre me semble être la moins ridicule.* » Ces paroles prononcées avec une certaine raideur mirent fin à l'entrevue. M. de Cassini se retira, se promettant bien d'attendre du temps et des événements la justice que la révolution lui refusait.

Nous ignorons si c'était une sorte de réparation de la part de Bonaparte lorsqu'il lui donna la croix de la Légion-d'Honneur en 1803, mais l'on est fondé à croire que c'est une pensée réparatrice qui porta Napoléon à comprendre M. de Cassini au nombre des pensionnés à l'occasion de la victoire d'Austerlitz. Quoi qu'il en soit, il jouit de cette pension de 800 francs jusqu'à la fin de sa vie. Il ne fallait

pas moins que les embarras de fortune où il se trouvait encore pour accepter alors ce qu'il eût refusé en toute autre circonstance ; il crut y voir comme une reconnaissance officielle de ses droits.

Tous les gouvernements les ont successivement reconnus ; mais aucun ne lui a rendu justice. Des ordres ont été donnés d'acquitter envers les créanciers de la carte de France la dette contractée par l'État. Le Directeur a vu les ordres de délivrer les mandats, et jamais ces ordres n'ont été exécutés. Le gouvernement impérial avait cru libérer l'État en décidant, en 1807, *la liquidation des actions en possession des intéressés survivants*. Quelle était donc la puissance occulte qui entravait l'action des divers gouvernements, même sous la Restauration ? En vain Napoléon avait ordonné qu'on réglât cette affaire ; en vain la chambre de 1818 avait accueilli la pétition de la compagnie ; en vain le conseil des ministres avait décidé d'y faire droit ; un génie malfaisant, qui dominait le gouvernement, qui en dirigeait les mouvements par des ressorts secrets, vint à bout d'éluder les ordres supérieurs par mille entraves que peut seule inventer la bureaucratie.

CHAPITRE X.

Pertes matérielles de M. de Cassini par la Révolution. — Le milliard des émigrés n'arrive pas jusqu'à lui. — Ses manuscrits de famille.— Son désintéressement à l'occasion de ces manuscrits. — Il les offre au Bureau des Longitudes. — Démarches du Bureau auprès du gouvernement pour leur acquisition.—Apathie du gouvernement. — M. de Cassini les envoie à l'Observatoire.—Réponse de M. Arago. — M. de Cassini refuse par délicatesse de rentrer au Bureau des Longitudes.

M. de Cassini n'avait pas seulement souffert du fait de la révolution qui, après avoir brisé sa carrière, lui avait de plus enlevé par violence la propriété de ses ouvrages, mais elle lui avait encore causé un tort matériel considérable par le séquestre sur son patrimoine, et par la confiscation d'un mobilier de grande valeur existant dans son château de Thury. On devait croire conséquemment qu'il lui était dû une parcelle du milliard consacré, quelques années plus tard, par la France, à un grand acte de réparation, de justice et d'honneur national. Mais il n'y eut aucune part. Cependant sa position de créancier de l'État ne pouvait être ignorée.

Il réclama, à plusieurs reprises, sous la Restau-

ration. La légitimité elle-même ne fut pas toujours entourée d'hommes intègres et assez fidèles pour lui épargner le reproche d'injustice. S'il était juste en effet de rendre quelques millions à ceux qui avaient perdu davantage, ne l'eût-il pas été également de rendre proportionnellement à celui qui, n'ayant que peu, avait perdu hors de proportion avec sa modique fortune?

On finit cependant, mais un peu tard, par convenir, comme cela se dit dans nos assemblées délibérantes, *qu'il y avait quelque chose à faire*. On sut que M. de Cassini possédait une masse considérable de manuscrits de ses ancêtres, dont la cession à l'étranger eût pu lui rendre bien au-delà de ce que la révolution lui avait volé. Des personnages de distinction qu'il avait eu occasion de connaître lors de son voyage en Angleterre, l'avaient fait sonder à cet égard. Mais ils n'avaient pas songé qu'auprès d'un Cassini une semblable démarche était une injure. L'arrière petit-fils du grand homme, héritier de sa vertu et de son désintéressement, était trop français et trop religieux pour trafiquer de ce qui faisait l'honneur de sa famille et qui pouvait contribuer à la gloire de son pays.

Au commencement de l'année 1811, il fit part au Bureau des Longitudes de l'intention qu'il avait de céder ses manuscrits à l'État pour la bibliothèque de l'Observatoire. Le Bureau reçut comme une faveur

cette nouvelle, en fit directement la demande au ministre, et chargea M. de Delambre d'exprimer à M. de Cassini *combien il était flatté d'une attention si honorable et si marquée de la part d'un ancien confrère* (1)... Le gouvernement d'alors, trop préoccupé des guerres désastreuses qui ruinaient la France, ne parut tenir aucun compte de la demande qui lui avait été faite.

D'ailleurs on savait qu'on avait affaire à un homme dont le patriotisme et la loyauté ne feraient pas défaut; on avait raison d'y compter. Hâtons-nous de dire, mais non sans peine, que le gouvernement français est le seul en Europe qui montre tant d'apathie, et qui mette tant de lenteur à garder ou à s'approprier ce qui concourt à l'honneur du pays; il est, en Europe, le seul qui paraisse manquer d'esprit national, et qui en donne le moins l'exemple au peuple. Combien ne pourrait-on pas citer de nos nationaux qui, découragés, rebutés par la bureaucratie, ont porté à l'étranger, qui les a accueillis, le produit de leurs talents.

M. de Cassini attendit *depuis* 1811 *jusqu'en* 1822 le résultat de la démarche faite par le Bureau des Longitudes. Mais dégoûté autant que fatigué d'un si inconcevable silence, il finit par envoyer à M. Bouvard, pour être communiquée au Bureau, la grande collection des manuscrits de ses ancêtres, à laquelle

(1) Voir pièces justificatives, no 2, dernier alinéa.

il ajouta 15 volumes in-folio de ses *Calculs pour l'Histoire céleste*, commencée avant la Révolution et continuée jusqu'en 1793. Nous croyons devoir mettre sous les yeux du lecteur la lettre que lui écrivit à cette occasion M. Arago, le 12 janvier 1823.

« Monsieur et cher confrère,

« Le Bureau des Longitudes a reçu dans sa der-
« nière séance la lettre que vous lui avez écrite en
« date du 8 janvier 1823. Une Commission, prise
« dans son sein, lui a présenté, le même jour, un
« rapport détaillé sur le contenu de *l'immense collection*
« *de manuscrits* que vous aviez précédemment soumis
« à son examen, et dont vous faites aujourd'hui un
« *si généreux hommage* à la bibliothèque de l'Observa-
« toire. Le Bureau m'a expressément chargé de vous
« transmettre, à ce sujet, les témoignages de sa
« reconnaissance, et de vous annoncer que les sept
« volumes in-folio, les neuf volumes in-4°, les qua-
« torze journaux de voyage et les dix-neuf liasses de
« pièces détachées dont vous avez bien voulu enri-
« chir la collection, seront honorablement placés à
« côté des registres originaux de Picart, de Labyre
« et de votre illustre bisaïeul. *Le volume, qui renferme*
« *vos propres découvertes sur les variations* de l'aiguille
« *aimantée*, a un nouveau prix dans les circonstances
« actuelles, à cause de la comparaison qu'on pourra
« en faire avec les résultats d'un travail analogue

« que le Bureau des Longitudes a ordonné... Puis-
« siez-vous un jour, tant dans l'intérêt de la science
« que dans celui de la gloire de Dominique Cassini,
« retrouver également les observations qui avaient
« conduit ce grand astronome aux lois de la libration,
« c'est-à-dire à l'une des plus belles découvertes de
« l'astronomie moderne.

« Veuillez accueillir, Monsieur et cher con-
« frère, etc., *Signé :* Arago, secrétaire. »

Un jugement de cette importance aurait dû, dès 1811, fixer l'attention du ministre auquel le Bureau avait parlé de ces manuscrits. M. le baron Capelle, secrétaire-général du ministère de l'intérieur, fut le seul homme qui prit, en 1823, intérêt à cette affaire. C'est à son intervention éclairée et consciencieuse que M. de Cassini reconnut devoir la solution qui ne survint qu'en 1824. En attendant que le ministre prît une mesure réparatrice quelconque, il avait offert à M. de Cassini de le faire nommer à la place du Bureau des Longitudes vacante par la mort de M. Delambre. M. de Cassini n'avait pas formellement refusé, mais il fit réflexion, et écrivit le lendemain à M. Capelle la lettre suivante où l'on remarquera comme toujours son désintéressement, une bien rare générosité dans les procédés et un sincère patriotisme.

« Monsieur le Baron,

« La grâce et la bonté avec lesquelles vous m'avez

accueilli, m'inspirent la confiance de vous adresser les observations suivantes sur l'objet dont nous nous sommes entretenus hier.

« 1° Il ne conviendrait ni à ma conscience ni à l'honneur de mon nom d'être nommé à la place du Bureau des Longitudes autrement que par le vœu et le choix libre des membres de ce Bureau. Il me répugnerait même infiniment d'ôter au plus ancien adjoint, M. B***, le droit de monter au degré de membre. Je croirais nuire à l'intérêt même de la science, en empêchant le Bureau d'acquérir un nouvel adjoint dont le zèle, l'activité et la jeunesse seraient si utiles à l'astronomie pratique et à cet Observatoire royal pour lequel je conserverai toute ma vie le plus tendre souvenir.

« 2° Mes habitudes, ma santé, l'intérêt d'un pays à l'utilité duquel je me suis consacré depuis vingt-huit ans, ne me permettent pas d'abandonner entièrement la campagne. Je ne puis donc accepter une fonction qui exigerait un séjour habituel à Paris de plus de six mois... Quelle que soit votre détermination, ne doutez pas de mon dévouement, de ma reconnaissance et de la respectueuse considération avec laquelle, etc. »

M. le baron Capelle, n'en prit qu'avec plus de zèle la défense des droits de M. de Cassini. Le 15 janvier 1824 il le pria de venir le voir, c'était pour lui apprendre « qu'il était porté depuis six mois sur la liste des *gratifications* pour une pension de 2,000 francs. »

Voilà une dette bien qualifiée ! A-t-on eu honte d'avoir été prévenu deux ans à l'avance par le généreux abandon des manuscrits? Du moins l'on n'en eut pas en fixant à un chiffre aussi bas le taux de l'indemnité, que par délicatesse le donateur n'avait pas voulu déterminer lui-même. Rien ne lui était plus insupportable que les questions d'intérêt matériel; aussi se crut-il heureux de n'avoir plus à y penser. Et cependant sa modique fortune était loin d'être en rapport avec son désintéressement.

Ce n'était pas, à beaucoup près, le quart des pertes effectives que lui avait occasionnées la révolution. On peut dire que, dans ces transactions forcées, la dignité n'a pas été du côté du gouvernement. Nous eussions désiré de pouvoir en parler autrement; mais l'impartialité nous fait un devoir de la vérité avant toute autre considération.

CHAPITRE XI.

Henri Cassini. — Ses études. — Son goût pour l'astronomie. — Lakanal l'éloigne de l'Observatoire. — Bonté de M. Méchain pour Henri Cassini.—Bontade de M. de Lalande.—Scène au collége de France. — Henri renonce à l'astronomie. — Il entre au dépôt de la guerre. — Il en sort en 1802. — Ses études en botanique.

Jusqu'ici nous avons peu parlé de la famille de M. de Cassini. Les enfants d'un homme illustre, qui se distinguent par le savoir et la vertu, tiennent une grande place dans sa vie, lorsque à défaut de maître, le père leur en tient lieu et s'applique pendant des années à leur former le cœur et à développer leur intelligence. Dans cette tâche agréable et importante, le concours des religieuses retirées à Thury fut très-utile à M. de Cassini pour ses filles. Dès lors il put donner plus de temps à l'éducation de ses deux fils, dont l'aptitude et les progrès répondaient à ses soins et lui faisaient concevoir des espérances.

L'aîné de ses fils, Alexandre-Henri-Gabriel, né à l'Observatoire, avait commencé ses études au collége de Juilly, seule maison qui s'était jusques-là préservée des idées dangereuses de la secte philosophique.

Mais la révolution ayant dispersé les oratoriens, M. de Cassini retira son fils en 1791, et le conduisit, comme nous l'avons dit plus haut, à Chambéry, où son oncle, M. l'abbé de La Myre, vint le prendre et le mit au collége des Nobles à Turin. Revenu à Paris au commencement de 1793, il commença sous la conduite de son père ses premières études en astronomie. Son goût et le souvenir de ses ancêtres lui inspiraient un vif désir de marcher sur leurs traces. Son ardeur était telle que, même après la sortie de son père de l'Observatoire, voulant continuer l'astronomie, il s'y présenta avec la simplicité d'un enfant de treize ans, bien éloigné de penser qu'on pût le trouver mauvais. Mais le citoyen Lakanal, en avait, dans son omnipotence, décidé autrement; il lui en fit fermer les portes. Le jeune Henri se retira sans mot dire, l'âme profondément affectée. Il n'y a que les révolutionnaires comme Lakanal pour se porter à tant de brutalité envers un enfant, dont tout homme de bon sens eût admiré le zèle pour l'étude, et se fût empressé de lui en faciliter les moyens.

Lorsque l'Observatoire eut été purgé des créatures de ce représentant, Henri Cassini quitta la campagne en 1798, et revint à Paris y suivre le cours d'astronomie. Il eut la joie d'y trouver M. Méchain qui l'accueillit avec une bonté toute paternelle, et travailla ainsi avec bonheur pendant deux ans sous les auspices de ce digne savant, des procédés duquel il n'eut

qu'à se louer toujours. Mais M. Méchain n'était pas seul à l'Observatoire, et le jeune Cassini finit par s'apercevoir qu'il n'était pas pour les autres académiciens un objet d'attentions et d'égards. Ne pouvant obtenir après deux ans la clef des cabinets pour s'y exercer aux observations, faveur que son père, lorsqu'il était Directeur, accordait avec empressement au premier étranger qui voulait se livrer à la pratique de l'astronomie, il prit le parti de se retirer de cet Observatoire qui avait été son berceau et celui de ses ancêtres.

« La haine, dit-il lui-même dans la préface d'un « de ses ouvrages (1), la haine, dont à l'époque de la « Terreur mon père avait été victime, n'était pas encore « entièrement satisfaite ; elle devait s'étendre jusques « sur son fils : ma présence dans l'établissement qui « avait été comme le patrimoine de ma famille devint « bientôt importune à *certaines personnes ;* je crus devoir « me retirer, et renoncer pour toujours à l'astronomie. »

Cependant avant qu'Henri Cassini fût revenu à l'Observatoire y rejoindre son jeune cousin Maraldi, arrivé de Peyrinaldo en 1797, M. de Lalande écrivait, cette année même, dans ses *Annales* : « Maraldi quatrième soutiendra la réputation de sa famille et celle des Cassini ses parents qui, *malheureusement sont perdus pour l'astronomie.* »

Après avoir déploré en ces termes la perte des Cas-

(1) *Opuscules phytologiques.*

sini pour l'astronomie, on devait croire qu'il verrait avec plaisir un successeur de cette illustre famille reparaître à l'Observatoire. En effet, M. de Lalande inséra dans le cahier de ses *Annales* pour 1798 la note suivante : « *Le 21 brumaire an VII, le citoyen Lefrançois a fait faire la première observation dans l'Observatoire du collége de France*, au citoyen Cassini V, *âgé de seize ans* (1), *qui est venu habiter l'Observatoire pour suivre les traces de ses ancêtres, et qui annonce le zèle qu'un nom illustre doit inspirer. Il remplacera Maraldi IV qui nous a abandonnés.* »

M. de Lalande ne pouvait ignorer quel personnage avait une première fois fermé les portes de l'Observatoire au jeune Cassini, et l'avait mis par là dans le cas d'en déplorer la perte pour l'astronomie. Mais l'historien tenait sans doute à ménager les révolutionnaires qui n'avait pas eu honte de prétendre étouffer la science au berceau.

Toutefois il reste constant qu'en 1798 les Cassini n'étaient plus *perdus pour l'astronomie*, et que M. de Lalande avait retrouvé dans *Cassini V* un digne successeur à d'*illustres ancêtres*. M. de Lalande ne nous a pas dit la cause qui a empêché *Cassini V de suivre les traces de ses ancêtres*, ni qui a paralysé le *zèle inspiré* à ce jeune homme *par un nom illustre*. Il ne nous a pas dit

(1) C'est une erreur; Henri Cassini avait alors dix-huit ans, étant né en 1781.

non plus à qui ce *nom illustre* faisait quelque peu ombrage.

Le savant académicien avait eu jadis avec l'aïeul du jeune Cassini de vives discussions scientifiques, que les années n'avaient pu lui faire oublier : *manet altâ mente repostum*. Non content de s'être vengé de M. de Thury par la publication d'une sorte de libelle, il voulut se donner encore une fois cette déplorable satisfaction contre son petit-fils. Un jour, en pleine pleine classe du collége de France, il apostropha Henri Cassini, et tint sur son grand-père un discours si inconvenant que les auditeurs en rougirent pour le professeur.

Après cette scène le zèle du jeune élève pour l'astronomie dut nécessairement se refroidir. L'opposition qu'il avait éprouvée à l'Observatoire sous M. de Lalande acheva de briser sa carrière, et changea ses dispositions.

Ce n'est donc qu'après avoir été en but à ces pitoyables procédés que les Cassini furent décidément *perdus pour l'astronomie*. — Les connaissances d'Henri Cassini en géométrie le firent recevoir au Dépôt de la guerre, et bientôt après dans les bureaux du génie militaire, où il se distingua par des talents, une aptitude et un aplomb au-dessus de son âge. Désigné par son chef comme le plus capable de l'aider dans les grandes opérations des triangles à exécuter en Savoie, des influences ennemies ou jalouses s'y opposèrent.

La nouvelle position, qu'on lui faisait par injustice, n'allant pas à son caractère doux jusqu'à la timidité, il aima mieux abandonner la carrière d'ingénieur que d'avoir à lutter contre des adversaires cachés et insaisissables. Il se retira en 1802. En attendant qu'une autre voie s'ouvrît à lui, il continua ses études de botanique, dont il avait puisé le goût à Thury, pendant les cinq ans qu'il y avait passés après que son père eût recouvré sa liberté. Depuis 1798 il n'avait pas cessé, malgré ses occupations, de fréquenter le Jardin des Plantes, et d'utiliser ses moments libres à herboriser dans les environs de Paris. Nous verrons bientôt que cette application aux sciences ne fut pas stérile pour le jeune Cassini. Mais nous devons d'abord dire un mot des conséquences de son changement de vocation, et du déplaisir que cela parut causer à M. de Lalande.

CHAPITRE XII.

—

M. de Lalande et Cassini IV.—Curieuse correspondance entre les deux académiciens. — Bizarre générosité de M. de Lalande. — Réponse de Cassini à son confrère. — Son impartialité envers lui. — Anecdotes sur les sentiments religieux de M. de Lalande. — Il défend les Jésuites. — Trait de courage du savant académicien pour le pape Pie VI, prisonnier à Valence.

M. de Lalande avait trop la mémoire des faits pour les perdre de vue aussi facilement. La bizarerie de son caractère pourrait seule expliquer la singularité et les inconséquences de ce savant si distingué dans la science. Sa manière d'agir envers son confrère et son fils Henri, aurait dû, ce nous semble, lui faire craindre de renouer avec lui des relations de confiance. Mais M. de Lalande, qui oubliait ce qu'il voulait oublier, mais qui pensait à ce qui le touchait personnellement, ne fit pas difficulté d'écrire en 1802 à M. de Cassini, pour le *prier de porter son neveu le premier sur sa liste de présentation à l'Académie.*

Si nous n'eussions pas lu cette lettre, et si nous n'avions en main la réponse qui nous en rappelle parfaitement le contenu, nous ne pourrions croire à tant

d'originalité, pour ne pas dire plus, de la part d'un savant tel que M. de Lalande. — Pour engager son confrère à faire ce qu'il souhaitait de lui, et connaissant sa piété, il emploie le langage religieux. Mais comme cela lui va assez mal, il y mêle le burlesque : « *Donnez-moi*, dit-il, *mon cher confrère, mon extrême-onction et mon passeport pour l'éternité.* » En tête de cette épître il avait mis : « *Le citoyen Lalande à son cher frère en Dieu et en astronomie Cassini.* »

A cette plaisante lettre M. de Cassini fit la réponse non moins plaisante qu'on va lire.

« Cassini à son cher frère en Dieu et en astronomie « le citoyen Lalande, 16 frimaire, an X de la répu- « blique.

« Excusez, mon cher confrère, si je n'ai pas ré- « pondu plus tôt à votre précieuse lettre. Dans l'en- « thousiasme qu'elle m'a causé j'ai couru de tous « côtés la montrer, la lire, la relire à qui a voulu « l'entendre ; peu s'en est fallu en vérité que je la « fisse imprimer. — A quel propos, me demanderez- « vous ? — Le voici :

« Quelqu'un, l'autre jour, vint me trouver et me « dit : savez-vous ce que Lalande m'a raconté de « vous ? — Non. — *M. Cassini*, m'a-t-on dit, *s'est « obstiné à ne pas nommer mon neveu le premier sur la « liste de présentation à l'Institut ; je devine bien pourquoi ; « c'est qu'il sait que je suis athée et que je m'en « vante...* — Ah ! m'écriai-je aussitôt douloureuse-

« ment, que mon confrère Lalande me juge mal ! « Moi, le croire athée !... Dites-lui donc bien, répé- « tez-lui qu'il a beau faire et beau dire, jamais, non « jamais je ne le regarderai comme un athée. Ne « sais-je pas qu'il a fait baptiser sa petite nièce, qu'il « l'a tenue sur les fonts avec la princesse de « Gotha ? — Ajoutez-lui bien aussi qu'il a beau faire, « qu'il a beau dire, jamais, non jamais je ne le pren- « drai pour un *aristocrate ;* car, n'a-t-il pas porté le « bonnet rouge, et ne l'a-t-on pas entendu dans une « certaine église de Paris pérorer en chaire au milieu « d'un auditoire de sans-culotte? Voilà des faits, « voilà des titres authentiques et suffisants pour re- « pousser toute calomnie.

« Fort bien, m'a répliqué mon quidam, mais vous- « même vous avez beau faire et beau dire, si Lalande « se prétend athée et aristocrate, il faudra bien l'en « croire.

« Les choses en étaient là, mon ancien confrère, « lorsque m'est advenue votre excellente épître. « Bravo ! bravo ! me suis-je écrié ; pour le coup j'ai « pièce en main. Voici Lalande, mon collègue à « l'Institut, qui me demande par écrit *l'extrême-onction « et son passeport pour l'éternité*... Qu'on dise actuel- « lement que Lalande est athée !... L'extrême- « onction ! l'éternité !... Le cher confrère, à la vérité, « semble un peu me prendre pour un prêtre habitué « de paroisse... N'importe... Je prends acte de la

« demande. Mais que va dire le grand Sylvain Maré-
« chal, cher collègue ! Il va vous effacer de son dic-
« tionnaire. Je crains même qu'il ne vous chasse de
« l'honorable classe des *hommes sans Dieu*, pour vous
« reléguer avec nous dans la section qu'il nommera
« des *bêtes à Dieu*... Mais consolez-vous, cher La-
« lande, à côté d'Arnauld, de Bernouilly, de Boer-
« rhaave, de Bossuet, de Mallebranche, de Newton,
« de Pascal, de Racine, de Fénélon, etc., etc., vous
« ne serez pas en si mauvaise compagnie.

« Sur ce je prie Dieu, mon cher et vénérable collè-
« gue, qu'il vous bénisse et vous *retienne* en sa sainte
« et digne garde. *Signé :* CASSINI. »

On ne peut manier plus finement la plaisanterie. Cependant M. de Lalande s'offensa moins des piquantes vérités qu'on lui disait, que du refus d'obtempérer à ses désirs. Déjà mécontent de ce que M. de Cassini avait retiré son fils aîné de l'Observatoire, il avait poussé un jour le ridicule jusqu'à le menacer de publier un mémoire contre lui, comme il avait fait contre son père. Toutefois il ne donna pas suite à sa menace. Il fit sans doute la réflexion que s'il avait été le plus fort avec les morts, il n'en serait peut-être pas de même avec les vivants.

Comme la révolution s'effaçait de jour en jour, ses souvenirs et ses opinions subirent la même influence. Ses excentricités pâlirent comme son athéisme; il devint bienveillant. Passionné pour l'astronomie, il

écrivit, en 1803, à son confrère, un peu de regret peut-être d'avoir si peu secondé la vocation de son fils aîné. Il lui proposait de *le prendre en pension gratuite pour le faire observer, calculer et le mettre en état de remplir une place digne de son nom.* Il terminait sa lettre en lui disant : « *Je vous promets, si vous consentez* « *à ce que je vous propose, de ne pas publier un mémoire* « *que j'ai fait contre vous.* »

M. de Cassini ne pouvait accepter ces offres, si généreuses qu'elles fussent; et son fils, d'un caractère pacifique et timide, ne se sentait pas de force à s'exposer de nouveau à de nouvelles déceptions.

La pressante démarche du savant académicien était encore empreinte d'une telle singularité, et d'un si généreux abandon après ce qui s'était passé que M. de Cassini crut devoir lui répondre par une longue lettre (1), dont nous ne citerons ici que quelques passages.

Beauvais, 15 septembre 1803.

« ..... Je suis infiniment sensible à la proposition que vous me faites de prendre mon fils en pension *gratuite*, pour le faire observer, calculer, etc., etc. Je reconnais bien là, mon cher confrère, ce zèle brûlant dont on peut dire véritablement que vous êtes dévoré pour l'astronomie dont vous êtes le digne apôtre. Cette qualité, éminente en vous, a toujours mérité

(1) Voir aux pièces justificatives, no 22.

mon estime, et je me plais ici à y rendre hommage. Je sais de plus apprécier comme il convient ce que votre proposition peut contenir d'honnête et de généreux pour mon fils et pour moi, *qui ne sommes pas encore réduits à accepter ce secours...* »

Puis, faisant parler son fils, après lui avoir remis sous les yeux les avantages de la pratique des sciences, il lui fait réfuter tous les beaux motifs de s'y adonner par le narré des faits qui les en avaient *éloignés* tous les deux ; rappelant en même temps les bontés de M. Méchain pour le jeune Cassini, etc... « *Voilà*, dit-il « en terminant, *voilà, mon cher confrère, des arguments « qui ne laissent pas d'avoir leur force...* Laissons donc « le jeune homme suivre sa destinée.

« Je n'en suis pas moins sensible, je vous le répète, « à votre proposition, et j'ai l'honneur d'être pour la « vie,

Votre confrère, CASSINI.

P. S. « *Si vous faites imprimer un mémoire contre moi, « je vous en retiens un exemplaire.* »

Ces derniers mots expliquent ce que nous avons dit de la mobilité de caractère dans M. de Lalande. D'un côté on aurait pu croire qu'il redoutait la rentrée des Cassini à l'Observatoire ; et d'un autre côté, sa mauvaise humeur contre son confrère, après le retrait de son fils, aurait donné à penser le dépit qu'il ressentait d'avoir perdu dans le jeune Henri un élève distingué. Après avoir tout fait pour empêcher la dy-

nastie des Cassini de se perpétuer dans la pratique de l'astronomie, il importait à la dignité de l'ancien Directeur de l'Observatoire non-seulement de ne plus compter sur la bienveillance de son confrère, mais encore de ne pas exposer son fils à tant de versalité et de contradictions.

Malgré les graves raisons qu'il avait de se plaindre des procédés de M. de Lalande, il usa envers lui, dans plusieurs circonstances, comme envers M. de Laplace, d'une impartialité qui fait à elle seule l'éloge de son beau caractère et de ses principes religieux. La réponse qu'il fit à une personne qui lui demandait des notes sur son confrère, comporte tant d'intérêt, et entre tellement dans notre but que nous croyons devoir la communiquer en grande partie à nos lecteurs qui, nous n'en doutons pas, apprécieront nos motifs.

« J'ai su par l'abbé R*** que vous désirez avoir « de moi quelques anecdotes sur mon confrère La- « lande, d'équivoque mémoire. Je vous communique- « rai franchement ce que j'ai vu, et ce que je pense « de lui, d'autant plus volontiers, qu'ayant plus « qu'un autre à m'en plaindre, le bien que je puis et « que je dois en dire, sera moins suspect de par- « tialité.

« Si vous consultiez la voix publique pour juger « Lalande comme savant, la multitude vous dirait « que c'était un charlatan, un astrologue, qui voulait

« prédire la pluie et le beau temps, la fin du « monde...

« *Lalande n'a fait presque aucune des prédictions qui lui « ont été attribuées ;* il appréciait trop bien l'insuffi- « sance de nos connaissances météorologiques pour « vouloir prédire la pluie, etc., etc. *On lui a fait dire « ce qu'il n'avait point dit, et souvent tout le contraire.* « Mais quelques propos aventurés... quelques-unes de « ces niaiseries qu'il aimait tant à mettre dans les « journaux, pour faire parler de lui, ayant été mal « interprétées, lui ont donné cette réputation pro- « phétique et astrologique qu'il se gardait bien, à la « vérité, de démentir... *Comme savant,* quoi qu'on en « dise, *Lalande a beaucoup mérité de l'astronomie, et doit « être compté parmi les astronomes les plus distingués de « son temps. Personne n'a plus travaillé, plus écrit,* n'a « plus possédé l'ensemble et les diverses parties de la « science. Il n'était point naturellement haineux, « mais jaloux... *Il existe de lui un libelle dégoûtant « contre mon père, à qui cependant il avait donné des té- « moignages d'estime.* »

C'était aussi un témoignage éclatant d'estime que M. de Lalande donnait à Cassini IV lorsque, à l'occasion de l'établissement des ateliers à l'Observatoire pour la confection des instruments d'astronomie, il comparait le Directeur à Hévelius.

M. de Cassini, voulant purger la réputation de son confrère de l'accusation d'athéisme : « Passons, dit-il,

« à l'article le plus difficile à traiter pour l'honneur « de mon confrère. Je ne m'aviserai pas de chercher « à le disculper sur ce travers d'esprit impardon- « nable qui lui fit croire que, pour augmenter sa « gloire et sa réputation, il avait besoin d'afficher « l'athéisme et de s'intituler *le doyen des athées*. Je « vais peut-être même augmenter ses torts aux yeux « de bien des gens en cherchant à persuader qu'il « n'était point réellement ce qu'il voulait paraître. « Non, Lalande n'était point athée. Je l'ai toujours « pensé; je lui ai soutenu en face dans une lettre qui « le piqua beaucoup (1). Il ne voulait que se singu- « lariser, faire parler de lui. *Faisons-nous tous athées*, « disais-je à mes confrères, *et Lalande deviendra* « *dévot*. Il avait été élevé dans les meilleurs principes « par les Jésuites. *Il aimait ses anciens maîtres, ne pou-* « *vait supporter qu'on dit du mal d'eux, et les défendait* « *envers et contre tous*. Il était lié avec beaucoup d'ec- « clésiastiques qu'il aimait et estimait. Il allait quel- « quefois à la messe, même au sermon; il voyait « beaucoup son curé, entre les mains duquel *il ver-* « *sait d'abondantes aumônes ;* il donnait même, dit-on, « pour les frais du culte... Lorsque le pape Pie VI « fut amené à Valence, il eut le courage, à sa leçon « publique du collége de France, de parler avec force « et indignation du traitement qu'on faisait éprouver « au *chef respectable de l'Eglise*...

(1) La lettre qu'on a lue plus haut.

« D'après cela est-il croyable que Lalande fût « athée?... Par singularité... il s'est traîné à la suite « de Sylvain Maréchal... Il a prévu le scandale et le « murmure que cela produirait, et c'était là tout ce « qu'il voulait... Il aurait su moins de gré de le « louer en particulier, que d'imprimer quelque « chose contre lui...

« Mais c'en est assez... Plaignons-le d'avoir pré- « féré le bruit à la réputation et d'être devenu sur la « fin de ses jours l'objet de la risée du public, après « avoir travaillé si longtemps pour capter ses suffra- « ges, auxquels il avait de véritables droits. »

CHAPITRE XIII.

—

Henri de Cassini suit les cours de Droit. — Son frère Alexis, nommé officier, part pour l'armée.—Il est tué à la bataille de Braga.—M. de Cassini marie sa fille cadette à M. Vuillefroy de Silly.

La lettre dont on vient de lire quelques fragments interrompait notre récit, mais elle venait à l'appui de ce que nous avons dit jusqu'alors des qualités du cœur de l'homme célèbre dont nous retraçons la vie et les œuvres. C'était à nos yeux un motif suffisant

de ne la point passer sous silence. D'ailleurs, nous avons d'autres motifs encore de montrer M. de Cassini tel qu'il était pour le corps de savants auquel il appartenait, et pour ses confrères en particulier. Assurément sa réputation pouvait défier la critique ; mais elle n'a pas toujours, non plus que d'autres renommées, évité les jugements injustes. Revenons à sa famille, dont nous parlions, et d'abord à son fils aîné.

A l'ouverture des écoles de droit, en 1804, il en suivit les cours. « Il avait, nous dit Henri de Cassini lui-même, beaucoup d'aversion pour la chicane... Mais les belles théories du *droit naturel* et du *droit public*... s'offrirent à son imagination sous les apparences les plus séduisantes. » Sa constance à vaincre les répugnances inséparables du droit positif et de la procédure dans ses détails, « ouvrit devant lui la plus honorable carrière de l'ordre, » dans laquelle il parvint plus tard au plus haut degré d'honneur et de considération.

Pendant ce temps son frère cadet, Alexis, qui venait d'être nommé officier dans un régiment de hussards, était parti, sur la fin de 1806 pour l'armée du nord ; d'où il revint en 1808 avec une partie de cette armée, et fut envoyé en Espagne. Le jeune officier n'eut alors que peu de jours pour revoir son père et l'embrasser pour la dernière fois. Il avait à peine vingt-et-un an lorsqu'il fut tué le 21 juillet 1809, à la bataille de Braga.

Cette mort, privait M. de Cassini d'un enfant qu'il chérissait, et redoublait sa douleur de la perte qu'il venait de faire de sa fille Dorothée enlevée à la fleur de l'âge. On ne s'étonnera pas que cette jeune personne vive encore dans les souvenirs des habitants de Thury et des environs, quand on saura avec quelle abnégation elle s'adonnait à l'instruction des enfants et au soin des malades. Son père, qui partageait ses vues et qui voyait avec plaisir les dispositions généreuses de son excellente fille, mettait son bonheur à lui faciliter les moyens d'exercer toutes les œuvres de charité inspirées par une tendre piété. Si des malades ou des blessés ne pouvaient se transporter jusqu'au château pour en recevoir des secours, ou pour se faire panser, elle se transportait elle-même chez eux jusques dans les villages voisins où ses soins étaient réclamés. C'est dans une de ces bienfaisantes excursions qu'elle fit une chute, à laquelle elle ne fit pas attention, et aux suites de laquelle elle succomba.

M. de Cassini apprit la mort de son fils Alexis quelques jours après le mariage de sa fille cadette avec M. Vuillefroy de Silly. La divine Providence semblait avoir ménagé au père dans sa douleur une alliance bien faite pour en tempérer l'amertume.

L'entrée de mademoiselle de Cassini dans une famille des plus recommandables et des plus honorées du Soissonnais fut pour son malheureux père un puissant motif de consolation. Jamais le plus léger

nuage ne vint troubler la parfaite union des deux familles. M. de Cassini retrouva dans son digne gendre un véritable fils, dont les vertus et les sentiments religieux avaient, pour sa tranquillité et le bonheur de sa fille, fixé son choix.

M. de Silly, né avec des inclinations peut-être trop portées à la retraite, si l'on n'a égard qu'aux facultés qui le distinguaient sous le rapport de l'esprit, ne voulut jamais occuper dans la société aucune fonction publique. Des travaux littéraires et philosophiques (1), dont la plupart sont manuscrits, comblaient agréablement les moments que lui laissaient le soin de ses affaires et ceux de sa famille.

Doué de mœurs douces, d'une modestie rare, il n'ambitionnait que les occasions de faire le bien sans bruit et sans ostentation. Malgré l'espèce de consolation que nous ressentons à rendre ici hommage à ses vertus et à ses qualités aimables, nous aurions préféré garder le silence et le posséder encore (2). Que sa respectable veuve, madame de Silly, et ses enfants, que l'honorable M. de Vuillefroy, ancien conseiller à la Cour royale de Paris et digne frère du défunt, veuillent bien agréer ce faible hommage à la mémoire d'une personne qui leur était si chère.

(1) *Lettres d'un militaire retiré du service à son ami, ou Réflexions sur la Philosophie et la Religion*, in-8o. Paris, 1822. Excellent ouvrage que la Société des bons livres aurait dû dans le temps multiplier.

(2) M. de Silly n'a survécu qu'un an à M. de Cassini, son beau-père.

CHAPITRE XIV.

—

M. de Cassini s'occupe de la rédaction de ses mémoires. — Il publie ses *Mémoires pour servir à l'Histoire des sciences.* — Éloge de D. Maraldi. — Éloge de M. de Saron. — Relations do M. de Cassini avec les savants de l'époque. — Ses intentions à l'égard de l'Institut de Bologne. — Sa décision au sujet du plâtre de la statue de son bisaïeul. — Motifs de la donation qu'il en fait à la ville de Clermont (Oise). — Il publie ses *Réflexions aux éditeurs* de l'*Histoire de l'Astronomie* de M. Delambre.

Depuis sa rentrée à l'Institut, M. de Cassini ne s'était plus occupé de sciences que sur le papier. Il employait à la rédaction de quelques ouvrages commencés tout le temps que ne lui prenaient pas ses occupations à la campagne, ses expériences agronomiques, et les intérêts de ses administrés, car il était maire de Thury. Il publia en 1810 ses *Mémoires pour servir à l'Histoire des sciences et de l'Observatoire de Paris*, dont le ministre fit prendre vingt exemplaires.

L'Académie ayant oublié plusieurs de ses membres morts depuis le commencement de la révolution, et M. de Condorcet ayant eu alors trop à faire de se mêler aux troubles anarchiques, pour songer à faire,

comme secrétaire, l'éloge de ses confrères défunts, M. de Cassini crut devoir réparer cette omission. Il prononça à la séance publique de la première classe de l'Institut, le 4 janvier 1810, l'éloge de Dominique Maraldi, membre de l'Académie depuis 1731, et mort à Périnaldo en 1788. La même année il publia encore l'éloge de M. de Saron. Ce morceau, qui est un modèle de diction, de goût et de convenance, ne rendit pas à son auteur, tant s'en faut, les bonnes grâces des révolutionnaires dont, à leur avis, il rappelait à tort les crimes passés.

Il avait conservé, excepté pendant sa détention, presque toutes ses relations avec les sociétés savantes d'Italie, d'Angleterre et même d'Allemagne, où le nom de Cassini était en honneur. Chacune avait tenu à le compter parmi ses membres. L'Institut de Bologne et la noblesse de Sienne le traitaient avec la plus haute considération. Sa correspondance était remplie de l'expression continue des regrets d'avoir perdu *une famille qui avait honoré l'Italie* et *particulièrement l'Etat de Sienne*, qui revendiquait l'honneur d'avoir donné naissance à un si grand nombre de savants distingués, les Cassini et les Maraldi.

Ce n'est point ici, quant à la date, le lieu où nous puissions, suivant notre plan, placer l'historique du modèle de la statue du grand Cassini. Mais la circonstance de l'acquisition faite par son arrière petit-fils en 1811, et le projet qu'il avait formé à cette époque,

nous engagent à en parler maintenant pour éviter une redite lorsque nous arriverons à la date de 1844.

M. de Cassini aurait donc bien voulu donner aux villes de Bologne et de Sienne, autrement qu'en paroles, un témoignage de sa reconnaissance. Depuis l'exécution en marbre de la statue de son bisaïeul, qui orne l'amphithéâtre de l'Observatoire, le plâtre était resté en la possession des héritiers du sculpteur Moitte. Il l'acheta d'eux en 1811, se proposant alors d'en faire l'hommage à l'Université de Bologne dont Jean-Dominique avait été Grand-Maître. Nous ignorons pour quels motifs il n'exécuta pas son dessein ; à moins que ce ne soit la crainte de blesser la ville de Sienne, ne pouvant lui envoyer un pareil souvenir.

Quoi qu'il en soit, quelques années plus tard il ajouta à son testament un codicile par lequel, *en l'honneur de dame Geneviève de Laistre*, il *donne et lègue à la nouvelle bibliothèque de Clermont* (*Oise*), *une statue plâtre représentant J.-D. Cassini.*

Malgré cette précaution qui assurait l'accomplissement de ses vœux, il désira en 1844, les réaliser lui-même. Mais ses infirmités ne lui permettant plus alors aucune démarche, il chargea son chapelain, qui était aussi son ami, de mener à bonne fin cette affaire, dont il lui tardait de voir la conclusion.

Depuis trente-trois ans que ce plâtre était déposé à l'Institut, beaucoup de membres en ignorait l'ori-

gine. M. de Cassini, en demandant à l'Académie l'autorisation de l'enlever, produisit son titre de propriété (1). La Commission nommée à cet effet, *tout en regrettant de ne pouvoir conserver la statue d'un savant illustre...*, décida en faveur du réclamant (2) et chargea M. Pingard, agent spécial, d'en faire la remise (3) au chargé de pouvoirs.

En conséquence de l'avis que lui en fit donner l'Académie, M. de Cassini offrit la statue à la ville de Clermont. Les motifs de sa détermination sont consignés par lui dans sa lettre à M. Du Fay, maire de cette ville, et dont nous allons citer quelques passages à cause de leur originalité,

« Monsieur,

« Du temps jadis, qui n'était pas celui-ci, il était « d'usage chez les gens d'un certain monde, de ne « pas quitter un pays sans y payer leurs dettes, et « surtout les plus anciennes. Près de sortir de ce « bas-monde, et faisant mon examen de conscience, « de combien ne me suis-je pas trouvé redevable « pour l'acquit d'une dette que peut-être vous ne « pensiez pas que j'eusse à régler avec vous.

« Oui, Monsieur le maire de Clermont en Cler- « montois, je vais vous prouver que vous avez un

(1) Voir aux pièces justificatives, n° 23.
(2) Idem, n° 24.
(3) Idem, n° 25.

« compte de clerc-à-maître à faire avec moi et les « miens qui, depuis près de deux cents ans, recon- « naissons être les obligés et redevables énvers la « ville ; voici comment :

« Vous savez que Louis XIV, qui prenait souvent « une ville en trois jours, n'avait réussi qu'au bout « de trois ans à enlever un savant à l'Italie. Ce savant « était mon arrière grand-père, le célèbre astronome « de Bologne, Jean-Dominique Cassini, qui épousa « à Clermont mademoiselle Géneviève de Laistre ; ce « qui donna lieu au grand roi de l'en féliciter...

« Par cette alliance Géneviève de Laistre est de- « venue la mère de tous les Cassini nés en France, « et qui, depuis 172 ans n'ont jamais cessé d'entre- « tenir des relations de parenté, d'amitié avec les « habitants de la ville de Clermont. Voilà, Monsieur, « le premier et le plus ancien titre de la dette dont « j'ai eu l'honneur de vous parler.

« Venons au second article, celui de la dette de « reconnaissance pour les éminents services que, « particulièrement depuis soixante ans de révolution, « moi et les miens avons reçus par la protection des « autorités de cette ville, à laquelle le château de « Thury et ses habitants sont redevables de leur con- « servation... Si nous joignons à cela, Monsieur, les « avantages, profits et agréments de société que le « voisinage de Clermont procure au château de « Thury, les voix et suffrages que j'ai obtenus à

« différentes époques, je reste effrayé de la masse « d'obligations qui nous restent à acquitter, mais « qui ne peuvent l'être qu'en trouvant un prix de « même nature que la dette..... Agréez l'idée qui « m'est venue de vous offrir un *otage*, un témoin « qui, placé au milieu de vous, attestera au passé « comme à l'avenir l'existence et la durée de cette « liaison, de cette intimité qui ont existé entre nous « et les Clermontois depuis le mariage de la belle « demoiselle de Laistre (1). »

M. de Cassini termine sa lettre par expliquer quel est l'*otage* qu'il offre à la ville, en faisant l'historique du modèle de la statue de son bisaïeul.

La ville ayant accepté (2) et ayant fait préparer dans son Musée agricol une place honorable et décorée avec goût, la statue fut amenée de Paris (3). L'inauguration s'en fit le 27 juillet 1844, jour de la fête patronale, en présence des autorités et de toute la ville assemblée (4).

M. de Cassini fut très-sensible aux honneurs que les Clermontois venaient de rendre à son bisaïeul, et au discours éloquent autant qu'aimable et flatteur prononcé par M. Ledicte-Duflos, président du tribunal. Malheureusement les infirmités de M. de Cas-

(1) M. de Cassini écrivait cette lettre à quatre-vingt dix-sept ans.
(2) Voir aux pièces justificatives, n° 26.
(3) Idem, n° 27.
(4) Idem, n° 28.

sini, dont les 97 ans étaient encore alors la moins gênante, ne lui avaient pas permis de répondre par sa présence à l'invitation qui lui avait été faite. Il y fut dignement représenté par son gendre M. de Vuillefroy, M. Amédée de Vuillefroy, son petit-fils, aujourd'hui conseiller d'État, et de son frère Anatole, alors officier des Haras.

Le Bureau des Longitudes demanda en 1811 au ministre que la statue en marbre de Jean-Dominique fût placée à l'Observatoire. A cette occasion, M. de Cassini adressa au président du Bureau l'historique de la statue commandée par Louis XVI dès avant la révolution. M. Delambre, secrétaire lui répondit de la part du Bureau pour le remercier de ces renseignements « *qu'on ne pouvait entendre qu'avec un vif* « *intérêt*. Quelle place en effet, ajoutait le savant se- « crétaire conviendrait mieux à la statue d'un grand « astronome que le monument public dans lequel « *il a fait une partie des découvertes qui l'ont immorta-* « *lisé*, où il a vécu, où tout est plein de son nom, où « tous ceux qui viendront visiter ce théâtre de ses « travaux seront charmés de pouvoir contempler ses « traits. »

Voilà sur le premier Cassini un langage vrai, digne et bien différent de celui tenu par le même M. Delambre dans son *Histoire de l'astronomie au* XVIIIe *siècle*.

Lorsqu'après la mort du savant académicien on publia son sixième volume, dans lequel il expose, il

apprécie, juge les savantes théories modernes, les pèse et en distribue la gloire un peu à son gré, mais pas toujours avec l'impartialité de l'historien. Cassini IV dut réfuter plusieurs erreurs de son confrère, et repousser des propos tout au moins malveillants (1). Il publia alors ses *Réflexions présentées aux éditeurs des futures éditions de l'Histoire de l'astronomie au* XVIIIe *siècle*. Outre les erreurs qui se sentent de la passion, il en relève encore d'autres contre l'histoire et la chronologie, d'autant plus impardonnables que ces erreurs ont tout l'air d'être la conséquence d'un parti pris d'enlever à Jean-Dominique la gloire de ses découvertes (2). Il faut convenir que l'Académie ou la famille de M. Delambre a eu peu de soucis de la réputation de véracité de l'auteur.

(1) Il disait du grand Cassini qu'*il aimait à se vanter*, tandis que M. de Fontenelle disait de lui : *Sa modestie naturelle et sincère lui aurait fait pardonner ses talents par les esprits les plus jaloux*... Et l'abbé Bignon : *Au milieu de ses connaissances si prodigieuses, nous lui avons vu une modestie plus prodigieuse encore*... Quelle passion a pu porter M. Delambre à traiter de *préjugés de famille* que Maraldi Ier et Jacques Cassini aient adopté des opinions et des méthodes de leur oncle et de leur père ? Cependant avec ces deux mots *préjugés de famille* « le sévère Aristarque frappe tous les Cassini et les Maraldi, » après avoir frappé sur le premier. C'était un système de rabaisser par tous moyens, même par les moins avouables, une réputation hors des atteintes de la jalousie. Mais enfin, quand on fait tant que de se montrer si acerbe antagoniste, on devrait pour soi s'éviter d'être ou de paraître inconséquent.

(2) Voir la réfutation, page 4, — et *Mémoires pour servir à l'Histoire des sciences*, pages 273 et 274.

Il est par trop évident que le nom des Cassini empêchait certains personnages de dormir, et qu'il suscita aux derniers membres de cette famille bien des antipathies secrètes, auxquelles la Révolution donna, comme à toutes les mauvaises passions, libre carrière.

CHAPITRE XV.

—

Henri de Cassini se distingue à l'Ecole de Droit. — Il est nommé juge suppléant. — Il cesse ses fonctions pendant les Cent-Jours. — Nommé à la Cour royale en 1816. — A la Cour de cassation en 1829. — Ses travaux scientifiques. — Sa réception à l'Académie des sciences.

La vie la plus agitée, l'existence la plus tourmentée, a ses compensations dans cette vie même. Malheureusement l'homme qui souffre n'a pas toujours assez de vertu pour discerner les événements providentiels qui font contre-poids à son infortune. M. de Cassini puisait dans le trésor de sa foi, l'incomparable avantage de voir et d'apprécier ce qui venait de temps à autre tempérer la rigueur des épreuves auxquellees il avait été soumis.

Le fils qui lui restait se distinguait dans la nouvelle

carrière qu'il avait embrassée. « C'était à lui que le docte et vertueux Pigeau proposait la solution des questions de droit, qui avaient vainement exercé la sagacité de ses élèves les plus habiles. M. Henri Cassini devint l'ami et le collaborateur de son maître. Plusieurs parties du traité de la procédure civile des tribunaux de France appartiennent à la rédaction de l'élève, dont la modestie n'a jamais laissé percer ce secret (1). » Porté par le suffrage de ses professeurs, il aurait pu, dès la réorganisation judiciaire, aspirer à une place de juge au tribunal de première instance de Paris. Le titre de juge suppléant fut le seul auquel il crut pouvoir prétendre. Il y fut nommé le 8 janvier 1811; mais quelques mois après, il fut promu en titre. « Le 20 mai 1812, M. le président Try, adressant au Grand-Juge une liste de candidats pour une place de vice-président, y inscrivit le nom de Cassini le premier avec cette note : *Des mœurs sévères; beaucoup d'instruction; une extrême application; de la fermeté et de la douceur dans le caractère; il a l'estime et la confiance de ses confrères et du barreau.* — Pendant les Cent-Jours il cessa volontairement ses fonctions, et fut nommé, après le retour du roi, vice-président du tribunal de première instance de la Seine. Il n'avait que trente-cinq ans, lorsque, au mois d'août 1816, la cour royale s'honora de le compter au nombre de ses membres.

(1) Notice sur M. de Cassini, par M. Gossin, p. 7.

« Par la manière dont il avait rempli ses fonctions en première instance, il s'était déjà placé bien haut dans l'estime du barreau de Paris..... Dès son entrée à la cour royale, il fut mis au nombre de ces hommes d'une vaste capacité que tout le monde signale comme les arbitres des décisions du palais, et la force en même temps que l'ornement des chambres qui ont le bonheur de les posséder. »

Désigné par le ministre pour la présidence des Assises, il n'accepta qu'à regret et par devoir, des fonctions qui contristaient profondément la sensibilité de son cœur. « La sagacité qu'il portait dans tout, son excellente direction des débats et la lucidité de ses résumés ont laissé de lui à Reims et à Troyes de brillants souvenirs... Son élévation à l'une des présidences de la cour royale le déchargea, à sa grande satisfaction, de la présidence des cours d'assises, pour laquelle son habileté consciencieuse..... lui assurait contre son gré une continuelle candidature. »

« Un homme d'un si grand mérite ne pouvait échapper plus longtemps à la conquête que la cour de cassation faisait..... sur les supériorités judiciaires que consacrait le suffrage public. M. de Courvoisier lui écrivit en 1829 pour lui demander s'il accepterait la place de Conseiller à la cour de cassation. « *J'ai pour principe*, répondit-il, *de ne jamais rien demander, et de ne jamais rien refuser.* » Élevé, aussitôt sa réponse reçue, à la première cour du royaume... à la section

des requêtes, il y porta le tribut d'un rapporteur infatigable et les lumières d'un magistrat consommé.

Il avait épousé, en 1812, sa cousine germaine, mademoiselle de Riencourt. Quelques mots cités de lui dans la *Notice* par M. Gossin, nous font connaître combien il était heureux dans son union. Voulant donner à son épouse un témoignage de *son amour*, *de son estime*, *de son respect et de sa reconnaissance*, il lui dédia les deux genres de plantes, dont on lui doit la classification, en leur donnant les noms d'*Agathœa* et *Riencourtia*. Ses travaux en botanique le reposaient de plus sérieuses occupations, et furent néanmoins couronnés du succès. Il publia en 1826, sous le titre d'*Opuscules phytologiques*, ses observations sur les caractères variés que présentent les organes de la fécondation et de la fructification des synanthérées, d'où il déduisait la méthode du classement de ces genres de plantes. Un grand nombre d'articles remarquables publiés dans le *Dictionnaire des sciences naturelles* ont mis le sceau à sa réputation comme botaniste de premier ordre et de naturaliste distingué. Une place d'académicien libre étant venue à vaquer en 1827, il s'y présenta et obtint la majorité des suffrages, en concurrence avec M. le comte Daru.

Avec d'aussi heureuses dispositions et des facultés aussi remarquables, M. Henri Cassini eût excellé dans telle branche que ce fût des sciences. Quand, malgré ses répugnances pour le droit et les difficultés qu'il

lui a fallu surmonter dans le brusque changement de ses goûts, on l'a vu parvenir par son propre mérite au faîte du succès dans la magistrature, on peut croire que nulle part il n'eût brillé davantage. C'est ainsi que, dans la vie de son honorable père, la divine Providence faisait succéder la joie à la tristesse, le calme à l'agitation, et récompensait la résignation du chrétien à ses incompréhensibles décrets.

Les soins que M. de Cassini avait mis à l'instruction de ses enfants, lui avaient permis d'entrevoir ce qu'il devait attendre du développement de leurs dispositions morales et intellectuelles. La vie patriarcale qu'il avait menée au milieu de sa famille, après sa sortie de prison, ses habitudes d'ordre, sa ponctualité à se soumettre lui-même à la règle, avaient formé de bonne heure sa petite communauté à la discipline et à l'obéissance. Le château de Thury était pour le pays un modèle de toutes les vertus. Telle fut l'empire de l'éducation donnée par M. de Cassini à ses enfants, appuyée et fécondée par ses exemples, que, jusqu'à sa mort, ils n'ont jamais failli au respect qu'ils lui devaient. M. Henri Cassini, entouré des hommages des membres de la magistrature, avait avec son père la même modestie, la même réserve, la même vénération filiale de sa plus tendre jeunesse. Les habitants des campagnes, témoins de ces bons exemples, se le donnaient pour modèle des vertus qui sont la base du bonheur domestique, de la société et de la famille.

CHAPITRE XVI.

—

Bienfaisance de M. de Cassini.—Améliorations dans l'intérêt public. — Mesures hygiéniques pour sa commune. — Sa sollicitude pour la santé et le bien-être des habitants.—Ses aumônes en tous genres.— Accident qui lui survient en 1813.—Invasion étrangère.—Il marche à la tête de sa commune.—Il réussit à adoucir les charges de la guerre. —Il va à Paris à l'arrivée du roi.—Hommage d'un de ses ouvrages à l'empereur Alexandre. — Son retour à Thury. — Il refuse le serment demandé aux académiciens. — Interrègne des Cent-Jours. — Serment exigé. — M. de Cassini le refuse et offre sa démission.

Reprenons notre récit où nous en étions resté à la date de 1812. A cette époque nous retrouvons, M. de Cassini très-soucieux de réparer les désastres de la révolution dans les intérêts de sa commune. Tout avait été négligé pendant ces temps malheureux. Jusqu'à quelle profondeur dans la société le désordre ne s'était-il pas infiltré ! Quelle dilapidation des deniers et des ressources des pauvres ! Les caisses communales et de bienfaisance avaient été mises au pillage. Il était difficile d'oser entreprendre de combler de si grands vides. M. de Cassini nous montrera qu'avec de faibles moyens et une volonté ferme, l'on peut beaucoup,

quand on est animé de zèle et que les lumières viennent en aide à la charité.

Résidant alors à Paris, il faisait de fréquents voyages pour inspecter les plantations qu'il faisait faire sur les terrains communaux, et les desséchements qu'il y faisait exécuter à ses frais. Les chemins éveillèrent surtout son attention. Dans une contrée aussi accidentée, et dont le sol est sablonneux, les voies de communication étaient pour les voitures d'un dangereux parcours. Un grand nombre d'habitants laissaient leurs petits coins de terre incultes lorsqu'ils ne tenaient pas à leurs maisons, n'ayant aucun moyen d'y faire conduire des engrais. M. de Cassini fit creuser dans certains chemins vulgairement appelés cavées, des fosses profondes, pour y recevoir les eaux pluviales qui ravinaient chaque fois profondément ces chemins, et qui les rendaient inabordables aux meilleurs atelages.

Il existait, près des habitations, des marécages dont les exhalaisons causaient, à son avis, des fièvres dans certaine saison de l'année. Il y fit pratiquer des saignées perpendiculaires à un ruisseau qu'il fit ouvrir, auquel il donna une telle pente, qu'il réussit à assainir cette partie du village de Thury.

Personne ne poussa aussi loin la sollicitude pour la vie et la santé des habitants de sa commune. Nous avons déjà parlé de son zèle pour la propagation de la vaccine et pour vaincre la répugnance et les préven-

tions des gens de la campagne contre ce préservatif. Après s'être fait inoculer lui-même plusieurs fois en leur présence, et fait opérer sur ses enfants, il faisait venir dans le même but, les années suivantes, des enfants de ses amis, que le médecin vaccinait les premiers pour donner l'exemple. Comme maire, et tant qu'il consentit à l'être, il fit des réglements de police pour l'assainissement des rues, et ne cessa, même après avoir donné sa démission, de donner à ses concitoyens des conseils pour la salubrité de leurs habitations.

Il y avait autrefois à Thury, au dire des anciens, des affections endémiques, qui ont disparu depuis trente ans; ne peut-on croire que ces bonnes gens le doivent à la généreuse sollicitude de leur bienfaiteur?

Mais c'eût été trop peu pour lui de s'en tenir à tous ces moyens d'améliorer le sort de ceux qui l'environnaient, et dont les besoins lui étaient connus. Sachant qu'il ne suffit pas de prescrire des mesures hygiéniques au malheureux, il lui donnait encore les moyens de les pratiquer. Il fournissait les bois et autres matières pour des réparations à de pauvres chaumières, payait les ouvriers, recommandait ses pauvres au médecin et au pharmacien, et permettait à l'indigent de récolter en bonne partie son chauffage sur sa propriété, quand on empêchait celui-ci d'aller à la forêt. Si on lui faisait observer qu'il se commettait quelques

dégâts répréhensibles dans ses bois, il répondait : *la divine Providence a appris par le malheur au riche à sentir ce que c'est que la pauvreté.* Hélas ! il n'était pas riche, tant s'en fallait; mais il se croyait tel, tant il était détaché des biens de la terre, et parce qu'il comparait sa position à celle du pauvre qui n'avait que le chaume pour se couvrir.

Outre ses aumônes ordinaires, ses distributions de pain par le boulanger toutes les semaines, il avait encore à Thury un certain nombre de pauvres gens plus malheureux que d'autres et qui étaient comme ses rentiers. Ceux-ci, venaient tous les mois toucher une petite somme pour leurs plus pressants besoins. Il remettait tous les ans à l'instituteur, la liste des enfants qui recevraient l'instruction à ses frais. Une grêle ayant ravagé ses terres en 1812, il fit remise entière de leur redevance à ses fermiers ; quelques années après il en agit de même dans une circonstance semblable.

Telle était la charité de M. de Cassini à une époque où il n'avait point encore réparé ses pertes. Sa modération, sa modestie dans les habitudes de la vie, sa sobriété lui rendaient possibles tant de bonnes œuvres qui paraissent à d'autres bien autrement fortunés au-dessus de leurs moyens. Nous verrons bientôt que, sans être devenu plus riche, il trouva dans la pratique de l'Evangile le secret de faire bien davantage.

Un accident assez rare lui survint au commencement

de 1813, qui l'empêcha pendant trois mois de marcher. Ayant été renversé dans une rue de Paris par une voiture, le nerf plantaire de la jambe droite s'était rompu. Les affaires d'Etat prenaient déjà à cette époque une tournure assez inquiétante pour qu'il trouvât le temps long à garder la chambre. Il retourna à la campagne, dès qu'il fut guéri, pour présider les assemblées du canton de Mouy. Il revenait du jury de Beauvais, lorsque la rumeur publique présageait de graves événements. La coalition étrangère venait d'envahir le territoire. L'Empire agonisant, ayant ordonné la levée en masse, M. de Cassini marcha à la tête des hommes de sa commune, et rejoignit les autres communes derrière Clermont où elles s'étaient déjà avancées. On allait dans la direction de Montdidier, lorsqu'arrivé près de Saint-Just-en-Chaussée, on se trouva en face d'un corps ennemi « dont la promptitude avait devancé, dit-il, le patriotisme des Français.» Heureusement que le baron de Vismar, qui commandait cette troupe étrangère, eut la générosité de ne pas la faire charger ; car, pas un des malheureux qu'on y avait menés n'en fût revenu. Le commandant conjura ceux-ci de se retirer sur-le-champ, et, pour leur en donner les moyens, il se replia sur Montdidier et ne revint que trois jours après que la population soulevée fut rentrée dans ses foyers.

L'ennemi inondait les campagnes ; M. de Cassini songea à tempérer autant qu'il pourrait ses exigences.

Quand il sut la capitulation de Paris, il alla à Mouy voir le général Liell, et de là à Clermont voir le prince russe Gorzacoff, les prier en faveur des pauvres communes de l'arrondissement, et de n'y pas laisser longtemps leurs troupes. Le nom de Cassini connu dans toute l'Europe fut cause que la démarche du maire de Thury reçut le plus gracieux accueil. Cependant, comme on n'allait pas assez vite au gré de ses désirs, il recommença le 19 avril ses instances auprès des mêmes chefs; et le 24, les troupes furent retirées de la plupart des villages et dirigées sur Paris. La veille de leur départ il reçut la visite du colonel Zuchteten à la tête de son corps ne faisant que traverser Thury et suivant déjà le mouvement rétrograde ordonné par le prince.

Désireux d'assister à la rentrée du roi, M. de Cassini partit pour Paris le 30 avril. Présenté le 9 mai à l'empereur Alexandre, il lui fit hommage de ses *Mémoires pour servir à l'Histoire des sciences*, et le 14 le monarque russe lui envoya en présent une bague de diamants.

La Restauration, ou plutôt certains zélés de tous les régimes, se traînant à la suite des gouvernements passés, on ne parla plus que de serments. M. de Cassini s'indignait qu'on osât le demander même aux corps savants. Dévoué autant et peut-être plus que personne au gouvernement de ses rois, il ne lui aurait néanmoins pas cédé dans une question qu'il con-

sidérait comme déraisonnable. « *Membres de l'Institut*, disait-il, *nous devons au gouvernement le concours de nos lumières, mais nous ne sommes pas ses agents pour avoir à lui prêter serment.* »

Combien de révolutionnaires, de serviteurs de l'Empire se montrèrent les plus empressés à contracter des obligations de conscience qu'ils avaient moins intention de garder que leurs places, ou par espoir d'avancement. M. de Cassini le refusa formellement en en donnant les motifs, et offrit sa démission. Le secrétaire de l'Institut lui répondit que « *le* « *serment étant facultatif... sa lettre ne serait pas lue, et* « *et que plus certainement encore on n'accepterait pas sa* « *démission.* Qu'en tous cas s'il persistait dans sa réso- « lution, et si le ministre exigeait la prestation indi- « viduelle lorsque la liste lui aurait été remise ; il « serait encore temps d'en agir comme il le vou- « drait... »

Il s'en tint donc à l'avis du secrétaire de l'Institut. Le ministre ne fit aucune observation, et ne parla pas d'exiger le serment des académiciens *absents ;* c'est une preuve de plus qu'il eût mieux fait de n'en pas parler.

Napoléon, rentré le 20 mars 1815 aux Tuileries, ne se contenta pas, lui, d'un serment facultatif, et dès le 8 avril il lança un décret qui l'exigeait impérieusement. M. de Cassini était encore à Thury auprès de sa mère malade, lorsqu'on lui écrivit pour l'infor-

mer du décret. Il y répondit par la lettre suivante.

« Monsieur et cher confrère,

« J'ai reçu à la campagne, où je suis depuis trois « mois auprès de ma mère mourante, une lettre de « convocation pour la prestation de serment des « membres de l'Institut; serment à des constitutions « d'Empire qui viennent naguère d'être abolies, et « que l'on va, dit-on, changer encore..... Depuis « qu'il y a en France une Académie des sciences, « vous le savez, des six astronomes de ma famille qui « se sont succédé jusqu'à ce jour..... *aucun n'a eu « besoin de prêter serment pour avoir la permission de « cultiver les sciences..... Serait-il possible qu'on prît cela « comme une fonction publique?* et que la liberté de « penser et de savoir fût désormais enchaînée par des « serments? J'ai peine à le croire. *Mais si toutefois il « fallait, pour rester membre de l'Institut, subir cet escla- « vage,* malgré ma peine et mon extrême regret, *je « renoncerais à ce titre glorieux d'Académicien,* et subi- « rais sans honte l'extinction de cette noblesse scien- « tifique dont personne ne peut disputer à mon nom « l'honneur et la jouissance.....

« Quoi qu'il en soit, rien ne pourra enlever de « mon cœur les sentiments du plus tendre attache- « ment et de la plus profonde vénération pour mes « anciens confrères, et particulièrement pour vous, « monsieur, de qui j'ai l'honneur d'être, etc., etc.

« CASSINI. »

Son indépendance était toujours appuyée sur la raison. Jamais il n'aurait transigé avec le devoir, ni avec les exigences du despotisme et de l'arbitraire. Ayant refusé ce serment à la Restauration, il avait en 1815 un motif de plus d'en agir de même. Au reste, l'interrègne passa si vîte que l'incident passa lui-même inaperçu. Il est remarquable que plus la moralité et le sentiment religieux baissait en France, plus les gouvernements devenaient exigeants à l'égard du serment, et que ce sont toujours les gouvernants les moins moraux qui attachent à cet acte éminemment religieux le plus d'importance. M. de Cassini prêta néanmoins un serment; nous allons dire à quel titre.

CHAPITRE XVII.

—

M. le chancelier d'Ambray prie M. de Cassini d'accepter de remplir les fonctions de juge de paix.—Il ne cède qu'aux pressantes sollicitations du ministre. — Il met en pratique ses principes de conciliation. —Conséquences heureuses. — Il cesse ses fonctions pendant les Cent-Jours. — Il les reprend en 1815. — Ses moyens de moraliser la population ouvrière du canton de Mouy, et pour l'instruction des enfants. — Concours des habitants de la ville. — Bons résultats dans tout le canton. — Il donne sa démission en 1818.

La transition de l'Empire à la Restauration rendait toutes les fonctions, surtout celles qui approchaient le plus du peuple, difficiles et délicates. Celle de juge de paix était de ce nombre. Comme dans toutes les crises politiques, elle exigeait en 1814 de la part de ces magistrats une prépondérance et une influence basées sur un mérite, sur des vertus incontestées, et sur une considération des plus honorables.

Le juge de paix est dans le canton l'homme le plus connu des populations, le plus visité, le plus consulté, et celui qui peut faire ou le plus de bien ou le plus de mal. Son importance ressort non-seulement de la multiplicité de ses fonctions et de l'esprit de pacification qui en est l'essence, mais encore de ses

rapports journaliers, habituels avec tous les habitants du canton.

D'après ces vues, M. le chancelier d'Ambray voulut, autant que possible, en 1814, choisir pour juges de paix les hommes les plus notables dans les départements. Malheureusement il ne rencontra pas partout dans les hautes régions de la société assez de désintéressement, ni assez d'abnégation pour pouvoir faire remplir cette charge selon ses vues. Pour trop de personnes, le patriotisme se mesure à la grandeur des honneurs, et s'arrête à l'interruption de leurs aises.

Les fonctions de juge de paix dans une ville manufacturière et populeuse devaient convenir moins à M. de Cassini qu'à tout autre, s'il n'eût consulté que ses goûts. Mais l'état des esprits et les circonstances difficiles où se trouvait le canton obligèrent le ministre à choisir pour la localité un homme dont le nom et les vertus étaient universellement respectés. Le ministre lui représenta tout le bien qu'il pourrait faire, *et combien le roi lui saurait gré de faire dans ce cas le sacrifice de ses habitudes et de son temps...* Il y avait aux yeux de M. de Cassini un motif plus grave encore qui le retenait, c'était la résidence exigée par la loi. Pour le déterminer à accepter il fallut que le roi l'autorisât formellement à ne siéger que quand il serait sur les lieux, et l'on nomma premier suppléant un homme qui avait sa confiance, et avec lequel il s'entendait pour faire le bien.

Il mit encore pour condition à son acceptation que *les émoluments de la charge seraient dévolus à son suppléant, sans qu'il eût à s'en occuper.* « Passant donc, « écrivit-il au ministre, sur toutes les considérations « qui pourraient m'éloigner des fonctions de juge de « paix, *j'accepte avec respect et résignation* la nomi- « nation de Sa Majesté ; *je m'en trouve honoré*, et serai « trop heureux de concourir à ses vues en rétablis- « sant dans le canton de Mouy la paix, le bonheur, « objet de la tendre sollicitude du roi... »

Il entra en fonction quinze jours après sa prestation de serment. La vénération dont il était entouré dans le canton attira une affluence de monde à sa première audience. Dans quelques passages de son discours il va nous dire lui-même comment il entendait l'exercice de cette magistrature populaire. D'ailleurs les pensées qui y sont exprimées seraient encore plus convenables pour les circonstances où nous sommes que pour celles où se trouvait alors la France.

« Appelé aux fonctions de juge de paix du canton « de Mouy par une autorité à laquelle nul Français « ne saurait refuser obéissance et sacrifices, je ne « me suis point permis de réfléchir à tout ce que ces « fonctions peuvent avoir de pénible à mon âge, « d'opposé à mes occupations ordinaires et à ma po- « sition particulière...

« Le ministère de paix que je viens exercer aujour- « d'hui au milieu de vous, Messieurs, ne sera, j'ose

« m'en flatter, ni pénible ni difficile, pour peu que « vous veuilliez me seconder. Qui de vous se refu- « serait aux jouissances que procurent l'union, la « concorde, l'unité de pensées et de vues sans les- « quelles il n'existe point de véritable société...

« Mais si la voix de tous les implore sans cesse, « sans cesse aussi de misérables passions les écartent ; « la jalousie et l'envie attisent les haines, la cupidité « enfante les procès, l'entêtement ou l'amour-propre « les soutient. On oublie que l'état de société parmi « les hommes ne peut exister... que par un échange « de sacrifices mutuels et de prévenances récipro- « ques, nécessaires au bonheur commun et à l'har- « monie générale.

« Je ne cesserai de vous rappeler ces pensées lors- « que vous viendrez à moi pour m'exposer vos pré- « tentions, vos griefs, ou vos réclamations les uns « contre les autres. Mon premier soin sera de cher- « cher à calmer vos esprits ; d'invoquer ensuite votre « raison, enfin d'en appeler à votre cœur...

« C'est ainsi que tous mes efforts tendront à vous « éloigner des contestations et des procédures qu'en- « traîne toujours à sa suite le plus mince procès, et « que nous nous attacherons bien moins à vous « juger qu'à vous concilier.

« C'est là le véritable but de la belle institution de « la justice de paix, dont tout l'effet se trouve man- « qué du moment où son tribunal devient comme

« une arène de procédure et de chicane... venez donc,
« pleins de confiance, énoncer vous-même avec sim-
« plicité vos prétentions... L'exposé le plus naïf...
« sera le plus éloquent plaidoyer que vous puissiez
« produire... Les injures, les personnalités ne sont
« point des preuves ; les cris ne sont pas des raisons.
« Les citations fausses, les imputations calomnieuses
« sont défavorables à la meilleure cause... »

Le nouveau magistrat mit en pratique ses principes en fait de conciliation. L'illustration de son nom, sa position sociale, sa réputation de savant, son urbanité, ses exhortations pathétiques qui inspiraient la confiance, son désintéressement devenu proverbial, en un mot ses vertus de bon citoyen et de parfait chrétien lui aplanissaient par leur influence les difficultés de ces nobles fonctions. Bientôt l'on vit les audiences vaquer faute d'affaires et de plaideurs (1). On s'aperçut de plus de probité dans les transactions, de plus de facilité dans les accommodements, de plus de loyauté dans les affaires, de meilleure intelligence dans les communes, de plus de

(1) Dans son discours aux fabricants, le 1er février 1816, il leur disait : On peut dire, à la vérité, à la louange de cette commune (Mouy) et de ce canton, qu'il est peu de justice de paix où les condamnations soient aussi rares. Permettez-moi de vous témoigner ma reconnaissance des consolations que vous nous avez fait éprouver tant à moi qu'à mon estimable collègue, en montrant, dans le courant de l'année dernière, une sagesse et une concorde... qui ne nous ont fait le plus souvent intervenir dans vos discussions que pour vous aider à une franche conciliation. »

bienveillance de la part des maîtres envers leurs ouvriers. Les plus entêtés auraient rougi de se présenter devant le nouveau juge de paix en doutant tant soit peu de la réalité de leurs droits. Que de procès manqués, que d'affaires apaisées, que de scandales évités, que de fautes réparables voilées, que d'injustices réparées, que de familles réconciliées, que de concitoyens ramenés à des sentiments opposés à ceux qu'ils avaient montrés pendant la révolution.

Nous sommes loin de dire ici tout le bien que M. de Cassini a fait dans le canton de Mouy pendant sa justice de paix. Sa modestie et le précepte de l'Évangile ont couvert beaucoup de ces bonnes œuvres d'un voile impénétrable. Sa discrète charité en a enseveli bien d'autres dans le secret des familles.

Cependant la politique vint arrêter le cours de tant de bienfaits. Le procureur de Clermont lui écrivit, le 5 avril 1815 : que d'après les instructions émanées du ministère de la justice... il devait s'abstenir provisoirement des fonctions de juge de paix, jusqu'à ce qu'il ait été nommé de nouveau par Sa Majesté l'Empereur. « Je remplis, lui dit-il, un devoir bien « pénible pour moi... Dans cette fâcheuse circons- « tance, permettez-moi, Monsieur, de vous témoigner « mes sincères regrets de vous voir obligé de *suspendre* « *l'exercice de cette belle magistrature, à laquelle votre* « *nom, vos talents et vos vertus ajoutaient un nouvel éclat.* »

M. de Cassini ne fit pas difficulté de cesser des

fonctions que la violence venait interrompre contrairement aux intérêts de son canton. Il n'en devint que plus antipathique aux révolutions. Aussi lorsqu'il les reprit le 7 juillet suivant, il s'efforça de regagner, disait-il, le temps perdu, et de réparer les brèches faites à la paix par l'esprit de parti et les passions politiques. Pendant le reste de l'année il prépara les voies à des améliorations notables dans l'esprit et les mœurs de la population ouvrière. Il ouvrit avec les maîtres fabricants de Mouy des conférences pour les amener à le seconder dans ses projets, en leur faisant bien comprendre que l'intérêt de la société et le leur dépendaient du bon exemple des maîtres aux ouvriers, et des bonnes mœurs de tous. Dans son discours du renouvellement d'année il leur disait : « Tous les plus beaux discours, l'exemple « même de l'ordre et de la tempérance que vous don- « nerez à vos ouvriers, ne feraient encore rien en « comparaison d'un moyen que je vais vous indi- « quer, et dont l'influence sera d'autant plus efficace, « qu'il opérera par le silence même sur l'âme de « l'ouvrier; vous comprenez que je veux vous parler « de la sanctification du dimanche... C'est en vain « qu'une astucieuse philosophie, s'appuyant sur des « principes erronés et sur de faux calculs, voudrait « nous faire envisager un préjudice notable à l'in- « dustrie dans cette suspension de travail ordonnée « par la religion et nécessaire à la santé et au délas-

« sement du corps... Quel est le pays où le commerce « le plus florissant, l'industrie la plus active offrent « des résultats et des bénéfices vraiment dignes de « l'admiration et de l'envie des autres nations? C'est « sans doute l'Angleterre. Eh bien, c'est ce même « pays où l'observation du dimanche est poussée « jusqu'à un scrupule presque superstitieux... D'ail- « leurs, Messieurs, point de société sans religion, « point de religion sans culte, point de culte sans « cérémonies et autres actes extérieurs... »

Témoin des désordres qui résultaient de l'inobservation du dimanche, en ce qu'elle entraînait l'ouvrier à prendre lui-même, dans un autre jour de la semaine, le repos qu'on lui refusait le jour voulu, repos qui se traduisait pour le plus grand nombre en dépenses hors de sa famille et en orgies de cabarets, le juge de paix tentait tous les moyens de remédier à un abus, dont les conséquences devaient être si désastreuses dans un temps donné. Ajoutons à cela que les pères seuls se donnaient cette prétendue relâche à leurs travaux, tandis que les enfants en étaient privés et croupissaient dans une ignorance déplorable des premiers éléments de la science de l'homme et du chrétien. La loi existait ; le juge de paix de Mouy entendait qu'elle fût exécutée, et non violée comme elle l'avait été jusques-là. Il voulait amener par la raison les chefs d'ateliers à le seconder dans son dessein, afin de lui éviter l'obligation de la répression. Il les con-

voqua à plusieurs reprises, entre autres le 15 février 1816 (1), par une lettre, à laquelle nous prions le lecteur de recourir pour connaître combien M. de Cassini avait le talent de la persuasion, et par quelle voie de modération il visait à l'amélioration des mœurs de la classe ouvrière et des maîtres.

La réponse, qu'on pourra lire à la suite de la lettre dont nous parlons, était conçue dans les termes les plus satisfaisants pour le digne magistrat. On y remarque que les réunions des bons habitants de la ville autour de celui qu'ils appellent *le père du canton* avaient porté leurs fruits. « *Les sentiments*, lui disent-ils, *que votre lettre inspire sont tels que, quand même il n'existerait pas une loi sur l'observation du dimanche, elle suffirait à tout être sensé.* On ne pouvait faire un éloge plus beau et plus vrai des sentiments religieux et de l'éloquence persuasive du juge de paix. Mais leur réponse n'était pas moins flatteuse pour lui sous le rapport de sa haute position sociale et de son influence. *La commune de Mouy, ajoutent-ils, s'enorgueillit de vous avoir pour juge de paix. Elle bénit les événements qui nous ont procuré cet honneur, et prie le ciel de nous le conserver ; car enfin la commune de Mouy avait besoin de cette justice qui la régénère* (2). »

Nos lecteurs remarqueront la juste signification de ces dernières paroles. On peut avoir un homme res-

(1) Voir pièces justicatifives, n° 29.
(2) Idem, n° 30

pectable qui se contente de rendre la justice ; mais il est rare de trouver réunies dans cette magistrature les vertus religieuses et civiles, dont l'ensemble est d'un si grand poids pour la régénération des communes.

Dans le courant du mois de mars 1816 le sous-préfet de Clermont étant venu installer l'honorable M. Beaudelocque, maire de Mouy, le juge de paix, prié de lui adresser la parole, trouva moyen de fixer l'attention de l'autorité sur ce qui touchait le plus aux intérêts du commerce de la ville, et appela sur les fabricants les faveurs du gouvernement. Il fit ressortir leur zèle à entretenir l'ordre dans leurs ateliers, les règlements de police qui y maintenaient la décence et le respect. Ces témoignages, rendus publiquement aux notables de la ville et à la population, ajoutèrent à la reconnaissance des habitants envers lui, et à sa prépondérance pour le bien qui restait à faire. Il ne voulait demeurer étranger à aucun progrès ; il embrassait dans ses vues généreuses les avantages matériels du canton comme ses intérêts moraux.

Il faut au bien des contradicteurs pour le mettre plus en évidence. Il se trouva dans Mouy quelques esprits inquiets, turbulents, ennemis de l'ordre et de la paix, qui crurent en arrêter les progrès par leurs critiques. Leur conduite était telle qu'ils auraient dû demeurer inaperçus dans la foule. Les bonnes mœurs,

prenant essor, ne leur permettaient plus de déguisement; de là leur opposition. C'est l'histoire des ennemis du bien, de l'honnête et du beau dans tous les temps. Mais les hommes pervers perdent leurs prestiges du moment qu'ils se mettent en scène. L'examen qu'ils provoquent à leur insu leur est défavorable. Le prétendu dévouement dans lequel ils se drapent laisse entrevoir de basses passions qui finissent toujours par le désenchantement et le mépris.

M. de Cassini était trop au-dessus de telles contradictions pour y prendre garde. Il n'en travailla qu'avec plus d'ardeur à prémunir les faibles contre les piéges, et à encourager les autres à persévérer. La génération, qui s'élevait sous l'influence des principes sociaux qu'il avait fait adopter, annonçait des dispositions heureuses. L'instruction élémentaire si négligée jusques-là dans la classe ouvrière, était en progrès. De concert avec l'autorité communale il l'encourageait par ses discours et par des récompenses.

Son *Adresse aux instituteurs du canton de Mouy*, en 1816, au nom du Comité d'instruction publique, avait produit une vive impression, et avait réveillé dans le plus grand nombre d'entre eux l'idée de l'importance de leurs fonctions (1). Ne nous étonnons pas si ses

(1) Cette *Adresse* est un éloquent plaidoyer en faveur de l'enfance, sur laquelle il appelle tout l'intérêt et l'amour des instituteurs en des termes les plus affectueux.

avis, ses conseils et même ses remontrances étaient docilement écoutés des hommes auxquels il s'adressait; car, dès la prétendue réorganisation de l'instruction primaire, après la révolution de 93, il avait plaidé chaleureusement les intérêts des instituteurs communaux. Sous l'Empire il prit encore en main leur cause, et la défendit avec chaleur. « *Il faut*, disait-il dans un mémoire, *que le sort de l'instituteur soit assuré par un traitement fixe...; il faut que ce traitement soit prélevé de manière à ce que l'homme jouisse de l'indépendance* de tout mauvais vouloir. » Les bons esprits s'aperçurent bientôt de l'amélioration qu'apportait dans les habitudes de la vie ouvrière la bonne éducation.

Le canton de Mouy avait été un des plus agités en 1814; M. de Cassini était parvenu à y ramener le calme. Pendant les quatre ans qu'il y administra la justice, il eut la consolation de réduire presque toutes les affaires contentieuses à une conciliation amiable. Aucun de ses jugements n'a été évoqué au tribunal de première instance. L'insistance qu'avait mise M. d'Ambray à ce qu'il acceptât se trouva justifiée par les succès auxquels nul autre personnage dans le canton n'aurait pu parvenir. S'il se donna des peines, il en fut bien dédommagé, dit-il lui-même, par les jouissances qu'il y éprouva. Il les aurait donc volontiers continuées, mais « ses 70 ans, ses affaires, son éloignement du chef-lieu, » le besoin de temps pour

terminer quelques travaux restés inachevés, le décidèrent enfin à donner, le 1er juillet 1818, sa démission.

CHAPITRE XVIII.

—

Comment M. de Cassini entendait le bon emploi du temps.—Ses *Observations sur le projet de Code rural.* — Sa lettre sur la suppression de la mendicité.—Ses vues éminemment chrétiennes sur ce sujet. — *Un mot* de lui *sur l'enseignement mutuel.* — Ses quelques écrits sur des matières religieuses. — Il est nommé membre du Conseil de perfectionnement à l'Ecole Polytechnique. — Il donne sa démission. — Il est reçu chevalier de Saint-Louis.

M. de Cassini n'a jamais connu l'oisiveté. S'il suspendait les occupations pour lesquelles il avait le plus de penchant, ce n'était que pour la littérature, ou pour traiter une question du moment. La politique seule l'ennuyait; loin d'y trouver même une sorte de de distraction, il disait que le temps qu'il perdait à se mettre au courant des affaires, était celui qu'il regrettait davantage. Jamais il n'aurait voulu en employer à lire deux journaux, et c'était lui faire un sensible plaisir que de lui donner par manière de conversation le résumé de ce qu'il pouvait y avoir

journellement de plus intéressant. Il avait vu de si près les passions enfantées par la politique et les fléaux à leur suite, il avait tellement en horreur les intrigues et les ambitions, que le journalisme seul lui était antipathique. Il n'avait pas la moindre confiance dans ce *contre-poids des bons journaux; car*, disait-il, *il n'y a en France ni esprit national ni patriotisme.*

Mais si les circonstances faisaient surgir quelque question d'économie politique, d'agriculture, de sciences ou d'enseignement, il s'en emparait aussitôt, soit pour s'opposer aux mesures que l'on voulait adopter, parce qu'il les aurait crues contraires au but qu'on se serait proposé, soit pour les appuyer de tous ses moyens de conviction.

En rendant la paix à la France, la Restauration avait donné aux idées d'amélioration une ampleur et une liberté qui ne se rencontrent que sous un gouvernement confiant dans sa durée. On pensa à l'agriculture abandonnée depuis si longtemps, et pour laquelle on en est encore à faire quelque chose qui l'honore, et la relève de l'état de langueur où elle végète. La législation manquait d'un code rural, œuvre difficile sur une surface aussi étendue que la France. De nombreuses commissions consultatives furent formées avant 1818, et chargées de donner tous les renseignements, toutes les observations qui pouvaient seconder le but proposé. On fit un appel à l'expérience et aux lumières de tous les citoyens, dont il est résulté

un immense recueil de mémoires sur la matière, avec lesquelles M. de Verneille de Puirazeaux fut chargé de dresser un projet de code rural.

Quand parut le projet on invita encore les citoyens à donner leur avis et à faire les observations que leur suggérerait leur expérience. M. de Cassini publia alors un second mémoire intitulé : *Observations sur quelques articles du nouveau projet de code rural, par un juge de paix du département de l'Oise.* Dans cette brochure il donne les raisons qui militent en faveur de la liberté des *assolements.* Il combat comme impossible l'obligation d'enfermer les pigeons pendant les semailles, ce qui équivalait à les détruire. Dans la suppression du *droit de parcours et de vaine pâture,* il voit la suppression d'un grand nombre de troupeaux par conséquent un déficit dans les engrais, comme aussi dans les produits. Quant à la question du *bornage des propriétés,* il fait ressortir les difficultés d'exécution du projet, pour les contrées surtout où les terres sont très-divisées, et il présente les moyens de rétablir dans leurs droits les parties lésées, moyens dont il avait eu à se louer pendant sa justice de paix. De cette dernière question résultait comme conséquence la nécessité de remédier au désordre et aux vices de certains nouveaux titres de propriétés rurales que la révolution avait occasionnés et favorisés. Il demandait qu'on adjoignît au juge de paix, pour prononcer sur la validité des titres, trois prud'hommes choisis dans le canton par

les parties, et formant un tribunal compétent... *afin d'éviter aux justiciables de passer par les mains de messieurs les avoués...* »

Tous ses moyens, toutes ses vues ne tendaient qu'à la paix, au rapprochement des esprits, à l'union, à la concorde entre les citoyens, aux intérêts généraux et de chacun de ses concitoyens.

Il publia encore en 1818 sa *Lettre d'un maire du département de ***, à son préfet* sur l'insuffisance et les inconvénients de tout impôt pour détruire la mendicité. Jamais aucun gouvernement n'a essayé de prévenir cette lèpre de la société, qui va s'augmentant tous les jours en raison du progrès de la démoralisation. Les moyens imaginés jusqu'alors consistaient en sur-impositions, ou en répression. M. de Cassini, dans sa brochure, n'admettant pas la possibilité de l'extinction de la mendicité, indique des moyens d'en atténuer les effets ou abus, celui entre autres d'occuper les mendiants valides. Nous y trouvons, sur ce que la société doit aux invalides et aux malades, des pages qui mériteraient d'être imprimées en lettres d'or, pour servir de *vade-mecum* aux égoïstes de tous les temps. Ce n'est pas un publiciste, ce n'est pas l'écrivain qui parle c'est le chrétien qui prend sous sa protection le vrai pauvre et l'orphelin. Sentant lui-même ses entrailles s'émouvoir à la vue de l'indigent abandonné, il ne comprenait pas qu'on prétendît priver le cœur humain des occasions de se laisser aller aux

mouvements de la compassion et le priver ainsi de l'exemple et du mérite.

« Celui, dit-il, dont la sagesse a tout prévu et tout « réglé dans ce monde, celui qui, dans des vues « profondes et au-dessus de notre intelligence, a » placé le mal à côté du bien, paraît avoir voulu que, « dans toute réunion d'hommes, la mendicité fût en « même temps un aiguillon, une leçon vivante, une « plaie incurable, mais nécessaire, de la société...

« Croyez-vous rendre un si grand service à nous « et à nos enfants, en écartant *totalement* de nos « yeux le tableau de la misère et de l'infortune, « spectacle si capable de nous inspirer tant d'utiles « réflexions? Que de doux et bons sentiments n'é- « prouvons-nous pas, toutes les fois que ce bon « vieillard, conduit par un enfant, vient nous tendre « la main. *Avec quel tendre empressement nous lui ap- « portons l'écuelle, le morceau de pain*, ou la pièce de « monnaie que nous lui destinions, et dont il nous « paie si bien l'intérêt par ces simples paroles : *Dieu « vous le rende.* Et ce *Pater* qu'il a récité sous nos fe- « nêtres pour nous avertir de sa présence, ne nous « a-t-il pas déjà affectueusement flattés, en nous as- « surant, qu'en lui donnant le pain quotidien, nous « devenons les représentants, les agents du Père « céleste qu'il a invoqué?

« Laissez-nous donc de si précieuses occasions de « sentir nos entrailles remuées par la commiséra-

« tion et la charité... A la vérité, le vrai chrétien « n'a pas besoin d'être excité à la charité par la vue « de l'indigent ; mais quelque parfait qu'il soit, il est « homme et soumis à l'impression des sens. D'ail- « leurs tous les hommes ne sont pas de parfaits chré- « tiens... »

Il attaquait, il combattait la suppression de la mendicité non-seulement comme impossible à réaliser, mais encore comme projet anti-chrétien inventé par une orgueilleuse philosophie. Mais ce n'est pas le seul ennemi contre lequel il entra en lutte.

Sous l'Empire, les nouveautés n'avaient pas faveur; nous sommes loin d'y trouver à redire. Napoléon, qui se défiait des Grecs et de leurs présents, était assez français pour vouloir ne rien entendre à l'Anglomanie ni à l'Américomanie pendant son règne de dix ans. Mais comme, pendant les Cent-Jours, il eut des affaires bien autrement sérieuses qu'un mode quelconque d'enseignement primaire, la méthode lancastrienne se faufila en France à la faveur des troubles de l'époque, et se posa en arbitre suprême des destinées du pays par la *miraculeuse diffusion de l'enseignement et des lumières.*

Cette étrangère nouvellement débarquée, sous la protection du lieutenant-général Carnot, « qui l'appelait bénévolement *une auxiliaire sûre et infaillible pour propager..... les principes de liberté et d'indépendance*, que ce généreux ministre d'Empire, *quoique*

républicain et comte, voulait à tout prix ressusciter en France, et, qui plus est, sous Napoléon. Il ne s'agissait donc pas d'une méthode propre à aplanir pour l'enfance les difficultés des premiers éléments de l'instruction, mais bien d'une nouveauté que l'on regardait comme un levier pour remuer, secouer et troubler l'ordre dans le pays. Il faut convenir que cette prétention n'était au vrai qu'une niaiserie; mais ce qui n'en était pas une, c'était le but qu'on se proposait de donner naissance à des partis, de se poser en antagonistes de la méthode simultanée en vigueur dans les établissements religieux, et de grouper autour de l'*étrangère* les philosophes, les mécontents et surtout les gens sans principes et sans foi.

Malheureusement pour la *méthode miraculeuse* les Cent-Jours passèrent avant que Carnot eût eu le temps de l'intrôniser plus solidement que l'Empire. Les novateurs craignant de la part du nouveau gouvernement de l'opposition à leurs desseins, crièrent bien haut les grands mots d'*humanité*, de *bienfaisance*, de *philanthropie*, qui leur servirent comme de manteau. La Restauration laissa faire. Les partis entrèrent en lutte. Les honnêtes gens, qui s'étaient emparés de la nouvelle méthode pour en ôter l'arme des mains des mal-intentionnés, contribuèrent à sa vogue éphémère, et eurent le plus grand tort avec les meilleures intentions. M. de Cassini ne put s'empêcher d'entrer dans le débat. Mieux que les hommes de son

opinion il avait compris qu'on donnait par la discussion de l'importance à ce qui n'en comportait pas. Sa brochure, *un Mot sur l'Enseignement mutuel* n'avait pour but que d'engager tous les honnêtes gens à cesser de lutter contre une innovation qui devait tomber d'elle-même. Mais il s'élevait avec vigueur contre la protection ostensible, et les sommes énormes que les ministres de la Restauration abandonnaient à ses ennemis, et dont ils ne craignaient pas de priver les maisons religieuses. Nous nous rappelons lui avoir entendu depuis lors faire ce raisonnement qui prouve autant sa haute impartialité que la droiture de son âme : *« Si la méthode tant vantée est bonne, il sera toujours temps de l'adopter quand elle aura fait ses preuves, et dans ce cas, il ne faut ni la proscrire, ni la favoriser plus que toute autre. Si elle est mauvaise, la concurrence en fera plus tôt justice; et, dans tous les cas, les hommes, qui doutaient de son utilité, auraient dû l'abandonner à elle-même et à ses fauteurs. »*

Ce serait trop nous étendre si nous voulions mentionner tout ce qu'il a écrit pendant sa retraite à Thury, soit qu'il y ait été porté par les circonstances et spontanément, soit qu'on ait invoqué le secours de sa plume et de ses lumières. Comme la plupart des esprits supérieurs, il aurait pu parler d'une infinité de matières, dont il n'avait pas néanmoins fait une étude spéciale; mais il n'avait pas cette présomption.

Toutefois, nous avons trouvé dans ses manuscrits des travaux sérieux de morale et de religion, qui, pour être traités, demandent une aptitude qu'on pourrait appeler *ad hoc*. Mais c'était là un de ses délassements, et comme une variété dans ce qui l'occupait le plus. Il était trop sincèrement religieux et trop éclairé laïque pour publier quelque chose de ce genre. Il tenait à savoir ce qu'en pensaient les personnes de sa connaissance. Nous ayant fait, en 1840, l'honneur de nous communiquer ce travail assez volumineux qu'il appelait ses *Catéchismes*, nous devons dire qu'après la lecture attentive et posée que nous en avons faite, nous n'y avons rien rencontré qui ne fût parfaitement orthodoxe; mais ni le style, ni la manière de présenter soit les vérités, soit les faits, ne portaient le cachet d'études théologiques absolument nécessaires en ces matières.

Lorsque nous lui remînes le manuscrit, et avant que nous lui en eussions parlé, il prévint notre sentiment, s'appuyant pour le deviner, sur les observations qui lui avaient été faites par une autorité diocésaine; elles étaient de tout point conformes à celles que nous avaient inspirées la lecture de l'ouvrage. Ajoutons une autre réflexion que nous avons faite en le lisant, c'est qu'il existe bien des livres élémentaires sur les règles de la morale, mais qu'il en est infiniment peu d'aussi utiles que pourrait l'être, à notre avis, celui dont nous parlons. « Cette unanimité lui

prouvait toujours davantage l'unité de la foi et de l'église. »

L'attrait que nous avons éprouvé à le lire nous ayant fait concevoir le désir de connaître le but que l'auteur s'était proposé, nous lui demandâmes donc ce qui lui avait donné l'idée de cet ouvrage. « J'ai « assisté, nous répondit-il, à beaucoup de ces ins- « tructions élémentaires qui se font aux enfants dans « les églises. J'ai cru remarquer que l'enfant ne com- « prenait pas, parce qu'on ne s'était pas mis, selon « moi, assez à sa portée. J'ai vu cela surtout à « la campagne; et à mes yeux cette éducation « chrétienne de l'enfance est si importante pour l'a- « venir de la génération qui s'élève, que j'ai essayé « si, *à force de comparaisons prises dans les objets qui « nous environnent*, il ne serait pas possible de faire « plus facilement pénétrer les vérités dans son intel- « ligence. »

Le gouvernement n'ayant pu le déterminer à utiliser ses talents dans une carrière étrangère à celle à laquelle il s'était voué dès l'enfance, crut entrer dans ses vues en le nommant, en 1816, membre du Conseil de perfectionnement à l'école Polytechnique. M. de Cassini accepta et assista à plusieurs séances du Conseil. Mais ses fréquentes absences et son attrait pour la vie retirée, à l'âge où il était parvenu, le portèrent à donner l'année suivante sa démission.

Le roi, voulant reconnaître les services qu'il avait

rendus jusques-là aux sciences et au pays, et lui donner un témoignage en rapport avec son dévouement et son désintéressement, le nomma chevalier de Saint-Louis. M. le duc d'Angoulême fut chargé de le recevoir en cette qualité le 5 juin 1817.

CHAPITRE XIX.

—

M. de Cassini fait ses délices de la campagne. — Ses compositions poétiques.— Ses incriptions énigmatiques. — Épitaphe d'un enfant. — Satyre contre la Révolution. — Correspondances littéraires.

Après tant d'événements qui avaient agité, tourmenté son existence, M. de Cassini devait aspirer au repos. Libre de toute charge et de fonctions politiques, rien ne l'empêchait de jouir de temps en temps du bonheur de la solitude des champs, et de consacrer à la littérature ou à des compositions poétiques son extrême facilité en ce genre. Il avait donné, en 1810, une *traduction libre d'un fragment de poème sur l'astronomie*, composé en italien par son bisaïeul qui n'avait pas eu le temps de l'achever. Il fit encore une infinité de pièces de poésie restées inédites.

Le paysage qu'il aimait beaucoup lui fournit l'occa-

sion de quelques embellissements sur sa propriété. Une colline, située à quelques cents pas de la grille du parc, à l'entrée d'une garenne qui aboutit à la forêt de Hez, et qui domine la vallée du Thérain, lui donna l'idée d'y construire un hermitage. La beauté du site et sa solitude lui inspirèrent une foule d'inscriptions et de sentence dont il décora ce lieu qui portait à la rêverie. Les inscriptions et les sentences, n'existant que par les initiales des mots, étaient autant d'énigmes pour les curieux, qui se perdaient en interprétations. L'idée était originale et piquait vivement la curiosité (1).

Sur un casier de bibliothèque on lisait :

Des livres ainsi que d'amis,
Il en faut peu, mais bien choisis.

Un petit bâril, servant de siége, pourvu qu'on pût

(1) Qui pourrait en effet deviner le sens des initiales suivantes peintes en gros caractères sur un tableau à chaque entrée du berceau :

S—L—H—M—L'E—E—L—P—S'A—C—L'H.

Sur une autre face :

L. H. L. P. A. L. D.

Du côté opposé :

A—Y—D—C—Q—R—D—H,—Q—P—L—P—L—P—E ?
U—G—D—S : E—L'H ?

Voici l'explication : Sur les hautes montagnes l'esprit et la pensée s'agrandissent comme l'horizon.—Les hauts lieux plaisent à la divinité. —Aux yeux de celui qui regardent d'en haut, que paraît le pic le plus élevé ? — Un grain de sable. — Et l'homme ?

ou qu'on sût s'y placer, portait sur un de ses fonds ce distique :

Petit quartaut de vin d'élite
Est suffisant pour un ermite.

Et sur le fond opposé :

Un peu de vin, pas trop n'en faut ;
Pas trop non plus n'y mettez d'eau.

Au fronton de l'entrée de l'ermitage on lisait le quatrain suivant :

Sur ce mont élevé, dans ce lieu solitaire,
Promenant loin de moi mes pensers et mes yeux,
Je jette, et les levant, des soupirs vers les cieux ;
Je verse en les baissant, des larmes sur la terre.

Sur des cartons suspendus au-dessus d'un prie-Dieu il avait tracé de sa propre main des sentences pieuses, la plupart extraites de l'Évangile ou de l'Imitation. On y voyait aussi en vers la prière de l'ermite, les actes ou profession de foi, d'espérance, de charité et de repentir, et quelques pieux sentiments en l'honneur de la Sainte-Vierge. C'est ainsi qu'il déposait partout des témoignages de sa foi.

En travaillant aux fondations de l'ermitage, les ouvriers avaient trouvé enfoui, au pied d'une grosse pierre qui avait servi de base à un ancien calvaire, le squelette d'un enfant nouveau-né. Cette circonstance inspira au poëte la mention du fait dans l'épitaphe suivant tracé sur un tableau.

Tu venais à peine de naître,
Pauvre enfant, fruit d'un fol amour.
Hélas ! tu mourus sans connaître
Celle qui te donna le jour.
Entends ta mère
Dans le mystère,
Déplorer ton sort et le sien ;
Mais que l'envie,
La jalousie,
De ses soupirs n'entendent rien.

Dans ses manuscrits nous trouvons sous la date de 1826 une charmante pièce de vers intitulée *Mes adieux à ma campagne*. C'est l'expression des sentiments de vrai bonheur qu'il y goûtait. En 1830, sa verve s'anima ; sa muse s'indigna et devint satyrique. Il composa alors *la Lanterne magique d'un octogénaire*. Et successivement une série de pièces, telles que par exemple : *Les Fruits des glorieuses journées*. — *Le Calembourg politique*. — *L'Excuse du chiffonnier*. — *Adieux d'un vieil ultra à sa perruque poudrée*, et beaucoup d'autres pièces de circonstance plus ou moins piquantes. Celle intitulée *Patience ; attendons*, est une véritable prophétie des événements de 1848, et l'appréciation de la souveraineté populaire devant faire suite à la royauté de 1830.

Voici les derniers vers :

Mais attendons l'expérience
Qu'un si beau règne amènera,
Et bientôt dans toute la France,

Nous entendrons qu'on s'écriera :
Au diable ce souverain-là !

Que le lecteur veuille bien nous permettre de lui donner une esquisse d'une autre pièce intitulée *le Siècle des lumières*. Après avoir passé en revue toutes les sommités du crime, le poëte ajoute :

. . . . . .
Vous, déesse de la Raison
Que personne n'adora guère;
Race révolutionnaire
Au récit de vos actions
J'entends dire à l'Europe entière :
Dieu préserve les nations
D'un second siècle des lumières !

La plupart des poésies de M. de Cassini sont inédites, et le seront probablement encore longtemps. Excepté celles de ses compositions qui pouvaient concourir à l'édification de ses semblables et de la population qui l'environnait, il tenait si peu à cette sorte de travaux, qu'il les eût anéantis si on ne l'eût prié de les laisser à sa famille. Il n'attachait pas le moindre mérite à ce qui lui avait servi de distraction, et qu'il avait écrit comme en se jouant.

Si ce n'était hors de notre plan et des limites que nous nous sommes prescrites, nous aimerions à faire connaître sa correspondance littéraire et poétique avec le premier préfet de l'Oise après la révolution, ses lettres en vers et en prose à madame Bourdic-Viot,

qui faisait partie de la société de M. Cambry. M. de Cassini payait ainsi généreusement à la société son tribut de savant et d'homme lettré, tout en remplissant, par ces travaux littéraires, les quelques moments de loisir qu'il dérobait à des études plus sérieuses. Mais pour un cœur aussi dévoué que le sien, et pour y combler le vide qu'y laissaient les choses du monde, il voulut, dès qu'il le put faire, réaliser une œuvre des plus utiles, complément de toutes celles qui ont rempli sa vie et qui font bénir sa mémoire.

CHAPITRE XX.

—

Bontés de M. de Cassini pour les habitants de Thury. — Il dote sa commune de tous les établissements nécessaires. — Il fonde des rentes sur l'Etat pour leur entretien. — Expression de ses sentiments généreux.

Un sujet plus méritoire que ses travaux littéraires le préoccupait depuis bien des années. La commune de Thury n'avait ni école ni presbytère. L'église même était dans le plus grand dénûment, et menaçait ruine. M. de Cassini n'avait pas oublié la lettre que les bons habitants lui avaient écrite pendant la Terreur pour l'engager à se réfugier parmi eux avec sa famille.

Il avait l'âme si sensible aux témoignages d'attachement et aux bons procédés, qu'il ne lui suffisait pas, comme à tant d'autres, d'y répondre par des paroles; il savait que la foi sans les œuvres est une vertu stérile. Ni les actions généreuses dont nous avons jusqu'ici fait mention, sans compter celles plus nombreuses encore que nous ignorons, ni l'exiguité d'un revenu plus que modeste, ne le détourna de ses projets bienfaisants. Il trouva moyen, à force d'économie, et dans le cours de peu d'années, de doter la pauvre commune de Thury des établissements qui lui manquaient. Il fit d'abord l'achat du terrain à ses frais. Les exigences des propriétaires ne rebutèrent pas son zèle; le bien qu'il se proposait ne pouvait se comparer à ce surcroît de dépense. Il commença par construire l'école à laquelle il ajouta le logement de l'instituteur et une salle pour les assemblées du conseil. Il fit mettre dans l'école et la mairie le mobilier convenable. Des sentences morales, des inscriptions religieuses encadrées ornèrent le pourtour de l'école. Quand tout fut prêt à y recevoir les enfants et l'instituteur, la commune fit ajouter à une inscription au-dessus de la porte d'entrée ce peu de mots à son bienfaiteur : *A M. le comte de Cassini la commune de Thury reconnaissante.*

Il lui restait à combler un vide dont personne ne sentait plus que lui l'importance. Les dépenses faites et le défaut de prêtres dans le diocèse lui firent retar-

der contre son gré la construction d'un presbytère. Quand il put espérer que l'autorité ecclésiastique enverrait un curé, il fit bâtir la maison, planter le jardin d'arbres fruitiers, palissarder les murs de clôture, et dessiner lui-même un parterre d'agrément. Sachant que la plupart des jeunes prêtres, ayant épuisé les ressources de leurs parents pendant leur long noviciat, sont peu dans le cas de se pourvoir des livres si nécessaires à l'homme, auquel l'étude doit être une de ses plus chères occupations, et devant lui être des plus utiles dans sa solitude, il acheta une certaine quantité des meilleurs ouvrages d'histoire et de théologie, dont il composa la *bibliothèque de la cure.*

Ainsi M. de Cassini, dépouillé par la Révolution, réparait les désastres que ce fléau de la France avait occasionnés à Thury comme partout ailleurs. Il fit plus ; il pourvut à ce que ces établissements ne fussent pas des charges pour la commune, qu'ils fussent régulièrement entretenus, et que le curé fût toujours, quoi qu'il arrive, dans une situation honorable et indépendante des caprices présumables de certains esprits, comme il s'en rencontre partout. Il constitua sur l'État une rente annuelle pour l'entretien de l'école et de son mobilier, une autre rente pour l'entretien du presbytère, et un supplément de traitement pour le curé (1). Enfin, après avoir consolidé certaines parties

(1) Voir aux pièces justificatives.

de l'église, il la fit décorer, l'orna de tableaux, la pourvut des meubles et objets nécessaires au culte, et en fit une des plus décentes et même des mieux ornées du département de l'Oise.

Quelques personnes pourraient penser que tant de bonnes œuvres dont nous avons parlé ne pouvaient se faire au moyen des économies et de la bonne administration d'un si modique revenu. Mais nous pouvons affimer que M. de Cassini a conservé intact le patrimoine de ses enfants, et que son ingénieuse charité lui a fait trouver dans la modestie de ses goûts, assez de ressources dans son revenu seul pour toutes ses bonnes œuvres.

Après l'accomplissement de ses vœux pour les plus chers intérêts de sa commune : *J'ai assez vécu*, disait-il, *puisque la Providence a permis que je pusse réaliser mes desseins pour cette population que j'affectionne ; je mourrai content d'avoir pu la délivrer de bien des charges et embarras auxquels elle n'aurait pu suffire.* Cette commune serait bien ingrate si elle pouvait un seul instant oublier tant de bienfaits. Les monuments parlent trop haut pour que le cœur de l'honnête homme n'en entende pas la voix. Malheureusement il manque à notre siècle une vertu qui est la base de toutes les autres vertus. Les bons habitants de Thury oublieront-ils celles dont ils ont reçu de si constants et de si édifiants exemples ?

CHAPITRE XXI.

Caractère de l'amitié de M. de Cassini. — Ses dispositions à la mélancolie dans la dernière époque de sa vie. — Toujours aimable en société. — Sa grandeur d'âme envers ses confrères de l'Académie. — Son bonheur à entendre parler de l'Observatoire. — La Révolution de 1830 lui donne de l'éloignement pour le séjour de Paris. — Son fils est nommé pair de France. — Anecdote à cette occasion. — Mort de M. Henri de Cassini en 1832.

Depuis quelques années M. de Cassini voyait s'éclaircir tout autour de lui les rangs de sa société, de ses amis et même de sa famille. Il était lié d'une étroite amitié à celle de M. de Saint-Morys, dont la mort l'affecta douloureusement. L'année suivante il perdait sa propre mère, madame de Thury, pour laquelle il avait toujours été si tendre et si respectueux fils. Les rapports d'intimité, qui existaient de longue date entre le château de Thury et celui de Balagny, lui rendirent plus sensible la mort de madame de Vérigny; mais les conséquences de cette mort ajoutèrent beaucoup à la peine qu'il en ressentit (1). An-

(1) La destruction du château, et même de la chapelle séparée, où étaient les tombeaux de la famille. Les vitraux de cette chapelle, vrai

térieurement il avait vu mourir son beau-père le comte de la Myre, puis son beau-frère le vicomte, son autre beau-frère le chevalier de La Myre, et enfin sa belle-sœur.

Naturellement grave, M. de Cassini paraissait peu communicatif ; on l'aurait cru parfois indifférent. Il fallait le connaître pour ne se pas tromper à son égard, et ne le pas juger injustement. Combien de fois n'avons-nous pas été témoin de son excessive sensibilité. Souvent il la combattait, il se raidissait contre les mouvements d'un cœur aimant ; mais dans ces luttes le caractère de l'homme sortait rarement vainqueur, et les larmes trahissaient le plus souvent la tendresse de ses affections. La révolution avait changé le fond de son caractère porté naturellement à la gaieté. et l'avait empreint d'un air de mélancolie, qui ne disparut pas entièrement avec les années. Les traits seuls du visage en étaient affectés ; son cœur demeurait le même ; disons mieux, il avait appris à l'école du malheur à aimer davantage, et il s'apitoyait plus facilement sur les peines d'autrui.

Nous avons trouvé ces sentiments exprimés de cent manières tantôt en prose, comme dans ses *Pensées sur le malheur*, tantôt en vers, comme dans ceux-ci :

monument historique du pays par les sujets qu'ils représentaient, ont été vendus, puis recédés à des Anglais qui y attachèrent d'autant plus de prix, que l'histoire des *Vierges de Balagny* se rattachait à leur pays. Louons-les de cette acquisition, mais sachons plutôt encore imiter leur esprit national.

. . . . . .

Et vous, fuyez de mon asile
Que n'éclaire plus de beaux jours,
O Muses ! tout votre secours
Hélas ! me devient inutile.
Partez : je ne vais retenir
Près de moi que mes tourterelles ;
Car je ne veux, à l'avenir,
Recevoir des leçons que d'elles
Et ne plus faire que gémir.

Cependant, malgré cette disposition morale à une sorte de tristesse dont le principe remontait à la Révolution, et qu'avait augmenté le vide que les années et les malheurs des temps avaient fait autour de lui, sa société était recherchée par le peu d'amis intimes que la mort n'avait point encore moissonnés. Outre l'intérêt qu'il imprimait à la conversation, il avait un talent particulier pour y répandre une gaieté de bon goût, avec une aisance et un naturel qui en doublaient le charme. Ni la science, ni l'illustration de ses ancêtres, ni ses droits à la reconnaissance publique, ni ses titres académiques ne perçaient dans ses entretiens. Il s'effaçait pour mettre plus à l'aise les personnes de sa société, ou pour donner plus de relief à ce qui les intéressait, ou enfin pour élever davantage dans l'opinion ceux dont il voulait faire l'éloge.

On n'ignorait pas dans la haute société ses sujets de plainte à l'égard de plusieurs de ses confrères de

l'Académie. Il est souvent arrivé que soit par curiosité, ou par une sorte d'indiscrétion, on le mit dans le cas de s'expliquer sur leur compte. S'il eût conservé dans son cœur quelque amertume, elle eût nécessairement percé dans ces occasions. Il entamait alors, au grand étonnement de ses interlocuteurs, l'éloge le plus pompeux de ses confrères, avec une impartialité d'autant mieux sentie, qu'il le faisait avec plus de calme et de réflexion. Il y avait en lui non-seulement cet esprit de corps qui, en faisant abstraction de l'individualisme et des petites passions qu'il produit, entoure de tant de respect et de considération les savants, mais encore un attachement et une affection particulière pour l'Académie et pour chacun de ses membres.

Bien que les souvenirs de l'Observatoire lui dussent être amers, ils lui sont demeurés bien chers. Tout ce qui y avait rapport l'intéressait toujours aussi vivement que s'il en eût encore été Directeur. C'est ainsi que, malgré ses douloureuses préoccupations de 1832, dont nous allons parler, il apprit avec une extrême satisfaction qu'on allait enfin, lui écrivait M. Arago, *réaliser complétement ce qu'il avait projeté, il y a un demi-siècle* (1). S'il ne revit pas ces lieux, dont il avait à cœur la conservation et la gloire, ce n'est pas qu'il n'y ait été affectueusement invité par ses con-

(1) Voir aux pièces justificatives, nº 13.

frères, principalement par l'illustre secrétaire perpétuel, pour qui il professait la plus haute estime. Les lettres de M. Arago prouvent que ce digne savant le payait de retour. Mais ses séjours à Paris étaient devenus depuis longtemps rares et courts; et c'est peut-être à cette seule cause qu'il dut de ne pas avoir visité au moins une fois l'Observatoire depuis qu'il y avait des confrères avec lesquels il entretenait d'agréables relations.

Après les événements politiques de 1830 il éprouva plus d'éloignement pour le séjour de Paris. Les émeutes périodiques des premiers temps, le sac de l'archevêché et de Saint-Germain-l'Auxerrois fixèrent ses résolutions. Il les aurait bien volontiers mises alors à exécution ; mais il lui eût trop coûté de ne plus voir aussi souvent son cher fils ; il attendit encore. Rien au monde n'aurait pu l'attacher à un état de choses qui, avec les dehors d'une monarchie, n'était au fond qu'un édifice bâti sur le sable mouvant, et qui, dans sa pensée, devait amener d'autres désastres. Aussi ne parut-il plus dès-lors dans aucune réunion politique, ni dans les colléges électoraux.

M. de Henri de Cassini n'ayant pas en politique une autre façon de penser que son père, celui-ci fut bien étonné d'apprendre, en 1831, la promotion de son fils à la Chambre des Pairs. Ce fut pour lui un véritable mystère auquel il ne comprenait rien, jus-

qu'à ce qu'il eût appris les détails que nous en donnons ici nous-mêmes.

M. Barthe, que cette nomination honore, et qui avait compris autant l'importance de cette conquête que craint un refus, avait imaginé un moyen qui devait lui réussir. « Le 19 novembre, le garde-des-sceaux alla lui-même, au milieu de la nuit, pendant le sommeil de M. Henri de Cassini, lui annoncer sa nomination bien inattendue et moins encore désirée.» Il y eut alors entre lui et le ministre un long combat d'opposition d'une part, d'insistance et de supplications de l'autre. Le ministre pressa avec plus d'instance : *la liste était envoyée au Moniteur ; elle allait paraître dans quelques heures ; un refus produirait le plus fâcheux effet et serait cruel pour le ministre qui, dans le conseil, avait proposé le choix de M. de Cassini...* » La question des convenances, plaidée aussi éloquemment, emporta comme d'assaut une acceptation, sans vaincre toutefois les répugnances.

Ces détails expliquèrent au père la délicate position faite à son fils contre son gré. Son aversion bien connue pour l'usurpation ne se trahissait que par le silence et l'abstention, jamais par des actes de parti, ou des discours passionnés. Il lui coûtait néanmoins de voir son fils mêlé en quelque sorte à une politique si malheureusement féconde en déceptions, et pour laquelle l'un et l'autre avaient l'éloignement le plus prononcé.

La source des épreuves qui avaient agité la vie de M. de Cassini n'était point tarie. Un terrible fléau vint en 1832 ravager Paris et la France, après avoir semé la mort dans toute l'Europe. « M. Henri de Cassini était d'une constitution frêle et délicate, que ses travaux excessifs avaient encore altérée. Il ne se soutenait que par un genre de vie simple, frugal, exempt de tout autre abus que celui d'un travail immodéré. » Le choléra l'atteignit, et bientôt, malgré les secours de l'art, on perdit l'espoir de le sauver. « Quoique mortellement frappé, il eut la présence d'esprit et la force d'âme de mettre ordre à ses affaires temporelles et à celles de sa conscience. Il reçut les dernières bénédictions de son infortuné père, qui voyait mourir en lui, avec le seul héritier d'un nom illustre, le soutien de sa vieillesse » et la consolation d'une épouse si chère à tous les deux. « Fortifié par les consolations augustes de la religion et par l'espérance d'une meilleure vie, il mourut le 16 avril 1832. »

CHAPITRE XXII.

—

La religion tempère sa douleur après la mort de son fils. — Ses infirmités augmentent sensiblement. — Sa retraite définitive à Thury. — Vie occupée qu'il y mène. — Sa régularité dans ses habitudes. — Dur à lui-même, bon envers les autres. — Ses distractions dans sa solitude. — Ses nombreux actes de bienfaisance. — Anecdote au sujet d'une de ses bonnes actions.

De ses cinq enfants il ne lui restait plus qu'une fille, madame Vuillefroy de Silly; car son aînée, mademoiselle Cécile de Cassini, qui avait toujours manifesté du goût pour la retraite, s'était retirée depuis des années dans une maison religieuse, en France, puis enfin à Rome, dans le magnifique couvent de la *Trinité des Monts* (1). Le malheureux père eut plus que jamais besoin de toute sa piété et de sa résignation religieuse pour supporter son nouveau malheur. Les liens qui l'avaient retenu à Paris une fois brisés, son grand âge plus encore que ses infirmités lui firent une nécessité du calme de la campagne; il y revint pour ne la plus quitter qu'avec la vie.

(1) C'est dans cette maison que nous avons eu l'honneur de rencontrer mademoiselle de Cassini, en 1846; nous lui devons le bonheur d'y avoir vu la sainte abbesse de Minsk, martyrisée par l'apostat Siemasko.

Il lui en coûtait de s'exiler complétement et de renoncer à voir désormais quelques amis et ses confrères de l'Académie; mais les circonstances étaient pour lui telles qu'il ne pouvait prendre une autre détermination. Depuis plus de trente ans il était affecté d'une hernie à laquelle dans l'origine il fit trop peu attention. Cet accident, qui aurait pu ne le pas gêner, moyennant quelque précaution, fut dans ses dernières années une cause continue de souffrances, mais aussi une occasion de mérites par la patience. La faiblesse des organes augmentant avec l'âge, cette incommodité, dont il se ressentait déjà avant la mort de son fils, prit un accroissement dont les conséquences l'obligèrent d'année en année à s'isoler davantage. Sous des apparences et des formes délicates il jouissait néanmoins d'une santé qu'on pourrait dire robuste. Il n'avait jamais été malade, depuis qu'en 1807 il avait été pris, en même temps que son fils Henri, d'une fièvre pernicieuse. Rarement il avait de ces légères indispositions, si fréquentes parmi les personnes du monde, ou les hommes de cabinet. Ce n'est pas seulement à la force de sa constitution qu'il devait d'en être exempt, mais c'est encore et surtout à son extrême tempérance, à la régularité de sa vie, et la modération de ses désirs, à la frugalité de ses goûts, à la vertu.

De combien de dangers pour la santé ne préserve pas la vie occupée qu'il avait menée jusques-là. Mais

si nous ajoutons à cela la pratique constante des devoirs religieux, on comprend que les avantages qui en résultent ne tendent à la paix de l'âme que par la domination des appétits matériels.

M. de Cassini était fidèle à ces excellentes habitudes auxquelles rien n'aurait pu le faire déroger. Il était d'une exactitude rigoureuse pour le partage et le bon emploi du temps. Il en avait gagné beaucoup, disait-il, par l'exactitude à la règle qu'il s'était imposée de bonne heure. Il ne faisait qu'un repas dans le milieu du jour, et au soir une légère collation. Il avait déjà adopté ce genre de vie lorsqu'il était encore à l'Observatoire, parce que *ses occupations y perdaient moins, et qu'il y gagnait chaque jour plus de temps.* Cette régularité et cette appréciation du temps lui permettaient d'en voir, à la fin de l'année, l'ensemble et l'importance.

Il avait quatre-vingt-six ans lorsque nous avons eu l'honneur d'être connu de lui. Nous nous rappelons la surprise que nous avons éprouvée en voyant sa ponctualité à tous ses exercices et occupations de chaque jour. Il se levait à six heures en hiver, et à cinq en été. Ses deux domestiques, accoutumées à son exactitude, s'y conformaient à la rigueur, soit pour son lever, soit pour les repas. Il fallait qu'il fît bien froid pour demander du feu. Ce ne fut guère qu'après ses quatre-vingt-dix ans qu'il devint plus impressionnable à une basse température. C'était

encore un reste de ses habitudes contractées à l'Observatoire, où il ne voyait le feu que dans son appartement, rarement encore; car il était constamment dans les cabinets avec ses élèves, lorsque lui-même n'observait pas.

Un jour que, dans nos causeries sur ce sujet, nous lui manifestions de la surprise, il nous dit : « C'est un *rude métier* que celui d'astronome, quand on veut le bien faire. Que de nuits l'on passe, comme on dit vulgairement, à la belle étoile; même l'hiver, souvent par un froid très-aigu, surtout lorsque l'atmosphère est pure de vapeurs, et qu'il y a quelque phénomène à observer. » Alors l'amour de la science et la louable ambition de ne pas se laisser prévenir par les savants étrangers dans quelque découverte céleste ou atmosphérique, imposent silence à la nature, et font oublier l'âpreté de la température. Et puis quelle patience et quelle constance doit avoir l'astronome pratique à attendre le passage d'un astre, à le suivre dans sa course, et cela dans une attitude des plus fatigantes pour le corps et pour la vue. Il est rare, il est presque impossible qu'un astronome, qui s'est sérieusement appliqué pendant des années aux observations de jour et de nuit, ne soit pas atteint de quelque incommodité notable pour le reste de ses jours.

Cassini IV est peut-être, après son bisaïeul, celui de sa famille qui se soit le plus adonné à la pratique des

observations. Il en avait fait, sous son père, un dur apprentissage, et s'était de bonne heure trouvé dans la nécessité de le remplacer. Nous étions étonnés qu'après tant d'années d'une application de si longue durée, il eût encore un fond de santé aussi solide, surtout après les secousses de la révolution.

Depuis son retour à Thury, il ne fit que de rares visites dans son voisinage, et encore seulement là où il pouvait aller à pied, les secousses de la voiture lui étant très-pénibles. Son unique promenade, lorsqu'il en faisait, se réduisait à faire le tour de ses parterres ou de son potager ou à monter jusqu'à l'ermitage dont nous avons parlé. Rarement il mettait plus d'une heure à cet exercice; le plus souvent, quoique le temps fût doux et beau, il ne sortait pas de son parc; mais il n'en était pas moins visité. Ses amis, un certain nombre de personnes auxquelles il avait rendu des services, venaient le voir et lui témoigner leur reconnaissance.

Sa bienfaisance, connue dans tout le département lui attirait également de nombreux solliciteurs. Jamais aucun n'a fait en vain appel à sa charité. Comme il avait été de toutes les bonnes œuvres de Paris, il fit de même à la campagne. C'était lui faire un sensible plaisir que de lui indiquer une infortune à soulager.

Entre toutes les œuvres de bienfaisance si heureusement répandues à Paris, il y en avait deux qu'il

affectionnait davantage, pour s'y être consacré de corps et d'âme, l'œuvre dite *des petits savoyards*, et celle qui avait pour but de rechercher et de soulager les *pauvres honteux*. « *De pauvres petits enfants, disait-il, jetés sur le pavé d'une grande ville, à plus de deux cents lieux de leur pays! Qui, à leur vue, ne se sentirait ému de compassion?* — Tant qu'il habita Paris, il ne manqua pas d'assister aux réunions des membres de ces associations de bienfaisance; et après avoir quitté la capitale, il resta jusqu'à la fin de ses jours fidèle au souvenir de ses *pauvres abandonnés*.

Du temps qu'il habitait encore à Paris, ses *pauvres honteux*, à l'infortune desquels il s'était pieusement intéressé pendant des années, n'étant pas visités comme il l'aurait voulu, il en avait confié le soin à une personne de confiance que nous avons connue. Mais il n'aurait pas cru faire assez, s'il s'en était tenu aux renseignements trop souvent incomplets qui lui étaient transmis par des personnes d'ailleurs charitables et dévouées au malheur; il voulut quelquefois voir par lui-même.

Un jour, il lui arriva de monter à un septième étage qu'on lui avait signalé, et où gisaient dans les lambeaux de la plus affreuse misère, une sorte de cadavres dont on n'eût soupçonné ni l'état, ni l'existence. La mère, malade, ne pouvait plus aller demander pour elle et pour ses deux enfants, et les enfants se mouraient en regardant d'un œil fixe leur mère, dont

les larmes étaient taries. La divine Providence, qui semble prolonger l'existence du malheureux, pour donner lieu au mérite et à l'exercice de la charité chrétienne, avait inspiré en même temps à deux bonnes âmes la même pensée.

Une personne, d'une des plus illustres familles de France, qui avait été traînée de prison en prison sous le règne des terroristes, qui eût été, disait-elle, heureuse de mourir martyre, s'étant proposé de faire à ses juges pour toute réponse : je suis chrétienne; la noble fille du vertueux Maréchal de Mouchy, que les malheureux surnommaient *la bonne duchesse*, madame de Duras enfin, élevée par ses pieux parents dans la pratique des œuvres de la charité, avait précédé M. de Cassini dans la visite de la pauvre abandonnée. Lorsqu'il entra dans ce misérable réduit, « *Dieu soit loué*, dit-il à madame de Duras en la saluant, *Dieu soit loué de vous avoir fait découvrir ces pauvres créatures; elles sont en bonnes mains; je me retire.* » — Il sortit en effet mais pour aviser aux moyens de parfaire son œuvre. Il envoya à ces infortunés un médecin et des secours pour les rappeler à la vie. A ce trait nous pourrions en ajouter d'autres qu'il n'a pas dépendu de lui de dérober à la reconnaissance de ses obligés; mais combien nous sont restés inconnus, dont Dieu seul a été témoin!

CHAPITRE XXIII.

—

Bonheur de M. de Cassini à faire le bien.—Rédaction de ses *Fastes de l'astronomie.* — Correspondance avec M. Arago. — Idem avec d'autres membres de l'Académie. — Il revoit ses *Annales.* — Idée de ses mémoires manuscrits. — Son *Apologie.* — Réponse à un biographe. — Son indifférence pour les éloges. — Lettre à un généalogiste. — Sa persévérance dans ses principes religieux et politiques.

C'était déjà une récompense anticipée que les douces joies qu'il ressentait en exerçant la bienfaisance; et il en éprouvait beaucoup à se laisser aller à cet entraînement de son cœur. Nous comprenons mieux alors les sentiments si nobles et si chrétiens exprimés dans ses observations au préfet de l'Oise sur la suppression de la mendicité. Retiré à la campagne, où tout ce qu'il y a de misère est connu, il n'en eut que plus de facilité de suivre les impulsions de son âme. Mais une chose le gênait et lui faisait peine; il ne lui était plus aussi facile de cacher ses bienfaits. Dans notre siècle d'égoïsme, d'indifférence et d'orgueilleuse prétention il se trouve encore heureusement, comme une protestation vivante contre

l'ingratitude, nombre d'obligés qui ne se croient pas tenus au secret recommandé.

La discrétion sauve la modestie et le mérite. Hélas ! nous n'avons plus que le regret des motifs qui nous avaient imposé silence, pendant sa vie, sur une infinité de bonnes actions, dont nous avons été le confident et parfois l'instrument.

M. de Cassini reprit sur la fin de 1832 ses *Fastes de l'astronomie* souvent interrompus jusques-là. Son travail terminé, il l'envoya à M. Arago qui fut chargé d'en rendre compte ; du moins nous le présumons d'après la lettre suivante qu'il reçut du savant académicien le 24 avril 1834.

« Monsieur et vénérable confrère,

« Veuillez ajouter à toutes les bontés que vous « avez eues pour moi, celle d'excuser le retard que « j'ai mis à rendre compte à l'Académie de vos *Fastes* « *de l'astronomie*. Ce retard a tenu à ma mauvaise « santé et à des occupations *peu littéraires*, dont je « serais heureux de me débarrasser promptement. Au « surplus, votre désir est un ordre à mes yeux, et je « m'empresserai de réparer le temps perdu. »

Les personnes qui auraient pu concevoir quelque doute sur l'intimité de ses relations avec ses plus estimables confrères, auront ici une preuve du contraire. M. Arago ne borna pas ses procédés aux expressions aimables de la lettre que nous venons de

transcrire en partie. Il savait qu'il ferait à l'ancien Directeur de l'Observatoire le plus sensible plaisir, en l'informant de la réussite et de la fin des travaux qu'on venait d'y exécuter, il ajoutait : « Je désire vi-
« vement qu'à votre plus prochain voyage à Paris
« vous n'oubliiez pas le faubourg Saint-Jacques. Nos
« constructions ont parfaitement réussi, et nous pou-
« vons aujourd'hui, sans vanité, dire que nous pos-
« sédons le premier Observatoire de l'Europe. *La*
« *gloire de votre famille et la vôtre sont trop étroitement*
« *liées à ce grand établissement* pour que vous puissiez
« voir avec indifférence les améliorations notables
« qu'il vient de recevoir. »

Ces *Fastes de l'astronomie*, ouvrage de patience et qui exigeait une rigoureuse exactitude, lui ont coûté beaucoup de temps et de recherches. C'est un tableau chronologique de l'histoire et des progrès de l'astronomie, divisé en six âges comprenant les temps les plus reculés jusqu'au XVIIIe siècle inclusivement (1). Nous ignorons si cet ouvrage était terminé, ou s'il avait l'intention de le continuer pendant au moins les trente premières années du XIXe siècle, ce que toutefois nous sommes portés à croire ; car, en 1837, il était en correspondance avec plusieurs académiciens français et des savants étrangers. A cette époque il demandait par M. de Lalande à M. Puissant des renseignements

(1) Quatre volumes manuscrits, dont la deuxième partie in-f° et les trois autres in-4°.

sur les opérations géodésiques et astronomiques du savant Oriani, tendant à la mesure du degré du méridien. Il mit aussi la dernière main à un ouvrage qu'il avait composé à l'Observatoire. Cet ouvrage destiné aux élèves sous sa direction, a pour titre : *Pratique du calcul astronomique* (1).

Privé dans sa retraite des moyens que lui aurait encore offert la capitale suivant son goût pour la science, et sa correspondance ne pouvant y suffire, il ne se proposa plus que d'employer le mieux possible son temps. Il revit alors ce qu'il avait écrit pendant ses longs jours de prison. Son manuscrit qu'il a intitulé *Mes Annales* ne se compose que du récit de sa détention sous la Terreur, et de quelques faits historiques relatifs à la dissolution de l'Académie des sciences, au vol de la carte de France par la Convention, et aux deux visites faites par les anarchistes à l'Observatoire avant qu'il en fût chassé.

M. de Cassini n'a point fait ce qu'on appelle communément des mémoires. Il en avait eu néanmoins le projet ; ses *Tablettes* chronologiques et quantité de notes éparses le feraient présumer. Mais ce qui ne laisse aucun doute sur son dessein, c'est son *avant-propos* que nous voyons en tête d'un récit très-succint des principaux événements de sa vie, et qui devait être précédé d'une notice biographique de ses an-

(1) Un volume in-f° et un in-4°.

cêtres réduite seulement à quelques pages. Nous en avons trouvé le canevas de la main même de l'auteur. Ces mémoires, où nous avons puisé une petite partie de sa vie, se terminent en 1793 ; de manière que *sa prison* y fait suite. C'est comme un petit compte-rendu fait par un père à ses enfants des accidents de son existence. Il leur raconte sans réflexions les faits, avec une simplicité et une modestie qui sont pour le lecteur le cachet de la vérité. Combien de personnages marquants dans le monde n'ont pas eu comme lui la bonne idée de laisser au moins à leur famille quelques mots, quelques notes sur les principales circonstances de leur vie. Nous ne saurions en donner une idée ni plus vraie ni meilleure qu'en citant quelques mots de son *avant-propos*.

« En m'amusant à écrire ces mémoires, je n'ai « point prétendu prêter aux événements de ma vie « une importance qu'ils n'ont point par eux-mêmes, « et que l'obscurité de mon existence dans le monde « n'a pu leur donner. Ce que j'ai plus anciennement « consigné dans mes *Annales* et dans mon *Apologie*, « présente sans doute un peu plus d'intérêt, en ce « que, tout en rendant compte de choses qui m'é- « taient personnelles, j'ai cité des anecdotes assez « curieuses pour ceux qui veulent connaître l'esprit « de la révolution dans ses petits détails.

« Cette histoire de ma vie, *qui pourra être de quel-* « *que instruction pour mes enfants, n'est qu'une espèce*

« *d'examen de conscience*, dans lequel j'ai voulu re-
« passer et rappeler à ma mémoire ce que j'ai eu
« l'intention de faire, et ce que j'ai pu exécuter pour
« remplir dignement une carrière que mon nom
« m'avait ouverte, mais au milieu de laquelle le coup
« de vent et la tourmente révolutionnaires sont
« venus me détourner entièrement de la première
« direction que j'avais prise et suivie pendant vingt-
« quatre ans..... »

D'après son observation, il est certain qu'il a écrit ces quelques pages de mémoires longtemps après la révolution. Nous avons même quelque raison de croire qu'il y travaillait encore dans ses dernières années. Quant à son Apologie à laquelle, comme à sa *Prison*, il a mis la dernière main pendant les premières années passées à Thury, après son élargissement, c'est la réfutation de certains reproches qu'on n'osait lui adresser, mais qu'on répandait dans le public et surtout parmi les savants, pour lui donner le tort d'avoir été maltraité par la révolution.

Nous venons de voir avec quelle modestie parlait des événements de sa vie, celui que ses confrères nommaient, en 1837, *l'illustre doyen de la section d'astronomie* (1). Il éludait adroitement les circonstances où il eût été dans le cas de parler de lui-même, et ne

(1) Lettre de M. Puissant à M. de Lalande à l'occasion de renseignements à lui demandés par M. de Cassini sur les opérations de M. Oriani, dont il a été question plus haut.

permettait pas qu'on s'occupât de ce qu'il avait pu faire qui méritât les éloges de la postérité. On se souvient d'une époque peu éloignée de nous, où le vent était tourné aux biographies. C'était, sur le marché de la librairie aux abois, une branche à exploiter en flattant l'amour-propre. Nous ne saurions dire combien il reçut alors de *demandes de renseignements sur lui et sur ses ancêtres*. De nombreuses biographies toutes faites lui étaient envoyées avec prière de les corriger, d'y ajouter ou d'en retrancher ce qu'il jugerait à propos. Il ne répondait à aucune sollicitation. Enfin, un biographe lui ayant écrit une lettre plus pressante que jamais, dans laquelle il s'efforçait de faire ressortir la gloire qui en reviendrait aux Cassini, de la publication d'une notice sur eux et sur leurs travaux, il prit sa plume et lui répondit par une lettre dont nous extrayons ce qui suit :

« Ah ! que vous connaissez peu, Monsieur, l'état « physique et moral de celui qu'avec *trop* de raisons « vous appelez votre *ancien ami*, et qui, à ce titre, a « reculé de surprise en lisant les premières lignes de « votre prospectus d'un ouvrage, auquel aucun savant « ne s'aviserait de donner le moindre moment « perdu.... *Dire plus* sur Cassini ! on n'a déjà dit « que trop ; dire moins, cela n'en vaudrait pas la « peine.....

Telle était l'indifférence du dernier Cassini pour la louange. On n'est pas surpris de retrouver dans cette

réponse, la même franchise de caractère, la même netteté dans les idées ; mais ce qui pourra surprendre, c'est l'à-propos et le style du savant, c'est sa présence d'esprit à quatre-vingt-dix-sept ans, car il écrivait cette lettre en février 1845. Dans sa pensée, sa vie, comme celle de ses ancêtres, appartenait à l'histoire; ni les éloges de la presse, ni la critique ne pouvait ou ajouter à son mérite, ou en rien ôter.

Déjà, en 1820, une société de généalogistes lui avait demandé des notes sur les titres de noblesse de ses ancêtres en Italie. « Je suis très-peu curieux, leur « répondit-il, de la notice généalogique dont vous « me parlez..... Je ne crois donc pas devoir faire at- « tention à ce qui peut être dit par les généalogistes.... « Ce n'est pas dans leurs cabinets qu'il m'importe de « déposer nos titres ; *ils existent dans un ouvrage plus « connu en Europe que tous les dictionnaires de la no- « blesse*. Cet ouvrage *c'est la collection des mémoires de « la célèbre Académie royale des sciences* de Paris, depuis « 1666 jusqu'à nos jours. C'est là que vous trouverez « l'exacte filiation de sept membres de ma famille.... « Voilà, Monsieur, les véritables titres que je m'a- « voue jaloux de faire valoir.

« *Du reste, je ne suis nullement désireux de figurer « sur la liste des nobles d'un pays, où la noblesse est « anéantie de fait....., où elle devient un titre de pros- « cription*. J'ai déjà, en cette qualité, subi sept mois « de prison en 1794; je ne me soucie nullement

« qu'on revienne, sous le même prétexte, brûler le « château de Thury, où je vis retiré depuis vingt-six « ans..... Je désire fort être oublié par messieurs les « généalogistes, dont les dictionnaires *pourrraient « bien un jour en France ne servir qu'à indiquer aux « Jacobins..... les personnes qui leur restent à dé- « pouiller.....* »

Peu d'hommes auraient autant de droit de parler un langage aussi élevé et aussi noble. Ce ne serait toutefois pas ceux qui, après avoir été royalistes sous Louis XVI, se sont faits révolutionnaires sous la Convention, ennemis de la Révolution sous le Consulat, bonapartistes sous l'Empire, puis encore royalistes sous la Restauration, et plus tard, encore une fois révolutionnaires, mais cette fois couverts de blasons, de titres et de rubans.

Quand on a tenu toute sa vie à sa réputation, c'est comme une ancre de salut et de paix pour la vieillesse. Sous ce rapport, il est peu de carrières aussi honorablement parcourues que celle du dernier Cassini. La révolution l'a trouvé sans peur, et son siècle sans reproches. Témoin de toutes les palinodies d'un grand nombre d'hommes qui ont également marqué sous les régimes les plus antipathiques, cela n'avait fait que le confirmer davantage dans ses principes. Pour lui l'honneur n'était pas dans la place qu'on occupe, mais dans l'accomplissement du devoir qu'elle impose. Il ne serait pas étonnant que les cour-

tisans de tous les pouvoirs qui ont régi la France depuis cinquante ans, eussent dit de M. de Cassini qu'il appartenait par ses idées à l'ancien régime. C'était vrai ; car lui, n'avait pas changé au gré des révolutions ; « *les princes passent*, disait-il, *mais la patrie reste ; et quand on ne sert que son pays, on garde invariablement ses principes.* »

CHAPITRE XXIV.

—

Il avise aux moyens de n'être pas privé des secours de la religion. — Les devoirs du christianisme lui ont toujours paru faciles. — Conséquences d'une bonne éducation. — Comment il entendait la pratique des vertus chrétiennes. — La peine que lui causaient les divisions. —Il exprime ce sentiment dans quelques vers.

Une vie si dignement remplie, procurait à M. de Cassini dans ses dernières années un calme et une tranquillité d'âme qui faisaient le bonheur de ceux qui l'entouraient. Fidèle à cette maxime : que, plus le bon exemple part de haut, plus il a d'influence sur les populations, et que c'est là la plus excellente de toutes les bonnes œuvres, il avait un soin particulier de donner au dehors, comme dans sa maison, tous les

sujets possibles d'édification. Hors le cas d'indisposition grave, et malgré la distance de sa demeure à l'église de Thury, jamais il ne se dispensait de l'assistance aux offices les jours de dimanche et de fêtes. Il était rare qu'il s'y fît conduire en voiture, à moins que le temps ne fût trop mauvais. Son infirmité lui était d'un grand obstacle pour ce genre de trajet; mais ce que d'autres, moins soucieux du bon exemple, eussent considéré comme une impossibilité, n'était pour lui qu'un peu plus de difficulté.

Mais cette difficulté ayant augmenté, il obtint l'autorisation d'utiliser de nouveau la chapelle du château, et d'avoir près de lui un chapelain pour la desservir. Le plus souvent, après avoir assisté à la messe chez lui, il allait encore à celle de la paroisse, pour peu que sa position et le temps lui rendissent possible le trajet. Loin de trouver gênants les devoirs du christianisme, il disait, d'après le proverbe *qui amat non laborat*, que : *de toutes les obligations de l'homme ici-bas, celles du chrétien sont les plus faciles, s'il le veut.*

M. de Cassini avait quatre-vingt-quinze ans lorsque, dans un de nos fréquents entretiens sur les conséquences d'une bonne éducation, nous avons appris de lui : qu'il devait à celle qu'il avait reçue à Juilly et dans sa famille, les convictions religieuses qui l'avaient préservé, dans sa jeunesse, des pernicieuses influences du philosophisme répandues alors jusques dans les

palais des rois, et des erreurs auxquelles tant d'autres de ses contemporains s'étaient laissés entraîner; qu'il devait à son éducation essentiellement religieuse, bâsée sur une instruction forte, d'avoir échappé à mille dangers imminents et divers, tant à la fin malheureuse du règne de Louis XV, que pendant la révolution; que si, dans les circonstances les plus difficiles, il avait eu quelque courage, et montré quelque fermeté, il ne les avait puisés que dans le fidèle accomplissement de ses devoirs religieux, dont les prisons même de la *Terreur* lui avaient offert les moyens.

Sa piété s'était donc fortifiée par sa fidélité. Le monde, trop souvent injuste envers des hommes revenus à de meilleurs sentiments, ne recherchera donc, pour M. de Cassini, une cause à la vivacité de sa foi, ni dans son âge, ni dans son tempérament, ni dans les contradictions et les persécutions auxquelles il a été en but; elle était uniquement dans son éducation. La piété franche, éclairée, le rendait d'autant plus bienveillant pour les autres, qu'il était plus sévère pour lui-même. Jamais il ne permettait qu'on parlât d'absents en sa présence, à moins que ce ne fût en bonne part, ou pour les excuser. Il croyait très-facilement au bien, tant il eût aimé à se persuader que tous les hommes étaient bons. Il n'en était pas de même du mal qui, malgré lui, venait à sa connaissance; si la vérité lui faisait une obligation de

ne pas refuser formellement d'y croire, il avait toujours la ressource des bonnes intentions des coupables pour amoindrir leurs torts ou les excuser. Il n'en travaillait pas moins selon ses convictions à l'amendement de ceux qui avaient failli ; mais, par charité autant pour les coupables que pour les délateurs, il modérait l'entraînement des uns, et donnait aux autres des avertissements qui, le plus souvent, étaient récompensés par le succès.

C'est principalement pendant sa justice de paix, qu'il eut lieu de voir l'affreux cortége de misères, de haines, de vengeances, d'animosités, de propos calomnieux, de causes de divisions, que l'irreligion et la démoralisation traînaient après elles. Nous avons vu avec quel esprit de charité il entendait, et avait rempli ces utiles et admirables fonctions. Le tableau des maux qu'il avait vus de près lui était resté dans la pensée. Les moindres rapports malveillants le lui rappelaient et l'affligeaient profondément. On trouvera dans la citation suivante l'expression des douloureux sentiments qu'il éprouvait dans ces occasions. — Il revenait un jour de B***, commune du canton de Mouy, où il était allé pour réconcilier deux ennemis. Les réflexions qu'il avait faites dans le trajet à travers la campagne, lui avaient imprimé dans l'âme une certaine tristesse. La bonté du Créateur si prodigue dans les beautés de la nature contrastait dans son esprit avec les dispositions si peu pacifiques de l'homme

envers ses semblables. Arrivé chez lui il rendit ainsi sa pensée qu'il intitula : *Triste réflexion.*

Quand le printemps se renouvelle,
Quand parcourant mon petit champ
Je vois les fleurs, l'herbe nouvelle;
Lorsque j'entends l'aimable chant
Du rossignol, de l'hirondelle
Et de la tendre tourterelle...;
Quand du soleil à son couchant
Je vois la dernière étincelle
Dorer la nue en se cachant...
Je soupire, et me rapprochant
De l'humble toit qui me rappelle,
Je me dis tout bas en marchant :
Ah! quand la nature est si belle
Pourquoi l'homme est-il si méchant !

CHAPITRE XXV.

—

M. de Cassini donne de fréquents témoignages de sa foi religieuse. — Dialogue sur ce sujet avec un académicien. — Alliance de la science et de la foi. — Il ne comprend pas un savant sans religion. — Sa mémoire et ses autres facultés à quatre-vingt-dix-sept ans. — Ses distractions en famille depuis son isolement. — Réponse à une lettre de félicitation sur sa santé. — *Le Printemps d'un vieillard.*

Il faut que l'éducation de M. de Cassini ait été bien religieuse, et sa foi bien solidement ancrée dans son âme, pour qu'il en ait fait si manifestement profession en tout temps, en toute occasion, en face de l'impie, et pour ainsi dire sous la hache des bourreaux. Il n'a jamais laissé échapper une circonstance où il pouvait en rendre un solennel témoignage, dût-il y avoir pour lui un danger évident de s'attirer l'animadversion de l'envie, ou la haine des tyrans. « *Mais mon cher*, lui disait un jour un académicien, dans une discussion un peu vive, *c'est du fa-* « *natisme.* — Oui, répondit-il, c'est du fanatisme, *si* « *le fanatisme consiste à défendre les principes sociaux* « inséparables des principes religieux; mais ce n'est « pas là ce que l'Académie entend par fanatisme, et « j'aurais attendu d'un académicien un tout autre

« raisonnement. En tout cas, mon cher confrère, « *entre deux fanatismes dont l'un consisterait à saper « les bases de toute société, à rabaisser l'homme au ni- « veau de la brute, et l'autre à étayer la société par la « foi en Dieu et en l'immortalité de l'âme, je m'honore en « choisissant celui-ci, comme étant le seul qui satisfasse « ma raison.* »

Lorsque nous avons parlé de son emprisonnement, nous avons dit quelle avait été sa franchise, son courage à professer ses principes. Qu'on se souvienne de la vivacité de ses réponses à l'agent principal du Comité d'espionnage, de ses entretiens avec ce prisonnier, qui avait des savants l'idée, au moins ridicule, qu'ils ne croyaient à rien. On se rappelle l'étonnement de ce prisonnier de rencontrer un académicien qui ne se contentait pas de croire et d'espérer en Dieu, mais encore d'enseigner au frondeur ignorant la science des sciences, la foi du vrai chrétien. Nous voudrions pouvoir citer tout ce que nous trouvons de sublime sur toutes les vérités de la religion dans ses conversations avec ce philosophe prisonnier comme lui; mais ce serait dépasser les bornes de ce que nous avons entrepris. Toutefois, comme nous n'avons pas seulement à rendre compte de ses actions, mais encore de ses écrits, nous citerons un mot de ces entretiens, nous bornant au passage où il parle à son interlocuteur de la croyance aux mystères.

« Si l'homme, dit-il, était ce qu'il n'est pas; si je

« voyais dans ses facultés morales et physiques cette « perfection, qui malheureusement n'y existe pas, je « lui permettrais de poser ce principe : *qu'il ne doit « croire que ce qu'il peut comprendre*..... Mais, quoi ! « lui dis-je, pauvre mortel, être imparfait sous tous « les rapports, tu prétends tout soumettre à ta raison, « à ton jugement ! Les plaisants arbitres ! Ta raison, « ton jugement sont aussi bornés que ta vue, qui, en « plein jour, a besoin des secours de l'art, et qui, la « nuit, ne peut te guider à dix pas. Cette raison, ce « jugement, dont tu te targues, lents et tardifs à se « former dans ton enfance, prompts à s'affaiblir dans « ta vieillesse, que sont-ils encore dans l'âge viril, « au moment de leur plus grande vigueur? Un acci- « dent, la moindre indisposition, le moindre excès « les altère, les anéantit. Chaque jour, un sommeil « périodique les suspend. Mais je les suppose dans « tout leur éclat, dans toute leur force, voyons...., « tu ne veux croire que ce que tu peux comprendre ! « Mais te comprends-tu bien toi-même? Explique- « moi donc un peu l'union, la dépendance, les rap- « ports de ton corps matériel avec cette âme qui le « guide, qui lui commande, qui le dirige dans tous « ses mouvements. Rends-moi raison des opérations « de ta mémoire, de ton jugement ; comment sens-tu « le plaisir, la joie, la douleur?..... sinon, je vais, « d'après ton principe, te conduire à douter de ta « propre existence.

« Et vous, savants, philosophes, grands génies qui « possédez toutes les lumières, qui, soi-disant, avez « acquis toutes les connaissances, vous avez, je le « veux, fait le dénombrement des animaux, des vé- « gétaux, des minéraux; vous connaissez tous les « produits, tous les plus grands effets de la nature, « fort bien; mais les causes premières,..... avez-vous « jamais pu les pénétrer? L'attraction, la pesanteur, « la germination, la génération, la reproduction, etc., « sont donc au-dessus de votre intelligence; il y a « donc des mystères pour vous dans ces mêmes « sciences où vous vous prétendez si habiles. Et vous « ne voulez pas admettre des mystères dans une re- « ligion; vous voulez comprendre la divinité, la sou- « mettre à votre jugement!..... Renoncez, pour votre « honneur, au principe de n'admettre que ce que « vous comprenez. Humiliez-vous plutôt, en recon- « naissant la faiblesse de votre raison, le peu de « portée de votre intelligence, et ne vous en prenez « qu'à leur insuffisance s'il y a tant de choses qui « soient pour vous des mystères. »

La science, qui est pour tant d'autres une pierre d'achoppement, et comme une cause de l'oubli des devoirs chrétiens, parce qu'elle est un piége pour l'orgueil humain, la science, disons-nous, était au contraire pour M. de Cassini un puissant moteur de l'élévation de ses sentiments, et de ses aspirations vers Dieu. Il ne pouvait concevoir qu'on connût les mer-

veilles de la création sans que l'esprit s'abîmât en présence de leur auteur; qu'on pût parcourir le ciel à la poursuite d'astres vagabonds, ou observer la marche des mondes lancés dans les espaces infinies, sans que l'âme de l'observateur ne se remplît de l'idée de Dieu, et ne fût portée à méditer sur ses grandeurs et sa puissance. « *De tous les savants*, nous disait-il, *l'astronome est celui qui devrait être le plus profondément religieux.* »

M. de Cassini conserva jusqu'à la fin de sa vie l'usage de toutes ses facultés intellectuelles. La mémoire, si nécessaire à tout le monde, et qui s'échappe ou s'affaiblit ordinairement avant toutes les autres, il l'avait encore, à quatre-vingt-dix-sept ans, presque aussi intacte qu'à la force de son âge. Comme il ne quitta la plume que peu de mois avant sa mort, on peut se faire une idée exacte de son état mental dans ses dernières années. Sa correspondance avait conservé non-seulement la fraîcheur des souvenirs, le goût et le bon ton qui lui étaient si familiers, mais encore une certaine recherche d'urbanité et d'amabilité parfois assaisonnée de récits ou de comparaisons qui faisait dire à ses amis : *M. de Cassini sera aimable toute sa vie.*

Il lui en eût coûté de se prêter à de fréquentes visites; mais s'il en recevait, il s'acquittait gracieusement des devoirs de l'hospitalité. Excepté quelques visites de bon voisinage que lui faisaient des parents

d'anciennes pensionnaires des Ursulines, ou des dames qui avaient été elles-mêmes en pension à Thury, et quelques autres personnes, mesdames Fombert de Villers, et de Valley, M. d'Armanville, M. le président Duflos et le docteur Mabille, le château de de Thury était, pendant dix mois de l'année, une véritable solitude. Le vénérable châtelain voyait donc arriver avec plaisir les époques où sa famille venait passer quelque temps près d'un père qu'elle aimait. C'était pour lui une heureuse diversion à ses travaux habituellement sérieux. L'illustre vieillard goûtait une indicible satisfaction à se voir entouré de ses enfants et de ses petits-enfants. Mais la scène changeait bien quand le temps de la séparation était venu ; devait-on espérer de se revoir? N'était-ce pas la dernière fois qu'on se réunissait? La joie faisait alors place à de tristes pressentiments, et les adieux se faisaient dans les larmes. La même scène avait lieu au départ de la respectable veuve de M. Henri de Cassini, qui venait à son tour passer quelques semaines auprès de son cher oncle et beau-père.

La sensibilité de M. de Cassini se trahissait dans ces circonstances, et donnait lieu à de bien doux épanchements de cœur. Néanmoins il ne tenait à la vie que de la manière que le chrétien doit y tenir, comme un étranger qui y remplit la fin pour laquelle il a été mis sur cette terre, et qui doit se hâter de rejoindre le port de sa vraie patrie. Familiarisé avec

cette pensée, il attendait dans le calme les desseins de Dieu à son égard. Jamais ses souffrances les plus aiguës ne lui ont arraché le souhait de les voir abréger. Les félicitations du jour de l'an lui donnaient lieu à des reparties plaisantes, ou à des vers qui reflétaient la simplicité de ses goûts, la paix de son âme, ou sa résignation à la volonté de Dieu. Des amis le mettaient en frais de correspondance à cette époque de l'année, dans l'intention d'avoir de sa main une de ces pensées qui, en vers ou en prose, charmaient les personnes de sa société, et faisaient dire de lui que *son esprit ne vieillissait pas.*

Quelqu'un lui ayant écrit au commencement de 1841, pour le féliciter de sa santé, et l'engager à en profiter pour venir revoir ses amis de Paris : *Il ne faut pas*, lui disait-on, *vous ensevelir ainsi tout vivant.* Il répondit le même jour par une lettre des plus gracieuses sur le souvenir qu'il gardait de ses connaissances. « Quant à ma santé, disait-il, il est bien vrai « que Dieu me l'accorde meilleure que je n'avais lieu « de l'attendre de ses bontés pour moi. Mais il y a « mis pour condition que je ne prétende pas à plus « que je ne peux. » Puis, après quelques mots sur les privations qu'il regardait comme très-simples à son âge, il finit sa lettre par la peinture de ce qui fait son unique et innocente ambition. Il l'intitulait : *Le Printemps d'un Vieillard.*

Salut à la feuille naissante
Qui, dans ces jours de mes vieux ans,
Me fait sourire dans l'attente
Du prochain retour du printemps.
L'arrêt fatal de la nature
Ne m'est point encor prononcé:
Encor un hiver de passé,
Je vais jouir de la verdure;
Et dans mon jardin, quand j'irai
De mes fleurs guêter la naissance,
Avec elles je recevrai
Du soleil la douce influence.

. . . . . .

Plaisirs, honneurs, projets, amours,
De vous je perds la souvenance,
Et je borne ma jouissance
A voir encor quelques beaux jours.

CHAPITRE XXIV.

—

Son énergie ne l'abandonne pas. — Sa réplique à un conseil sur son régime alimentaire. — Sa sobriété. — Il se décide à prendre un domestique. — Sa réponse à une observation sur ce qu'il continuait à se servir lui-même. — Il est atteint d'une affection catarrhale. — Inquiétude générale dans les environs. — Affaiblissement notable de ses organes. — L'été de 1844 produit un mieux dans son état. — Sortie imprudente. — Il reçoit encore sa famille en 1845. — Scène touchante au départ de ses enfants. — Nouvelle imprudence du malade. — Progrès du mal. — M. de Cassini reçoit les derniers sacrements en présence de toute sa maison. — Il meurt le 18 octobre 1845.—Son épitaphe faite par lui-même.

La divine Providence lui en accorda plus qu'il ne demandait; son existence et ses bons exemples étaient encore nécessaires à beaucoup de malheureux. Il avait réellement, comme il le dit dans ces vers, oublié le passé et tout ce qui distrait l'homme de la pensée de sa fin, ayant appris à l'école de l'adversité à se détacher de la vie et des choses de la terre. Il en avait fait tant de fois le sacrifice, qu'il ne lui semblait plus que c'en fût un de se préparer sérieusement à la mort. Les trois dernières années de sa vie ne furent guère différentes de celles qui les avaient précédées,

car il les avait toutes également employées à faire du bien. On aurait dit que son énergie augmentait en proportion de ce que perdaient ses forces physiques ; la volonté du chrétien dominait l'homme souffrant, et lui donnait sur la nature une puissance que l'impiété n'a jamais connue.

Sa charité semblait se multiplier comme les circonstances. Jamais on ne lui demanda en vain son concours à une bonne œuvre quelconque. Il portait un vif intérêt à une école tenue à Mouy par des religieuses, et qu'il avait généreusement aidé à fonder ; il y voyait pour cette ville manufacturière un moyen d'y répandre l'éducation religieuse dont il connaissait la nécessité.

Personne n'avait plus que lui horreur des révoltes quel qu'en soit le motif ; car l'Évangile, qui était sa règle de conduite, les condamne toutes. Cependant il accueillit avec bonté les exilés étrangers, Polonais ou Espagnols, qui étaient disséminés dans les environs de Thury. Il souscrivit un des premiers au moyen d'assurer l'existence de tous ces malheureux réfugiés, jusqu'à ce qu'ils eussent été pourvus d'une position sortable. A ceux qui avaient un état, il donnait de quoi se procurer les outils convenables. La plupart, voulant lui témoigner leur reconnaissance, vinrent un jour en grand nombre ; mais ayant dit le motif qui les avait amenés, le vénérable bienfaiteur se refusa par modestie à cette espèce d'ovation, et leur fit re-

mettre de nouveaux secours, en les priant d'excuser l'impossibilité où il se trouvait de les recevoir. Quelqu'un, qui ne partageait ni ses sentiments religieux ni ses opinions politiques, lui ayant témoigné d'abord de l'admiration pour sa bienveillance, et puis de l'étonnement au sujet de sa charité envers des révolutionnaires étrangers, il répondit en citant ce sublime passage de l'épître de Saint-Paul aux Galates... *Vous êtes tous enfants de Dieu par la foi en Jésus-Christ. Il n'y a plus maintenant ni de juif, ni de gentil, ni d'esclave, ni de libre; mais vous n'êtes tous qu'un en Jésus-Christ.* Puis il ajouta : « *voilà l'opinion politique et chrétienne de l'Evangile; c'est aussi la mienne, car je suis chrétien.* Hélas ! que cette maxime n'est-elle suivie par tous ! »

A cette occasion nous devons dire que M. de Cassini n'aurait pas passé un jour sans lire quelques chapitres du *Nouveau-Testament*, au moins un chapitre de l'*Imitation*, et sans faire, outre cela, dans quelque autre bon livre, une lecture pieuse et instructive ; *l'homme qui ne nourrit que son corps*, disait-il, *doit être peu estimable à ses propres yeux; mais l'homme instruit, le savant, qui s'oublie à ce point, est bien à plaindre.* — Ces lectures faisaient partie de ses exercices quotidiens, et entraient dans le partage de son temps, comme sa prière du matin et du soir. Cela ne l'empêchait pas de s'occuper des sciences, de prendre connaissance des mémoires qui se lisaient à l'Institut, d'être au courant des nouvelles découvertes des savants, de cor-

respondre avec ses confrères, avec ses amis, et de recevoir à Thury les personnes qui le visitaient. Cela ne l'empêchait pas de vaquer même au soin de ses affaires domestiques, dans lesquelles régnait le même ordre que dans l'accomplissement de tous ses devoirs.

Il ne se relâcha en rien de ses habitudes, ni de la sobriété de son régime alimentaire que beaucoup de personnes trouvaient trop débilitant. Quelqu'un lui en ayant fait l'observation, et lui ayant donné à ce sujet quelques conseils ; « *Je vous attends,* répondit-il, *à quand vous aurez mon âge ; ce qui convient aux uns pourrait être contraire aux autres. Mais convenez que mon régime m'a assez bien réussi, pour être arrivé sans trop de peine à quatre-vingt-quinze ans.* » C'était un argument sans réplique ; aussi était-il difficile, et d'ailleurs inutile d'insister. En effet, il devait à la rigueur de son régime de n'être pas sujet à certaines affections et douleurs auxquelles sont exposés les hommes de cabinet, et à bien d'autres maladies occasionnées par la bonne chair. Une nourriture plus substantielle lui eût été infailliblement nuisible sans exercice corporel, et avec une assiduité de douze heures au moins de travail par jour, qui n'étaient guère interrompues que par ses deux heures de repas.

Habitué à se suffire à lui-même, et par une sorte de besoin d'indépendance, il s'était privé des services d'un valet de chambre depuis 1795 jusqu'en 1838. Il

céda seulement alors aux sollicitations de ses enfants ; il prit un domestique ; mais il n'en continua pas moins, encore pendant plusieurs années, à suivre ses habitudes comme auparavant. Si on lui représentait qu'en se servant lui-même il rendait inutile la présence de son serviteur, « *Eh bien!* répondait-il en plaisantant, *ce brave homme n'en aura que meilleur temps ; pourquoi ne ferais-je pas ce que je puis faire moi-même.* »

Cette activité diminua sensiblement en 1844. Il fut alors atteint d'une affection catarrhale. Cependant le mal céda après quelques semaines, et l'été suivant, il put encore plusieurs fois descendre dans ses bosquets pour y *guêter la naissance de ses fleurs*. La peur qu'on avait eue de le perdre avait été telle dans le village et aux environs, qu'aussitôt qu'on le vit se promener, la joie qu'on en ressentait en fit répandre partout la nouvelle. Son grand âge ne laissait pas que d'en faire douter des personnes qui vinrent exprès à Thury pour s'en assurer. Lui seul semblait ne pas comprendre l'intérêt que le public prenait à la prolongation de son existence. Cependant sa résignation n'empêchait pas qu'il fût très-sensible aux témoignages de respectueux attachement qui lui étaient donnés de toute part. Comme il arrive ordinairement en pareil cas, on se félicitait de ce qu'étant sorti sain et sauf de cette secousse, il atteindrait sa centième année. Mais les personnes qui l'approchaient, qui vivaient dans son intimité, auraient bien voulu

pouvoir se persuader de la réalisation du vœu général. Si la conservation d'une vie si précieuse n'eût dépendu que de la leur, avec quelle joie elles en eussent fait le sacrifice!

Cependant l'été se passa encore sans trop d'inconvénients, malgré l'indifférence du vénérable vieillard à se soigner. Pendant l'hiver de 1844, des symptômes alarmants reparurent. L'affaiblissement des organes se manifesta d'une manière inquiétante, accompagné de fièvre. L'état du malade devint tel qu'on dut pourvoir à ce que, de nuit comme de jour, il fût entouré des soins les plus assidus. On eut recours à la communauté religieuse de Saint-Aubin-d'Escrosville qui procura une de ses bonnes sœurs, dont le dévouement au digne malade a été jusqu'à la fin si édifiant; nous nous plaisons à rendre ici ce témoignage honorable. Il y a bien du mérite à exercer les pénibles fonctions d'infirmière, quand on les remplit comme l'a fait la sœur Saint-Ambroise, à l'égard de M. de Cassini. Elle y trouva une digne compensation auprès de l'illustre malade, pieux, résigné et touché jusqu'aux larmes des tendres attentions dont il était l'objet. Hélas! ce ministère de charité n'est pas toujours aussi justement apprécié là où le sentiment religieux a fait place à l'égoïsme.

Le printemps parut nous rendre un peu d'espérance; les progrès du mal semblaient diminuer d'intensité. M. de Cassini luttait de toute l'énergie de

son caractère contre les douleurs et la faiblesse. Le calme dont son âme était remplie, communiquait à sa volonté des forces au-dessus de son état d'affaissement. Il voulut en user et sortir de son appartement, bien que la température extérieure et l'air froid des corridors dussent lui être infailliblement contraires.

Il y avait dans le grand vestibule du château une méridienne tracée sur le pavé. Tous les jours, par tous les temps, mais pourvu que le soleil parût, il avait l'habitude d'y aller prendre le midi, et le donnait à toute sa maison. Son amour de l'ordre était tel, que, quand il ne le pouvait pas, il envoyait prier son aumônier de le remplacer. Peut-être l'eût-il fait lui-même impunément cette fois, s'il n'y était descendu trop tôt, et s'il n'eût pas fallu tenir la croisée ouverte, pour obtenir plus de netteté dans l'image du soleil. Ses domestiques, craignant le danger que courait leur maître s'il sortait, avaient tout fait pour l'en détourner. Son chapelain, averti aussitôt, et convaincu des suites fâcheuses qui devaient en résulter pour une vie qui lui était si chère, accourut dans l'espoir d'éloigner les conséquences d'une pareille démarche. Ayant rencontré M. de Cassini à moitié chemin, il le conjura, au nom de l'amitié, de remonter chez lui. Le vénérable malade s'arrêta un moment, et jetant sur son aumônier un regard de sensibilité reconnaissante, il lui dit : « *J'apprécie,*

monsieur l'abbé, la démarche que vous a inspirée votre attachement pour moi; mais ne craignez rien; je me sens la force de me promener jusqu'à la méridienne, le reste à la Providence!

Toute autre personne que celles de sa maison, qui l'aurait vu marcher, aurait pu croire qu'il avait raison, et que les craintes qu'on avait conçues étaient au moins exagérées. Le profond respect dont on se sentait pénétré pour l'aimable vieillard, empêcha l'aumônier d'insister. Si l'amitié a ses devoirs, la prudence jointe aux convenances, a aussi les siens. On se rendit donc à la méridienne, où l'on resta plus d'une demi-heure. Pendant ce temps, le malade, comme pour rassurer son monde et écarter les pressentiments qu'il remarquait sans doute dans la physionomie des personnes qui l'accompagnaient, trouvait dans son esprit et son bon cœur de quoi égayer la conversation.

Mais les pressentiments fâcheux qu'il avait provoqués, n'étaient que trop fondés. La fièvre l'avait déjà repris avant qu'il fût rentré dans son appartement. L'affection catarrhale reparut peu de jours après, à laquelle succéda une péripneumonie aiguë. L'intensité du mal aurait enlevé, en quelques jours, un tempérament moins bien conservé que le sien. Néanmoins les chaleurs de l'été, sans apporter d'améliorations, ralentirent les progrès de la maladie, et permirent à sa famille de le revoir, mais pour la dernière fois.

Nous n'essaierons pas de peindre la scène attendrissante de cette entrevue, qui devait être la dernière.

Prévoyant qu'il n'échapperait pas aux conséquences de la maladie dont il était atteint, il en parlait avec une sorte de satisfaction, dont le vrai chrétien est seul capable; les terreurs de la mort ne troublent pas l'homme juste. M. de Cassini la voyait approcher avec le calme d'une bonne conscience. Il s'y était préparé depuis tant d'années, que ce moment, si effrayant pour d'autres, n'avait rien que de consolant pour lui. Depuis le commencement de sa maladie il puisait dans la réception plus fréquente des sacrements, la patience dans ses souffrances et le courage d'achever dignement son sacrifice. Il demanda à recevoir en pleine connaissance, et en présence de toutes les personnes de sa maison, les derniers secours de la religion, voulant jusqu'à la fin édifier par sa foi et sa résignation, comme il l'avait fait dans le cours de sa vie par ses vertus.

Une nouvelle imprudence du genre de celle dont nous avons parlé plus haut, ne permit pas que sa famille fût avertie à temps pour pouvoir assister à ses derniers moments. Sa chère belle-fille madame la vicomtesse Henri de Cassini, eut seule cette consolation, et put recevoir du vénérable moribond une dernière marque de son affection. Ne pouvant plus parler, il serrait la main qu'on lui présentait. Son aumônier, sachant qu'il lui serait agréable de l'entre-

tenir de pensées consolantes dans le moment suprême du passage de la vie à l'éternité, le moribond lui témoignait par ce langage muet, sa satisfaction d'entendre une dernière fois parler de l'unique objet de ses vœux et de ses espérances. C'est dans ces sentiments que le dernier des Cassini rendit à Dieu sa belle âme, le 18 octobre 1845.

Heureusement pour la société, le parfait homme de bien n'est pas tout perdu pour elle quand la mort le lui enlève; ses bonnes œuvres ne le suivent pas seulement devant Dieu, elles demeurent encore ici bas, comme ses bons exemples, en témoignage de ses vertus, et pour servir d'encouragement à les imiter.

Rarement l'on voit un regret aussi unanime que celui manifesté par les populations, à la mort de M. de Cassini. Ce fut comme un deuil général dans tous les environs. La commune de Thury en particulier, si comblée de ses bienfaits (1), donna des marques non équivoques de sa reconnaissance et de ses regrets. Nous espérons qu'elle persévérera dans ces bons sentiments. Comment les habitants de cette commune privilégiée pourraient-ils oublier leur bienfaiteur, lorsqu'ils lisent gravées sur son tombeau ces paroles si éloquentes et si flatteuses pour eux, qu'il leur a léguées comme un gage de sa constante affection : *Ci-gît l'ami des habitants de Thury*. Pourraient-ils par ingratitude, lui refuser le faible et facile hommage

(1) Voir aux pièces justificatives, nos 30, 31 et 32

dont fait mention l'épitaphe suivant, qui résume son amitié pour eux et ses dernières volontés :

Qu'un autre que lui dans l'histoire
Soit désireux d'être cité ;
Il n'a point cette vanité :
Hélas ! il suffit à sa gloire,
Que l'habitant de son hameau,
Donne une larme à sa mémoire,
Vienne prier sur son tombeau.

FIN.

Biblioteca Nazionale V. E. III Napoli
044541

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

N° 1.

MESSIEURS,

. . . . . .

Descartes avait renoncé à son pays pour cultiver la philosophie avec plus de liberté : M. *Cassini* quitta le sien parce qu'il regarda le pays où l'astronomie était le plus encouragée, comme sa véritable patrie. Il savait qu'en Italie ce n'est pas une exclusion pour les places importantes que d'avoir perfectionné la raison par l'étude des sciences, que souvent même elles ont été un moyen de s'élever à ces places. Il savait qu'il y avait peu d'honneur où n'eût droit de prétendre le descendant de ces chevaliers siennois qui avaient soutenu pendant plusieurs siècles la liberté de leur patrie contre les descendants de Charlemagne. Il sacrifia ces avantages à la gloire d'être un des restaurateurs de l'astronomie. Il n'ignorait pas que la famille de *Descartes* ne lui avait jamais pardonné de n'avoir été qu'un grand homme, et il se soumit au préjugé qui lui semblait alors en France regarder une application exclusive aux sciences comme indigne d'un homme qui avait des richesses ou des ancêtres.

M. *Cassini* consentit sans peine à n'avoir d'autre considération que celle qu'il avait acquise par ses découvertes. Cette modestie a passé à ses enfants : nous voyons aujourd'hui dans l'Académie la quatrième génération de cette famille si chère aux sciences, et cette manière de s'illustrer a du moins cet avantage, qu'elle ne peut appartenir qu'au petit nombre de familles où le mérite est héréditaire comme le nom et les titres.

CONDORCET.

N° 2.

MONSIEUR ET CHER CONFRÈRE,

. . . . . .

Le Bureau des Longitudes recevra avec reconnaissance la faveur dont vous lui donnez l'espérance (1). Il en fait directement la demande au Ministre, et il me charge de vous exprimer combien il est flatté d'une attention si honorable et si marquée de la part d'un ancien confrère dont il estimera toujours également et les connaissances et les qualités personnelles.

Agréez, Monsieur et cher Confrère, l'assurance de ma haute et respectueuse considération,

Au nom du Bureau des Longitudes,
DELAMBRE, secrétaire.

Paris, 20 février 1811.

N° 3.

COPIE DU CERTIFICAT DE RÉSIDENCE AU SÉNAT DE SIENNE.

(Traduit de l'italien par l'interprète du roi en 1787.)

Au très-saint nom de Dieu et de la sainte vierge Marie, patronne de cette ville de Sienne,

Nous, officiers du collége des Vingt de Balia de la ville et de l'État de Sienne, pour Son Altesse Royale le Sérénissime grand-duc de Toscane, par le présent papier de notre Commission, signé par le chancelier de notre susdit collége et

(1) Les manuscrits.

muni de notre cachet ordinaire, attestons qu'en conséquence de la requête présentée, le 17 mai dernier, par les nobles et illustrissimes SS. marquis Dominique-Joseph Cassini, maréchal de camp dans les armées du roi très chrétien, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, seigneur d'Ambal, et le comte Jean-Dominique Cassini, son neveu, directeur de l'Observatoire royal, membre de l'Académie royale des sciences de Paris, et capitaine de cavalerie dans le régiment de S. A. S. le comte de La Marche, prince du sang, pour être mis en jouissance des honneurs, prérogatives, prééminences et priviléges dont jouissent les nobles de cette ville, et dont jouissait la même noble maison ancienne Cassini dès le treizième siècle, temps où cette maison existait dans cette ville de Sienne; et après avoir vu les déclarations faites par Son Altesse Royale le grand duc de Toscane, le 12 juin 1774, au sujet de la reconnaissance de la noblesse de cette maison, et après avoir entendu le rapport de deux commissaires députés choisis par nous expressément pour cette affaire, nous avons, par notre décret du trente mai susdit, délibéré et fait exécuter la description des susdits SS. marquis et comte Cassini dans l'ordre et mont *del Reformatore*, lequel entre les quatre ordres et monts où sont distribuées et décrites les familles ou maisons nobles de Sienne est celui précisément dans lequel était décrite la susdite noble et ancienne famille Cassini :

Et par la résidence que dans le courant bimestre de juillet et d'août, le S. marquis Dominique-Joseph Cassini a faite dans la haute et suprême magistrature du consistoire et de la seigneurie de Sienne, dont sont capables seulement les vrais nobles siennois, nous avons, à notre grande et universelle satisfaction, vu revivre dans cette ville la très-noble maison Cassini, laquelle dans les siècles précédents non seulement a joui des premiers honneurs et de toutes les prérogatives et prééminences dont jouissaient alors et jouissent à présent les no-

bles familles siennoises, mais encore par les emplois importants qu'elle a remplis avec beaucoup de gloire tant dans la patrie que dehors, et par la sacrée pourpre dont elle a été revêtue, a fait beaucoup d'honneur et donné bien du lustre à cette ville de Sienne.

Donné à Sienne dans notre collége de Balia, le 29 août 1775.

Signé Marc-Antoine SCIARELLI, chancelier.

N° 4.

A Paris, le 12 décembre, l'an 1er de la République.

Je vous adresse, mon cher collègue, le citoyen Cassini, à qui je m'intéresse comme savant et comme portant un nom depuis fort longtemps célèbre dans les sciences.

L'organisation de l'instruction publique ayant été différée en France et désirant faire courir à son fils, âgé de onze ans, la carrière des sciences, comme ses ancêtres, il l'a envoyé depuis plus d'un an étudier dans une Université d'Italie. Il me paraît juste de donner dans la loi nouvelle un moyen aux parents pour faire étudier leurs enfants dans les universités étrangères. Quand même notre éducation nationale serait excellente, il serait encore très-utile de laisser cette liberté, parce que ce serait un moyen d'émulation entre nos écoles et les écoles étrangères.

CONDORCET.

Le citoyen Cambacérès, député.

N° 5.

RÉPONSE AU CITOYEN GRÉGOIRE.

CITOYEN,

Je reçois la lettre infiniment honnête par laquelle vous me

témoignez de la part de la Commission des sentiments d'autant plus flatteurs pour moi qu'ils me prouvent que la majorité des membres de la Commission n'a jamais approuvé les procédés malhonnêtes en tout genre que j'ai éprouvés dans ces derniers temps. Un Cassini sommé de sortir sous huitaine de l'Observatoire, se voyant interdire la porte des cabinets d'observations, quoique les instruments soient sous sa garde, cité devant un juge de paix d'un côté, et recevant de l'autre des menaces dans le style le plus étrange, traité de dilapidateur de l'Observatoire. Voilà sans doute de ces traits qui feront époque dans l'histoire des sciences et qui rejetteront sur chacun des acteurs la portion et l'espèce de gloire qui lui appartiendra.

Mais au milieu de tant de déplaisir, votre lettre, citoyen, vient adoucir mes amertumes; et lorsque je la compare à celles dont je vous envoie ci-joint la copie, il ne me reste que le regret d'avoir eu dans cette affaire à correspondre avec d'autres qu'avec vous.....

CASSINI.

N° 6.

« *Extrait du registre des Assemblées des quatre astronomes en activité de service à l'Observatoire de la République, du* 22 *septembre* 1793. »

« Il est enjoint au citoyen Cassini et à sa mère de déménager d'ici à huitaine des logements qu'ils occupent dans le bâtiment de l'Observatoire, et faute par eux de se conformer à cette invitation, ils y seront contraints par tous les moyens indiqués d'après le règlement de l'Observatoire. »

Paris, 22 septembre, l'an II de la République française une et indivisible.

Signé PERNY, président; NOUET, secrétaire.

N° 7.

« Le citoyen Perny est surpris de la conduite que vous tenez. Elle est digne de son auteur. Vous cherchez tous les moyens de retarder la remise des lieux, je saurai vous y forcer.—Vos comptes de l'Observatoire doivent m'être rendus. La lettre du Comité vous indique assez la marche que vous devez tenir sans avoir besoin d'un tiers. Au surplus vous vous conduirez comme vous le voudrez. J'attends votre réponse pour savoir ce que je dois faire.

L'an III de la République, 4 octobre, à quatre heures.

Signé PERNY.

N° 8.

Nous, soussignés membres du Comité civil de la section de l'Observatoire, sur la réquisition du citoyen Jean-Dominique Cassini, disant : qu'étant prêt à se retirer de l'Observatoire de la République, et de céder les logements qu'il y occupoit aux astronomes attachés à cet établissement; il désiroit remettre les clefs des lieux en présence de témoins et de commissaires compétents pour reconnoître l'état où il laissoit et remettoit les logements et dépendances, et dresser un procès-verbal, et constater qu'il n'y a aucune dégradation ni dilapidation; qu'ayant appris que, selon les nouveaux règlements dudit Observatoire, cet édifice se trouve mis sous la surveillance du Conseil exécutif; en conséquence il s'est adressé d'abord à l'administration du ministre de l'intérieur, mais que là on lui a répondu que *le Règlement de l'Observatoire étoit absolument inconnu*, n'avoit point encore été notifié officiellement, qu'en conséquence le ministre ne pouvoit agir d'après un règlement dont il n'avoit aucune connaissance. Que d'après cette réponse ledit citoyen Jean-Dominique Cassini représentoit au Comité civil de l'Observatoire : que cet établissement, jusqu'à ce que la

surveillance en fut attribuée officiellement au Conseil exécutif, devoit être, en attendant, sous celle du Comité civil de la section.

Sur ce délibéré; l'Assemblée nous ayant nommé comissaires pour assister à la reddition des clefs, reconnoître l'état des lieux et en dresser procès-verbal, nous nous sommes rendus le vendredi, 4 du présent mois, à cinq heures du soir, audit Observatoire, et après avoir parcouru attentivement tous les lieux, logements et dépendances, attestons et certifions que nous avons trouvé tout dans le meilleur état, que bien loin d'avoir rien dégradé ni dilapidé, le citoyen Cassini a laissé tous les logements garnis de papiers, tentures les plus propres, les mieux tenus, et les mieux conservés, quoique ces papiers eussent pu être endommagés dans le déménagement, et même emportés, puisqu'ils avoient été mis aux frais du citoyen Cassini et lui appartenoient ; ce dont il nous a demandé acte, et le lui avons donné, pour lui servir ce que de raison.

Fait à Paris, le 5 octobre 1793, l'an deuxième de la République française une et indivisible.

J. MILLASSE, président; DUEZ, LAMY, LUCOTTE, CARDIN PÈRE, commissaires.

N° 9.

MAISON D'AREST DES BENEDICTINS ANGLAIS,

RUE DE L'OBSERVATOIRE, 229.

Extrait de l'écroux du citoyen Jean-Dominique Cassini agé de 44 ans — Natifs de Paris, homme de lettres—*Rue Jacques* en face Lobservatoire—arrété comme suspects le 26 pluviôse; par ordre des membres du Comité révolutionnaire de la section de Lobservatoire.

Fait au grefe de laditte maison darest des Benedictins Anglais ce sept thermidor lan 2e de la République une et indivisible.

Pour copie conforme,
GROUT, secrétaire.

N° 9 *bis*.

MAISON D'ARRÊT DES BÉNÉDICTINS-ANGLAIS.

Extrait décrou, d'élivré en exécution de la Loi du huit Messidor, sur les Rentes viagères.

Le nommé Jean Dominique Cassini est détenu en cette Maison, par ordre des autorités constituées, depuis le vingt six pluviôs (14 février 1794), et qu'il y est encore existant ; cejourd'hui six fructidor, l'an 2me de la République française, une et indivisible.

Vû par nous juge de paix,

LAFITTE,

MOTIÉGE, concierge.

N° 10.

DOUZIÈME COMITÉ RÉVOLUTIONNAIRE

SÉANT SECTION DU PANTHÉON FRANÇAIS.

COMITE RÉVOLUTIONNAIRE.

Paris, ce 15 vendémiaire (6 octobre 1794), l'an 3e de la République française, une et indivisible.

CONVENTION NATIONALE.

Comité de sûreté générale et de surveillance de la Convention nationale, du 5 fructidor, l'an second de la République française, une et indivisible.

Extrait des registres du Comité de sûreté générale de la Convention nationale du 18 thermidor (5 août 1794).

Le Comité arrête que le citoyen Cassini sera mis sur-le-champ en liberté ; et les scellés s'ils ont été apposés seront

levés par le Comité révolutionnaire de la section du détenu.

Les Représentants du peuple, membres du Comité de sûreté général qui ont signé l'ordre :

VOULLANT, AMAT, GOUPILLART, LOUIS du Bas-Rhin, DUMONT, LEGENDRE, DUBARRAU.

N° 11.

DOUZIÈME COMITÉ RÉVOLUTIONNAIRE.

SÉANT SECTION DU PANTHÉON FRANÇAIS.

COMITÉ RÉVOLUTIONNAIRE.

Paris, ce 13 vendémiaire (4 octobre 1794), l'an 3e de la République française, une et indivisible.

Extrait du registre des délibérations du douzième Comité rélutionnaire séant section du Panthéon français, du treize vendémiaire l'an troisième de la République française, une et indivisible.

Le Comité nomme les citoyens Colas et Giroux, deux de ses membres, à l'effet de se transporter au domicile du citoyen Cassini, section de l'Observatoire, demain quatorze vendémiaire, dix heures du matin, pour procéder à la levée des scellés qui y sont apposés, laquelle levée à faire conformément à l'arrêté du Comité de sûreté général de la Convention national en datte du onze vendémiaire présent mois.

Pour extrait conforme,

ROLAND HUGUEL, commissaire. C. FESSARD, président.

N° 12.

COMMUNE DE PARIS.

DÉPARTEMENT DE POLICE.

Le onze fructidor (28 août 1794).
L'an deuxième de la République française une et indivisible.

Je reconnais avoir reçu du citoyen Cassini, la somme de deux cent cinquante-cinq livres qui, avec celle de trente livres à lui saisie le vingt-six floréal et déposée à la Trésorerie nationale, font une somme totale de deux cent quatre-vingt-cinq livres pour retenue de quatre-vingt-quinze journées de nourriture et frais de garde à raison de trois livres par jour depuis le 1er prairial jusqu'au cinq fructidor.

DUSAUSSOY, chef du bureau des dépôts.

N° 13.

MONSIEUR ET VÉNÉRABLE CONFRÈRE,

Le Bureau des Longitudes accepte avec reconnaissance le cadeau que vous voulez bien lui faire, pour la Bibliothèque, d'un exemplaire de la première édition *in-folio* de l'*Encyclopédie française*. Il me charge, surtout, de vous remercier de l'intention que vous avez manifestée, de compléter la précieuse collection de manuscrits dont il vous est déjà redevable. On ne doit guère espérer d'y trouver des observations inédites; mais le Bureau n'en attache pas moins une grande importance, à posséder dans ses archives, les mémoires originaux qui ont jeté tant d'éclat sur votre nom et sur celui de vos ancêtres. Le Bureau verrait avec une véritable satisfaction, que votre santé vous permît, de tems à autre, de venir prendre une connaissance personnelle des travaux qu'on va exécuter cette

année et qui réaliseront complétement, tout le fait espérer, ce que vous aviez projeté, il a un demi-siècle.

Agréez, Monsieur et vénérable Collègue, l'expression du respectueux attachement avec lequel, j'ai l'honneur d'être

Votre tout dévoué,

F. ARAGO, secrétaire du Bureau.

Paris, le 7 mai 1832.

N° 14.

Extrait du registre des délibérations du Conseil permanent révolutionnaire du district de Clermont-Oise.

SÉANCE PUBLIQUE DU 28 FRIMAIRE (18 DÉCEMBRE 1794), 3e ANNÉE RÉPUBLICAINE.

Lecture faite 1° de l'art. 1er chapitre II, de la loi du 27 frimaire;

2° De l'instruction adressée aux districts par la Commission exécutive de l'instruction publique.

Le Conseil permanent voulant donner à ces loi et instruction la plus prompte exécution possible, et accélérer la formation des écoles primaires et le choix des instituteurs;

Considérant aussi que le jury dont il est tenu de désigner les membres doit être composé des citoyens les plus recommandés par ces connaissances acquises,

Désigne, après avoir entendu l'agent national et de concert avec lui,

Les citoyens

Cassini, domicilié à Thury, etc. . . . . .

Arrête en même temps qu'expédition du présent sera

adressé à chacun d'eux avec invitation d'accepter cette fonction importante.

Délibéré, etc., etc.

Pour extrait conforme,

WARÉE, président; DENOEUF, secrétaire.

N° 15.

Le Commissaire du pouvoir exécutif près l'administration municipale de Mouy,

AU CITOYEN CASSINI, PROPRIÉTAIRE A THURY.

CITOYEN,

Il est vrai que des rapports assez vagues m'ont été faits sur votre maison; avant d'y attacher un certain degré d'importance, j'ai cru devoir inviter l'agent municipal de votre commune dont je connois la modération et la véracité, de prendre, même en s'adressant à vous, les renseignements nécessaires; il ne faut pas que cet éclaircissement altère en rien l'entière liberté et la sécurité parfaite qui doivent régner dans votre domicile tant que la loi y sera reconnue et observée.

Les opinions religieuses en servant de prétexte aux opinions politiques, ont produit et produisent encore tant de calamités! un fonctionnaire public qui aime son pays, qui veut le maintien de l'ordre et de la tranquillité commune, est obligé d'exercer, sur ce point délicat, la surveillance la plus attentive.

Votre lettre est satisfaisante; vous parlez de vos droits, en homme éclairé; vous parlez de vos devoirs, en bon citoyen; j'applaudis à vos principes, et je vous prie d'inspirer aux personnes qui vous entourent, cet amour de la Constitution,

des lois, de la paix et de la tolérance, dont vous paroissez animé.

Salut et fraternité.

Mouy, ce 29 nivose an 4e.

BURGAUD-GOSSE.

Ne trouvez pas mauvais que je vous écrive sur une simple feuille de papier, il est si cher; la grande quantité que nous en employons, nous oblige à cette économie.

N° 16.

Beauvais, ce 15 germinal (5 avril 1800), an VIII de la République française, une et indivisible.

LE PRÉFET DU DÉPARTEMENT DE L'OISE,

AU CITOYEN CASSINI.

CITOYEN,

Lorsque je vous ai nommé maire de votre commune, j'ai suivi l'impulsion du gouvernement qui veut que les places soient remplies par les hommes les plus respectables de leur canton... Le maire représente et l'adjoint exécute... Vos fonctions ne seroient pas pénibles; mais je conçois qu'après autant de persécutions et de trouble, *vous embrassiez* la solitude, heureux de trouver un moment de calme au milieu des agitations du temps...

Les fonctions de membre du Conseil départemental ne vous occuperoient que 15 jours dans l'année. Vous vous réuniriez à Beauvais, avec les hommes les plus sages et les plus marquans par leurs principes et leurs propriétés. Le Conseil général porte ses observations sur toutes les parties d'intérêt

public, parmi lesquelles les sciences tiennent le premier rang. Je vous ai porté sur ma liste... je me flatte que le ministre de l'intérieur approuvera mon choix.

J'attends de vous une réponse définitive.—Elle me procurera l'occasion de lire encore une lettre aimable.

Salut et respect.

CAMBRY.

N° 17.

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS.

Du 1er prairial (21 mai 1800) an VIII de la République une et indivisible.

Bonaparte, premier consul de la République, nomme le citoyen dont le nom suit, pour remplir dans le département de l'Oise les fonctions ci-après désignées :

Savoir :

A la place de membre du Conseil général du département,

Le citoyen Cassini, propriétaire à Thury, membre associé de l'Institut.

Signé L. BONAPARTE.

N° 18.

CONSEIL D'ÉTAT.

Paris, le 4 thermidor (23 juillet 1800), an 8e de la République française.

Joseph Bonaparte, conseiller d'État, section de l'intérieur,

AU CITOIEN CASSINI, VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL DU DÉPARTEMENT DE L'OISE.

CITOIEN,

J'ai reçu votre lettre, j'ai le regret de ne pouvoir y répondre

qu'en vous annonçant que les fonctions de conseiller d'Etat et de membre du Conseil général d'un département ont été jugées incompatibles par la section de l'intérieur du Conseil d'Etat.

Je vous prie de vouloir bien faire agréer au Conseil général l'expression de ma reconnaissance et de mon respect ; c'eût été avec le plus grand intérêt que je me serais rendu au vœu qu'il a daigné manifester, si l'obstacle ne naissait de la nature des choses.

Veuillez agréer l'assurance de tous mes sentiments.

J. BONAPARTE.

N° 20.

A L'AUTEUR DU JOURNAL

SAINT-VINCENT DE PAUL VENGÉ DE PHILANTHROPIE.

J'approuve trop, Monsieur, le but de votre journal, pour ne pas (avec la franchise dont vous rend digne *la louable intention* qui vous dirige,) vous faire part de la première impression que m'a faite l'ouverture de votre premier numéro. Lorsque j'ai jeté les yeux sur la gravure qui est en tête, Ah ! me suis-je écrié : Qu'il est ridicule de faire de saint Vincent de Paul *un philanthrope* ! Ce n'est point la philanthropie, mais *la religion* qui lui a inspiré les grandes œuvres qu'il a osé entreprendre, et que *le seul secours d'en haut* a fait *réussir et prospérer*. Si la philanthropie *seule* eût suffi, elle eût déjà depuis longtemps, et chez les payens, et bien avant le christianisme, établi *des hôpitaux* et tous ces établissements *pieux* dont la *philosophie moderne* est avec raison fort jalouse, et dont elle ne fera jamais que de froides et mauvaises copies. Oui : jamais la philanthropie ni la *soi disant philosophie de nos jours,*

à elles seules, n'ont créé ni ne créeront *une Sœur du Pot, une Sœur Grise, un Frère ignorantin, un Frère hospitalier*. C'est la Religion, c'est *la charité chrétienne* qui peuvent *seules* inspirer, déterminer un tel dévouement, parce que *seules* elles en montrent la *véritable et digne récompense*. Tandis que la philanthropie et la philosophie du siècle ne peuvent tout au plus assurer d'autre couronne qu'une mention honorable dans des journaux.

Effacez donc, Monsieur, croyez-m'en, le titre de *Philanthrope* dont Vincent de Paul sera certes très peu flatté ; celui de *saint* lui convient davantage, et vaut mille fois mieux. Sans cette correction plus d'une personne répugnera à se placer au rang de vos souscripteurs et je suis du nombre.

Vous allez peut-être me traiter de *capucin*, je n'en suis pas digne, car sachez que ces capucins jadis animés du même zèle, de la même charité que saint Vincent de Paul, étoient *dévoués aux secours dans les incendies*. Et c'est à leur défaut, pour les remplacer, qu'il a fallu créer des compagnies de *pompiers*. Notez que les capucins n'étoient point des *philanthropes*, dont le patron La Réveillère Lespaux n'existoit pas encore; mais c'étoient de bons et *saints religieux*.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, avec toute la considération que vous inspirez.

Votre très humble et obéissant serviteur,

Le C. de C. M. D. L.

N° 21.

MONSIEUR LE COMTE ET CHER ANCIEN COLLÈGUE,

J'ai donné communication au Conseil général du département de la lettre que vous m'aviez chargé de mettre sous ses yeux et du travail sur l'analyse des procès-verbaux des

séances du Conseil général du département de l'Oise depuis sa création, analyse que vous avez destinée à lui être offerte aussitôt qu'elle seroit achevée.

Vous dire que j'ai reçu la mission de vous adresser les plus sincères remercîmens, ce n'est pas exprimer avec assez de vérité la reconnaissance vivement sentie que chacun des membres du Conseil a manifestée à la lecture de votre lettre. C'est le présent le plus utile qui puisse être fait au Conseil général et au département pour faciliter les travaux de l'administration, et lier le présent au passé. Nous avons été, dans cette session même, dans le cas d'apprécier l'avantage de la connaissance des antécédents pour la maturité des délibérations.

Veuillez donc agréer les remercîmens d'un travail que vous permettez à vos anciens collègues de regarder comme la propriété du département.

Il a été arrêté que S. E. M. le ministre de l'intérieur seroit prié au nom du Conseil général de vous faire donner communication dans ses archives de tous les documens qui vous ont manqué pour le complément de votre utile travail.

Le Conseil général tient aussi à reconnoître quelle part vous appartient dans les travaux dont vous ne paroissez avoir que le mérite d'une modeste analyse. C'est vous dire assez quels sont ses regrets et ses vœux.

Veuillez agréer les témoignages de la haute considération et du sincère attachement avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Comte et cher ancien collègue,

Votre très humble et obéissant serviteur.

BOREL DE BRETIZEL,

Président du Conseil général du département de l'Oise.

Paris, 12 août 1820

N° 22.

A M. DE LALANDE.

Beauvais, 15 septembre 1803.

J'étais à Paris, depuis quelques jours, mon cher confrère, lorsque j'ai reçu ordre de me rendre à Beauvais, pour l'ouverture du corps électoral; voilà pourquoi votre lettre ne m'a pas trouvé chez moi. Il a fallu me la renvoyer ici; et mes occupations ne m'ont pas permis d'y répondre plus tôt.

Je suis infiniment sensible à la proposition que vous me faites de prendre mon fils en pension *gratuite*, pour le faire observer, calculer, et le mettre en état d'occuper une place digne de son nom. Je reconnais bien là, mon cher confrère, ce zèle brûlant dont on peut dire véritablement que vous êtes dévoré pour l'astronomie, dont vous êtes le digne apôtre. Cette qualité éminente en vous a toujours mérité mon estime, et je me plais ici à y rendre hommage. Je sais de plus apprécier, comme il convient, ce que votre proposition peut contenir d'honnête et de généreux pour mon fils et pour moi, qui ne sommes pas encore réduits à accepter ce secours. Mais entre nous, voici mon embarras.

Si je dis à mon jeune homme : Mon fils, de toutes les carrières que je puisse vous proposer, celle des sciences vous offre les plus grands avantages; c'est là qu'à une gloire solide et pure, vous réunirez la jouissance de cette paix, de cette tranquillité d'une vie à l'abri des orages, qui fait le charme de l'étude des sciences et le bonheur de ceux qui les cultivent.

Fort bien, mon père, me répondra mon fils, je croirais à toutes ces belles choses, si votre exemple même ne m'avait prouvé le contraire de ce que vous avancez là. Quel est donc le grand avantage que vous avez recueilli de votre nom, des

travaux de vos trois ancêtres et des vôtres? pour produit net, je ne vous vois que la perte de vos places, de vos pensions, même de vos ouvrages, et par-dessus le marché huit mois de prison. La carte de la France a coûté à votre père et à vous quarante-cinq ans de travaux, dix mille francs de votre poche, et douze années de tourments; sans compter l'humiliation d'en avoir perdu la direction, et de n'avoir pas eu le droit de corriger et de perfectionner votre ouvrage. Faites-en encore un, et de pareils sacrifices, et ils achèveront de vous ruiner. Formez encore des élèves pour l'astronomie, et ils vous poursuivront, comme les premiers l'on fait. Cela s'appelle payer un peu cher cette gloire pure et solide que me vous promettez. Quant à cette vie paisible, à cette union des savants, n'exigez pas de moi d'y croire, encore moins de discuter les preuves de mon incrédulité. Daignez même à ce sujet, mon père, relire ces mots de la lettre de M. de Lalande : *je vous promets de ne pas publier mon mémoire.* M. de Lalande qui a déjà fait imprimer un vrai libelle contre mon grand'père, avoue ici qu'il est prêt aujourd'hui de publier un mémoire contre vous. Voilà une plaisante discordance dans une lettre où il vous fait une proposition honnête. Sont-ce là les procédés entre savants? Il faut convenir qu'ils ne sont pas engageants. — D'ailleurs cette carrière que vous me proposez, n'y suis-je pas entré, et n'en ai-je pas été repoussé dès les premiers pas : par qui? par ce même M. de Lalande. N'ai-je pas eu vingt témoins de l'apostrophe qu'il me fit en pleine classe du collége de France, sur des discussions scientifiques entre lui et mon grand'père, auxquelles je n'entendais rien. Les choses malhonnêtes qu'il me dit firent rougir pour lui les assistants qui jugèrent ainsi que vous que je ne devais plus remettre les pieds dans sa classe.

N'ai-je pas été deux ans à l'Observatoire, bien accueilli à la vérité par l'honnête M. Méchain, dont je ne puis trop me louer; mais il n'en est pas moins vrai qu'au bout de ce temps

je n'ai pu obtenir la clef des cabinets, pour m'y exercer aux observations, faveur que vous accordiez, quand vous étiez Directeur de l'Observatoire, au premier étranger qui désirait se livrer à la pratique de l'astronomie. C'est ce qui vous a déterminé à me retirer de cet Observatoire, votre berceau et le mien.

Enfin n'ai-je pas été dix-huit mois élève au bureau de la guerre, où quoique reconnu par les chefs comme un des plus forts élèves, j'ai vu passer devant moi les plus ignorants. En vain le père même du ministre a demandé à m'employer à la carte des chasses du roi; en vain M. N*** a déclaré que j'étais le seul des élèves capable de l'aider dans les grandes opérations des triangles de Savoye. Toujours refus de m'employer. Enfin je suis tombé dans la conscription ; et c'est alors qu'on m'a appris que la commission d'élève du dépôt que j'avais dans ma poche depuis dix-huit mois, était une feuille de chêne, un titre illusoire, et que je n'étais plus que *conscrit*. Je me suis alors retiré du bureau qui a été dissous. Vous voyez, mon père, que le commencement de la carrière n'a pas été plus heureux pour moi que la fin pour vous, je ne suis donc pas si blâmable d'en être dégoûté, et d'en vouloir tenter une autre. Vous me direz peut-être qu'il serait beaucoup mieux de passer par dessus tout cela et de l'oublier? Sans doute. Mais tout le monde n'est pas doué de cette vertu évangélique qui au premier soufflet tend la joue pour recevoir le second. Pourquoi ne m'avez-vous pas fait impassible. C'est plus votre faute que la mienne...

Voilà, mon cher confrère, des arguments qui ne laissent pas d'avoir leur force. Je ne veux point compromettre ma dignité paternelle à les rétorquer. Il ne faut jamais qu'un père risque de n'avoir pas entièrement raison vis-à-vis de son fils. Laissons-donc le jeune homme suivre sa destinée.

Je n'en suis pas moins sensible, je vous le répète, à votre proposition, et j'ai l'honneur d'être pour la vie,

Votre confrère...

P. S. — Si vous faites imprimer un mémoire contre moi, je vous en retiens un exemplaire.

N° 23.

Nous soussignés, Alexandre Moitte, professeur à l'Ecole spéciale impériale militaire de cavalerie ; Angélique-Rose Moitte, et Elisabeth-Mélanie Moitte, toutes deux célibataires majeures.....

Reconnaissons avoir reçu de M. de Cassini, membre de l'Institut, la somme de trois cents francs, pour le plâtre qui a servi de modèle à la statue en marbre de Jean-Dominique Cassini, faite par feu Jean-Guillaume Moitte, notre frère, y compris la selle qui la supporte ; ladite statue et selle à prendre sur les lieux dans l'état où elles se trouvent pour être enlevées par M. de Cassini dans le plus bref délai.

Dont quittance à Paris ce quatorze février mil huit cent onze.

AL. MOITTE.

Bon pour quitence A. R. MOITTE.

Bon pour quitanse E. M. MOITTE.

Bon pour quittance BUCHÈRE, fondé de pouvoir.

N° 24.

INSTITUT ROYAL DE FRANCE.

Paris, le 14 août 1844.

MONSIEUR LE COMTE ET TRÈS HONORÉ CONFRÈRE,

La Commission centrale administrative de l'Institut a exa-

miné la réclamation que vous avez faite de la statue de Dominique Cassini, votre bisaïeul ; après avoir pris connaissance de la copie qui y était jointe de la quittance des héritiers Moitte, elle a reconnu votre droit de propriété ; et, dans sa séance du 3 de ce mois, tout en regrettant de ne pouvoir conserver la statue d'un savant illustre, elle a décidé que, conformément à votre désir, elle serait mise à votre disposition. M. Ant. Pingard, agent spécial et chef du secrétariat de l'Institut, a été chargé d'en faire la remise sur le récépissé de la personne que vous avez désignée pour la faire enlever.

Je profite de cette occasion, Monsieur le Comte, pour vous exprimer tout l'intérêt que nous portons tous à la santé d'un confrère que nous regrettons de voir éloigné de nous depuis plusieurs années, et pour lequel nous conservons les sentiments fidèles de la plus haute vénération.

Je vous prie, Monsieur le Comte et très honoré confrère, d'agréer l'assurance de ma haute considération et de mon sincère dévouement.

Le président de la Commission centrale administrative de l'Institut royal de France,

POINSOT.

M. le comte de Cassini, membre de l'Institut de France, etc., etc.

N° 25.

INSTITUT ROYAL DE FRANCE.

Paris, le 5 août 1844.

MONSIEUR LE COMTE,

J'ai reçu samedi dernier les lettres que vous et M. l'abbé Devic m'avez fait l'honneur de m'écrire. Ce même jour la

Commission centrale administrative était appelée à se prononcer sur votre réclamation, et la lettre officielle de M. le président de la Commission, que je vais être chargé de vous faire parvenir, vous fera connaître qu'une décision, conforme à vos désirs, a été prise; tout en regrettant de voir la statue de votre illustre bisaïeul cesser d'appartenir à l'Institut, votre droit de propriété a été reconnu, et elle vous sera restituée.

Quoiqu'éloigné depuis plusieurs années de l'Institut, soyez persuadé, Monsieur le Comte, que les membres de ce corps ont conservé le souvenir de leur respectable et savant confrère; je puis vous assurer que très souvent un grand nombre d'entr'eux s'informent de vous avec intérêt, et en apprenant que vous jouissez d'une santé aussi bonne qu'on peut le désirer, on remarque le plaisir qu'ils éprouvent, et leur désir de vous conserver longtemps au sein d'une Académie qui s'honore de vous posséder; je pourrai vous citer MM. Arago, Mathieu, Damoiseau, Poinsot, et bien d'autres.

Je suis avec respect,

Monsieur le Comte,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

ANT. PINGARD,

Agent spécial et chef du secrétariat de l'Institut.

N° 26.

MONSIEUR LE COMTE,

A tous les titres possibles le don de l'œuvre d'art qui doit conserver toujours, pour notre monde périssable, l'image de votre illustre aïeul, devait être précieux pour la ville de Clermont, mais l'expression des sentiments de sympathie qui ont dicté votre préférence sont trop flatteurs pour que chacun de ses habitants n'en soit pas glorieux et reconnaissant à la fois.

Les administrateurs de la Bibliothèque auxquels la garde en est plus particulièrement remise s'empressent donc, Monsieur le Comte, en vous priant d'agréer l'hommage de leur respectueuse gratitude, de vous assurer qu'ils désirent voir s'éloigner le plus possible l'époque de la possession qui leur est promise (1), mais que le dépôt remis en leurs mains sera perpétuellement l'objet de leur constante sollicitude, et de leurs soins les plus minutieux.

Ils sont avec le plus profond respect, Monsieur le Comte,

Vos très humbles et très obéissants serviteurs.

LEDICTE-DUFLOS; D. DU FAY ;
BERTIN; DEBLOIS.

Clermont-Oise, le 15 juillet 1844.

N° 27.

Clermont-Oise, 1er septembre 1844.

MONSIEUR LE COMTE,

Grâce à votre généreuse et persistante résolution, au zèle intelligent et dévoué de votre mandataire, la statue de votre illustre bisaïeul a fait saine et sauve son entrée hier dans le Musée de Clermont, dont elle doit être le plus éclatant ornement ; et où elle avait été précédée par l'image de dame Geneviève Delaitre, notre honorée compatriote, qui nous a valu ce double bienfait.

Des mesures sont prises pour que tous deux obtiennent bientôt une place digne tout à la fois de leur mérite et de l'in-

(1) D'après le codicile, la statue ne devait être donnée qu'après le décès du testateur, ce qui explique la délicatesse du souhait exprimé par ces Messieurs.

tention qui nous a fait confier à toujours ces précieux dépôts : mais d'avance, Monsieur le Comte, vous trouverez peut-être quelque à-propos dans l'idée qu'on a eue de placer les instruments les plus perfectionnés de l'agriculture sous l'égide d'une noble figure tout occupée de dérober au ciel quelques-uns de ses secrets, dont la révélation est si utile aux productions de la terre et à ceux qui les sollicitent avec tant d'efforts.

Interprètes des sentiments de la cité entière, les membres du bureau d'administration de la Bibliothèque et du Musée s'empressent, Monsieur le Comte, de vous prier d'agréer l'hommage de la vive reconnaissance et du respect profond avec lesquels ont l'honneur d'être,

Monsieur le Comte,

Vos très humbles et très dévoués serviteurs.

LEDICTE-DUFLOS, vice-président;

BERTIN; DEBLOIS.

N° 28.

MONSIEUR LE COMTE,

J'ai enfin la satisfaction de pouvoir vous annoncer que l'érection de la statue de votre illustre bisaïeul, confiée à notre pieuse sollicitude est maintenant complétement achevée; et que le bureau d'administration de la Bibliothèque, d'accord avec l'autorité municipale, a fixé son inauguration au 27 de ce mois, jour de la fête patronale de Clermont.

Puisse cette fixation empressée, compenser la longue attente que la lenteur des ouvriers nous a successivement imposée, et vous prouver, Monsieur le Comte, notre désir de sympathiser cordialement avec les sentiments affectueux qui ont dicté votre préférence pour notre cité.

Un regret bien vif et bien sincère se mêle à notre satisfac-

tion : c'est la pensée que vous ne pourrez pas juger vous-même du résultat de nos soins et de nos efforts, ni des transports de satisfaction qui accompagneront cette solennité; mais veuillez croire, Monsieur le Comte, et l'on pourra vous dire que rien n'aura été négligé de la part des administrateurs de la ville et de la Bibliothèque, pour assurer la perpétuité de votre bienfait, et pour vous prouver qu'ils en sont à jamais reconnaissans.

Veuillez, Monsieur le Comte, agréer, avec l'expression de cette gratitude collective, l'hommage spécial du respect empressé et dévoué avec lequel,

J'ai l'honneur d'être très profondément,

Votre très humble et très affectionné serviteur.

LEDICTE-DUFLOS.

Clermont-Oise, 12 juillet 1845.

N° 29.

LE JUGE DE PAIX DU CANTON DE MOUY,

A MM. HUBERT HOROY, HONORÉ HOROY, LÉGER LEROY, MANSARD,... ETC., ETC.,

Et tous les fabricans de la commune de Mouy, Bury, et autres communes du canton.

15 février 1816.

MESSIEURS,

Dans l'annonce que j'ai faite le 1er de ce mois à la fin de mon audience relativement à l'observation des dimanches et fêtes, mais particulièrement dans la petite assemblée où j'ai eu le plaisir de recevoir plusieurs d'entre vous, chez M. le

maire, j'ai éprouvé toute la satisfaction possible en voyant l'esprit de conciliation, de sagesse et de raison qui animoit les principaux habitants de Mouy. Vous êtes unanimement tombés d'accord avec moi que la loi qui exige la suspension du travail les dimanches et fêtes, n'étoit pas moins politique que religieuse, vous êtes convenu qu'il étoit indispensable d'accorder à l'homme qui travaille un repos périodique, nécessaire au recouvrement de nouvelles forces. Vous avez reconnu que toute religion exigeoit un culte et que tous ceux qui la professent sont tenus d'exercer les devoirs de ce culte. Vous avez surtout reconnu l'importance de laisser le dimanche libre à ces enfants, à ces jeunes gens que vous retenez toute la semaine dans vos ateliers et qui n'ont que ce seul jour pour recevoir de l'instruction, pour entendre parler de Dieu, dont le premier commandement est d'honorer ses pères et mères, de respecter ses supérieurs, et d'obéir à ses maîtres ; qui plus que vous, Messieurs, a intérêt à leur voir inculquer ce précepte? D'un autre côté, vous avez vu, Messieurs, combien on est éloigné de tout esprit d'inquisition dans la surveillance de l'observation de la loi. C'est avec le plus grand accord que nous avons examiné et réglé tous les cas d'exception raisonnable, d'urgence et de nécessité.

D'après cela, Messieurs, seroit-il possible qu'il se trouvât parmi vous quelqu'un qui se refuseroit à l'obéissance d'une loi divine, humaine, observée par tous les peuples civilisés? Je ne puis le croire; une révolte aussi scandaleuse qui forceroit l'autorité à employer des moyens de rigueur, auxquels tout le monde applaudiroit, en voyant tous les ménagements qui les ont précédés, une telle révolte ne pourroit qu'être désavouée hautement et publiquement par la presque totalité des fabricans de Mouy; en vain quelques hommes dénués de tout principe et tout raisonnement, espéreroient-ils échapper à la loi en se soumettant à une foible amende, et faisant le honteux

calcul de la balance de ce qu'ils auroient à payer avec ce qu'ils pourront gagner. Que diroient-ils ces hommes-là, si un des ouvriers qu'ils employent, leur faisoit un vol en calculant de la même manière, si le vol étant assez adroitement fait pour ne mériter qu'un certain tems de prison, ne les dédommageroit pas amplement de la punition!... non je ne croirai jamais que parmi vous, Messieurs, il y ait des ames assez basses, pour faire de pareilles spéculations et pour se jouer ainsi de toutes les justices du ciel et de la terre, je suis même certain que jaloux de vous montrer obéissants à Dieu et au roi, vous vous exhorterez les uns les autres à une entière et franche soumission, vous vous ferez un devoir et une gloire d'en donner l'exemple à la nombreuse population que vous alimentez, et qui vous devra en même temps son existence et ses bons principes, dont vous devenez réellement responsables par l'influence que vous exercez sur elle.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs, avec les sentiments d'attachement et d'intérêt les plus vifs comme avec la plus profonde considération,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,
CASSINI.

Daignez, je vous prie, communiquer ma lettre à tous vos collègues s'il est possible, et me faire part des sentiments qu'elle a pu produire sur eux ; ils partagent tous le mien pour vous.

N° 30.

LE MAIRE DE THURY A M. L'ABBÉ D***.

MONSIEUR L'EXÉCUTEUR TESTAMENTAIRE,

Je réponds à votre lettre par laquelle vous me dites que, conformément à un article du testament de M. de Cassini, je

dois faire le choix de dix petits garçons des plus pauvres de la commune, pour être habillés cet hiver ; et vous m'informez du legs fait au bureau de charité par M. de Cassini, d'une somme due par la veuve D***, payable en cinq années qui, d'après les termes du testament commenceront à courir du jour du décès du bienfaiteur.

Je ne peux vous cacher, Monsieur, que mes administrés comme moi même, n'oublierons jamais la perte que nous avons faite cette année, en celle du vénérable M. de Cassini, et que nous nous plairons de raconter à nos enfants ses bienfaits pour nous, pour perpétuer sa mémoire d'âge en âge.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur l'Abbé,

Votre serviteur,

HENNELLES.

Thury, le 1er décembre 1845.

N° 30 *bis*.

Thury, le 30 novembre 1845.

MONSIEUR ET TRÈS CHER CONFRÈRE,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de la lettre que vous m'avez écrite, par laquelle vous me mandez que le bon M. de Cassini, par un article de son testament veut que je choisisse dix petites filles des plus pauvres de ma paroisse pour être habillée cet hiver.

Conformément à la volonté du testateur, je me suis mis en devoir de faire le choix, etc., etc.

Fasse le Seigneur que pour une si belle œuvre, jointe à tant d'autres, il daigne traiter dans son amour et sa miséricorde l'âme de son zélé serviteur qui, j'aime à le croire, n'a emporté dans la tombe que le seul regret de ne pouvoir continuer ses bienfaits plus longtemps.

Croyez, etc., etc. PRUDHOMME, c. d. Th.

N° 31.

Thury, 26 novembre 1845.

MONSIEUR L'ABBÉ,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de la lettre que vous m'avez écrite, par laquelle vous m'annoncez que, par son testament, le bon et excellent M. de Cassini m'a fait remise de la rente de huit francs que je devais annuellement. Par reconnaissance de sa bonté pour moi, tous les jours de ma vie je prierai pour lui.... etc., etc...

LOUIS ARMANT.

N° 32.

Thury, le 14 décembre 1845.

MONSIEUR,

J'ai reçu et communiqué à qui de droit la lettre dans laquelle vous voulez bien m'informer que le vénérable M. le comte de Cassini nous a fait, dans son testament, à moi et à mes co-intéressés, remise d'une rente de treize francs.

Nous n'avons vu dans ce nouvel acte de bonté de la part de M. le comte qu'un trait de plus à ajouter à tous ceux auxquels nous avaient accoutumés sa piété sincère et son ardente charité. Puisse-t il recueillir à jamais, dans un monde meilleur, la récompense de tout le bien qu'il a fait. C'est le vœu de la reconnaissance ; c'est ce que demandent tous les jours au ciel ceux qui ont eu le bonheur de le connaître.

Recevez, monsieur, etc., etc.

GAMACHE, géomètre.

FIN DES PIÈCES JUSTIFICATIVES.

LISTE DES OUVRAGES ET OPUSCULES,

TANT IMPRIMÉS QUE MANUSCRITS,

DE JEAN-DOMINIQUE CASSINI IV.

Voyage fait par ordre du roi, en 1768, pour éprouver les montres marines de Leroy, in-4°, 1770.

Rédaction du voyage de l'abbé Chappe d'Auteroche en Californie, pour y observer le passage de Vénus sur le soleil, en 1769. — in-4°, 1772.

Histoire de la parallaxe du soleil (ajouté au voyage de l'abbé Chappe, in-4°.

Mémoire sur l'état de l'Observatoire, en 1777.

Exposé des opérations faites en France en 1787, pour la jonction des Méridiens de Paris et de Greenwich, in-4°, 1792.

Description et usage du cercle répétiteur de Borda, in-4° (joint au précédent).

De la déclinaison et des variations de l'aiguille aimantée, in-4°, 1791.

Découverte de l'influence de l'équinoxe du printemps et du solstice d'été, sur la déclinaison et les variations de l'aiguille.

Histoire céleste de l'Observatoire royal de Paris, in-folio, manuscrit, trois volumes.

Relevé, calculs et résultats des observations faites pendant trente-sept ans, à l'Observatoire..... de 1742—1778, in-folio, manuscrit.

Relevé et réductions des hauteurs méridiennes de 136 principales étoiles observées pendant trente huit ans..... de 1743—1781, in-folio, manuscrit.

Relevé, calculs et résultats des observations de l'étoile polaire..... de 1671—1789, in-folio, manuscrit.

Relevé, calculs et résultats des observations des hauteurs solsticiales du soleil, pendant soixante-dix ans, de 1671—1741, in-folio, manuscrit.

Idem. de 1734—1785.

Pratique du calcul astronomique suivi par les élèves de l'Observatoire, première partie, in-folio. manuscrit.

Calcul des observations, deuxième partie, in-folio, manuscrit.

Observations et calculs du passage de Mercure sur le disque du soleil, in-folio, manuscrit.

Mémoire présenté au roi pour l'établissement d'un cours perpétuel d'observations, in-4°, 1784.

Voyages aux Etats de Bretagne, pour la levée de la carte de cette province, in-4°, manuscrit.

Etat des observations faites en 1785, dans le nouvel établissement de l'Observatoire, in-4o, 1786.

Mémoire sur les expériences faites par le chevalier Borda, sur la longueur du pendule, in-4o, 1792.

Relevé, calculs et résultats des observations faites pendant dix ans, depuis 1739—1748, avec le secteur de six pieds, qui a servi à la mesure du méridien, in-folio, manuscrit.

Relevé et réductions des observations des éclipses des quatre satellites de Jupiter, pendant quarante-un ans, depuis 1743—1784, in-folio, manuscrit.

Relevé et comparaisons aux tables des éclipses de satellites de Jupiter, in-folio, manuscrit.

Relevé des observations faites pour la déviation du quart de cercle mural, depuis 1733—1776, in-folio, manuscrit.

Observations des variations de l'aiguille aimantée, depuis 1780—1784, résultats et discussions, in-folio, manuscrit.

Description des divers instruments de l'Observatoire, in-f°, manuscrit.

Mémoires pour servir à l'Histoire des sciences, in-4°, 1810.

Les Fastes de l'astronomie, un volume in-folio et trois volumes in-4°, manuscrit.

Trigonométrie, in-4°, manuscrit.

Lettre de Jean-Dominique Cassini à ses associés pour la carte de France, in-4°, 1800.

Réflexions de Cassini IV, présentées aux éditeurs des futures éditions de l'Histoire de l'Astronomie au XVIIIe siècle, par M. Delambre, in-4°.

Manuel de l'étranger qui voyage en Italie; in-12, 1778.

Relation d'un voyage à Ermenonville, 1780.

Dialogue entre deux détenus, sur la croyance en Dieu, in-4°, 1794, et in-8°, 1842.

Lettre à mon fils, la surveille de sa première communion, in-4°, 1795, et in-8°, 1842.

Lettre à mon fils, sur le choix d'un état, in-4°, 1795, et in-8°, 1842.

Mon Apologie à un de mes confrères de l'Institut, in-4°, 1795, et in-8°, 1842.

Ma Prison, in-4°, manuscrit.

Quelques idées sur l'instruction publique, in-8°, 1802.

Mes Annales, in-4°, manuscrit.

Mes Catéchismes, in-4°, manuscrit.

Eloge de Maraldi, in-8°, 1810.

Eloge de M. de Saron, in-8°, 1810.

Lettre aux Instituteurs du canton de Mouy, in-4°, 1815.

Mémoire sur les écoles primaires, in-8°, 1811.

Un mot sur l'enseignement mutuel, in-8°, 1815.

Rapport au Conseil général de l'Oise sur la propagation de la vaccine, in-8°, 1816.

Entretien d'un propriétaire avec son fermier, ou les Déjeûners de M. Richard, sur la suppression des jachères, in-8°, 1817.

Lettre d'un Maire à son préfet, sur la suppression de la mendicité, in-8°, 1818.

Observations sur quelques articles du nouveau projet de code rural, in-8°, 1818.

Analyse des procès-verbaux du Conseil général de l'Oise, pendant vingt ans, depuis l'institution jusqu'en 1820, in-folio, manuscrit.

NOTA. — Nous omettons de mentionner une foule d'opuscules, tous ses discours et rapports faits pendant ses trente dernières années, ainsi que toutes ses poésies sacrées et profanes.

GÉNÉALOGIE DES CASSINI.

Jean-Dominique Cassini. Perinetta Pizia. — Noble Siennois.

PÈRE ET MÈRE DE :

Jacques Cassini, marié à : Julia Crovesi.

PÈRE ET MÈRE DE :

Jean-Dominique Cassini Ier, marié à : Geneviève de Laistre. — Né à Périnaldo, 8 juin 1625, mort le 11 septembre 1712 à l'Observatoire de Paris. Fille du lieutenant général du comté de Clermont en Beauvaisis.

PÈRE ET MÈRE DE :

Jean-Baptiste Cassini, lieutenant des vaisseaux du roi, tué au combat de la Hogue, en 1692.

Jacques Cassini II, marié à : Suzanne-Françoise Le Charpentier du Charmoy. — Né à l'Observatoire, le 8 février 1677, mort à Thury le 18 avril 1756. Fille de Joseph, etc., capitaine des gardes...

PÈRE ET MÈRE DE :

Dominique-Jean Cassini, né à l'Observatoire, le 4 juillet 1713, mort le 19 mai 1779.

Dominique-Joseph, marquis de Cassini, maréchal de camp, né le 27 septembre 1715, mort à Thury, le 17 avril 1790.

Suzanne-Françoise Cassini.

Elisabeth-Geneviève Cassini.

César-François Cassini III, marié à : Charlotte-Jeanne Drouin de Vaudeuil. — Né à l'Observatoire le 17 juin 1714, mort le 4 septembre 1784. Fille de Louis-François, président trésorier de France, morte à Thury le 22 août 1818.

PÈRE ET MÈRE DE :

Françoise-Elisabeth Cassini.

Jean-Dominique Cassini IV, marié à : Claude-marie-Louise de La Myre-Mory. — Né à l'Observatoire le 30 juin 1748, mort à Thury le 18 octobre 1845. Née le 11 janvier 1773, morte le 24 avril 1791 ; fille de François - Jean, comte de Mory, et de Marie-Anne-Thérèse de Chamborand.

PÈRE ET MÈRE DE :

Anne-Cécile Cassini, née le 25 février 1777.

Angélique-Dorothée Cassini, née le 28 mars 1779, morte le 10 février 1806.

Aglaée-Elisabeth Cassini, née le 20 septembre 1784, morte en bas âge.

Aline-Françoise Cassini, née le 28 mars 1787, mariée, le 4 juillet 1809, à M. de Vuillefroy de Silly.

Alexis-Jean-Dominique Cassini, né le 10 novembre 1788, aide-de-camp ; tué à la bataille de Braga en 1809.

Alexandre - Henri - Gabriel Cassini V (1), marié à sa cousine : Catherine-Elisabeth-Agathe de Riencourt. — Né à l'Observatoire le 9 mai 1781, mort le 16 avril 1832, sans postérité. Née le 4 mars 1783, fille de Louis-Henri de Riencourt, et de Françoise-Elisabeth Cassini, sœur de Cassini IV.

(1) M. Henri de Cassini étant mort sans enfants la famille des Cassini français est éteinte.

TABLE DES MATIÈRES.

Pages.

INTRODUCTION. 1

PREMIÈRE ÉPOQUE.

CHAPITRE Ier. — Naissance de Cassini IV. — Son éducation particulière. — Collége du Plessis. — Il demande à aller à Juilly. — Ses progrès; trait de bonté de son cœur. — Il suit par obéissance les cours de droit. — Il y renonce pour l'étude des sciences. 1

CHAPITRE II. — Son goût pour le dessin. — Le bon emploi du temps. — Ses délassements. — Ses occupations littéraires. — Il préfère les sciences. — L'Académie le charge d'une mission lointaine. — Bean trait de son caractère. — Anecdote. — Délicatesse de ses procédés. — Les Anglais s'opposent au débarquement. — Départ pour l'Afrique 9

CHAPITRE III. — Débarquement à Salé. — Anecdote presque dramatique. — Départ du Maroc. — Arrivée à Cadix. — Inquiétudes de Cassini sur M. l'abbé Chappe. — Son désir de voir une tempête. — Cassini et M. Verdun. — Débarquement à Brest. — Succès de la mission de Cassini. 25

CHAPITRE IV. — Mémoire de Cassini à l'Académie sur la comète de 1769. — Son application aux observations. — Il publie son voyage. — Il tient sa promesse envers M. Verdun. — Sa grandeur d'âme envers M. Leroy. 36

DEUXIÈME ÉPOQUE.

CHAPITRE Ier. — Réception de Cassini IV à l'Académie. — Régime de l'Observatoire. — M. de Thury, nommé Directeur par Louis XV. — Survivance pour son fils Cassini IV. — Voyage de M. l'abbé Chappe par Cassini IV. — Publie ce voyage. — Autres travaux astronomiques. — Projet de voyage au Pôle-Nord. — Scène de famille à cette occasion. — Projet de mariage avec mademoiselle de Pimodant. — Le prince de Conti. — Mariage de Cassini IV. 42

CHAPITRE II. — Motifs de l'intérêt du prince pour Cassini. — Cassini IV et le prince de Conti. — Leur patriotisme. — Projet d'une histoire céleste par Cassini. 54

CHAPITRE III. — Voyage de Cassini en Italie. — Fêtes aux-

Pages.

queiles il assiste. — A Florence. — Visite à la méridienne de Bologne. — A Rome. — Attention délicate du souverain Pontif. — Retour à Sienne. — Visite au Grand Duc de Toscane. — Entretien de Cassini IV sur l'exécution d'une carte de la Toscane. 60

CHAPITRE IV. — L'Observatoire menace ruine. — Plaintes de M. Cassini de Thury. — Soucis de Cassini IV pour l'Observatoire. — Ses sollicitations. — On restaure le monument. — Suspension des observations. — Buste de Jean-Dominique Cassini. — Cassini IV reçu membre de l'institut de Bologne. — Mémoire sur l'Observatoire et les instruments. . . . . : . 68

CHAPITRE V. — Cassini IV reprend son cours d'observations. — Il publie son voyage en Italie. — Mémoires à l'Académie. — Cours continu d'observations. — Projet patriotique. — Opinion de l'Académie à ce sujet. — M. de Breteuil favorable au projet. — Opinion de M. de Lalande sur le même sujet. . 75

CHAPITRE VI. — Mort de M. de Thury. — Cassini IV, son fils, lui succède comme Directeur. — Il s'occupe d'achever la carte de France. — Historique de la carte de Cassini. — Ordre de suspendre l'ouvrage. — Cassini de Thury et Louis XV sauvent l'entreprise . . . . . , ... 90

CHAPITRE VII. — Atelier d'artistes à l'Observatoire. — Zèle de Cassini IV pour eux. — Il va habiter momentanément dans la rue qui porte aujourd'hui son nom. — Il revient à l'Observatoire. — Ses procédés délicats envers ses confrères. — Son projet d'émanciper les artistes pour les sciences. — Ses succès auprès de Louis XVI 100

CHAPITRE VIII. — Jonction des Méridiens de Paris et de Greenwich. — Voyage de Cassini en Angleterre. — Parti qu'il en tire. Grande réparation à l'Observatoire. — Il ramène d'Angleterre un ouvrier pour la fabrication du flintglass. — M. de Breteuil sort du ministère. — Audience du roi à Cassini. — Statue de son bisaïeul. 110

CHAPITRE IX. — Cassini aperçoit le volcan sur la lune. — Il continue la carte de France. — Les ambassadeurs de Tippo-Saib à l'Observatoire. — Blagden y vient aussi. — Premiers symptômes de la Révolution. — Cassini étranger à la politique. 117

CHAPITRE X. — Investissement de l'Observatoire. — Les révolutionnaires cherchent des poudres et farines à cent pieds sous terre. — Fermeté de Cassini. — Anecdote comique. — Démonstration du faubourg Saint-Jacques pour Cassini. — Frayeur de sa mère et de son épouse. — Conséquences pénibles pour lui. — Nommé *premier représentant* de la Commune. — *Premier notable*. — Administrateur de la police générale. — Il refuse et propose Manuel. — Il reste secrétaire du District. — Il est chargé d'opérer le désarmement du faubourg Saint-Marceau. 100

CHAPITRE XI. — Cruelle position où le met sa popularité. — Sa prudence le sauve. — Son opinion sur les hommes de

Pages.

la Commune. — Commissaire à la halle au blé. — Danger pour sa vie. — Son énergie le sauve. — Ses reproches au *Comité des subsistances*. — Il préside le *cinquième département*. — *Notable adjoint* au Châtelet. — Il prend la résolution de se soustraire à toute assemblée. 134

CHAPITRE XII. — La carte de Cassini se continue. — Appelé comme géomètre au Comité de Constitution. — Chargé de visiter les prisons. — Chargé de porter le don patriotique de son District. — Division de la France en départements. — Cassini en fait exécuter les cartes à l'Observatoire. — Réduction de la grande carte. — Cartes routières 143

CHAPITRE XIII. — La manie des Constitutions gagne l'Académie. — Cassini y demeure étranger. — Scission dans le corps savant. — Cassini exprime son mécontentement. — Il met ordre aux affaires des associés de la carte. — Ses fatigues. — Il va se reposer à la campagne avec sa famille. — Son activité le ramène à Paris. — Première éducation de ses enfants. . . . 149

CHAPITRE XIV. — Nommé pour la mesure du méridien. — Son épouse revient malade de Reux. — Sa mort. — Cassini commence l'opération de la mesure. — La Commission est reçue en audience particulière par le roi. — Louis XVI s'entretien avec Cassini. — Générosité de celui-ci envers M. de Borda. — Circonstance remarquable de cette audience. — Cassini donne sa démission de la Commission des poids et mesures 155

CHAPITRE XV. — Motifs de sa démission. — Inquiétude de Cassini sur sa famille. — Il conduit son fils aîné à Chambéry. — Lettre de Condorcet à Cambacérès à ce sujet. — Suppression des communautés religieuses. — Les enfants de Cassini mises hors du couvent des Ursulines de Clermont. — Il va à la recherche de ses filles dispersées par la Révolution. — Il les retrouve près de Senlis. 158

CHAPITRE XVI. — Cassini reprend le cours de ses travaux. — Publication d'un ouvrage. — Il fait part à l'Académie de sa découverte de *l'influence de l'équinoxe sur la déclinaison de l'aiguille aimantée*. — Ses expériences dans les caves de l'Observatoire. — Instrument propre à apprécier les moindres mouvements de l'aiguille aimantée. — Il publie ses observations sur ce sujet. — Dernier Mémoire lu à l'ancienne Académie des sciences 166

CHAPITRE XVII. — Cassini en but à la critique de quelques Académiciens. — L'Académie le nomme vice-secrétaire. — Incident révolutionnaire. — Opposition courageuse du Directeur de l'Observatoire. — Scène scandaleuse dans la même séance. — Le ministre Roland. — Opinion de Cassini sur ses confrères absents. — Sa fermeté dans ses principes. — Etranges observations des révolutionnaires. — Une partie de l'Académie se bâcle une Constitution. — Remarque piquante de Cassini à ce sujet. — Décret supprimant toutes les Académies. — Réflexions sur cet événement. 170

Pages.

CHAPITRE XVIII.— Cassini continue ses travaux d'observations. — Nouvelle accusation de conspiration à l'Observatoire. — Rumeurs répandues par les ennemis de M. de Cassini. — Nouvelle visite dans l'établissement. — Machination du conventionnel Lakanal. — Les élèves de l'Observatoire fréquentent les clubs. — Le Directeur prévenu par un inconnu.—Attentat de Perny. — Le coupable feint de vouloir réparer son crime. . 182

CHAPITRE XIX. — Raisons de la conduite de Lakanal. — Ses projets. — Décret qui supprime le Directeur pour en nommer quatre. — Nouvelles menaces de Perny à son bienfaiteur. — Cassini donne sa démission. — Etonnement de l'abbé Grégoire. — Réponse de Cassini.—Anecdote curieuse à l'occasion d'une éclipse. — Déception de Grégoire et d'Arbogaste. — Grégoire et Cassini. — Billet de Grégoire à l'ex-Directeur. — Lettre du même au même. — Réflexions sur cette lettre. . . 189

CHAPITRE XX. — Billet insolent de Perny à Cassini. — Lettre de Lakanal à l'ex-Directeur. — Réponse de celui-ci.—Cassini sort de l'Observatoire. — Son entretien avec Lakanal.—Celui-ci feint de trouver justes ses observations. — Opinion émise par M. de Lalande sur Lakanal à propos de l'entretien. — Intention évidente de Lakanal de compromettre Cassini.—Celui-ci s'en aperçoit à temps. — Projet des traîtres manqué 198

CHAPITRE XXI. — Parallèle de la conduite des Elèves de l'Observatoire avec celle de Cassini envers eux. — Lettre de Ruelle à son bienfaiteur. — Belle réponse de Cassini. — Sa bienfaisance envers le quatrième élève tombé dans le malheur.— Réponse aux personnes qui reprochaient au Directeur d'avoir donné trop tôt sa démission.—Patience dont il a fait preuve. — Il publie le résultat de ses derniers travaux 207

CHAPITRE XXII. — Enlèvement de la *carte de France*. — Détails curieux.—Mauvaise foi de Fabre-d'Eglantine.—Nouveaux détails sur la propriété de la carte.—La Convention convaincue d'ignorance ou de vol.—Ingratitude de deux protégés des Cassini.—Trait de fermeté de Cassini IV. — Il publie un *Avis à ses associés*.—Convocation des actionnaires.— Calcul odieux. — Sentiments religieux de Cassini. 222

TROISIÈME ÉPOQUE.

CHAPITRE Ier. — Remarques de M. de Cassini sur la Révolution.—Il cherche à en connaître les causes.—Sa charité envers un de ses ennemis malheureux. — Respect que lui témoignent malgré eux les anarchistes. — Il est dénoncé par le Comité révolutionnaire de Beauvais.— Perquisition du Comité de Paris chez lui. — Scellé sur ses papiers.— Son arrestation. — Scène douloureuse.—Mademoiselle de Forceville emmenée avec lui. — Leur comparution au Comité.— Mystérieuse bienveillance d'un membre.—Ils sont envoyés en prison aux *Bénédictins-Anglais*.—Fidélité de leurs domestiques.—Une première nuit

Pages.

en prison.—Anecdotes racontées à M. de Cassini par un compagnon d'infortune. — Curieux dialogue entre des prisonniers anglais et les geôliers. 236

CHAPITRE II. — Le geôlier Motiége. — L'ex-comédien Saint-Amand.—Le Quintumvirat. — Monomane anglais. — M. de Cassini prend connaissance de la prison et de ses habitants.— Un religieux surnommé *le Sauvage*.—Deux originaux anglais. —Nombreuse et aimable société.— Mesdames de Tourzel, de Chauvelin, de Dixmecourt, de Labourdonnaye, de Charost.— M. de Tracy et madame de Seran.—Tristesse de mademoiselle de Forceville.— M. de Cassini prodigue des encouragements à sa cousine.— Il adresse au Comité un mémoire contre l'arbitraire de sa détention. 251

CHAPITRE III. — Avantages de la science dans le malheur. — Sentiments de M. de Cassini à ce sujet.—Il se fait maître de dessin en prison.— Son aversion pour la défiance.— L'ex-chevalier L*** et M. de Cassini.—Distractions des prisonniers.— L'espionage redouble.—Raffinement de tyrannie impie.—Les détenus catholiques préservés d'un empoisonnement général.— Cruauté des geôliers.—Ils enchérissent sur le mode de tyrannie. — Les hommes de 93 et un despote chinois.—Fête de l'Etre-Suprême.—Histoire tragique d'un prêtre prisonnier.—Atrocité du geôlier Motiége 262

CHAPITRE IV.— Sensibilité de M. de Cassini.—Sa prudente résignation.— Il fait les portraits des geôliers. — Il consent à peindre à fresque une statue de la liberté.—Bon mot de lui.— Imprudence de mademoiselle de Forceville. — M. de Cassini ignore son indiscrétion.— Ses inquiétudes sur sa cousine. — Celle-ci est transférée à la Conciergerie avec deux autres détenus. — Fallacieuses promesses de Saint-Amand. — Mademoiselle de Forceville condamnée à mort. — Belle conduite d'un détenu envers M. de Cassini. 275

CHAPITRE V. — M. de Cassini réclame une seconde fois contre sa détention.— Procédé de Saint-Amand envers lui.— Cause présumable de cette bienveillance.—La mort de Mademoiselle de Forceville répand la terreur parmi les détenus. — M. de Cassini cherche des distractions dans le travail.—Il commence son *Précis sur la prison des Bénédictins-Anglais*.—Il travaille à ses *Annales* et à ses *Pensées sur le Malheur*.—Cinq vers écrits dans sa mansarde 286

CHAPITRE VI. — M. de Cassini exerce en prison une sorte d'apostolat.— M. Dartès dénoncé par son propre fils. — Mort de ce vieux militaire. — Douleur qu'en ressent M. de Cassini. — Scène déchirante dans toute la prison. — Idée d'un massacre général. — Dussault et Cassini. — Discours de celui-ci à son confrère. — Arrivée de Fournier dit Coupe-Tête. — Charité ingénieuse de M. de Cassini envers ce scélérat. 292

CHAPITRE VII.— Etonnement d'un détenu de rencontrer un académicien croyant en Dieu.—Dialogue de Cassini avec lui.

Pages.

— Sa fermeté à défendre sa foi.—Anecdote au sujet de Saint-Amand.—Puissance de l'exemple religieux. 304

CHAPITRE VIII. — M. de Cassini recherche les occasions d'exercer la charité envers ses ennemis. — Son entrevue avec plusieurs.— Réaction thermidorienne.—Nouvelle perquisition en prison.—Nouvelles craintes d'un égorgement général.— Nuit cruelle pour les détenus. — Ils apprennent le lendemain la mort de Robespierre. — Joie universelle. 311

CHAPITRE IX. — M. de Cassini et son plat de lentilles. — Sa mise en liberté. — Le Comité lui envoie faire ses excuses. — Scène touchante entre le maître et son fidèle domestique. — Bonne œuvre au sortir de la prison. — M. de Cassini part pour Thury. — Joie de sa famille. — La confiscation le réduit presque à l'indigence. — Il se trouve heureux malgré cette position. 316

QUATRIÈME ÉPOQUE.

CHAPITRE Ier. — Les habitants de Thury en 1792. — Caractère de M. de Cassini avant la Révolution. — Sa propension à la misanthropie. — Education de ses enfants. — Il songe à procurer à beaucoup de familles le moyen d'élever les leurs. — Pensionnat au château de Thury. — Aspect de Thury à cette époque. — Les amis de M. de Cassini le pressent de revenir à Paris. — Sa réponse. — Nommé par le District de Clermont membre du jury des écoles primaires. — Il accepte. — Il est dénoncé comme faisant exercer le culte dans son château. — Sa lettre au commissaire de Mouy.—Réponse du commissaire du Pouvoir exécutif 324

CHAPITRE II. — M. de Cassini élu à son insu président du District de Clermont. — Il en décline l'honneur. — Sa lettre à André-Dumont à ce sujet. — Instance d'André-Dumont. — Curieuse réponse de M. de Cassini. — Fermeté de son caractère. — Création du Bureau des Longitudes. — Il est appelé à en faire partie. — Sa position ne lui permet pas d'accepter.— Motifs de sa démission 336

CHAPITRE III. — Désintéressement de M. de Cassini. — Ses modestes occupations avec ses enfants. — Instructions à son fils aîné. — Il est nommé membre du jury des *Ecoles centrales*. — Ses discours à cette occasion. — Ses opinions soupçonnées. — Ses vers sur le Directoire 344

CHAPITRE IV. — Nouvelle dénonciation contre les sentiments religieux de M. de Cassini. — Sa réplique à l'accusation de fanatisme. — Il donne plus de pompe à l'exercice du culte dans son château. — Il s'occupe de la réussite de l'*Ecole centrale*. — Ses essais en agriculture. — Il se fait cultivateur pour exemple de l'emploi de nouveaux procédés. — Il publie à cette occasion *les Déjeûners de M. Richard*. — Ses sacrifices pour le progrès de l'agriculture et de la sylviculture. 349

Pages.

CHAPITRE V. — Chute du Directoire. — Institution des *Conseils généraux*. — M. de Cassini est nommé conseiller général. — Joseph Bonaparte élu président. — M. de Cassini vice-président. — Son discours à la fin de la session. — Ses idées sur l'instruction publique et l'*Ecole centrale*. — Garanties que l'instruction publique doit, selon lui, offrir aux pères de famille. — Il publie une brochure à ce sujet. — Il communique sa pensée au Conseil général de l'Oise. 356

CHAPITRE VI. — Relations de M. de Cassini à Beauvais. — Ses rapports avec les préfets. — Soirées littéraires. — Son opposition à une mesure arbitraire d'un préfet. — Son zèle pour propager la vaccine. — Brochure à ce sujet. — Membres de toutes les sociétés de bienfaisance. — Sa retraite du Conseil général après dix-huit ans. — Il laisse au Conseil un souvenir de son activité. 366

CHAPITRE VII. — Aversion de M. de Cassini pour la politique. — Il tient à exercer ses droits électoraux. — Il repousse toute candidature à la députation. — Son opinion sur la fréquence des élections. — Réfutation de la brochure de son ami M. Ducancel. — Sa lettre à l'auteur de la brochure. — A quoi se résume ce que M. de Cassini a écrit sur la politique. 373

CHAPITRE VIII. — M. de Cassini nommé membre de l'Institut en 1799. — Il se présente pour rentrer au Bureau des Longitudes. — Opposition de M. de Laplace. — MM. de Lagrange de Bougainville et Messier. — Impartialité de M. de Cassini envers M. de Laplace. — Nommé membre de la Légion-d'Honneur en 1803. 376

CHAPITRE IX. — Lettres de M. de Cassini à ses associés de la carte de France. — Ses réclamations contre l'enlèvement de la carte. — Il somme le gouvernement de remplir ses engagements. — Il demande la direction des changements à faire à la carte. — Audience du premier Consul. — Changements dans les dispositions de Bonaparte. — Réponse que lui fait M. de Cassini. — Il est compris dans la liste des pensions à l'occasion de la bataille d'Austerlitz. — Tous les gouvernements reconnaissent ses droits, aucun ne lui rend justice 380

CHAPITRE X. — Pertes matérielles de M. de Cassini par la Révolution. — Le milliard des émigrés n'arrive pas jusqu'à lui. — Ses manuscrits de famille. — Son désintéressement à l'occasion de ces manuscrits. — Il les offre au Bureau des Longitudes. — Démarches du Bureau auprès du gouvernement pour leur acquisition. — Apathie du gouvernement. — M. de Cassini les envoie à l'Observatoire. — Réponse de M. Arago. — M. de Cassini refuse par délicatesse de rentrer au Bureau des Longitudes. . . 385

CHAPITRE XI. — Henri Cassini. — Ses études. — Son goût pour l'astronomie. — Lakanal l'éloigne de l'Observatoire. — Bonté de M. Méchain pour Henri Cassini. — Boutade de M. de Lalande. — Scène au collège de France. — Henri renonce à l'astronomie. — Il entre au dépôt de guerre. — Il en sort en 1802. — Ses études en botanique. 392

CHAPITRE XII. — M. de Lalande et Cassini VI. — Curieuse cor-

Pages.

respondance entre les deux académiciens.—Bizarre générosité de M. de Lalande.—Réponse de Cassini à son confrère.—Son impartialité envers lui.—Anecdotes sur les sentiments religieux de M. de Lalande.—Il défend les Jésuites.—Trait de courage du savant académicien pour le pape Pie VI, prisonnier à Valence. 398

CHAPITRE XIII. — Henri de Cassini suit les cours de Droit. — Son frère Alexis, nommé officier, part pour l'armée. — Il est tué à la bataille de Braga. — M. de Cassini marie sa fille cadette à M. Vuillefroy de Silly. 407

CHAPITRE XIV. — M. de Cassini s'occupe de la rédaction de ses mémoires.—Il publie ses *Mémoires pour servir à l'Histoire des Sciences*.—Eloge de D. Maraldi.—Eloge de M. de Saron. — Relations de M. de Cassini avec les savants de l'époque.—Ses intentions à l'égard de l'Institut de Bologne.—Sa décision au sujet du plâtre de la statue de son bisaïeul.—Motifs de la donation qu'il en fait à la ville de Clermont (Oise).—Il publie ses *Réflexions aux éditeurs* de *l'Histoire de l'Astronomie* de M. Delambre. 411

CHAPITRE XV.—Henri de Cassini se distingue à l'Ecole de Droit. —Il est nommé juge suppléant.—Il cesse ses fonctions pendant les Cent-Jours.—Nommé à la Cour royale en 1816.—A la Cour de cassation en 1829. — Ses travaux scientifiques. — Sa réception à l'Académie des sciences. 419

CHAPITRE XVI. — Bienfaisance de M. de Cassini. —Améliorations dans l'intérêt public. — Mesures hygiéniques pour sa commune.—Sa sollicitude pour la santé et le bien-être des habitants. — Ses aumônes en tous genres. — Accident qui lui survient en 1813. — Invasion étrangère. — Il marche à la tête de sa commune.—Il réussit à adoucir les charges de la guerre. — Il va à Paris à l'arrivée du roi. — Hommage d'un de ses ouvrages à l'empereur Alexandre. — Son retour à Thury. — Il refuse le serment demandé aux académiciens. — Interrègne des Cent-Jours. — Serment exigé. — M. de Cassini refuse et offre sa démission. 424

CHAPITRE XVII.—M. le Chancelier d'Ambray prie M. de Cassini d'accepter de remplir les fonctions de juge de paix. —Il ne cède qu'aux pressantes sollicitations du ministre. —Il met en pratique ses principes de conciliation. —Conséquences heureuses.—Il cesse ses fonctions pendant les Cent-Jours.—Il les reprend en 1815.—Ses moyens de moraliser la population ouvrière du canton de Mouy, et pour l'instruction des enfants.— Concours des habitants de la ville.— Bons résultats dans tout le canton. —Il donne sa démission en 1818. 433

CHAPITRE XVIII. — Comment M. de Cassini entendait le bon emploi du temps. — Ses *Observations sur le projet de Code rural*. — Sa lettre sur la suppression de la mendicité. — Ses vues éminemment chrétiennes sur ce sujet. — *Un mot* de lui *sur l'enseignement mutuel*.— Ses quelques écrits sur des ma-

Pages.

tières religieuses. — Il est nommé membre du Conseil de perfectionnement à l'Ecole Polytechnique.—Il donne sa démission. —Il est reçu chevalier de Saint-Louis. 445

CHAPITRE XIX.—M. de Cassini fait ses délices de la campagne. —Ses compositions poétiques.—Ses inscriptions énigmatiques. —Epitaphe d'un enfant.—Satyre contre la Révolution.—Correspondances littéraires. 455

CHAPITRE XX. — Bontés de M. de Cassini pour les habitants de Thury.—Il dote sa commune de tous les établissements nécessaires. — Il fonde des rentes sur l'Etat pour leur entretien. —Expression de ses sentiments généreux. 460

CHAPITRE XXI. — Caractère de l'amitié de M. de Cassini.— Ses dispositions à la mélancolie dans la dernière époque de sa vie. — Toujours aimable en société. — Sa grandeur d'âme envers ses confrères de l'Académie.— Son bonheur à entendre parler de l'Observatoire.—La révolution de 1830 lui donne de l'éloignement pour le séjour de Paris.—Son fils est nommé pair de France. —Anecdote à cette occasion. — Mort de M. Henri de Cassini en 1832. 464

CHAPITRE XXII.—La religion tempère sa douleur après la mort de son fils.—Ses infirmités augmentent sensiblement.—Sa retraite définitive à Thury.—Vie occupée qu'il y mène.—Sa régularité dans ses habitudes.— Dur à lui-même, bon envers les autres. — Ses distractions dans sa solitude. — Ses nombreux actes de bienfaisance.—Anecdote au sujet d'une de ses bonnes actions. 471

CHAPITRE XXIII.—Bonheur de M. de Cassini à faire le bien.— Rédaction de ses *Fastes de l'astronomie.* —Correspondance avec M. Arago.—Idem avec d'autres membres de l'Académie. —Il revoit ses *Annales.*—Idée de ses mémoires manuscrits.— Son *Apologie.*— Réponse à un biographe.— Son indifférence pour les éloges.—Lettre à un généalogiste.—Sa persévérance dans ses principes religieux et politiques 478

CHAPITRE XXIV.—Il avise aux moyens de n'être pas privé des secours de la religion. — Les devoirs du christianisme lui ont toujours paru faciles.—Conséquences d'une bonne éducation. —Comment il entendait la pratique des vertus chrétiennes.— La peine que lui causaient les divisions.—Il exprime ce sentiment dans quelques vers. 487

CHAPITRE XXV. — M. de Cassini donne de fréquents témoignages de sa foi religieuse. — Dialogue sur ce sujet avec un académicien.—Alliance de la science et de la foi.—Il ne comprend pas un savant sans religion.—Sa mémoire et ses autres facultés à quatre-vingt dix-sept ans. — Ses distractions en famille depuis son isolement.—Réponse à une lettre de félicitation sur sa santé.—*Le printemps d'un vieillard.* 492

CHAPITRE XXVI. — Son énergie ne l'abandonne pas.— Sa réplique à un conseil sur son régime alimentaire.— Sa sobriété.

Pages.

— Il se décide à prendre un domestique. — Sa réponse à une observation sur ce qu'il continuait à se servir lui-même. — Il est atteint d'une affection catarrhale. — Inquiétude générale dans les environs. — Affaiblissement notable de ses organes. — L'été de 1844 produit un mieux dans son état. — Sortie imprudente. — Il reçoit encore sa famille en 1845. — Scène touchante au départ de ses enfants. — Nouvelle imprudence du malade. — Progrès du mal. — M. de Cassini reçoit les derniers sacrements en présence de toute sa maison. — Il meurt le 18 octobre 1845. — Son épitaphe faite par lui-même. 500

PIÈCES JUSTIFICATIVES 511

Liste des ouvrages et opuscules, tant imprimés que manuscrits, de Jean-Dominique Cassini IV 541

GÉNÉALOGIE DES CASSINI. 543

FIN DE LA TABLE.

644541

Clermont (Oise). — Imp. A. DAIX, rue de Condé, 58.

ERRATA.

—

Page 104, note 2e, *au lieu de* savant Arago — *lisez* : savant M. Arago.

Page 145, chapitre 12, ligne 8, *au lieu de* tout autre — *lisez* : toute autre.

Page 228, ligne 9, *au lieu de* à l'œuvre — *lisez* : donnée à l'œuvre.

Page 372, ligne 12, *au lieu de* de Bretézel — *lisez* : de Bretizel.

Page 463, ligne 9, *au lieu de* affimer — *lisez* : affirmer.

29

Digitized by Google

Digitized by Google